THE GETTY CENTER LIBRARY

Why ask for the moon
when we have the stars?

AS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME CINQUANTIÈME

CINQUIÈME SÉRIE, TOME X

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME DIXIÈME

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC LXXXIX

THE GETTY CENTER
LIBRARY

SAINT GERMIER

ÉVÊQUE DE TOULOUSE AU VI^e SIÈCLE.

EXAMEN CRITIQUE DE LA *VIE*.

Par M. l'abbé Douais, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 26 juin et 17 juillet 1889.

Le P. Papebrock a publié dans les *Acta Sanctorum*, sous la date du 16 mai[1], le *Vita sancti Germerii*, jusqu'à lui connu seulement de quelques érudits toulousains. Depuis, les critiques se sont plus d'une fois arrêtés à ce texte, curieux et digne à tous égards de fixer leur attention. Mais, tandis que les uns l'ont accepté sans examen et de confiance, les autres n'ont pas su en démêler le sens historique; quelques-uns n'y ont vu qu'un récit sans autorité. « Hors quelques faits généraux, disait Baillet, on ne sçait plus ce qu'on en doit recevoir ou rejetter[2]. » Victor Le Clerc se croyait quitte envers lui en en faisant une

1. *Act. SS. maii,* t. III, p. 592. Paris, 1680.

2. *Les vies des saints.* 16 mai. *Table critique,* t. IV, p. xiv. Paris, 1739.

simple mention[1]; et M. Longnon l'a déclaré « un ouvrage peu digne de foi[2]. »

Personne, du reste, depuis le P. Papebrock, ne l'a soumis à un examen approfondi; et les notes du célèbre bollandiste sont insuffisantes, sans compter qu'il a donné une édition qui n'est pas sans reproche.

Rechercher si le *Vita sancti Germerii* contient des données historiques et les déterminer : tel est donc l'objet de ce court travail qui se divise naturellement en deux parties : I. La Vie de saint Germier; II. *Examen critique de* La Vie de saint Germier.

I.

LA *VIE* DE SAINT GERMIER.

Deux questions se posent tout d'abord : 1° Quelle est la valeur relative des manuscrits de la *Vie de saint Germier?* 2° Quel est l'auteur, ou quels sont les auteurs de la *Vie?* Essayons d'y répondre.

1° LA *VIE* MANUSCRITE DE SAINT GERMIER.

Une *Vie* manuscrite de saint Germier, évêque de Toulouse, figure parmi les œuvres de Bernard Gui, le célèbre dominicain, qui, après avoir exercé

1. *Histoire littéraire de la France,* XXI, p. 584.
2. *Géographie des Gaules au VI^e^ siècle,* p. 539. Paris, 1878.

la charge d'inquisiteur à Toulouse pendant dix-sept ans, fut élevé sur le siège épiscopal de Lodève (Hérault), et mourut à Lauroux (Hérault) le 30 décembre 1331[1]. Elle se trouve d'abord dans un recueil original de vingt de ses écrits; c'est aujourd'hui le manuscrit 450 de la Bibliothèque publique de Toulouse[2]; elle figure ensuite dans la IV^e partie de son *Sanctoral*, où l'éditeur Pierre Gui, dominicain et neveu de Bernard[3], l'a insérée : c'est aujourd'hui le manuscrit 481 de la Bibliothèque publique de Toulouse[4], édition originale de cette curieuse compilation. Je me trompe un peu. Cette *Vie* de saint Germier prouve qu'il ne faut pas voir dans le *Sanctoral* une simple compilation : Bernard Gui a résumé, en mettant les miracles à leur place chronologique, la *Vie* que nous lisons dans le manuscrit 477 de la Bibliothèque publique de Toulouse[5]. Catel, qui en bien des points a devancé la critique de son siècle, l'a très

1. Voy. sa notice dans mes *Frères Prêcheurs en Gascogne au XIII^e et au XIV^e siècle,* p. 383, et aussi dans ma *Préface* à l'édition de sa *Practica inquisitionis,* p. vj.

2. Fol. 227. Dans ce même ms., fol. 247 *d,* est une *Vie* résumée de celle-ci par Bernard Gui, qui l'inséra dans son ouvrage *Nomina episcoporum Tholose.*

3. Voy. la notice de Pierre Gui dans mes *Frères Prêcheurs en Gascogne,* p. 453.

4. Fol. 71 *c.* La Bibl. nat. possède deux exemplaires du *Sanctoral.* La *Vie* de saint Germier s'y trouve. Ms. 5406, fol. 87 v°; ms. 5407, fol. 92 v°.

5. Fol. 162 *c.*

bien vu : cela ressort de la comparaison des deux textes. « Cette vie de sainct Germier, dit-il, n'a pas esté escrite seulement par Frère Bernard Guido, car il y en a un[e] quasi semblable (escrite toutefois en autres termes) qui fut tirée d'un ancien livre contenant les vies des saincts, dont l'extraict fut tiré en l'an 1245, longtemps avant que Guido vesquit [1]. »

Catel fait ici allusion à l'extrait qui, au mois de mai 1245, entra dans le Cartulaire de l'abbaye de Lézat [2], où nous le lisons encore sous le titre : *De territorio et monasterio Ducorum et ecclesia Sancti Saturnini*. C'est le passage où est racontée la donation de Clovis, « in territorio Ducorum, » la construction de l'église Saint-Sernin en ce lieu, et la fondation du monastère de Saint-Martin en ce même lieu, à l'endroit appelé Roviniac. Les moines de Lézat, considérant ce récit comme leur titre de possession du prieuré de Saint-Germier de Muret, en firent authentiquer l'extrait par deux notaires, qui attestèrent qu'il avait été tiré d'une « Vie de saint Germier, écrite dans un livre du monastère de Lézat, contenant beaucoup de vies de saints, » *de Vita sancti Germerii que scripta erat in quodam libro monasterii Lesatensis in quo multe Vite sanctorum scripte continebantur* [3]. C'est

1. *Mémoires de l'histoire de Languedoc,* p. 837 (1633).

2. Bibl. nat., fonds latin 9189, fol. 268. Cf. *Hist. gén. de Languedoc,* IV, 709. Éd. Privat.

3. Voici la déclaration des notaires : « Hoc scriptum et

de ce recueil de Vies de saints que le *Vita sancti Germerii* est passé dans le manuscrit 477 de la Bibliothèque de Toulouse, qui est du commencement du XIV^e siècle et qui a appartenu à B. Gui. Il ne semble pas cependant qu'il ait fait usage de ce manuscrit pour la rédaction de la *Vie* de saint Germier, car il parle du lieu de Roviniac, tandis que le copiste du XIV^e siècle ne le mentionne point. Dans le cas contraire, pour rédiger la partie du séjour de saint Germier à Ox, *in loco Ducorum*, il aura eu sous les yeux le Cartulaire de Lézat.

Quoi qu'il en soit, au XVII^e siècle, le P. Odon de Gissey, jésuite, fit une copie de la *Vie* sur le manuscrit 477; ce qui le prouve, c'est d'abord que les Bollandistes publièrent la *Vie* d'après un manuscrit de Toulouse, ensuite que ni dans la *Vie* manuscrite ni dans la *Vie* imprimée il n'est question du lieu de Roviniac, mentionné dans les *Vies* dues à la plume de Bernard Gui.

translatum de Vita sancti Germerii, que scripta erat in quodam libro monasterii Lesatensis in quo multe Vite sanctorum scripte continebantur eisdem verbis et nominibus, mense madii, regnante Ludovico rege Francorum, Raimundo Tholosano comite, Raimundo episcopo, anno ab incarnatione Domini M° CC° XL° V°. Hujus scripti translati sunt testes Raimundus Jordani, publicus notarius Lesati, et Raimundus de Monte alto, publicus notarius Salve terre de Sancto Episcopuo, et idem Arnaldus Raimundi de Villanova, publicus notarius, qui hoc scripsit. Ego Raimundus Jordani subscribo. Raimundus de Monte alto subscripsit. »

Le célèbre P. Poussines, ayant trouvé cette copie à Toulouse au milieu des papiers laissés par le P. de Gissey, l'envoya au P. Papebrock, qui publia la *Vie* d'après cette copie dans les *Acta Sanctorum* sous la date du 16 mai[1], jour de la fête de saint Germier. Le texte qu'il donna n'est pas rigoureusement conforme à celui du manuscrit, ni très pur. On y constate des omissions ; si elles portent sur des mots importants, on le verra plus loin. Il a été, de plus, retouché en plus d'un endroit. Je ne parle pas simplement des transpositions de mots dans la même phrase : elles sont fréquentes ; mais encore des mots ont été changés : par exemple *presbiteratus* a été mis pour *presulatus*[2], *indigorum*, qui n'est pas latin, pour *indigentium*[3], *quaesitores* pour *precursores* : ms. : « Misit quoque rex in omni regno suo precursores ut solicite eum quererent. » Boll. : « Et misit rex quaesitores ut eum solicite quaererent[4]. » Or, le mot *presbiteratus* n'a nullement le sens de *presulatus*, évêché ; et l'expression *quaesitores*, peu en usage avant le XIV^e^ siècle, si même elle a été employée, induirait en erreur sur la date de la composition de la *Vie* du manuscrit 477 de la Bibliothèque de Toulouse.

Aussi, après une minutieuse collation, je crois

1. *Acta SS. maii,* III, 588 et suiv. Éd. Palmé.
2. N° 2.
3. N° 2.
4. N° 5.

devoir abandonner le texte des Bollandistes pour suivre le texte du manuscrit 477 de la bibliothèque de Toulouse. Ce n'est pas toutefois qu'il présente les caractères d'une fidélité absolue. Une première lecture laisse soupçonner plus d'une erreur de copiste. Avec un peu d'attention, on peut en noter et en corriger les fautes ; et le fragment transcrit dans le Cartulaire de Lézat avec un grand soin ne montre que trop la supériorité du texte du recueil de Vies de saints du monastère de Lézat. Cependant, comme la *Vie* du manuscrit 477 est la seule jusqu'ici connue qui nous soit parvenue, il faut bien se résigner à la suivre. Du reste, pour donner satisfaction à toutes les exigences, je publie les quatre textes, fragment de *Vie* ou *Vie*, que nous avons :

1° *Vita sancti Germerii*, Bibliothèque de la ville de Toulouse, ms. 477.

2° *Fragmentum vitae sancti Germerii*, dans Cartulaire de Lézat, Bibl. nat., fonds latin 9189.

3° *Sancti Germerii* [*Vita*], par Bernard Gui. Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 450.

4° Seconde *Vie* de saint Germier par Bernard Gui dans *Nomina episcoporum Tholose*. Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 450.

Ainsi le lecteur aura sous les yeux tous les textes connus.

2° LES AUTEURS DE LA *VIE*.

Il est manifeste que la *Vie* manuscrite n'a pas

été écrite par un contemporain de saint Germier, sans parler du récit d'un miracle récent par lequel elle se termine : la couleur générale n'en est point mérovingienne.

M. Longnon en recule la rédaction jusqu'au XII^e^ siècle et il l'attribue à Tornoald. « Tornoald, dit-il, n'est connu que par un ouvrage, peu digne de foi, écrit seulement au XII^e^ siècle, la Vie de saint Germer, évêque de Toulouse[1]. » Vérification faite, Tornoald est, d'après la *Vie*, l'évêque qui donna à saint Germier la consécration épiscopale, mais rien de plus.

Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, qui n'ont pas eu une telle distraction, écrivent avec plus de vraisemblance : « Il paroit que l'auteur étoit religieux de Saint-Germier, auprès de Muret, où il y avoit, en effet, anciennement un prieuré conventuel[2]. » Ils en placent la rédaction à la fin du XI^e^ siècle.

Cette *Vie* a été évidemment rédigée par un clerc. La disposition générale est bonne. Il me paraît également certain que l'auteur avait sous les yeux une vie antérieure : il lui a emprunté le cadre et quelques données, nous verrons tout à l'heure lesquelles. Peut-être un des prêtres atta-

1. *Géographie de la Gaule au VI^e^ siècle*, p. 539.

2. T. II, n. 69, p. 152. Éd. Privat. Ce prieuré fut donné en 948 à l'abbaye de Lézat. *Cartulaire de l'abbaye de Lézat*, Bibl. nat., ms. 9189, fonds latin. Cf. *Hist. génér. de Languedoc*, IV, 709; V, 1728.

chés à saint Germier composa-t-il une première *Vie*. C'était beaucoup l'usage sous les Mérovingiens de fixer dans quelques pages substantielles les principaux traits de la vie des plus saints personnages, évêques ou abbés : ainsi pour saint Remi[1], pour saint Maixent[2], pour saint Vivien[3]. Ces *Vies* servirent beaucoup à Grégoire de Tours, qui les eut à sa disposition et qui y renvoyait ses lecteurs[4]. Plus tard on ajouta des récits de miracles ; les *Vies* se multiplièrent[5] et il faut beaucoup regretter qu'on ait alors touché aux rédactions primitives. Les vies des saints de ces temps reculés ne nous sont ainsi parvenues que dans leur seconde ou même troisième forme. Les *Acta Sanctorum* de l'ordre de Saint-Benoît ne contiennent guère que des textes de cette façon, dans

1. Greg. Turon., *Historia Franc.*, lib. II, cap. XXXI, cap. XXXVII.

2. Greg. Turon., *Historia Franc.*, lib. II, cap. XXXVII.

3. Greg. Turon., *De gloria confess.*, cap. LVIII.

4. M. Kurth, *Les sources de l'histoire de Clovis dans Grégoire de Tours*, dans *Revue des Quest. hist.*, n° d'octobre 1888, p. 403 et suiv.; M. Lécrivain, *Un épisode inconnu de l'histoire des Wisigoths*, dans les *Annales du Midi*, n° de janvier 1889, p. 47.

5. Saint Ghislain en offre un exemple assez remarquable. Voy. *Analecta bollandiana*, t. VI (1887), pp. 209-300; t. V (1886), pp. 209-294. Voy. de même *Vita S. Audoeni, Rotomagensis episcopi*, publiée par M. l'abbé Sauvage (*Analecta bollandiana*, t. V (1886), pp. 67-146); *Vita sancti Sigiranni primi abbatis Longoretensis in dioecesi Bituricensi, seculo VII* (*Anal. bolland.*, t. III (1884), pp. 378-407); *Vita sancti Pauli episcopi Leonensis* (*Anal. bolland.*, t. I, pp. 208-258).

les deux premiers volumes du moins. Pour ce qui regarde le *Vita sancti Germerii*, il y a eu, dis-je, une rédaction ancienne. Elle est déjà indiquée par cet avis de l'anonyme du XI^e^ siècle : « Quorum (clericorum) unus Pretiosus sanctissimi confessoris Germerii vitam vel actus longe post scripsisse peribetur. » Ce n'est pas à dire pour cela qu'il faille regarder Pretiosus, un des deux *clerici* qui auraient vécu auprès du saint, comme l'auteur de cette vie primitive. L'anonyme du XI^e^ siècle nous a mis en garde contre toute surprise : « Longe post scripsisse videtur, » dit-il. Pretiosus était à peu près du même âge que le saint, qui est mort au moins septuagénaire ; il n'a pas vécu longtemps encore, *longe post*, après lui.

Il y a une seconde raison d'admettre une rédaction primitive. Je l'indique simplement sans y insister. On remarquera l'expression dont l'anonyme se sert pour dire que le saint, ayant atteint l'âge de la majorité, fut ordonné sous-diacre, « Cum vero ad legitimam pervenisset etatem. » Or, l'expression *aetas legitima* est d'origine barbare. Elle est plusieurs fois employée dans les lois dites *Lois des Lombards*, d'abord dans le code du roi Rothar (643)[1] et ensuite dans les *Lois* du roi Luitprand (721)[2]. Elle se

1. N° 155. Pertz, *Leges*, t. IV, p. 323.

2. N° 19. Pertz, *Leges*, t. IV, p. 116; n° 99, *ibid.*, p. 148; n° 117, *ibid.*, p. 155. — « *De aetate, in quantis annis debeat esse legitima aetas.* Hoc prospeximus, ut intra decem et octo

rencontre également dans Grégoire de Tours. Je cite un seul exemple, mais qui s'applique à une personne étrangère à la famille royale : « Lupicinus ab exordio aetatis suae, » écrit Grégoire de Tours, « Deum toto requirens corde, litteris institutus, cum ad legitimam transiisset aetatem, genitore cogente, cum animi non praeberet consensum, sponsali vinculo nectitur[1]. » Grégoire n'a pas emprunté ce langage au droit romain, car dans le Code Théodosien la majorité est désignée par l'expression « perfecta aetas[2] » : c'est le vocabulaire barbare qui le lui fournit. Il ne semble pas, du reste, qu'à Toulouse, au XII^e siècle, elle fût employée, s'il faut s'en rapporter à un testament de 1197. Le testateur Terrin Martin exprime la volonté qu'il soit fait un partage égal de ses biens entre ses trois enfants; et ceux-ci n'agissent comme héritiers des biens du père que quand ils sont « in perfecta etate constituti[3]. »

annos non sit legitimus homo res suas alienandum. » *Luitpr. Leges,* n° 19. — « Si infans ante decem et octo annos, quod nos instituimus ut sit legitima aetas. » N° 117.

1. *Vitae patrum,* I, I. *Patr. lat.,* t. LXXI, col. 1011. — Cf. *Hist. Franc.,* lib. VI, cap. IV.

2. 3 C. Theod. de sponsalibus, et § ult.

3. Archives de la Haute-Garonne. H Daurade. Legs pies, liasse 6. De même dans le testament de Guillaume Henard de Saint-Pastou, du 10 septembre 1333, la majorité est désignée par l'expression *perfecta aetas.* Elle est fixée à quatorze ans. Il fait héritier universel son fils Aymeric, et, s'il meurt « antequam veniret ad perfectam etatem XIIII^or annorum, » son propre père. Communiqué par M. de Saint-Pastou.

Sans doute l'expression « aetas perfecta, » signifiant la majorité, se trouve dans la *Loi des Visigoths*[1], qui avaient établi la capitale de leur royaume à Toulouse, où ils sont restés pendant quatre-vingt-huit ans (418-507). Il n'est donc que plus remarquable que l'anonyme du XI^e^ siècle ne l'ait pas employée. C'est qu'il avait sous les yeux une *Vie* rédigée à une époque où cette expression était courante, c'est-à-dire au VII^e^ ou au VIII^e^ siècle.

Ainsi, le *Vita sancti Germerii* a eu deux auteurs au moins.

Il faut se demander maintenant si le second s'est inspiré de l'œuvre du premier. Pour répondre tout de suite, en attendant la preuve, il me semble que la *Vie* ancienne a été fondue dans celle du XI^e^ siècle, où on peut la reconnaître encore.

Une réflexion amenée par la ressemblance des noms, une véritable homonymie dans certains documents, s'impose tout d'abord. Moins d'un siècle seulement après saint Germier a vécu dans le diocèse de Beauvais saint Germer (*Geremarus*), qui est mort vers 658, après avoir fondé une abbaye appelée de son nom Saint-Germer-en-Flaye[2]. Nous avons une *Vie* de saint Germer[3]. Mabillon a fait remarquer qu'elle est ancienne,

1. Lib. tertius, IIII. Dans Bouquet, *Rec. des Hist. des Gaules,* t. IV, p. 322.

2. Aujourd'hui Le Coudray-Saint-Germer, Oise.

3. *Vita S. Geremari abbatis Flaviacensis primi,* dans *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti,* II, 455.

antérieure à l'invasion des Normands. « Hujus Vitae scriptor, » dit-il, « antiquissimus est, et, si non fallit conjectura, fere aequalis. » L'abbaye de Saint-Germer (Oise) était sans doute éloignée de celle de Saint-Pierre de Lézat (Ariège); mais la fréquence des relations des abbayes de la même règle permet d'admettre qu'elle y était connue au XI^e siècle, époque probable du remaniement du *Vita sancti Germerii*. Le fils de saint Germer, Amalbert, était, du reste, mort en Gascogne vers 648, et cette mort mit en relief la vertu du saint[1]. En tout cas, il faut noter que le *Vita sancti Germerii urbis Tholose episcopi* et le *Vita s. Geremari abbatis Flaviacensis primi* ne se ressemblent à peu près en rien. Sans doute, enfants, l'un et l'autre saint réussissent parfaitement à confier à leur mémoire le texte des Écritures; plus tard, ils pratiquent à un degré éminent la charité envers les pauvres; Germer est appelé à la cour par le roi Dagobert, et Germier par Clovis; encore faut-il remarquer que Germer passe de longues années à la cour de Dagobert, où il se marie, tandis que Germier, alors évêque, ne voit Clovis qu'un moment. Les deux saints donnent l'exemple des mêmes vertus. Mais en tout le reste, époque, situation, ministère, fondations, leurs *Vies* diffèrent totalement. L'auteur du *Vita sancti Germerii*, s'il est permis de le conclure de cet unique

1. N^os 18-26.

rapprochement, ne s'est donc pas laissé détourner de son héros, dont une *Vie* primitive lui retraçait les traits fidèles.

Le *Vita sancti Geremari* me suggère une seconde réflexion. La rédaction en est ancienne; il n'est que plus étonnant qu'il renferme si peu de traces de la langue proprement mérovingienne : *Duces et Comites* [1], *capitis comam deponere* [2], c'est tout ce qu'on peut y recueillir; puis quelques rares traits appartenant à la monarchie franque [3]. Dû à la plume d'un clerc instruit, on s'explique aisément que ce *Vita* ait été rédigé dans la langue ecclésiastique. Cette remarque s'applique à la plupart des *Vies des saints de l'ordre de Saint-Benoît* du VI^e^, du VII^e^ et du VIII^e^ siècle que Mabillon a publiées. Bien plus, lisez la Vie de saint Remi, de saint Maixent, de saint Vivien dans Grégoire de Tours, ou plutôt dans ce que Grégoire de Tours en a donné [4], et ce même fait ne pourra que vous frapper. Or, il n'en va pas tout à fait de la sorte pour le *Vita sancti Germerii*. Remanié au XI^e^ siècle, des traits mérovingiens s'y rencontrent cependant, comme nous le verrons, et en plus grand nombre que dans beaucoup de pièces anciennes. Cette particularité, bien faite pour le

1. N° 6.
2. N° 12.
3. N^os^ 7, 8, 12.
4. *Historia Franc.*, lib. II, cap. XXXI, XXXVII; *De gloria confessorum*, cap. LVIII.

recommander, est ici d'autant plus digne d'attention que la région pyrénéenne a, beaucoup moins que le nord de la France, été un pays mérovingien, bien que plusieurs des personnages influents de la contrée, quelques évêques notamment, se soient montrés très favorables aux Francs, comme nous le verrons.

Enfin, comment ne pas faire remarquer l'estime particulière de l'abbaye de Lézat au XIII^e siècle pour le *Vita sancti Germerii?* C'est de septembre 1247 à août 1249 que le Cartulaire de l'abbaye fut transcrit, d'après un cartulaire du XII^e siècle et d'après les originaux[1], par les soins de l'abbé Pierre de Dalbs (1241-1254)[2], auparavant prieur de la Daurade à Toulouse[3]. Or, le passage du *Vita* relatif à l'entrevue de Clovis et de saint Germier et à la donation par le roi à l'évêque du territoire d'Ox, commune de Muret (Haute-Garonne), y a été reproduit. Il tenait lieu du titre de la fondation qui faisait défaut. Sa présence dans le Cartulaire prouve deux choses : que les moines de Lézat, dont l'abbaye possédait le prieuré de Saint-Germier depuis 948, faisaient remonter à Clovis la donation d'Ox et que cette tradition toulousaine n'était contredite par aucune autre. Ils croyaient donc que le *Vita sancti Germerii* n'était

1. Bibl. nat., fonds latin n° 9189.

2. *Gallia christ.*, XIII, 211. *Hist. génér. de Languedoc*, V, 1791-1810.

3. *Gallia christ.*, XIII, 105.

pas sans valeur historique. Qu'il représente un récit ancien remanié, cela n'est pas contestable, avec d'autant plus de raison que les remaniements sont faciles à reconnaître et que sans beaucoup de peine on peut les en détacher. Retranchez, en effet, d'abord les récits de miracles, ensuite les parties narratives, qui n'appartiennent qu'à l'amplification, et vous aurez un texte court sans doute, mais bon, à peu près la *Vie* primitive. Il est remarquable combien certaines parties du *Vita* présentent une allure franche ; elles paraissent être d'une seule venue, et n'éveillent, sauf deux ou trois erreurs de copiste, aucun soupçon ; c'est par exemple le n° 1, le n° 2, le n° 9, et aussi en partie le n° 6, le n° 7, le n° 11 ; ils forment un contraste sensible avec les autres parties du *Vita*, gâtées par de trop nombreuses et peu équivoques surcharges. Cependant ne nous hâtons pas pour ce motif de rejeter celles-ci totalement et sans autre examen. Elles se trouvent là, parce qu'elles recouvrent plus d'une pierre de l'édifice primitif. Nous espérons le montrer par l'examen de détail auquel il faut maintenant soumettre le *Vita*.

II.

EXAMEN CRITIQUE DE LA *VIE DE SAINT GERMIER.*

1° L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE SAINT GERMIER JUSQU'A L'ÉPISCOPAT.

N° 1. — « Temporibus gloriosissimi Clodovei principis. » C'est par ces mots que l'hagiographe fixe l'époque à laquelle saint Germier a vécu. Il avait trente-trois ans quand il fut élevé à l'épiscopat, dit le *Vita*, n° 5. Il fut consacré évêque de Toulouse au plus tôt en 507 [1], au plus tard en 511 [2]. Sa naissance se placerait donc entre 474 et 478. Si Angoulême fut sa patrie — c'est un point que nous discuterons plus loin — il resta sujet des rois Wisigoths jusqu'en 507 [3]; comme Clovis, vainqueur des Wisigoths, est mort en 511, il ne fut sujet de ce roi que quatre ans au plus; la plus importante partie de sa vie n'appartient pas au règne du roi des Francs, victorieux à Vouillé. Cependant le *Vita* dit : « Temporibus gloriosissimi Clodovei. » Pour l'hagiographe du VII^e ou du VIII^e siècle, en effet, la grande figure

1. Heraclianus, son prédécesseur immédiat, a souscrit le concile d'Agde de 506. *Gallia christ.*, XIII, 7. Nouv. édit.

2. Clovis est mort en 511. Nous verrons plus bas qu'il eut une entrevue avec saint Germier, déjà évêque de Toulouse.

3. M. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle,* Atlas, cart. I.

du fondateur de la monarchie franque se détachait seule sur le fond troublé de l'histoire de la fin du v^e^ siècle. Qu'avaient affaire ici les Wisigoths dépossédés de Toulouse pour toujours en 507? La rencontre du saint et du roi des Francs, qu'il va raconter en lui donnant de grandes proportions, explique à elle seule cette manière de parler. Dans le cas où cette première indication appartiendrait à l'anonyme du XI^e^ siècle, elle n'est pas fausse sensiblement.

N° 5. — Avec le P. Papebrock qui a substitué *Incolesmis* à *Jerosolimis*[1], on peut placer à Angoulême le berceau de saint Germier.

Dans le manuscrit, le roi Clovis lui demande : « Quis es tu? Aut unde es? Aut quod nomen habes? »

Le saint répond : « A baptismo Germerius vocor, in civitate Iherosolima natus sum. »

Mais il ajoute aussitôt : « In territorium Tholosanum deductus ad discendum litteras puritano (*sic*) missus sum. »

Ce passage contient peut-être quelque faute de transcription ; mais la pensée en est bien claire. Or, comment admettre qu'enfant, saint Germier aurait été envoyé de Jérusalem à Toulouse pour apprendre les rudiments de la grammaire? C'est bien loin ; et pourtant, après les premières études, il rentre dans sa famille. D'ailleurs il est ordonné

1. *Acta SS. maii*, III, p. 590. Éd. Palmé.

sous-diacre à Saintes, « in Santonica civitate subdiaconus factus, » et diacre « in termino[1] Yconio, » Yonsac, d'après l'abbé Salvan[2]. Le voilà qui se rapproche d'Angoulême. Vraisemblablement le copiste aura lu *Jherosolima* au lieu de *Incolisma*. Sa copie n'est pas, en effet, exempte de toute faute : « puritano » pour « a pueritia, » par exemple.

Le passage d'après lequel le saint, adolescent, « transito mari, Tholosanis partibus venit », ne saurait créer une sérieuse difficulté. Pendant tout le moyen âge, l'expression *mare* a été employée pour désigner une étendue d'eau navigable, mer ou rivière, ou même non navigable[3]. Nous interpréterons donc ces paroles dans ce sens que saint Germier se rendit à Toulouse par la Garonne ; nous savons, en effet, que le fleuve était navigable de Bordeaux jusqu'à Toulouse. Que, si l'on veut maintenir la lecture « Jherosolima, » nous sommes autorisés à dire que vraisemblablement Jérusalem appartient à une donnée légendaire, celle d'après laquelle saint Germier, enfant, serait venu de loin à Toulouse pour étudier.

N° 1. — Le biographe célèbre la connaissance rapide que l'enfant, au sein de sa famille, acquit des Écritures : « Tanta suorum utpote religiosorum est a primevo enutritus cura, ut infra trium

1. N° 2, « in presulatu. »
2. *Histoire de l'église de Toulouse,* t. I, 228.
3. Voy. le *Glossarium* de Du Cange au mot *Mare.*

annorum et duorum spacia mensium omnem divinarum arripuisse feratur noticiam scripturarum. » Du IVe au VIe siècle et longtemps encore après, le goût universel des Écritures, le zèle des parents à en instruire leurs enfants, l'ardeur de ceux-ci à orner leur mémoire des textes sacrés tenaient lieu des maîtres et produisaient de magnifiques résultats. Ainsi Sozomène relate l'usage syrien de faire réciter aux enfants les saintes Écritures [1]. Dans sa jeunesse, Théodose le Jeune (421) avait appris par cœur les saintes Écritures [2]. Le paralytique de Rome bien connu, Servulus, savait par cœur toute la Bible [3]. Enfin, pour ne pas multiplier outre mesure ces exemples, Grégoire de Tours a vanté la connaissance des Écritures dans plusieurs des saints du Ve et du VIe siècle qui ont vécu en Gaule et non loin de Toulouse, par exemple saint Quentin de Rodez [4], saint Léobard d'Auvergne [5]. On sait enfin que l'amour des Écri-

1. A l'occasion d'Eusèbe d'Émèse, dont il dit : ἐκ νέου τὲ κατὰ πάτριον ἔθος τους ἱεροὺς ἐκμαθὼν λόγους. *Hist. eccl.*, III, cap. VI. — Socrate dit : ἐκ νέας τε ἡλικίας τά ἱερὰ μαθὼν Γράμματα. *Hist. eccl.*, lib. II, cap. IX.

2. Διὸ καὶ τὰ ἱερὰ Γράμματα ἀπὸ στήθους ἀπήγγειλεν. Socrate, *Hist. eccl.*, lib. VII, cap. XXII.

3. Greg. Mag., Hom. XV *in Evang.*

4. *Vitae patrum*, cap. IV, IV.

5. *Ibid.*, cap. XX, II. — L'auteur de la *Vie de saint Paul*, premier évêque de Léon (Saint-Pol-de-Léon), qui a vécu au VIe siècle, fait remarquer qu'enfant il fut appliqué à l'étude des Écritures : « Quippe ab infantia inter alios, quos admodum ingeniosos ac lectioni cuderat deditos, fidei discipulos,

tures sous les Mérovingiens allait jusqu'à la superstition. Ainsi Chramne, se préparant à combattre les Saxons, avait placé son camp près de Dijon. « Je n'hésiterai pas à dire ce qui arriva le dimanche suivant, écrit Grégoire de Tours. Il y avait là le saint évêque Tétricus. Les clercs, ayant placé sur l'autel les trois livres des Prophéties, des Épîtres et des Évangiles, prièrent le Seigneur de faire connaître ce qui allait arriver à Chramne [1]. »

Retenons donc comme un trait antique les premières lignes de notre *Vita sancti Germerii*, qui nous montrent saint Germier encore enfant appliqué par ses propres parents à l'étude de l'Écriture et en acquérant rapidement la connaissance, par la mémoire sans doute.

N° 5. — Je verrais également un trait antique dans le passage d'après lequel saint Germier fut envoyé à Toulouse « ad discendum litteras. » Sans doute, il appartient au dialogue qui s'engage entre Clovis et l'évêque; et il y a là une amplification maladroite, que l'on peut attribuer à l'anonyme du XI^e siècle. Mais le nom, le lieu d'origine et celui de l'ordination semblent avoir été empruntés à un récit ancien, ou, du moins, à la tradi-

sacrae disciplinis scripturae adprime sapienterque eruditus...» (*Analecta bollandiana*, t. I (1882), p. 213.) — Saint Gaugeric, évêque de Cambrai, mort vers 619, savait, jeune encore, tout le psautier par cœur, « memoriter totum psalterium pontifici recitavit. » (*Anal. boll.*, t. VII (1888), p. 390.)

1. *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. XVI.

tion; on a de la peine à admettre que l'hagiographe ait ici tout inventé. Ces données sont précises, nettes; elles énoncent des faits importants dans la vie du saint : faits que l'anonyme du XI^e^ siècle aura déplacés dans le récit, pour les mettre dans la bouche du saint lui-même. Bernard Gui, qui a abrégé le *Vita sancti Germerii*, ne s'est pas fait un scrupule de déplacer les miracles : il les avait trouvés à la fin du récit, il les a mis à leur place chronologique. Or, c'est parmi ces données précises sur le nom, le lieu d'origine et l'ordination que nous lisons la mention de la venue du saint à Toulouse « ad discendum litteras. » Le séjour de l'enfant à Toulouse n'a rien que de vraisemblable, puisque Sidoine Apollinaire, qui est mort vers 488 et qui connaissait bien sa Gaule, appelle Toulouse la cité « palladienne[1]. » Il ne peut être admis cependant qu'avec une réserve, au moins. Le n° 1 est d'une rédaction simple, limpide, sincère ; en le lisant avec attention, aucun soupçon de surcharge ne traverse l'esprit. Là, l'enfant est élevé dans sa famille; adolescent, « cum ad iuvenilem pervenisset etatem, » il se rend à Toulouse, non toutefois pour étudier.

N^os^ 1, 2. — Le récit se continue, en effet. Le jeune homme quitte sa patrie et sa famille ; il passe la mer, c'est-à-dire, selon notre interprétation,

1. Carmen VII, *Panegyr. Avito aug. socer dictus. Patr. lat.*, t. LVIII, col. 690.

qu'il remonte le cours de la Garonne pour se rendre à Toulouse, « adepturus a Domino centuplam remunerationem cum illis qui pro Xρisto sua omnia reliquerunt. » Il est accompagné de deux jeunes clercs, *clerici*, Placidius et Pretiosus. Ceux-ci appartenaient sans doute à cette classe d'hommes, assez nombreuse au V^e et au VI^e siècle, qui, consacrés à l'Église qu'ils payaient de leur service, pouvaient cependant continuer à rester dans le monde. Le saint avait levé le premier au baptême; il constitue le second son économe. A Toulouse, sa bonne conduite, ses mœurs, son caractère lui concilient l'affection de tout le monde, si bien qu'on lui fournit le nécessaire pour la nourriture et le vêtement. Quant à lui, il pourvoit déjà aux besoins des pauvres, auxquels il distribue le tiers des offrandes qu'on lui porte.

Cette partie du récit me paraît solide. Il est remarquable combien dans les premiers siècles l'action du texte des Évangiles a été grande sur les chrétiens. Quelques paroles du Seigneur avaient pour ainsi dire fait les martyrs, celles-ci, par exemple : « Si quis venit ad me et non odit patrem suum et matrem..... adhuc autem et animam suam, non potest meus esse discipulus » (Luc., XIV, 26). Il fallait être disposé à tout, même à la mort, pour se montrer vrai disciple du Christ : sans hésitation et avec joie, on mourait donc pour lui. Or, avec la paix et la liberté s'ouvrit, si je puis ainsi parler, une autre

école de sainteté. Saint Antoine en fut comme le premier maître. Dans une église il entendit ces paroles de l'Évangile : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres » (Matth., XIX, 21). Il s'en alla donc, il vendit ses biens et donna sa fortune aux pauvres par amour pour Dieu[1]. Or, telle est l'histoire de la plupart des saints de la période mérovingienne. Ils s'en vont; ils quittent leur patrie et leur famille; ils donnent leurs biens aux pauvres et font des fondations magnifiques, églises, monastères surtout. Vers l'année 500, Lupicinus et Romanus se retirent dans les montagnes du Jura[2]. Saint Abraham passe des régions de l'Euphrate à celles du Nil; puis, il vient en Gaule, et bâtit dans la *civitas* des Arvernes la basilique de Saint-Cyrice (vers 480)[3]. Saint Quentin, originaire d'Afrique, se fixe chez les Ruthènes. Évêque de Rodez (506), il avait l'habitude de dire aux gens de sa maison : « Succurrite, quaeso, succurrite[4]. » Ursus s'éloigne de Cahors et s'en va dans le pays de Bourges, où il fonde des monastères[5]. Saint Aubin, évêque d'Angers (538), avait commencé

1. Athanasius, *Vita sancti Antonii*, 2. — *Patr. grec.*, t. XXVI, 841.

2. Greg. Tur., *Vitae patrum*, cap. I, 1. *Patr. lat.*, t. LXXI, col. 1011.

3. *Ibid.*, cap. III, 1, col. 1021.

4. Gregor. Turon., *Vitae patrum*, cap. IV, 1, IV, col. 1022, 1025.

5. *Ibid.*, cap. XVIII, 1, et n. *a*, col. 1085.

par abandonner sa patrie [1]. C'est la parole évangélique : « Quoniam qui non renuntiat omnibus quae possidet, non potest Christi esse discipulus » (Luc., XIV, 33), qui explique la vie de l'abbé saint Marculfe [2]. Ces autres paroles : « Qui reliquerit domum, aut agros, vel possessiones, necnon et omnia quae sua sunt propter nomen meum, centuplum accipiet et vitam aeternam possidebit » (Matth., XIX, 29) ébranlèrent saint Sever, qui, abandonnant la Syrie, vint se fixer à Agde (Hérault) [3], etc.

On n'assurera pas évidemment que les *Vies* publiées par Mabillon ou données par Grégoire de Tours nous renseignent chacune exactement sur le lieu d'origine du saint. Mais l'éloignement de la patrie, le renoncement aux biens, le soin des pauvres sont des traits ordinaires, communs, qui forment comme la trame obligée de ces existences passées loin de toute fortune au service de Dieu et du prochain. Ils appartiennent à l'histoire du temps. Donner ses biens aux pauvres jusqu'à

1. D. Luc d'Achery et Mabillon, *Acta Sanctorum,* I, 102.

2. *Ibid.*, I, 120.

3. *Ibid.*, I, 548. De même saint Cassien quitte l'Égypte et vient déployer dans les Gaules son zèle charitable. *Vita sancti Cassiani episcopi*, dans *Analecta bollandiana,* t. IV (1885), pp. 159-166. Saint Cunibert, élevé sur le siège de Cologne « jussu principis Dagoberti, substantiam sui patrimonii sic amavit ut ecclesiis et egenis universa distribuens... » *Catal. cod. hagiograph. Bibl. reg. Brux.,* à Bollandianis edit., I, 244.

ne rien garder pour soi est alors regardé, non seulement comme une vertu excellente, mais encore comme la condition requise pour être disciple du Christ[1].

Quand donc le *Vita sancti Germerii* nous représente le jeune homme s'éloignant de sa famille et de sa patrie, se fixant à Toulouse, il ne dit rien que de très vraisemblable. Il est vrai que saint Germier ne vend pas ses biens, par la raison bien simple qu'étant simple adolescent il n'en a pas la libre disposition. Il était, ce semble, de riche famille, comme nous le verrons plus loin ; on ne peut cependant l'assurer. Du moins, il ne peut mieux se conformer au programme évangélique et suivre les préférences de son époque, puisqu'il vit d'aumônes et distribue aux pauvres une large part des offrandes qu'il reçoit. Il reçoit et il donne : ce trait est de tous les temps ; mais il est particulièrement mérovingien. Il emprunte à l'époque de saint Germier un caractère de certitude. Il est vrai qu'on ne voit pas comment, vivant de peu et ne possédant rien, il aurait pu faire de Pretiosus son économe, l'intendant de sa maison. Mais l'hagiographe aura ici confondu les époques : plus tard Pretiosus fut, comme nous le verrons, l'in-

1. Voy. *Vitae BB. Vitalis et Gaufridi, primi et secundi abbatum Saviniaecensium in Normannia,* publiées par M. l'abbé Sauvage (*Anal. bolland.*, t. I (1882), pp. 355-410) ; *Vita saneti Anselmi Maeonensis, episcopi Polymartii in Etruria* (*Anal. boll.*, t. II (1883), pp. 270-278).

tendant du saint, d'abord pendant le temps du diaconat, et ensuite au temps de l'épiscopat de celui-ci.

N° 3. — C'est vers l'année 495 que saint Germier se retira à Toulouse, formant avec ses deux compagnons une communauté naissante, qui plus tard devait prendre à Ox (Haute-Garonne) un grand accroissement. Les Wisigoths dominaient encore Toulouse, capitale de leur vaste royaume. Or, tout le monde sait, et j'ai à peine besoin de le rappeler, que les Wisigoths suivaient la doctrine d'Arius, qui renversait totalement le dogme de la Trinité. Leurs rois n'avaient pas tous montré le zèle d'Euric (465-484), qui entrava les élections épiscopales et persécuta les catholiques. Mais tous combattirent l'influence de l'Église, grâce, entre autres moyens d'action, à un clergé actif[1]. Il ne semble pas que les Wisigoths ariens aient réussi à détourner les peuples du Midi de la foi catholique[2]. Du moins la lutte fit des victimes ; et, à ne tenir compte que de la religion officielle, on peut dire que le royaume des Wisigoths fut divisé en deux croyances, la foi catholique et la doctrine arienne.

Cela étant, on ne peut que remarquer ce pas-

1. Sidon. Apollin., *Epist.*, lib. VI, epist. VI. *Patr. latin.*, t. LVIII, col. 569. — Lib. II, epist. II. *Ibid.*, col. 445. — Gregorius Tur., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. XXV. — *Histoire générale de Languedoc*, livre V.

2. *Hist. génér. de Languedoc*, liv. V, ch. XXXII; t. I, p. 532.

sage de la *Vie* qui donne à penser. Quand saint Germier, déjà diacre, alla recevoir la consécration épiscopale, à Alais probablement, il amena avec lui, dit notre texte, « duos sue fidei fautores clericos, Dulcidium videlicet et Pretiosum. » — « Sue fidei, » c'est-à-dire la foi du concile de Nicée. D'autres expressions que nous relèverons nous permettront de croire que les efforts de son ministère épiscopal se portèrent du côté de l'arianisme, dont il essaya de préserver ses ouailles et de désabuser les âmes trompées. Nous voyons ici que déjà pendant sa jeunesse saint Germier s'est trouvé, à Toulouse, en présence des Ariens et en opposition avec eux, gardant, défendant et propageant la doctrine de Nicée.

N° 2. — Saint Germier cependant atteint la majorité, « cum ad legitimam pervenisset etatem. » Mais quel était l'âge de la majorité? Grégoire de Tours, qui se sert de l'expression « aetas legitima, » ne le marque pas; et, du reste, il ne s'est guère occupé que de la majorité des membres de la famille royale. Pour les Lombards, auxquels peut-être il a emprunté cette expression, l' « aetas legitima » commençait avec la dix-neuvième année[1]. Chez les Romains, la majorité commençait à la vingt-cinquième année, et le *Breviarium* d'Alaric, rédigé pour le royaume des Wisigoths de Toulouse, adopta cette règle. A ne s'en rapporter

1. Voy. plus haut, p. 10, note 2.

qu'à ces deux données, il est difficile de fixer l'âge de la majorité pour saint Germier. La *Vie* fournit, du moins, deux renseignements utiles. Si nous l'en croyons — et pourquoi ne pas l'en croire? — il avait trente-trois ans quand il reçut la consécration épiscopale, n° 5; il était diacre depuis trois ans seulement, n° 3; un certain temps s'écoula, pas très long, semble-t-il, entre le sous-diaconat et le diaconat, n° 2. D'après cela, il avait trente ans quand il fut ordonné diacre; vingt-huit ou vingt-neuf ans quand il fut ordonné sous-diacre. Il reçut cette dernière ordination peu de temps après avoir atteint la majorité, « cum ad legitimam pervenisset etatem. » C'est donc à vingt-cinq ans qu'il faudrait fixer la majorité du saint, vers l'année 503 la date de son ordination comme sous-diacre et à l'année suivante celle de son ordination comme diacre. Grégoire lui aurait donné le sous-diaconat à Saintes, dont il était évêque. Peu de temps après, se trouvant « in presulatu Yconio » (*In termino Yconio*, n° 5), il aurait reçu le diaconat, « a provincialibus episcopis diaconus ordinatus est, » c'est-à-dire ou bien en présence des évêques de la province, ou bien à leur demande.

Ce qui permet d'avoir quelque confiance dans ce récit, c'est que l'église de Saintes est une de celles dont la liste épiscopale à cette époque est le mieux fournie, tandis que pour la plupart des églises du royaume des Wisigoths on constate de nombreuses

lacunes. L'évêque Grégoire est, du reste, connu, et son épiscopat à Saintes répond à la date probable de l'ordination de saint Germier[1]. A Toulouse, au contraire, le siège épiscopal semble être resté longtemps vacant au Ve siècle. Entre saint Exupère, mort vers 415, et saint Germier, on ne trouve que l'évêque Heraclianus, qui souscrivit le concile d'Agde (506); il est le seul dont l'existence soit certaine[2]. Ce veuvage, s'il s'est réellement produit, s'explique par la situation de la ville qui était la capitale d'un royaume arien et où les rois Wisigoths entretenaient un clergé arien. Saint Germier sera allé chercher le bienfait de l'ordination dans une ville plus libre et peu éloignée de son pays natal. Les évêques de la province, qui, vers 504, ne pouvaient pas prévoir la guerre prochaine entre Clovis et Alaric, encore moins la victoire du roi des Francs, auront désiré qu'il fût promu au diaconat pour le bien de l'église de Toulouse, où il était tenu en haute estime. Toujours est-il que, aussitôt diacre, il revient à Toulouse, et le tableau change. Il ne vit pas des aumônes des simples fidèles; ou du moins, s'il les reçoit, il regarde comme un devoir de les distribuer aux pauvres. C'est qu'il remplit une fonction. S'adressant à ses deux compagnons, Dulcidius et Pretiosus, attachés sans doute au service de l'église : « Oportet nos, » leur dit-il, « sollici-

1. Gams, *Series episc.*, 623. — *Gallia christ.*, II, 1056.
2. Gams, *Series episc.*, 637. — *Gallia christ.*, XIII, 5, 6, 7.

tudinem indigencium habere. » Quand il quitte Toulouse pour aller recevoir la consécration épiscopale, il laisse le soin des pauvres à son intendant, « disposita domo sua, procuratori curam habere pauperum postmandans, » n° 3. Voilà le soin officiel des pauvres, la charge du diacre. Au VI^e siècle, du reste, le soin des pauvres, sans être tenu en plus grand honneur qu'au temps de saint Cyprien et de saint Paul, avait pris de grands développements et produit pour chaque église une véritable organisation de l'assistance publique.

2° L'ÉPISCOPAT DE SAINT GERMIER.

Suivons par ordre chacun des principaux faits se rattachant à l'épiscopat de notre saint.

A. *La consécration épiscopale.*

N^os 3, 4. — L'épiscopat de saint Germier ne saurait être mis en doute. Je ne défendrai certes pas chacune des circonstances qui auraient, d'après la *Vie*, précédé et suivi sa consécration épiscopale. Les n^os 3 et 4 ont été évidemment interpolés. Bien des traits appartiennent au développement complaisant d'une rédaction postérieure. Mais tout n'y est pas également digne de mépris. Je ferai remarquer tout de suite l'expression « venerunt (sanctus Germerius et socii ejus) ad ecclesiam ubi *sedes episcopalis* erat; » elle appartient à une période reculée.

Une seconde expression est plus digne d'attention encore. Le saint, la veille de sa consécration épiscopale, se rend à l'église où elle doit avoir lieu, et le récit continue : « Tunc sanctus Dei famulus, apprehensa coma capitis, sic enim mos erat antiquitus, obtulit se sancto altario et eiusdem ecclesie reliquiis. » Prendre sa chevelure, et l'offrir, en la présentant, à l'autel et aux reliques des saints : voilà qui est fortement mérovingien. Le rédacteur du XI^e^ siècle a pris la précaution de nous en avertir : « Apprehensa coma, » dit-il, « hic enim erat mos antiquitus. »

La *Vie* ne parle pas de l'intervention du « peuple » dans l'élection de saint Germier. C'est un point que l'hagiographe aura peut-être omis pour l'attribuer à l'action seule de la Providence. D'après une règle constante du droit canonique alors en vigueur, l'assemblée du clergé et des chrétiens notables devait désigner aux évêques de la province l'homme de son choix, qui, accepté par eux, recevait alors la consécration. Les rois Wisigoths, je l'ai déjà rappelé, entravèrent plus d'une fois la liberté des élections épiscopales. Mais il était au-dessus de leur pouvoir d'effacer cette prescription de droit. Cependant les évêques les premiers l'avaient plus d'une fois méconnue, pour éviter de plus grands maux. A Toulouse, même après la défaite d'Alaric, on pouvait avoir un bon motif de ne pas s'y conformer. La propagande arienne, fort active, avait semé partout des

germes de division. Saint Rustique, évêque de Narbonne (427-461), n'avait-il pas été sur le point de se démettre, comme saisi par le découragement[1]? Dans cette ville, le « peuple » n'eut aucune part dans l'élection d'Hermès, son successeur (461). Chose fort curieuse, c'est le roi wisigoth Théodoric II qui se plaignit au pape que les évêques de la Viennoise eussent, au mépris des saints canons, transféré Hermès, évêque de Béziers, au siège de Narbonne. Le pape saint Hilaire, gardien du droit, rappela aux évêques la règle des élections[2]. Mais les évêques avaient une bonne excuse dans la situation elle-même. Ils avaient agi de la sorte, parce que dans chaque « civitas » le clergé et les chrétiens les plus notables se partageaient entre catholiques et ariens.

A Toulouse, il n'en était pas autrement, ce semble. La *Vie*, n° 6, racontant l'arrivée du saint dans sa ville épiscopale, fait cette remarque, en effet, que tout le peuple le reconnut : « Cognovit autem illum omnis populus ejus, et sequebantur eum per omnes ecclesiarum orationes. » Dans ce cas, on conçoit que les évêques de la province aient directement choisi saint Germier. Le silence de la *Vie* sur l'élection ne serait pas un oubli.

1. Le pape saint Léon l'exhorta à conserver sa charge. Jaffé, *Regesta pontif. roman.*, n° 544. Seconde édit. — Dans Migne, *Patr. lat.*, t. LIV, 1199.

2. Jaffé, *Regesta summo pont.*, n° 555. Seconde édit.

Dans quelle ville reçut-il la consécration épiscopale? Notre texte répond : Paris, où un ange plus éclatant que le soleil l'aurait invité à se rendre [1]. Bernard Gui le répète, puis Bertrandi [2] et Catel [3]. Les Bollandistes les premiers ont proposé de lire *Arisitanum* au lieu de *Parisitanum*. L'erreur du copiste, ou peut-être de l'anonyme du XI^e^ siècle, s'explique suffisamment par la préoccupation de faire rencontrer Clovis et le saint. Elle semble évidente, car Paris n'appartenait pas à la même province ecclésiastique que Toulouse, qui, après la victoire de Vouillé, Narbonne restant aux Wisigoths, fut rattachée à la province ecclésiastique de Bourges [4].

Si cela est admis, quelle est la ville qu'il faut voir sous le nom d'*Arisitum?* M. Longnon, et après lui M. A. Molinier, avec beaucoup de vraisemblance, y voient Alais [5], tandis que les Bénédictins, Mandajors et quelques autres avaient cru

1. Les belles tentures de la Renaissance qui, les jours de fête, ornent le sanctuaire de Saint-Étienne rappellent cet ange de saint Germier :

> Lutetiam ire parat Germerius; angelus ipsi
> Fit comes...

2. *De Tholosanorum gestis,* fol. XIV, XV.

3. *Mémoires,* p. 836. De même le P. Lecointe, *Annales,* I, p. 272.

4. *Hist. génér. de Languedoc,* t. I, p. 256.

5. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e^ siècle,* p. 538-543. — A. Molinier, *Géographie de la province de Languedoc au moyen âge,* col. 18, 19. Tirage à part du t. XII de l'*Hist. génér. de Languedoc.*

que le territoire d'*Arisitum* répond au Larzac [1]. On trouvera dans l'ouvrage de M. Longnon un exposé complet du débat. Volontiers, je partagerais son sentiment, qui était celui de Quicherat. Mais je n'insisterai pas davantage sur cette question de géographie historique, car la solution, quelle qu'elle soit, ne peut modifier l'idée que l'on se fait du *Vita sancti Germerii*, dont j'ai hâte, du reste, de poursuivre l'analyse.

Les fêtes de la consécration épiscopale du saint sont décrites en peu de mots.

Et d'abord la cérémonie elle-même.

Le *Vita* note un acte du saint qu'il est important de remarquer : « Celebravit missam, » dit-il, « in honore sancte et individue Trinitatis. » Il faut voir là une profession de foi au concile de Nicée, car pour les écrivains ecclésiastiques et les conciles de la seconde moitié du IV^e siècle, du V^e, du VI^e et du VII^e siècle, Arius s'était levé comme adversaire de la Trinité [2]. Pour Grégoire de Tours spécialement, croire à la Trinité et garder le concile de Nicée, c'était une même chose [3]; être arien et repousser le dogme de la Trinité, c'était une même chose également [4]. Ici encore saint

1. Région montagneuse du Rouergue.

2. Voy., par ex., le VI^e concile œcuménique, II^e de Constantinople, tenu en 680. Labbe, *Acta conc.*, III, 1053. Paris, 1714.

3. *Hist. Franc., Prologus*, p. 5. Éd. Omont.

4. *Hist. Franc.*, lib. III, cap. XXXI, p. 98. Éd. Omont. —

Germier se montre donc très attaché à la doctrine orthodoxe.

Après la cérémonie, un mot des réjouissances, des fêtes. Le *Vita* mentionne le repas que Tornoald, l'évêque consécrateur, aurait donné à saint Germier. Après lui, les deux autres évêques, Gré-

Saint Séverin, archevêque de Cologne, combattit fortement l'arianisme. Sa *Vie* le représente « praedicans sanctam Trinitatem in unitate Deitatis. » *Catal. codd. hagiographic. Bibl. reg. Bruxell.*, a Bolland. edit., I, 246, 247. La « Passion » de saint Frideric, évêque d'Utrecht, s'exprime ainsi : « Per idem fere tempus, dyabolo instigante et amministrante, Fresonicus populus de agnitione sanctae et individuae Trinitatis a Deo (adeo) multis erravit in locis, ut Sabellii Arriique sectam secundo putares esse disseminatam et exortam. » Pertz, *Scriptores*, t. XV, 350, 30. Cette manière de parler était usitée depuis longtemps déjà. Ainsi saint Grégoire de Nazianze représentait saint Athanase plein de mérites pendant sa vie, et après sa mort appelé par la Trinité sainte, qui avait été l'objet de tous ses combats, πλήρη τῶν κατὰ Θεὸν ἡμερῶν μετὰ τὰς συκογαντιας, μετὰ τοὺς ἄθλους, μετὰ τὴν περιβόντον χεῖρα, μετὰ τοὺς ζῶντας νεκροὺς, ἡ Τρίὰς πρὸς ἑαυτὴν μετατίθησιν, ἣ συνέξησε, καὶ ὑπὲρ ἧς ἐκινδύνευσεν (Ἀθανάσιον οἶδ' ὅτι πάντες ἐν τοῖς λόγοις ἀνέγνωτε). *Orat.*, XXV, XI. Migne, *Patrol. graec.*, t. XXXV, 1213. Il serait aisé de donner d'autres textes du IVe et du Ve siècle. Cette manière de parler se comprend très bien, quand on songe à la dernière évolution des semi-ariens rejetant, vers 360, le dogme de la consubstantialité du Saint-Esprit avec le Père et le Fils. C'est ce qui faisait dire à saint Basile, qui s'attacha spécialement à réfuter cette erreur : Πολυθεΐα κεκράτηκε. Μέγας Θεὸς παρ' αὐτοῖς καὶ μικρός. Υἱὸς οὐχὶ φύσεως ὄνομα, ἀλλὰ τιμῆς τινος εἶναι προσηχορία νενόμισται · το Πνεῦμα τὸ ἅγιον οὐ συμπληρωτικὸν εἶναι τῆς ἁγίας Τριάδος, οὐδὲ κοινωνὸν τῆς Θείας και μακαρίας φύσεως, ἀλλ' ἕν τι τῶν ἐκ τῆς κτίσεως, εἰκῆ, καὶ ὡς ἔτοχε, Πατρὶ καὶ Υἱῷ προσερρῖφθαι. *Epist.*, CCXLIII, 4. Édit. Gaume, t. III, 543.

goire et Hermoald, le retiennent. Ce furent les jours des « Eulogies » : « Peractis autem sacrarum eulogiarum diebus, » n° 5. Voilà de nouveau un trait antique, que nous rencontrerons encore. Sous les Mérovingiens, l'« Eulogie », c'était l'action de grâces, le remerciement, la fête par conséquent; elle se faisait par la distribution du pain bénit à table ou à domicile[1], quand elle ne désignait pas la communion sacramentelle[2].

B. *Entrevue de Clovis et de saint Germier.*

N° 5. — Saint Germier reprend le chemin de Toulouse. Il vient d'Alais probablement, ou, si l'on veut, du Rouergue ou même de l'Auvergne. Clovis a entendu parler de lui; il désire le voir. Nous savons qu'après la bataille de Vouillé, le roi des Francs occupa Toulouse et alla faire le siège de Carcassonne, sans succès. Puis il rentra à Paris en passant par Toulouse, Bordeaux, où il resta tout l'hiver de l'année suivante, et Angoulême[3] (508, 509). L'évêque et le roi ont donc pu se rencontrer dans l'ancien royaume des Wisigoths.

1. Greg. Turon., *Vitae patrum,* VIII, III. — *Vita beate Genovefe virginis,* cap. III. Éd. Kohler, dans *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève.* Paris, Vieweg, 1881.

2. Greg. Turon., *Hist. Franc.,* lib. V, cap. XIV; lib. VI, cap. XXXII; lib. VII, cap. I; lib. VIII, cap. II, XIX; lib. X, cap. XVI. — *Vitae patrum,* XX, IV.

3. Gregor. Tur., *Hist. Franc.,* lib. II, cap. XXXVII.

Un dialogue s'engage entre Clovis et saint Germier. Le roi lui demande qui il est, et l'évêque, sous forme de réponse, lui raconte brièvement sa vie. Ensuite le roi l'invite à sa table, marque d'honneur et d'estime alors commune, presque obligatoire. Les mets sont distribués sous forme d'eulogies aux convives, qui les reçoivent comme venant du ciel, d'où descend toute bénédiction et vers lequel toute action de grâce doit remonter. Les jours suivants, le saint exerce son ministère auprès des gens de l'entourage de Clovis, qui « confirmati in fide sancte Trinitatis, confitebantur peccata, » souvenir sans doute de la prédication antiarienne du saint. Au moment de son départ, c'est-à-dire le vingtième jour depuis qu'il était auprès du roi d'après la *Vie*, Clovis l'engage à demander ce qu'il peut désirer. Saint Germier de répondre : « Nichil, domine rex, de tuis peto, nisi ut dones michi pro mercede in termino Tholosano potestatem quantum mea obumbrare potest clamis in territorio Ducorum, cum domino nostro duce ac priore fidei xpistiane, beatissimo videlicet Saturnino, episcopo et martire, ut sub ala ipsius meum requiescere possit corpusculum. »

Le roi accède à cette demande. « Habeto potestatem, » lui dit-il, « in circuitu loci qui dicitur Dux per sex milia, et in mortuorum sepultura quantum [in] die septem paria boum arare consueverunt. »

Le roi lui fait, de plus, des présents. Il lui remet

en don une grande quantité d'argent et 500 sicles d'or, puis trois croix d'or, trois calices d'argent, trois crosses faites d'argent et d'or, trois chandeliers dorés, trois nappes d'autel.

Cette répétition du nombre trois n'est peut-être pas le fait de l'anonyme du XI^e siècle, qui, semble-t-il, n'y eût pas mis une complaisance aussi visiblement intentionnelle huit siècles après le concile de Nicée. Le récit prend de plus en plus une couleur antiarienne.

Le roi, se tournant vers ses hommes : « Quod me videritis facere, facite, » s'écrie-t-il. Et, s'approchant du saint, « commendavit se capillo capitis sui beatissimo viro Germerio, » c'est-à-dire qu'il se reconnaît le fils spirituel de l'évêque de Toulouse; les grands suivent l'exemple du roi. Le saint donne à Clovis une dernière bénédiction. Mais une immense foule de peuple l'accompagne encore l'espace de quatre mille pas. Là, le saint se retourne vers elle : « Pax vobiscum, fratres, » s'écrie-t-il, « perseverate in fide quam cepistis, » trait encore antiarien. La foule s'en revient dans la joie, et saint Germier prend la route de Toulouse.

Cette partie du *Vita sancti Germerii* présente un intérêt considérable. Tout n'en est pas évidemment digne de foi. A côté de quelques expressions antiques, comme « commendavit se capillo capitis sui », « il se recommanda en présentant sa chevelure », « sacerdos » signifiant « évêque »,

se trouve la preuve d'une rédaction en certains endroits récente : l'expression *Tholosanus comitatus*[1], comté de Toulouse, n'est évidemment pas mérovingienne. Mais est-ce à dire qu'il faut rejeter simplement, comme apocryphe, toute cette partie du récit? Non. Le roi et l'évêque ont eu les plus sérieuses raisons de se voir.

D'abord l'évêque. Dès lors que Clovis témoignait le désir de l'entretenir, il ne pouvait que mettre de l'empressement à se rendre à cette flatteuse invitation. Le roi était chrétien. Il se montrait, depuis quelques années déjà, non moins favorable aux évêques qu'opposé à l'arianisme. D'ailleurs, après l'invasion du royaume des Wisigoths, n'avait-il pas écrit aux « seigneurs évêques saints et très dignes de s'asseoir sur le siège apostolique, » *Dominis sanctis et apostolica sede dignissimis episcopis*, pour les rassurer, disant qu'il avait couvert de sa protection royale et préservé de toute profanation les églises, les maisons des veuves consacrées à Dieu et des religieuses, les demeures des *clerici* et leurs familles; qu'il avait sans retard fait remettre en liberté les prisonniers de guerre, clercs, serfs, colons, gens d'église? Pour les autres prisonniers, simples laïques, les évêques n'avaient qu'à donner des lettres en leur faveur pour qu'ils jouissent du

1. Le saint dit : « Ipsum (sanctum Saturninum), post Dominum, meum celestem habere desidero adiutorem et defensorem in Tholosano comitatu. »

même avantage [1]. Probablement l'entrée de Clovis à Toulouse, capitale des vaincus, n'avait pas été pacifique ; et l'évêque ne pouvait que prendre un vif intérêt, un intérêt patriotique et chrétien, à la situation de ses habitants. Cette ville enfin formait comme le joyau de la nouvelle conquête et allait attirer l'attention de Clovis. Comment saint Germier n'eût-il pas désiré voir le roi pour mieux arrêter la ligne de sa conduite future?

A son tour, Clovis avait tout avantage à le mettre dans ses intérêts, et l'on sait qu'il ne les a jamais négligés. En politique avisé qu'il était, il cherchait et prenait tous les moyens d'étendre ses conquêtes et de ne pas en perdre une seule. La ville de Toulouse était populeuse; la *Civitas Tolosa*, qui formait le diocèse, s'étendait très loin [2], depuis les Pyrénées, où elle comprenait Pamiers et Foix, jusqu'au confluent du Tarn et de la Garonne. Il devait désirer donner à l'évêque l'assurance de sa foi catholique, antiarienne, qui depuis Tolbiac inspirait sa politique. Enfin, les rois mérovingiens, dans leurs rapports avec l'Église, se sont sans doute montrés respectueux de la liberté des élections épiscopales; mais en même temps ils ne sont jamais restés étrangers ou indifférents à l'entrée d'un nouvel évêque dans

1. Boretius, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 1. In-4°. Hanovre, 1883.

2. M. Longnon, *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 534 et suiv.

son diocèse. C'est un fait constant au VI^e^ et au VII^e^ siècle; mais c'est une conduite dont la première idée remonte à Clovis [1].

C. *Fondations de saint Germier à Ox. Sa mort.*

N^os^ 6, 7, 8, 9, 10, 11. — Tout le peuple cependant reconnaît saint Germier comme le vrai pasteur. Peu de temps après son arrivée à Toulouse, il va prendre possession du territoire appelé *Dux*, *Territorium Ducorum*.

Quel est ce lieu? La *Vie* mérite-t-elle ici quelque confiance?

D'après Victor Fons, qui a étudié avec attention la topographie de la commune de Muret (Haute-Garonne), grâce à un cadastre datant de 1669, « dans la plupart des actes du XVII^e^ siècle et même du commencement du XVIII^e^, le hameau d'*Ox*, [aujourd'hui commune de Muret], est écrit tantôt *Dobz* et *Dobs*, tantôt *Docs* sans l'apostrophe [2]. » Un extrait du compois ou cadastre des biens d'Ox de 1625 donne l'orthographe *Docx* [3]. Dans le dénombrement des biens du prieuré de Saint-Germier, fourni, le 10 décembre 1510, par le prieur Paul Pouchet, il est question d'une terre

1. M. Fustel de Coulanges, *La monarchie franque*, p. 544 et suiv.

2. *Mémoire historique sur les prieurés de Saint-Germier et de Saint-Jacques de Muret*, dans *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. VIII, p. 82, n. 3.

3. Communiqué par M. Ed. de Capèle.

dite la *Motta des Ducs*[1]. Cet endroit répond aujourd'hui au hameau d'Ox. C'est là que, de toute antiquité, était payée la leude au profit du prieur; et cette terre était attenante à l'église de Saint-Germier-le-Vieux[2]. Cette indication nous permet de remonter jusqu'au haut moyen âge. Ox est plusieurs fois mentionné dans les actes du prieuré de Saint-Germier que contient le Cartulaire de Lézat. Ainsi, en janvier 1177 (n. st.), Pons d'Ox transige avec Guillem de Saint-Clar, prévôt de Saint-Germier, au sujet du quart de l'église de Saint-Martin d'Ox, donné à cette église par ses parents[3]. Cette même année, au mois de novembre, Bertrand, évêque de Toulouse, donne à Guillaume, abbé de Lézat, l'église d'Ox[4]. En décembre 1170, Pons

1. Vict. Fons, *Étude historique sur le cadastre de la ville de Muret de l'année* 1669, p. 16.

2. Je donne ce curieux texte d'après Victor Fons : « Plus, en lo coussolat deu Muret, una gleysa que es appellada la gleysa de Saint-Germier-lou-Vieilh, en la qual gleysa fuc ensevelit lo gloriox corps de Monsseinor Sandos et Pretiax, disciples dudit Monsieur saint Germier, et es cap de la parroquia, ab una pessa de terra dita la *Motta des Ducs,* la ont se pagava *ab antiquo* tota la leuda au profit et utilitat dendit prior ho de sos predecessors. » *Études historiques sur le cadastre,* p. 16.

3. Cartulaire, fol. 282 *c.* — *Catalogue des actes relatifs à l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat,* CCCXXXIV, dans *Hist. génér. de Languedoc,* t. V, col. 1776, et t. IV, p. 710, col. 2, n. 1 (texte *in extenso*).

4. Cartulaire, fol. 282 *a.* — *Catal. des actes,* CCCXXXVIII. *Ibid.,* col. 1777.

d'Ox donne le quart de l'église de Saint-Martin d'Ox à Guillem, prévôt de Saint-Germier[1]. Vers 1080, au mois de juin, Guillem Amels et sa femme donnent à Pons, abbé de Lézat, leur fils Pierre pour moine, avec le quart des églises de Saint-Martin d'Ox, de Saint-Julien de Lezertrei et *de Joptas*[2]. Vers 987, au mois d'avril, Raimond et ses frères donnent en alleu à Pierre Auriol, prêtre, les trois quarts de l'église d'Ox[3].

Le territoire désigné par la *Vie* est donc bien celui d'Ox. Il est vrai que le fragment de la *Vie* inséré dans le Cartulaire porte que saint Germier éleva un monastère avec une église de Saint-Martin « in loco qui Roziniacum vocatur », « Roviniacum » dans B. Gui. Mais ceci, loin de créer une difficulté, confirme au contraire l'identification que nous proposons, car le Cartulaire contient deux actes de l'année 1090, par lesquels Roger de Muret et Serène, sa femme, disposent de l'église de Saint-Martin de Rozinhac en faveur du prévôt Émélius[4]. Or, l'église Saint-Martin de

1. Cartulaire, fol. 282 *b*. — *Catal. des actes,* CCCXXVI. *Ibid.,* col. 1774.

2. Cartulaire, fol. 49 *c*. — *Catal. des actes,* CCVI. *Ibid.,* col. 1755; t. IV, p. 662 (texte *in extenso*).

3. Cartulaire, fol. 283 *c*. — *Catal. des actes,* LXI, dans *Hist. génér. de Languedoc,* t. V, col. 1734. Éd. Privat. — Cf. *Saint-Germier de Muret, ibid.,* t. IV, pp. 708, 709, 710.

4. Cartulaire, fol. 267 *a, c*. — *Catal. des actes,* CCIX, CCXXV, dans *Hist. génér. de Languedoc,* t. V, col. 1757, 1758.

Rozinhac n'est autre que l'église Saint-Martin d'Ox. Il ne faut voir dans Rozinhac qu'un lieu dans un autre lieu, l'un désignant quelquefois l'autre. C'est ce que Bernard Gui a indiqué très nettement : « In loco Ducorum, qui nunc Roviniaco dicitur, » dit-il[1].

Du reste, il n'y a presque pas de point de l'ancien territoire d'Ox, à l'extrémité duquel le *Castrum Murelli*, Muret, fut élevé au VIII^e siècle, qui ne rappelle le souvenir de saint Germier. Là où se croisent aujourd'hui les chemins de Muret à Lamasquère et d'Ox à Seysses, une église fut très anciennement bâtie sous le vocable de saint Germier : elle a longtemps porté le nom de Saint-Germier-le-Vieux; on l'a ainsi distinguée de l'église plus récente de Saint-Germier, située sur la rive gauche de la Louge et dans un des faubourgs de Muret. L'acte d'accord entre Aton, abbé de Lézat, et le chapitre de Saint-Étienne de Toulouse pour les églises de Muret, passé en 1155, mentionne deux églises de Saint-Germier, l'ancienne et la nouvelle[2]. Cette ancienne église de Saint-Germier existait avant l'année 948, puisque, au mois de juillet de cette année, elle fut donnée à Adasius, abbé de Lézat[3]. Cette église ne

1. Voy. *Prima Vita sancti Germerii, auctore Bernardo Guidonis.*

2. Cartulaire de Lézat, fol. 279 *c.* — *Hist. génér. de Languedoc*, t. V, col. 1185. Éd. Privat (texte *in extenso*).

3. *Ibid.*, t. V, col. 206; t. IV, p. 709.

datait pas d'alors; il n'est pas impossible qu'elle ait servi de sépulture au saint, vers le milieu du VI^e^ siècle [1]. En tout cas, c'est à saint Germier lui-même qu'il faut rattacher les origines de Muret. La majeure partie de la ville appartenait à l'église de son nom; « et c'était d'elle que les bourgeois tenaient leurs terres. C'était aussi le prévôt qui présidait le tribunal communal, et l'autorité des seigneurs, famille pourtant assez puissante, alliée aux comtes de Comminges, ne paraît pas [encore] pendant tout le XII^e^ siècle [2]. »

Il est d'ailleurs incontestable que Muret a eu très anciennement une chapelle dédiée à Saint-Saturnin de Toulouse [3]. Il est également incontestable qu'une église dédiée à saint Martin a été construite à Ox, qui n'est éloignée de Muret que de trois kilomètres. Ces églises rappellent saint Germier, qui les fit élever. Plusieurs terres de la commune actuelle de Muret ont porté le nom de saint Germier; elles devinrent l'apanage de la famille dite de Saint-Germier, florissante au commencement du XVII^e^ siècle[4], la même appa-

1. *Hist. génér. de Languedoc,* t. IV, p. 709. Éd. Privat.

2. *Ibid.,* t. IV, p. 709.

3. Victor Fons, *Notice histor. sur l'arrondissement de Muret,* p. 129; *Quelques mots sur les églises de Muret,* p. 4.

4. Arpentement de 1611 : « Plus autre piesse vigne dicte *a las Fustices* contenant troys cesterées trois pugneres ung boysseau, confronte de levant avec vigne de M^r^ de Saint-Germier. » Page 3. Cahier de 14 p. — Cadastre des biens d'Ox de 1625 : « Item, ung camp au terroir de Louge, con-

remment que celle de Dumas de Saint-Germier, conseiller au Parlement en 1786 [1].

Enfin les reliques de saint Germier n'ont jamais quitté Muret, ou du moins, pour éviter toute erreur, le territoire de la commune actuelle de Muret. La topographie vient de nous montrer le souvenir du saint resserré dans cet étroit espace; de même, Muret n'a jamais cessé d'être le centre de son culte et du mouvement de dévotion populaire qu'il a de tout temps entretenu. On peut, sans doute, citer quelques églises placées sous son vocable : ainsi celle de Menville (Haute-Garonne), celle de Fourquevaux (Haute-Garonne), celle de Frouzins (Haute-Garonne), celle de Juzet-d'Izaut (Haute-Garonne), celle d'Eoux (Haute-Garonne), celle de Cazaril (Haute-Garonne), celle de Saint-Germé (Gers). A Boucagnères, canton d'Auch (Gers), la fête de saint Germier amène un grand concours de peuple. Il y a même quatre communes

fronte de levant avec les heritiers de Jean de Saint-Germie. » Pag. 1 et 11. Cahier de 40 p. Communiqué par M. Ed. de Capèle. — Aux États de Languedoc de 1615-1616, le syndic du diocèse d'Albi demanda remboursement des frais par lui avancés « pour envoyer mainforte de deux cent soixante-dix soldats au prévost général, qui tenoit assiégé, dans le chasteau de Saint-André, le sieur de Saint-Germier (de Toulouse-Lautrec), condamné à mort par la Chambre de l'Édict de Castres. » Archives de la Haute-Garonne, C 2294, d'après l'*Inventaire-sommaire,* t. II, p. 200.

1. Arrêt de dispense d'âge pour l'office de grand maître des eaux et forêts, du mois de mai 1786. Archives de la Haute-Garonne, B 1846, fol. 98.

qui ont pris le nom de saint Germier : Saint-Germier, canton de Villefranche (Haute-Garonne), Saint-Germier, canton de Roquecourbe (Tarn), Saint-Germier, canton de Cologne (Gers), et Saint-Germier, canton de Ménigonte (Deux-Sèvres). Enfin, le Martyrologe manuscrit de Saint-Savin de Lavedan, cité par les Bollandistes, portait au 16 avril le nom de saint Germier : *In vico, qui dicitur Dux*, [*in*] *territorio Tolosensi, sancti Geremaris*[1]. Mais ce martyrologe fixe, à n'en pas douter, le centre du culte de saint Germier, qui a toujours été Muret; plusieurs des églises que je viens de mentionner en sont peu éloignées. Pour les autres, le vocable de saint Germier remonte à une circonstance qui nous échappe, sans qu'on puisse cependant alléguer contre nos conclusions ce manque de renseignements : car aucune autre église que celle de Muret n'a jamais prétendu posséder les reliques du saint; et c'est vers elle que les populations du comté de Comminges, dont cette ville a fait partie de tout temps, sont accourues pour vénérer ses reliques et honorer son séjour en ce lieu[2].

1. Fol. 23. Ce martyrologe manuscrit est aujourd'hui à la bibliothèque de Tarbes.

2. En 1198, le prévôt de Saint-Germier obtint de Bernard, comte de Comminges, une charte portant sauf-conduit pour tous ceux qui viendraient à Muret célébrer la fête du saint. Ce sauf-conduit valait pour la vigile, le jour et le lendemain de la fête, c'est-à-dire pour les 15, 16 et 17 mai. Cette charte fut donnée avec l'assentiment des prud'hommes

J'avais donc raison de dire que, s'il y a un saint que le territoire de Muret rappelle, c'est bien saint Germier. Le lieu appelé par la *Vie Dux, territorium Ducorum*, doit être identifié avec Ox, qui est compris dans son périmètre, mais qui l'a précédé.

Ox, du reste, était situé sur les bords de la voie romaine de Toulouse à Saint-Bertrand de Comminges, qui courait en ce lieu sur la crête des légères collines dominant la Louge et la Garonne,

de Muret. En voici le texte : « Sciendum est quod ego Bernardus, Convenarum comes dominusque Murelli, amore Dei et remissione meorum peccaminum, per me et per cunctos meos successores dominos Murelli et pro omni meo ordinio, dono et concedo Deo et ecclesie Sancti Germerii de Murel et Guillelmo, ejusdem ecclesie priori, ejusque successoribus, ut omnes homines ad festum sancti Germerii convenientes apud Murellum undecumque sint, sint omnino liberi et securi, die vigilie festi sancti Germerii et in festo ejusdem et in crastinum, infra Murellum et foris a me et a meis successoribus et ab omni populo de Murello et ab omnibus meis amicis, nisi homicidium perpetraverint vel captum tenuerint. Hec omnia, ut suprascriptum est vel melius intelligi potest, fecit dominus Bernardus, Convenarum comes dominusque Murelli, consilio et voluntate proborum hominum et populi de Murello, scilicet Bernardi Baronis vicarii, et Bernardi de Seises, et Donati de Turre, et Vitalis Johannis, et Atonis et Arnaldi, sacerdotum ecclesie Sancti Germerii de Murello, qui hujus prescripti doni et cessionis testes sunt, et aliorum multorum. Facta carta ista mense junii, feria III^a, anno ab incarnatione Domini M°. C°. XC°. VII°., regnante Filipo rege Francorum, Raimundo comite Tholosano, Fulcrando episcopo. » *Hist. génér. de Languedoc,* t. IV, p. 710. Éd. Privat, d'après le Cartulaire de Lézat, fol. 269 *b*.

au-dessus des marécages formés par le fleuve. Les débris de la voie existent encore ; une couche de terre de 0,30 à 0,40 cent. en recouvre à peu près partout les restes. M. Ed. de Capèle, dont les ancêtres firent, au XVI^e siècle, l'acquisition de la seigneurie d'Ox, a trouvé dans sa propriété des traces nombreuses et non trompeuses d'établissements romains et gallo-romains : monnaies romaines d'Aurelius Verus (169), de Constantin (337), de Constance (361)[1]. Quelques monnaies romaines, entre autres une monnaie de Gallien (260), ont été mises à découvert dans le parc de la propriété voisine de M. Baurier. Non loin de là, il y a une trentaine d'années, fut trouvée une monnaie d'or de Néron[2] et une statuette de bronze représentant un guerrier[3]. Un peu partout, dans toute l'étendue du territoire d'Ox, on a découvert, pendant ces dernières années, de nombreux fragments d'objets d'usage domestique, vases, lampes en terre, et aussi des débris de statues, des mosaïques, des tuiles, des fondations, etc. Ces objets romains ont été trouvés sans qu'on ait fait la moindre fouille. Tout ce territoire est rempli des souvenirs des Romains, qui y ont

1. Ces monnaies m'ont été communiquées par M. Ed. de Capèle.

2. M. Jose, greffier au tribunal de Muret, en a fait l'acquisition.

3. Le laboureur qui la découvrit, F. Fourtines, la donna à M. Auquères. Elle est aujourd'hui au musée de Toulouse.

laissé des traces non équivoques de leur opulente installation.

Bien plus, à quelques mètres seulement de l'église actuelle d'Ox, du côté du levant, on peut remarquer un assez vaste espace de terrain formant un parallélogramme et portant des traces d'une enceinte. Un des deux grands côtés longe l'ancienne voie romaine; l'autre grand côté suit le sommet de la pente du coteau, en cet endroit fortement inclinée; chacun des deux petits côtés était défendu par un fossé profond. Dans son périmètre on voit à l'heure actuelle plusieurs habitations, des champs cultivés, le cimetière d'Ox et l'ancienne chapelle dédiée à saint Martin, aujourd'hui délabrée. Dans cette enceinte, le soc de la charrue amena à fleur de terre une main en bronze qui venait d'être arrachée de la statue à laquelle elle appartenait[1], comme on le voyait par la cassure nette et brillante. Une route ouverte récemment coupe en deux le parallélogramme dans sa largeur; quand on fit la tranchée, on mit à jour des sépultures anciennes, des sarcophages contenant des ossements. M. Baurier, auquel je dois tous ces renseignements et qui a, le premier, reconnu cette enceinte parallélogrammatique, m'assure que ces sarcophages étaient à parois minces et en pierre. Malheureusement les ouvriers les détruisaient à mesure qu'ils se présentaient.

1. D'après les rènseignements qui me sont fournis, la statue ne fut pas extraite du sol où elle gît encore.

Saint Germier, ayant pris possession du territoire d'Ox, songea tout d'abord à en faire un lieu chrétien. La *Vie* nous dit qu'il commença par renverser les statues des idoles qu'il y trouva, « repertas ibi ydolorum destruxit statuas. » Il ne faut pas s'étonner, comme l'a fait l'abbé Salvan[1], de la présence des idoles en ce lieu peu éloigné de Toulouse. A cette date, il y en avait encore un peu partout en Gaule : ce qui le prouve, c'est le « Praeceptum » de Childebert Ier (511-558), ordonnant leur renversement[2]. Nous voyons, au surplus, par l'histoire de saint Remi, que le ministère épiscopal s'exerça principalement alors contre les idoles et contre l'arianisme. On renversait les idoles, on ramenait les Ariens à l'unité de croyance ; les évêques se réunissaient en concile pour mieux concerter leur action commune à l'égard des deux ennemis[3].

Saint Germier se mit ensuite à construire une église en l'honneur de saint Saturnin ; c'est cette église dont il a déjà été question. Cent trente

1. *Histoire générale de l'église de Toulouse,* t. I, p. 227.

2. Boretius, *Capit. reg. Franc.*, p. 2.

3. « Providente Domino Ecclesiae suae, et inspirante pro salute totius gentis cor domni Remigii, qui ubique altaria destruebat idolorum, et veram fidem potenter cum multitudine signorum amplificabat, factum est ut episcopi plures non contradicente rege congregarentur, si fieri posset, ut Ariani, qui religionem christianam scindebant, ad unitatem possent reverti. » *Exapp. ex collatione episcop. coram rege Gundobaldo.* Migne, *Patr. lat.*, t. LXXI, 1154.

cierges brûlèrent au jour de la dédicace. Détail des plus vraisemblables : Grégoire de Tours nous a conservé le rite que l'on suivait pour la dédicace d'une église. Il s'agit d'un oratoire qu'il fit lui-même élever et où il plaça des reliques de saint Saturnin, martyr, de saint Martin, évêque, de saint Illidius, confesseur, de saint Julien, martyr. Or, ces reliques furent portées de la basilique voisine « radiantibus cereis[1]. »

Plus tard, saint Germier bâtit un monastère en ce lieu, et y éleva un « autel », c'est-à-dire un oratoire en l'honneur de saint Martin; l'église d'Ox n'a pas encore perdu ce vocable.

Les possessions qu'il eut depuis en cet endroit semblent avoir été considérables, tant en terres qu'en bestiaux et en hommes : « Omnes itaque servos tuos, cunctamque familiam de aliis ad se collegit locis, omnemque substantiam quam de aliis acquisierat locis, in Ducorum reposuit tabernis. » C'est à Ox qu'il réunit toute sa fortune foncière. Elle ne datait pas pour lui de l'épiscopat. L'anonyme du XI^e siècle l'a fait naître d'une famille humble; mais on l'en croira difficilement. Quoi qu'il en soit, quand il revient à Toulouse, ayant reçu la consécration épiscopale, nous voyons ses gens, des colons ou des serfs, venir à lui et recevoir le salaire des fruits qu'ils apportent : « At

1. *De gloria confessorum*, cap. xx. Migne, *Patr. lat.*, t. LXXI, 842.

ille gaudens remuneravit utrumque de bonis que secum attulerat. » Dulcidius et Pretiosus comptent le numéraire, qui, une fois reconnu, est remis dans le trésor.

Fortune personnelle ou fortune de l'église de Toulouse, peut-être l'une et l'autre, saint Germier possède à Ox une vaste propriété foncière. C'est là, me paraît-il, un trait de l'époque. La terre est divisée au VI^e^ siècle entre quelques riches propriétaires, Romains d'origine pour la plupart. Ils construisent ou achètent ces vastes villas ou établissements agricoles, dont on trouve encore aujourd'hui un peu partout des vestiges considérables. Dans l'empire romain, « le principal élément de force était la propriété foncière [1]. » L'invasion des Germains ne modifia pas cette situation. Dans les Gaules, sous les Mérovingiens, « la terre avait tout pouvoir [2]. » Les évêques voulurent donc avoir la terre, être du nombre des grands propriétaires du pays. Les rois francs reconnurent pour leurs églises le droit de recevoir des legs, celui d'acquérir à titre d'achat ou de donation [3]. Ils s'interdirent la faculté de léguer à leur famille les biens acquis pendant la durée de l'épiscopat; et, premiers bienfaiteurs des églises, ils leur laissèrent le plus souvent leurs biens patrimoniaux.

1. M. Fustel de Coulanges, *La monarchie franque,* p. 574.
2. M. Fustel de Coulanges, *Ibid.*
3. *Chlotarii constitutio,* éd. Boretius, p. 19, art. 10, 13. — Lex Alamannorum, I. — Lex Baiuwariorum, I, 1.

Plus de douze testaments d'évêques nous sont parvenus. On voit par eux que la fortune territoriale laissée par chaque génération d'évêques à son église fut considérable. L'évêque Bertramn du Mans laissa trente-cinq domaines, et saint Didier de Cahors trente[1]. Un évêque riche enrichissait son église : voilà pourquoi l'élection se portait si souvent sur un prêtre ayant de la fortune. Mais, pauvre ou riche avant de ceindre la mitre, l'évêque, une fois évêque, avait les plus sérieuses raisons de tenir à posséder une vaste propriété foncière. J'ai indiqué la première de ces raisons : l'influence était de ce côté, car, avec la propriété, on possédait les hommes, serfs et colons, affranchis appliqués à la culture de la terre. Il y en avait d'autres plus puissantes encore. L'évêque avait des charges très lourdes : il rétribuait le clergé[2]; il nourrissait les pauvres, les *matricularii;* il fondait et dotait la plupart des paroisses rurales; et, au VI^e siècle, les paroisses rurales se sont partout multipliées. Aussi quand une calamité, perte des récoltes, épidémie sur les bestiaux, mortalité des hommes, atteignait la propriété épiscopale, c'était un malheur public dont chacun avait à souffrir.

Quand donc saint Germier, qui, jeune homme,

1. M. Fustel de Coulanges, *La monarchie franque,* pp. 577, 578, a relevé les noms des principaux évêques bienfaiteurs des églises. Je renvoie à son savant et intéressant ouvrage.

2. Concile d'Agde de 506, 63. — Concile d'Orléans de 511, 14, 15.

avait brisé toute attache aux biens terrestres, nous est présenté, une fois évêque, sous l'image, bourgeoise pour nous, d'un riche propriétaire, à Ox, fondant des églises [1], établissant des aumôniers, consolant ses gens de la perte des bestiaux, la *Vie* ne dit rien que de vraisemblable ; n'hésitons pas, elle relate un fait vrai. Je consens à attribuer à l'anonyme du XI^e^ siècle les développements pieux, ou même le récit des calamités qui frappent saint Germier, auquel il applique toute l'histoire de Job. Mais je l'en crois, quand il le met à la tête d'une vaste propriété foncière et qu'il le fait vivre au milieu de ses gens. Au XI^e^ siècle, il n'aurait pas imaginé un tel genre de vie, auquel les évêques d'alors, seigneurs féodaux, étaient totalement étrangers. Il l'emprunte aux documents qu'il a sous les yeux, et qu'il semble avoir suivis pas à pas, tout en élargissant le cadre, dans lequel il fait entrer des récits de miracles et des développements pieux ou convenus.

La propriété constituée et formée par le saint évêque passa à son successeur, ou du moins il laissa l'église de Toulouse en possession de biens considérables. Nous en avons la preuve dans un récit émouvant de Grégoire de Tours. Gondovald, fils naturel de Clotaire I^er^, soutenu par les leudes,

1. L'église du prêtre Polycarpe, où saint Germier se rend pour prier, n° 11, était peut-être une église fondée par l'évêque, de même sans doute les autres églises du diocèse de Toulouse placées sous son vocable.

tenta de se faire reconnaître par les villes du Midi. Avant d'entrer dans Toulouse, il dépêcha ses messagers à l'évêque Magnulfus, successeur de saint Germier, le priant de le recevoir. Mais celui-ci, ne le connaissant pas, dit aux citoyens, « civibus suis » : « Nous savons que Gontran est roi, ainsi que son neveu Childebert; mais nous ne savons d'où vient celui-ci. » Il se disposa donc à défendre sa ville. Mais « les forces considérables de Gondovald rendirent toute résistance impossible. » Le prétendant fut reçu. Grégoire de Tours nous le montre même assis à la même table que l'évêque, « in domo ecclesiae. » Celui-ci n'est pas encore convaincu de son bon droit; et pendant le repas, il le lui déclare nettement : « Tu te donnes comme le fils du roi Clotaire, » lui dit-il; « mais si c'est vrai ou non, nous l'ignorons. » Au milieu de la discussion, Mummolus, ami de Gondovald, furieux, donne un soufflet à l'évêque, qui est aussitôt saisi, puis condamné à l'exil. Mais auparavant on le dépouille de ses biens et de ceux de son église : « Exsilio damnaverunt, res ejus, tam proprias quam ecclesiae, integre auferentes[1]. » Parmi les biens enlevés par cet acte de violence à l'église de Toulouse, plus d'un provenait de la bonne gestion de saint Germier.

D'après le *Vita*, il eut un épiscopat de trente-six ans; le *Gallia* dit de cinquante, mais on ne

1. *Hist. Franc.*, lib. VII, cap. XXVII.

sait pourquoi ; il serait donc mort entre les années 543 et 547 ; il aurait vécu soixante-dix ans.

D. *Caractères généraux de l'épiscopat de saint Germier.*

L'épiscopat de saint Germier présente, à la distance où nous sommes, des caractères remarquables, que l'histoire, se fondant sur le *Vita*, peut retenir. C'est ce qui résulte de tout ce qui précède.

Commençant peu après la victoire de Clovis à Vouillé, il est fortement prononcé contre l'arianisme. C'est, du reste, la politique des rois francs et la direction générale des esprits au VI^e^ siècle. Aidé par les circonstances, le saint semble avoir réussi à ramener à l'unité de la foi les Ariens de Toulouse, qui là comme ailleurs manquèrent de l'appui nécessaire du pouvoir civil.

Ensuite, la grande propriété date pour l'église de Toulouse de son épiscopat : humiliée, amoindrie sous les Wisigoths, elle entra avec saint Germier dans une ère de prospérité matérielle, qui s'accrut dans la suite malgré la spoliation passagère de Gondovald. Cette prospérité matérielle permit alors de faire des fondations. Voilà pourquoi plusieurs églises anciennes du diocèse de Toulouse furent placées sous le vocable de saint Germier. Son culte est resté en plusieurs endroits, à Muret principalement, très populaire ; et sa

mémoire, bien que Grégoire de Tours n'ait rien dit de lui, n'a cessé d'être grande.

Enfin la postérité a vu dans l'évêque de Toulouse un des soutiens de la monarchie franque. Le récit de son entrevue avec Clovis porte des traces sensibles de cette idée qu'il aima les Francs. De plus, durant tout le moyen âge, Toulouse a cru à l'amitié de saint Germier et de saint Remi, leur père spirituel. Nous avons déjà vu que dans leur ministère épiscopal ils poursuivirent le même but : en finir avec les derniers représentants du culte des idoles et rallier les Ariens. Du reste, au VIe siècle, les évêques ont entretenu des relations fréquentes et suivies ; et, quand saint Remi est mort (533), saint Germier occupait le siège de Toulouse depuis vingt-trois ans au moins. Rien donc de plus vraisemblable que les relations des deux saints. Probablement, la tradition qu'ils furent en rapports ne tarda pas à se former. Le second des deux testaments attribués à l'évêque de Reims manque certainement de tout caractère d'authenticité. Il est non moins certain qu'il faut en placer la rédaction avant Charles le Chauve († 877), ou du moins avant les diplômes donnés par cet empereur en faveur de l'église de Reims (846)[1] : car on y trouve l'énumération de biens qui ne sont que dans le second testa-

1. Flodoard, lib. III, cap. IV. Data kalendis octobris, anno 6, regnante Karolo.

ment[1]. Or, parmi les biens que saint Remi donne à l'église de Reims, le second testament mentionne ceux qu'il aurait reçus d'un méridional, du nom de Benoît. Sa fille lui aurait été adressée par Alaric, et le saint l'aurait délivrée du péché et de la maladie, peut-être de la mort[2]. Encore une fois, je n'admets pas l'authenticité de ce texte. Mais nous touchons peut-être par lui à l'origine de la tradition de Toulouse, capitale d'Attila II. En tout cas, c'est très anciennement qu'une chapelle en l'honneur de saint Remi fut bâtie dans un des quartiers principaux de la ville. Cette chapelle tomba entre des mains laïques, jusqu'à ce qu'elle fut donnée, en 1116, aux Hospitaliers de Saint-Jean[3]. Elle avait alors son cimetière[4], et probablement elle possédait la mitre, les gants et l'anneau dits de saint Remi. L'évêque de Reims, croyait-on, les avait lui-même offerts à l'évêque de Toulouse, et celui-ci, qui lui survécut de dix ans au moins, aurait fait bâtir une église en son

1. Pardessus, *Diplomata,* I, 84, n. 1.

2. « Res etiam..... quas in Provincia Benedictus quidam (cujus filiam mihi ab Alarico missam, gratia Sancti Spiritus per impositionem manûs meae peccatricis, non saulum a diabolicae fraudis vinculo, sed ab inferis revocavit), ad usum luminis tui. » Pardessus, *Diplomata,* I, p. 86.

3. M. A. Du Bourg a publié la charte de cette donation, *Histoire du grand-prieuré de Toulouse, Pièces justif.,* III. In-8°. Toulouse, 1883.

4. Douais, *Cartulaire de Saint-Sernin de Toulouse,* p. 490. Cf. pp. 310, 458. In-4°. Paris, 1887.

honneur [1]. Cette église a disparu ; mais elle a donné son nom à la rue Saint-Remesy, *Sanctus Remigius*, *Remedzius*, qui existe encore et qui perpétue la tradition du moyen âge.

Il y a plus. L'église Saint-Remi, qui la précéda, ne se trouvait qu'à quelques pas de l'église actuelle de la Dalbade, dont les origines remontent au XII^e siècle. Or, si nous en croyons M. Purpan, « recteur » de cette église à la fin du XVI^e siècle (1596), « ladite église a été jadis et de son premier commencement fondée en l'honneur de Dieu et invocation de Monseigneur saint Germier [2]. » Ce qui est certain, c'est que de toute antiquité le culte de saint Germier a été en grand honneur dans cette église. On le constate aussi haut que les documents nous permettent de remonter. Il tenait, ce semble, à la présence de la relique du saint. Quand on songe que les deux églises puis-

1. Bertrandi, *De Tholosanorum gestis*, fol. XIV v° : « Is Remigius in Remensi urbe claruit, et fructus copiosos effecit; post mortemque suam beato Germerio Tholosano mitram, chirothecas et anulos misit. In cujus Remigii honorem ecclesiam in vico Tholose qui dicitur Sancti Remesii edificari fecit; que protenditur et exit a parte Dealbate que nunc vocatur Sancti Johannis; unde et adhuc totus vicus *la carriera de sanct Remesii* vocitatur, per pluresque scripturas et epitaphia Tholosanorum, et adhuc de vestimentis atque reliquiis illius Tholosani pro pignore sacro tenent.» — Catel, *Mémoires*, pp. 208, 836, a suivi Bertrandi. La mitre et l'anneau n'ont pas été conservés. Les gants se trouvent au trésor des reliques de Saint-Sernin.

2. Archives de la Haute-Garonne, G 606.

santes de Saint-Étienne et de Saint-Sernin n'ont, à aucune époque, malgré des démarches répétées et fréquentes, pu obtenir la moindre parcelle de son corps, on est porté à penser que la relique insigne dont je parle, et qui s'y trouve encore, y fut déposée lors de sa fondation même. C'est sans doute en considération de tous ces souvenirs antiques que Bernard de Rosergue, archevêque de Toulouse (1452-1475), fit tant pour le développement de son culte. En 1470, il érigea sous son vocable, dans l'église de la Dalbade, une confrérie, dont les membres jouissaient de privilèges extraordinaires[1]. L'année suivante, il institua pour le 16 mai la procession de saint Germier, dans laquelle on portait avec pompe la relique du saint; cette procession ne cessa de se faire[2]. La

1. Entre autres, la faculté de pouvoir être absous des cas réservés à l'archevêque et de célébrer ou faire célébrer la messe à domicile, en cas de maladie, une fois la semaine.

2. « Le 16 mai est la feste de saint Germier. En ce jour nous faisons la procession en laquelle on porte le chef dudit saint, lequel est porté par quatre du clergé, s'il s'en trouve nombre suffisant; sinon, des laïcs le portent. La procession se fait la veille ou le jour, selon qu'il fait beau temps. Nous partons de l'église et allons jusque devant Sainte-Claire; et là nous tournons à main gauche en la rue qui va à la maison de M. de Lombrail; rentrée dans la grande rue des Carmes, et étant arrivés aux Carmes, la procession entre en leur église, fait le tour de leur cloitre et le tour du chœur de leur église sans faire station, puis sort par la porte qu'elle est entrée... » Archives de la Haute-Garonne, H Oratoriens, reg. 150, fol. 272. Communication

Dalbade, comme pour mieux témoigner de sa vénération pour le saint, conservait avec un soin religieux la *Vie* manuscrite écrite par Bernard Gui[1].

En fait, Muret et l'église de la Dalbade à Toulouse ont toujours été les deux centres principaux du culte de saint Germier. Pour Muret, j'en ai dit les raisons. Pour la Dalbade, il semble qu'il faille le rattacher à un acte important de son ministère épiscopal ; et l'on pense, comme malgré soi, à l'érection de cette église Saint-Remi que la tradition désigne et auprès de laquelle, dans l'église voisine, une relique reposa de bonne heure, comme pour consacrer le souvenir de l'amitié des deux évêques.

Saint Germier légua à son successeur, Magnulfus, ce legs glorieux de la fidélité la plus entière aux Francs. C'est Magnulfus qui demandait un châtiment exemplaire pour Gondovald et les siens : « Ne quis extraneorum, » disait-il, « Francorum

de M. l'abbé Julien, curé de la Dalbade, qui prépare l'histoire de cette église.

1. C'est ce que Bertrandi affirme ; il s'en servit pour faire son résumé de la Vie de saint Germier. « Quia, » dit-il, « sanctus ille vir Germerius Tholose floruit, merito de illius gestis nonnulla predicanda sunt ; que ex quodam libello (qui per Guidonem inquisitorem Tholosanum de Gestis episcoporum probatus reperitur) satis autentico in ecclesia Dealbate Tholose fideliter a dominis ejusdem ecclesie gubernatoribus servato excerpta sunt. » *De gestis Tholosanarum*, fol. XIIII v°. In-4°. Toulouse, 1515.

regnum audeat violare[1]. » Ceci est bien remarquable, car, autant que nous pouvons en juger par Grégoire de Tours, le clergé des bords de la Garonne fit au contraire bon accueil à Gondovald, révolté contre le roi Gontran et placé à la tête de ce royaume éphémère d'Aquitaine qui dura deux ans, juste le temps de la révolte (580, 581). L'abbé de Cahors se charge de ses messages[2]; Bertrand, évêque de Bordeaux, le chérit[3]; c'est pour lui obéir que les évêques ordonnent Faustinius évêque de Dax[4]; Ursicinus, évêque de Cahors, n'hésite pas à le recevoir[5]; l'évêque Sagittaire, dont la fortune avait été si diverse[6], se joint à lui, unit son sort au sien, et meurt avec lui à Comminges dans la lutte suprême[7]. Le mouvement du clergé en faveur de Gondovald fut donc assez étendu. L'évêque de Toulouse lui résista; et, s'il est vrai qu'il fut dépouillé de ses biens par Gondovald, le roi Gontran voulut que le concile de Mâcon de 585 infligeât un blâme et des peines aux évêques les plus compromis[8]. Par là même, ce synode approuva la conduite du successeur de

1. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. VII, cap. XXVII.
2. *Ibid.*, lib. VII, cap. XXX.
3. *Ibid.*, lib. VII, cap. XXXI.
4. *Ibid.*, lib. VII, cap. XXXI.
5. *Ibid.*, lib. VIII, cap. XX.
6. *Ibid.*, lib. IV, cap. XLIII; lib. V, cap. XXI.
7. *Ibid.*, lib. VII, cap. XXVIII, XXXIII, XXXVII, XXXVIII, XXXIX.
8. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. VIII, cap. XX.

saint Germier, qui lui avait laissé l'exemple de la plus exacte fidélité aux Francs.

E. *Les reliques de saint Germier.*

Au temps de Bernard Gui, c'était une tradition que le corps de saint Germier se trouvait dans une église près de Muret, « in quadam ecclesia prope Murellum [1]. » Mais on n'y montrait pas son tombeau. Il est cependant certain qu'au XIIe siècle on conservait son corps : quelques reliques furent placées, en 1156, dans un vase de bois destiné à l'autel de la nouvelle église de Saint-Germier. Ce vase est conservé dans le reliquaire actuel de l'église Saint-Jacques de Muret, qui est dû aux soins de M. l'abbé Gay, archiprêtre. Sur le couvercle on lit : *Hic sunt reliquie beati Germerii;* les reliques y sont encore, et avec elles se trouve l'acte authentique de la consécration de l'autel et de la dédicace de l'église, le 21 août 1156 [2].

Ce reliquaire contient d'autres pièces, vraiment intéressantes, puisqu'elles permettent de suivre les reliques de saint Germier depuis l'année 1407 jusqu'à nos jours et d'établir leur identité. Ce sont les actes de visite des reliques par les supérieurs ecclésiastiques.

Le 13 du mois d'août 1407, G. Rigaud, abbé

1. Voy. la *Vie* écrite par B. Gui, fin. *Textes,* p. 99.
2. J'en donne le texte. *Textes,* p. 101.

de Lézat (1376?-1412?)[1], s'étant rendu à Muret pour la visite du prieuré de Saint-Germier, reconnut les reliques qui se trouvaient dans l'église du prieuré. Cela résulte : 1° de l'acte en triple exemplaire joint aux reliques[2]; 2° du procès-verbal de visite rédigé par les soins de l'abbé de Lézat et donnant le détail des reliques[3].

Le 28 du mois de juin 1450, G. Rigaud, abbé de Lézat (1429-1450)[4], différent du précédent, mais à la famille duquel il appartenait sans doute, visita également les reliques[5]. Elles étaient encore dans l'église de Saint-Germier hors les murs.

Dans la suite, elles furent transférées dans l'église paroissiale de Saint-Jacques. Tout renseignement nous fait défaut sur la date de cette translation. Nous savons seulement qu'en 1547 les reliques de saint Germier se trouvaient dans l'église Saint-Jacques de Muret[6], où probablement elles avaient été déposées pour les mettre à l'abri de toute profanation. C'est sans doute cette année 1547 que l'on construisit dans la chapelle servant de crypte et placée sous le vaste sanctuaire de l'église actuelle la niche fermée par

1. *Gallia christ.*, XIII, 213.
2. *Textes*, p. 102.
3. *Textes*, p. 103.
4. *Gallia christ.*, XIII, 214.
5. *Textes*, p. 103.
6. Fons, *Mém. hist. sur les prieurés de Saint-Germier et de Saint-Jacques*, dans *Mém. de la Société archéol. du midi de la France*, t. VIII, p. 78, 91.

une grille où ces reliques sont restées jusqu'à la Révolution.

Désormais donc ce furent les archevêques de Toulouse, et non les abbés de Lézat, qui les visitèrent. Nous avons les procès-verbaux et attestations de huit visites entre les années 1596 et 1746 :

1° Le cardinal de Joyeuse, le 7 septembre 1596, d'après son propre procès-verbal [1], et deux attestations conservées avec le procès-verbal dans le reliquaire actuel [2];

2° Philippe Cospéan, évêque d'Aire et administrateur du diocèse de Toulouse, le 24 novembre 1615, comme il résulte d'une double attestation, la sienne et celle du curé de Saint-Jacques [3];

3° Vingt-quatre ans plus tard, le 1^er février 1639, Charles de Montchal, archevêque de Toulouse depuis 1628 [4], comme la double attestation que nous donnons en fait foi [5];

4° Le 28 septembre 1672, le cardinal Pierre de Bonsy, archevêque de Toulouse, depuis le 17 janvier de cette année [6], selon l'attestation transcrite à la suite du procès-verbal de visite du cardinal de Joyeuse, et munie de son sceau [7];

1. *Textes*, p. 104.
2. *Textes*, p. 106.
3. *Textes*, p. 107.
4. *Gallia christ.*, XIII, 61.
5. *Textes*, p. 108.
6. *Gallia christ.*, XIII, 70.
7. *Textes*, p. 108.

5° Le 14 mars 1688, Pierre Fermat, chanoine et cellerier de Saint-Étienne, député par le chapitre, le siège vacant, d'après l'attestation qu'il fit de la translation des reliques dans un nouveau reliquaire [1];

6° Après Pierre Fermat, le 27 janvier 1715, René-François de Beauveau, archevêque de Toulouse [2];

7° Puis, le 24 avril 1730, Jean-Louis de Bertons de Crillon, archevêque de Toulouse [3];

8° Enfin, le 24 mai 1746, Charles-Antoine de La Roche-Aymon, archevêque de Toulouse [4].

Pendant les premières années de la Révolution, la dame Marie Seyssies, épouse Lay, enleva de l'église de Saint-Jacques et emporta dans son domicile [5] les reliques de saint Germier et les autres reliques conservées dans cette église. Elle les garda jusqu'au 8 mai 1797. A cette date, elles furent reconnues par M. Monjousieu, curé de Saint-Germier et vicaire général de Mgr de Fontanges, archevêque de Toulouse; il les remit à leur place ancienne dans la chapelle souterraine construite sous le sanctuaire. Je donne le texte du

1. *Textes,* p. 109.
2. *Textes,* p. 109.
3. *Textes,* p. 110.
4. *Textes,* p. 111.
5. La maison Seyssies, où elles furent gardées, tombant en ruines, a été démolie depuis quatre ans et remplacée par la belle maison qui forme l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue de la Halle-au-Blé.

procès-verbal qui fut alors dressé et où sont consignés des faits intéressants [1].

Depuis, les reliques ont été deux fois transférées dans un reliquaire nouveau; une première fois, par M. Antoine Reyniés, vicaire général de Mgr Primat, le 28 mai 1807 [2]; une seconde fois, par M. Fermin, vicaire général de S. E. le cardinal Desprez et supérieur du grand séminaire de Toulouse, le 14 mai 1882 [3].

Actuellement, les reliques sont divisées et placées dans deux reliquaires, dont un est à la chapelle de Saint-Germier et l'autre à la sacristie de l'église Saint-Jacques de Muret.

L'église paroissiale de la Dalbade à Toulouse possède une relique de saint Germier, dont elle célèbre régulièrement la fête. Cette relique, qui, comme nous l'avons dit, était vraisemblablement dans cette église dès sa fondation même, était placée, au XVII^e siècle, dans un beau reliquaire. M. de Rudèle, vicaire général, disait dans le procès-verbal de visite canonique du 14 mai 1618 : « Dans la grande sacristie se trouvait une tête d'argent de saint Germain (Germier), de quatre pans et demi de hauteur, porté par deux anges aussi en argent; elle renfermait des reliques de ce saint [4]. »

1. *Textes,* p. 112.
2. *Textes,* p. 120.
3. *Textes,* p. 125.
4. Archives de la Haute-Garonne, G 606. Communication de M. l'abbé Julien.

On vénère également une relique de saint Germier dans celle des chapelles du grand séminaire de Toulouse qui est placée sous son vocable[1].

F. *Les Miracles de saint Germier.*

La *Vie* prête à saint Germier de nombreux miracles : l'ange qui lui apparaît et l'avertit d'aller recevoir la consécration épiscopale, n° 3 ; la guérison des perclus, des paralytiques et de sept lépreux, n° 7; l'ange qui apparaît à ses parents et les rassure sur leur fils dont les grandeurs n'ont pu ébranler la vertu, n° 8; l'ange qui lui apparaît pour la seconde fois à lui-même pour lui dire que sa prière en faveur des pestiférés et des défunts est exaucée, n° 11; les roses qui naissent de son crachat, n° 10; la fontaine que Dieu, à sa prière, fait couler, n° 10; l'arbre desséché qui reverdit, n° 10; la guérison de trois démoniaques, n° 10; l'incendie éteint, n° 10; sa crosse qui tout à coup prend l'éclat du soleil pendant la cérémonie de sa consécration épiscopale, n° 10; la guérison d'un muet subitement frappé, n° 12. Mon intention n'est pas d'engager une discussion au sujet de ces miracles : elle serait oiseuse. Cependant je ne puis passer sous silence trois d'entre eux : le premier a fourni un des plus beaux sujets de l'iconographie de saint Germier, le second explique un usage liturgique ancien encore en vigueur, et

1. *Textes,* p. 122.

le troisième a été raconté par un témoin oculaire.

L'église Saint-Étienne de Toulouse possède trente-cinq tapisseries de la fin du XVI^e siècle qui, les jours de fête, décorent la nef et les stalles du chapitre dans le chœur. M. l'abbé Carrière, dans la rapide description qu'il en a donnée, les a distinguées en six groupes [1]. Je n'ai pas à discuter ici cette classification; on peut, en effet, se ranger à l'avis du zélé archéologue, au moins en ce qui regarde le premier et le second groupe : Vie de saint Étienne et Saints évêques de Toulouse. Or, ce second groupe : Saints évêques de Toulouse, comprend une tapisserie, dans un parfait état de conservation, longue de 7^m47 et large de 1^m50 environ; l'inscription placée en haut

S. GERMERIVS E. TOLOSANVS.

en indique très nettement le sujet. L'artiste l'a empruntée à la vie de saint Germier. Il en a pris le fait dominant, l'épiscopat; il s'est proposé de le rendre dans son œuvre, qui n'est pas sans valeur. Il a donc placé au milieu saint Germier, grandeur naturelle et de face, revêtu de la chape et portant les insignes de sa dignité, la mitre en tête et la crosse à la main. A gauche du specta-

1. *Tapisseries de Saint-Étienne,* dans *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France,* t. IX, pp. 389-411. Les six groupes décrits par M. Carrière ne comprennent que trente-trois tapisseries, parce qu'il n'y a pas fait entrer les deux que l'on place au portail de l'église.

teur, il a représenté au fond une ville avec tours, porte fortifiée et remparts : c'est Toulouse, où le saint a passé sa jeunesse ; plus en avant, on voit deux personnages, un ange et un diacre. C'est l'ange qui, d'après la *Vie*, apparut à saint Germier encore diacre et lui commanda de se rendre à Paris pour y recevoir la consécration épiscopale. Le distique placé au bas et sur une seule ligne ne permet pas de s'y tromper :

LVTETIAM IRE PARAT GERMERIVS ANGELVS IPSI FIT COMES : I PRÆSVL. TVTA FVTVRA VIA EST

Cette inscription rappelle l'ange de la *Vie*. Mais nulle part, ni dans la *Vie*, ni dans Nicolas Bertrandi[1] qui l'a résumée, l'ange n'est représenté comme le compagnon du saint pendant le voyage. C'est un élément nouveau imaginé peut-être au XVI^e^ siècle et introduit hardiment par l'auteur du distique dans la vie du saint.

A droite du spectateur se développe une seconde scène qui achève la première. On voit encore ici une ville, mais plus considérable et plus ample : évidemment c'est Paris qu'on a voulu représenter ; cette ville forme le fond de la scène. Sur ce fond se détache la cérémonie de la consécration épiscopale : l'évêque consécrateur est assis mitre en tête ; saint Germier, à genoux devant lui, est assisté de deux autres évêques debout et mitre en tête et de onze clercs également debout.

1. *De Tolosan. gest.*, fol. XIIII v°. In-4°. Toulouse, 1515.

Cette tapisserie, comme les autres du reste, porte à l'un de ses angles les armes de Jean Daffis, *d'argent, à la bande de gueules chargée de trois rosettes d'or, timbré d'une mitre acostée, à dextre, d'une crosse.* Jean Daffis, Toulousain d'origine, prévôt du chapitre Saint-Étienne, remplaça comme évêque de Lombez Pierre de Lancrau, mort le 18 octobre 1598. C'est pendant son épiscopat (1599-1614), et plus probablement dans les premières années de son épiscopat, qu'il donna à Saint-Étienne cette belle tapisserie, qui représente toute l'iconographie connue de saint Germier.

Passons au second miracle. Il explique un usage ancien et toujours vivace à Muret.

Aujourd'hui encore, le 16 mai, jour de la fête de saint Germier, quand la procession qui se fait à l'issue des vêpres arrive devant l'ancienne église de Saint-Germier, sur la rive gauche de la Louge, toute la foule se presse autour du célébrant, attendant la bénédiction des roses. Chacun emporte une rose bénite; beaucoup la conservent jusqu'à l'année suivante, comme une preuve de leur confiance pour le saint et un signe de sa protection. Cet usage est cher à la population de Muret; les étrangers sont les seuls à ne pas le suivre, et plus d'un Muretain n'assiste à aucune autre cérémonie du culte catholique.

Cette bénédiction des roses, dites roses de saint Germier, est, en effet, une cérémonie de l'Église.

Le rituel de Toulouse, imprimé à Lyon en 1538, en contient la formule [1]. Cette formule remonte à l'année 1456 [2]. Nous la devons à Bernard de Rosergue, archevêque de Toulouse, qui la rédigea et l'autorisa pour la fête du 16 mai de cette année. Mais évidemment l'usage de la bénédiction des roses de saint Germier ne date pas de cet archevêque : il est plus ancien; Bernard de Rosergue n'a fait que le confirmer. D'après le contenu de l'*Oremus*, on voit qu'il n'a pas changé; alors comme aujourd'hui, on emportait et on conservait les roses bénites [3].

Peut-on fixer l'époque à laquelle cet usage remonte? La formule de la bénédiction contient une allusion au miracle des roses accompli de son vivant par saint Germier [4]. Nous lisons, en effet, dans chacune des deux *Vies* du saint rédigées par Bernard Gui : « Quadam die dum in terram spueret indeque surgeret, ilico rose ibi et lilia germinarunt [5]. » Or, Bernard Gui a reproduit simplement en cet endroit la *Vie* anonyme du XI^e^ siècle, n° 9. Au XI^e^ siècle donc, comme au XV^e^, on croyait au miracle des roses, avec cette variante

1. *Textes*, p. 127.

2. *Ibid.* Voy. la rubrique qui porte par erreur l'année *M CCC LVI°*. Il faut lire *M CCCC LVI°*, puisque Bernard de Rosergue a été archevêque de Toulouse de 1452 à 1474.

3. « Has rosas ..... omnibus in domo eorum conservantibus. » — « Has rosas et super eas habentes et conservantes. »

4. « In vita singulari miraculo rosarum. »

5. La première *Vie* seule dit : « Indeque surgeret. »

que des lis seraient nés également du crachat du saint. Cette croyance a donné son nom à cette partie de la voie romaine conduisant de Toulouse à Ox et voisine d'Ox, qui forme l'embranchement avec la route de Fonsorbes et celle de Lamasquère. Cet embranchement porte le nom de *Moun ramel* en langage du pays. *Ramel* signifie *bouquet*, *fleurs*. Cette partie du chemin un peu élevée s'est donc appelée et s'appelle le *Mont des fleurs*. Il y a plus. Sur le point culminant du chemin appelé *Moun ramel* s'élevait autrefois une chapelle dite de Saint-Germier et dont on voit encore des restes dans le cimetière de Frouzins. En 1639, Montchal, archevêque de Toulouse, en constatait l'existence dans la visite de cette année. Or, ce cimetière est récent et primitivement la chapelle de Saint-Germier s'élevait en un endroit isolé ; il semble qu'elle n'avait été construite en ce lieu que pour perpétuer un souvenir de la vie du saint, le miracle des roses.

Nous constatons donc l'existence de cette tradition au XI^e siècle. Avait-on alors la bénédiction des roses? Ou bien, faut-il ne voir dans cette bénédiction qu'un rite propre au rosaire et à certaines contrées, comme Toulouse, où aujourd'hui encore, le jour du Rosaire[1], les fidèles reçoivent à l'église et emportent chez eux les roses bénites? Sinon, la bénédiction des roses de saint Germier se faisant

1. Premier dimanche d'octobre.

au mois de mai, à Muret, et dans plusieurs autres lieux, comme Boucagnères[1], peut-on rattacher ce rite au retour de la belle saison, à l'abondance des roses pendant le mois de mai? Autant de questions auxquelles des recherches postérieures et fructueuses permettront peut-être de répondre un jour. Je signalerai toutefois, mais à simple titre de rapprochement, l'usage de la *Baillée des Roses* aux membres du parlement de Toulouse par les archevêques de Toulouse, de Narbonne et d'Auch, et par tels personnages de marque, comme Madame, sœur unique du Roi (Henri IV), Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès[2]. Le parlement réclama cette *Baillée des Roses* comme un droit, au nom d'un usage ancien[3].

Le miracle placé à la suite de la *Vie* est raconté par un contemporain, dont le récit est du XI^e^ siècle. Son auteur n'est autre probablement que l'anonyme, religieux du prieuré de Saint-Germier ou tout autre, qui a rédigé la *Vie*. Le fait paraît se rattacher aux luttes des archevêques d'Auch, de saint Austinde (1055-1068) particulièrement, avec les seigneurs laïques de la contrée, notam-

1. Canton d'Auch (Gers).

2. Archives de la Haute-Garonne, B 211 (arrêt du parlement du 31 mai 1603); B 266 (arrêt du 18 juillet 1608); B 286 (arrêt du 12 juin 1610); B 288 (arrêt du 14 août 1610); B 302 (arrêt du 26 novembre 1611); B 307 (arrêt du 11 mai 1612).

3. Archives de la Haute-Garonne, B 286.

ment les comtes d'Astarac[1]. L'Astarac touchait presque aux portes d'Auch et de Muret à la fois[2]. « Or, » écrit l'anonyme du XI^e siècle, « je ne puis passer sous silence un miracle récent et qui a eu de nos jours un extrême retentissement. » Voici le fait. Un puissant chevalier, nommé Godefroy, part de Muret pour le comté d'Astarac, où l'appellent les affaires des grands de son pays. L'archevêque d'Auch, saint Austinde probablement, le reçoit avec honneur. Le lendemain à son réveil, le chevalier se trouve muet, sans qu'il puisse s'expliquer la cause de cet accident subit. On avertit le saint archevêque, qui a le don des guérisons. Celui-ci, revêtu de sa robe talaire, se rend auprès de lui. Mais, ne pouvant rien : « Va, » dit-il alors au chevalier, « présente-toi au propre autel [de Saint-Germier, à Ox], et tu obtiendras du Seigneur ta santé première. » Les compagnons de voyage de Godefroy reviennent avec lui dans son pays. Ayant donc fait confectionner un cierge de sa taille, il part pour Saint-Germier. Il passe les nuits dans la veille et la prière; il s'abstient de boire et de manger depuis le vendredi où il a perdu la voix jusqu'au mercredi suivant. Au point du jour, les prêtres présents commencent pour lui une neuvaine de messes, et chacun d'eux

1. Monlezun, *Histoire de la Gascogne,* t. I, p. 410 et suiv.; t. II, p. 1 à 50.

2. Voy. Spruner-Menke, *Hist. Handatlas,* n° 52, *Aquitania, Gascogne und Languedoc.*

l'asperge d'eau bénite; après un court sommeil il recouvre par les prières du saint l'usage de la parole et se met à glorifier le Seigneur. S'approchant alors de son bienheureux tombeau, il met à son cou, avec respect, l'étole qu'on lui présente, et à genoux il s'offre lui-même à Dieu, disant : « Seigneur Dieu, je m'offre à vous, moi malheureux et coupable, devant votre autel et le corps de votre confesseur saint Germier; ayez pitié de moi. » Par trois fois, il revient prier aux deux autels. Puis, il demande de la nourriture; on lui apporte un pain avec un vase plein d'eau; il mange après cinq jours d'un jeûne rigoureux, et il revient dans sa terre aux applaudissements de tous les témoins du miracle. Il donne à chacun des deux hospices [de Muret] des lits complets, et pour le tombeau du saint deux garnitures d'un très beau travail. Enfin les moines et les clercs du lieu mirent toutes les cloches en branle et éclatèrent en louanges à l'honneur de Dieu, qui avait opéré de tels prodiges par saint Germier, son serviteur.

Ce récit, très vivant, nous fait pénétrer dans une scène vraiment historique de mœurs ecclésiastiques, au XI^e^ siècle. Il a ici sa place.

CONCLUSION.

Si je ne me trompe, plusieurs points certains se dégagent de cette étude.

D'abord, pour ce qui regarde le texte de la *Vie*

de saint Germier, celui du manuscrit 477 de la Bibliothèque publique de la ville de Toulouse doit être préféré à celui que les Bollandistes ont publié. Il semble qu'il faut y voir celui-là même auquel les religieux de Saint-Pierre de Lézat empruntèrent l'extrait qui figure dans le Cartulaire de cette abbaye.

La rédaction de cette *Vie* dans sa forme actuelle date du XI^e siècle. Mais l'hagiographe, un religieux de l'abbaye de Lézat probablement, se servit d'une *Vie* primitive, dont il est difficile de déterminer l'âge avec une précision rigoureuse, mais qui, introduite en partie dans la *Vie* du XI^e siècle, nous y apparaît comme fortement empreinte d'une couleur toute mérovingienne. Peu de vies de saints ont conservé autant de traces de cette époque.

A s'en tenir aux rapprochements de la *Vie* avec les faits généraux de l'histoire du VI^e siècle, saint Germier, né à Angoulême vers 474, enfant, ou peut-être dans son adolescence seulement, vient étudier à Toulouse, après une première éducation au sein de sa famille fortement chrétienne, dont le premier résultat avait été une connaissance sérieuse de la sainte Écriture. Plus tard, à l'exemple de la plupart des saints de son temps, il quitte sa famille et sa patrie; suivi de deux compagnons, il se fixe à Toulouse, alors sous la domination des Wisigoths, pour y vivre d'aumônes. Il trouve le moyen cependant de donner aux pauvres. Ordonné sous-diacre à vingt-cinq ans, vers l'année 500, et diacre peu après, il est officiellement chargé du

soin des pauvres, des *matricularii* de l'église de Toulouse. Consacré évêque, à Alais vraisemblablement, après 507, mais avant 511, il a une entrevue avec Clovis, qui lui donne le territoire d'Ox, près Muret. Son épiscopat prend alors un caractère fort remarquable. Grand propriétaire, il fonde la richesse immobilière du diocèse de Toulouse, qu'il transporte à Ox. Il renverse les idoles qui souillent ce lieu; en même-temps il combat l'arianisme et réussit à rétablir l'unité de croyance dans son église. A Ox, il élève une église à saint Saturnin, une autre à saint Martin, et il bâtit un monastère, où il recueille, ce semble, les *clerici*, les colons et les gens appliqués à la culture de ses terres. Il bâtit de nombreuses églises rurales, fait de larges aumônes, montre une soumission pieuse à la volonté de Dieu, garde et transmet à ses successeurs une fidélité entière à la monarchie franque. Quand il meurt, vers 545, il laisse une mémoire respectée. Déjà, de son vivant, on lui attribue des miracles; des guérisons s'opèrent sur son tombeau, au territoire d'Ox. Depuis, ses reliques n'ont point quitté cette terre bénie; déposées d'abord dans l'église Saint-Germier de Muret, elles passèrent au XVI^e^ siècle à l'église Saint-Jacques de Muret, où elles reposent encore. La liturgie lui fait une large place; et la *Vie*, même dans les parties les moins solides, relate des usages locaux qui témoignent à l'envi des mœurs chrétiennes de nos pères.

TEXTES.

I. Vie de saint Germier.

1.

Vita sancti Germerii.

(Bibliothèque publique de la ville de Toulouse, ms. 477. — Texte défectueux dans les Bollandistes, *Acta SS. maii*, t. III, 592.)

VITA SANCTI GERMERII, URBIS THOLOSE EPISCOPI, CUIUS CORPUS IN VICO QUI VULGARITER DUX VOCATUR REQUIESCIT; ET EST CELEBRITAS IPSIUS XVII° KL. IUNII.

[F° 162 *c*] 1. Temporibus gloriosissimi Clodovei principis, sanctissimus puer Germerius tanta suorum utpote religiosorum est a primevo enutritus cura, ut, infra trium annorum et duorum spacia mentium [F° 162 *d*], omnem divinarum arripuisse feratur noticiam scripturarum. Perficiebatur enim in illo a puero solidum fundamentum supra quod nemo aliud potest ponere preter quod positum est, quod est Xpistus Ihesus; et augebatur in eo septiformis Sancti Spiritus gratia, ut tam a Deo quam ab omnibus diligeretur hominibus. Cumque iam ad iuvenilem venisset etatem, Dei amore preventus, patriam parentesque relinquens, transito mari, Tholosanis partibus devenit, adepturus a Domino centuplam remunerationem cum illis qui pro Xpisto sua omnia reliquerunt, iunctis secum duobus iuvenibus clericis, quorum unus Placidius, alius Preciosus vocabatur. Ex quibus unum sanctus a sacris fontibus assumpsit, alium vero sue rei creditorem

prefecit. Quorum unus Preciosus sanctissimi confessoris Germerii vitam vel actus longe post scripsisse peribetur.

2. Cumque beatus vir in urbe Tholosa bonis polleret moribus, ut bone indolis iuvenis ab omnibus amabatur, ita ut cum summa caritate que necessaria erant in victu et in vestimento preberent. Set ille de omnibus que sibi offerebantur terciam partem pauperibus erogabat, duabus secum retentis, gratias Deo et omnibus sibi bona inpertientibus referre gestiens. Cum vero ad legitimam pervenisset etatem, a domino Gregorio, quondam sanctissimo presule, aput Santonicam subdiaconatus adscitus est ad ministerium. Postea vero, paucis adhuc transactis temporibus, in presulatu Yconio a provincialibus episcopis diaconus ordinatus est, perseverans [F° 163 *a*] iugiter in Dei servicio, vigiliis, ieiuniis, helemosinis et orationibus semper intentus et omnium virtutum flore ornatus. In tantum autem erat ei familiaris caritatis virtus, ut plerumque predictis sodalibus dulcia et preciosa ammonendo dicere satageret : « Filioli mei, et fratres, oportet nos sollicitudinem indigencium habere, et ea que nobis Deus largitus est pauperibus distribuere, quoniam, sicut scriptum est, beatius est magis dare quam accipere. » Multa autem Deus in ordine diaconii postea disserenda per eum operatus est miracula.

3. Post trium autem annorum tempus diaconatus, apparuit ei angelus Domini in oratione cubanti sole splendidior. Cumque ille more humano terrore concuteretur : « Ne timeas, inquit, set scias te mox iter arripere oportere Parisitanum ; ibi enim sacerdocii honus assumpturus es, et ab episcopo Tornoaldo episcopalem benedictionem assumpturus. » Tunc sanctus Dei in oratione genua figens, cum fletu dixit : « Domine Ihesu Xpiste, virtutum rex glorie, exaudi orationem servi tui, quia in te est spes mea et cogitat mens ; reple os meum melle tue dulcedinis et laudis, quia tu es Deus invisibilis et magni consilii qui sedes super cherubim, mundum gubernans, et regnans in secula

seculorum. » Et cum complesset orationem, disposita domo sua, procuratori curam habere pauperum postmandans, iussa exequens angelica, iter aggreditur Parisitanum, secum ducens duos suc fidei fautores clericos, Dulcidium videlicet et Preciosum. Et cum una iter carperent, ubicumque [F° 163 *b*] locus divertendi provenisset, sive in civitatibus vel etiam in silvis, ibi manebat absque ulla demoniacha sive fantasmatum perturbatione. Sicque peragrando ad civitatem, venerunt ad ecclesiam ubi sedes episcopalis erat, ibique tres invenerunt episcopos, dompnum videlicet Tornoaldum, et Gregorium et Hermoaldum.

4. Videntes autem eum, gravisi sunt gaudio magno; et figentes genua, glorificaverunt Deum, dicentes : « Magnificare nos oportet Deum et exaltare nomen eius ininvicem. » At ille prohibebat, dicens non oportere tante persone viros homini invalido et humili ita se subicere. Responderunt itaque pontifices et dixerunt : « Nos, domine pater, oportet te venerari, quia scimus te magnum esse aput Deum et electum, et post dompnum Saturninum Tholosanum fore episcopum, ut permaneas et gubernet te pater tuus excelsus usque in finem. » Locus autem ille ad introitum eius odore suavitatis repletus fuerat. Dederuntque ei iuxta morem introeuncium benedictionem. Tunc sanctus Dei famulus, apprehensa coma capitis, sic enim mos erat antiquitus, obtulit se sancto altario et eiusdem ecclesie reliquiis, presentibus prefatis episcopis; et mansit eadem nocte in civitate. Sequenti igitur die, intrantes in ecclesiam invitabant eum ut oraret. Et protinus post orationem, protulerunt binas stolas et pontificalia indumenta, cum anulo simul et virga. Tunc demum beati pontifices canonice ordinantes eum, consecraverunt ecclesie catholicum episcopum. Ordinatus est [F° 163 *c*] autem beatus confessor sacerdotio sancto et pontificali dignitate a reverendissimo Tornoaldo episcopo, secundum edictum angelicum, presentibus ceteris coepiscopis, Gregorio videlicet atque Ermoaldo, qui uterque magnas Deo retulerunt gra-

tes, qui talem ac tantum pastorem suis concedere dignatus est populis. Obtulit autem sanctus Dei sacerdos Deo oblationem corporis et sanguinis Ihesu Xρisti; et celebravit missam in honore sancte et individue Trinitatis, distribuens omnibus Xρisti eucharistie porcionem, cum omni gratiarum accione. Peracto autem missarum officio, excepit eum predictus vir Dei Tornoaldus honorifice in domum suam; et sederunt simul ad mensam et comederunt, semper Deo gratias exibentes pro collatis beneficiis. Rogaverant enim eum predicti pontifices ut ante recessum aput utrumque manere dignaretur. Quod et fecit.

5. Peractis autem sacrarum eulogiarum diebus, cum benedictione episcopali revertebatur in partes Tholosanas, ubi actenus domum cum suis facultatibus et familia dimiserat. Factum est autem cum pertransiret Francorum regnum, fama illius pervenit usque in palacium Clodovei regis. Misit quoque rex in omni regno suo precursores, ut sollicite eum perquirerent, et ut si quispiam eum invenire quivisset, honorifice ad se perduceret. Cumque veniens pertransiret civitatem, dictum est ei quod rex eum requisisset. At ille in conspectu eius introiens, humiliter salutavit regem. Videns autem eum rex, gaudio magno repletus est. Et levavit se de loco ubi consederat, [F° 163 *d*] et apud se sedere fecit, gratias Deo rependens, quia dignus fuerit tantum videre sacerdotem, de quo tanta et talia mirifica audierat. Annorum autem erat xxx^a^ trium sanctus episcopus, quando ad sacerdocium provectus est. Interrogavit autem illum rex : « Quis es tu? Aut unde es? Aut quod nomen habes? » — Sanctus Dei respondit : « A baptismo Germerius vocor, in civitate Iherosolima natus sum, in territorium Tholosanum deductus ad discendum litteras puritano missus sum, in Santonica civitate subdiaconus factus. In termino Yconio diaconus ordinatus sum, et in civitate Parisitana episcopali ordine functus, quamvis indignus et peccator; tantum in Domino Deo meo et in misericordia eius confido. » — Respondit ei rex : « Omnis

qui se humiliat exaltabitur, et qui se exaltat humiliabitur. Bonus es tu et perfectus, et spiritus Dei loquitur in te. » — Iterum autem dixit ei : « Eamus domum ut epulemur. » Ut autem sederunt ad mensam, sanctus Dei benedixit que apposita erant; et dedit regi et principibus eius eulogias. Et quanquam ex eisdem appositis essent, ita omnibus preferebantur cibis, ut visum esset eis non iam e terrenis, set e celestibus escis fore confecta. Convive autem gratias egerunt Deo et regi qui illum sanctum Dei vocaverat. Et confirmati in fide Sancte Trinitatis et de manu sancti signati, confitebantur peccata sua. Aiebat ergo credentibus : « Filioli, penitentiam agite, et que Deo promisistis facere curate, ne pereatis in tremendo iuditio. » Cognovit autem rex quia iustus erat, et dixit ei : « Obsecro te, famule Xpisti, ut ores pro anima Clodovei peccatoris [F° 164 *a*] regis; et pete quod vis de facultatibus meis, et ambulent tecum servi mei quocumque volueris. » — Beatus vero Germerius ait ad eum : « Nichil, domine rex, de tuis peto, nisi ut dones michi pro mercede in termino Tholosano potestatem quantum mea obumbrare potest clamis, in territorio Ducorum, cum domino nostro duce ac priore fidei Xpistiane, beatissimo videlicet Saturnino episcopo et martire, ut sub ala ipsius meum requiescere possit corpusculum. Ipsum post Dominum meum celestem habere desidero adiutorem et defensorem in Tholosano comitatu. » — Rex autem ait illi : « Habeto potestatem in circuitu loci qui dicitur Dux per sex milia, et in mortuorum sepultura quantum die VII. paria boum arare consueverunt. » Mansit autem vir Dei cum rege XX. diebus, et multa per eum Dominus ostendit mirabilia. Deditque ei rex infini[t]a argenti pondera et auri quingentos siclos, et tres cruces aureas, et tres calices argenteos cum patenis, et tres virgas fabricatas argento et auro, et tres coronas inauratas, totidem pallios operatos ex listro. De possessione autem quam illi concesserat cyrographum fieri iussit, et anulo suo et optimatum suorum signavit; et ut

liberum ab omnium hominum iure indivulsumque permaneat, ei contradidit. Dixitque rex circumstantibus : « Filioli, quod me videritis facere, facite. » Et accessit et commendavit se capillo capitis sui beatissimo viro Germerio; simulque omnes fecerunt. Et osculatus est eum rex, et valedixit. Beatus autem Dei confessor iter nuper [F° 164 *b*] arreptum, data regi benedictione, aggreditur; ambulavit cum eo multitudo populi quominus quatuor milia cum gaudio magno. Tunc dixit sanctus Dei cum lacrimis : « Pax vobiscum, fratres; perseverate in fide quam cepistis, et revertimini ad sedes vestras, et Dominus sit semper vobiscum. » At illi cum gaudio reversi sunt laudantes Deum.

6. Ille autem ambulans migravit in Tholosanas partes; opus sui officii ministrando, intravit in civitatem. Cognovit autem omnis populus eius, et sequebantur eum per omnes ecclesiarum orationes. Venit autem ad sancti martiris Saturnini ecclesiam, omnia que circa erant illam circuiens loca. Reversus itaque est in domum suam, in qua suos et sua omnia dimiserat. Veneruntque famuli eius et dixerunt : « Jam multum tempus est, pater, ex quo nos dereliquisti, set amodo te nobiscum manere optamus. » At ille gaudens remuneravit utrumque de bonis que secum attulerat. Dulcidius vero et Preciosius, sui discipuli, ostenderunt ei omnem thesaurum sive suppellectilem quam eis crediderat; et agnita iterum retulerunt in thesauris suis. Audiens autem omnis plebs Tholosana de adventu proprii et novi pastoris, veniebant ad eum gaudentes. Ipse autem salutis verba eis annuncians, omnium corda ad penitenciam incitabat. Et qui a variis languoribus detinebantur, incunctanter ilico sanabantur.

7. Vir autem Dei sanctissimus Germerius, pergens in possessionem Ducorum quam rex sibi donaverat, repertas ibi ydolorum destruxit statuas, et hedificavit ecclesiam in [F° 164 *c*] honore sancti Saturnini martiris cum tribus altariis, et consecravit eam. In cultu autem dedicationis

accensa sunt luminaria cereorum vel candelarum numero centum xxx^a; ibique nocte ostendere Deus dignatus est per servum suum Germerium multa et stupenda miracula cecorum, claudorum, paraliticorum, et, quod potissimum est, in leprosis septem. Magis autem ac magis Deus bonitate sua augmentabat eum opinione bona; et divulgabatur nomen eius usque in civitatem Iherosolimitanam.

8. Gratulabantur autem pater eius et mater quod de tam humili et inferiori proienie tam egregie persone Deus eis pretulerit virum. Cumque iam ad senectam venissent, vehementissima [angustiabantur] sollicitudine, levantes manus ad celum et intentissime orantes pro filio; dumque nimia afflictione turbarentur, astitit eis angelus Domini sospitatis filii sui confidenciam promittens. Illi vero gaudio magno repleti, egerunt Deo gratias pro filio et angelica collocutione. Oravit autem beatus Germerius et dixit : « Domine Deus salutis mee, obsecro te per inmensam clemenciam tuam, ut confirmes cor meum tuo spiritu principali; et libera me de sanguinibus; et da michi spiritum consilii et fortitudinis, spiritum scientie et pietatis; et confirma me spiritu tui timoris; et libera me propter nomen sanctum tuum de gente non sancta, quoniam non es oblitus orationem pauperis. »

9. Post hec autem, cum esset in loco Ducorum, religiosum ibi et admirabile construxit monasterium monachorum, et in honore beati Martini confessoris atque pontificis consecravit altare. Omnes itaque servos [F° 164 *d*] suos, cunctamque familiam de aliis ad se collegit locis, omnemque substanciam quam de aliis acquisierat locis, in Ducorum reposuit tabernis; et constituit super domum suam viros helemosinas facientes.

10. Et ut ad pretermissa redeamus, cum adhuc in ordine diaconatus esset, multa per eum Dominus ostendere dignatus est miracula. Quadam denique die, dum in terram spueret indeque surgeret, ilico rose ibi et lilia germinarunt. Per orationes vero eius uberrimum fontem Deus

manare fecit. Arborem vero laurum siccam virescere fecit. Quarto pro sua simplicitate leprosum mundavit. Ab hominibus etiam tribus signo crucis demones effugavit. Item, in nomine Domini accensam extinxit domum. In ordinatione autem episcopatus eius, quamdiu celebrata est missa, eius virgam radius sustinuit solis.

11. Vir autem Domini Germerius vigilando, orando, iciunando, helemosinas dando, xxx^a^. et vi. annis in pontificali ordine mansit; habebatque servos et ancillas, plurimamque substanciam. Accidit autem ut temptandus expeteretur a diabolo super familia et diviciis; inmissaque est valida pestis tam in armentis quam etiam in viri Dei gregibus, ita ut innumera peccorum multitudo sub una nocte interiret. Sequenti vero die, pastores sanctissimi viri Germerii cum lacrimis venerunt, que gesta erant narrantes. At ille gratulanter illis flentibus respondit : « Numquid pro peccatis plangitis, fratres? aut in quo contristati estis? Verum ne ignoratis quod de mundo transituri sumus, et qui vitam [F° 165 *a*] habet [mortem][1] gustaturus est? Non ergo nos oportet seculares habere divicias, quia qui diligit Deum odit seculum; quia ipse dixit : Nolite diligere mundum, neque ea que in mundo sunt. Talis enim temptator ex diabolo est. Que Dominus dedit, pro peccatis nostris perierunt. Dominus dedit, Dominus abstulit; sit nomen Domini benedictum. »

Novissime autem facta est plaga magna super servos et ancillas eius, ita ut pene omnes extinguerentur. Contristatus itaque est vir Dei super mortuos usque ad animam. Tunc ait fratribus et condiscipulis suis Precioso et Dulcidio : « Venite, fratres, et pergamus ad ecclesiam fratris nostri Policarpi presbiteri; et oremus constanter cum fide redemptorem Dominum, quem demones credunt et contremiscunt, ut ostendat clemenciam suam super me peccatorem. » Intrans autem in ecclesiam, induit se cilicio et

1. Ms. *vitam*.

conspersit se cinere; et prostratus in pavimento ante altare cum fletu et planctu, gemens et tremens, per triduum non manducans neque bibens, set semper cum lacrimis orans ex toto corde, ad Deum perstitit obsecrans ut de tribulatione que ei devenerat, eum liberaret; et ut defunctis requiem dignaretur tribuere, obtulit Deo sacrificium. Persistente autem eo in oratione, apparuit ei iterum angelus dicens : « Germeri, exaudita est oratio tua pro famulis tuis; et cum sanctis Dei introducti sunt in paradisum exultationis. » Oravit igitur vir Dei, et ait : « Domine sancte, pater omnipotens, eterne Deus, gratias ago tibi qui me consolari dignatus es in tribulatione; obsecro te propter magnam misericordiam tuam, [F° 165 *b*] ut cum sanctis tuis me digneris ascribere. » Discipuli autem illius cum dolore cordis et facie lacrimabili loquebantur ad eum, dicentes : « Magister bone, quare non comedis, et cur tantum te affligis? Deferemus tibi escam ut comedas et non deficias. » — At ille dixit ad eos : « Fratres, non esurio, neque sicio. Pro temptatore enim diabolo oportet nos abstinere a cibis, et in ieiuniis et orationibus semper consistere; et celestis Dominus conteret eum sub pedibus nostris, et prospera nobis cuncta succedent. » Post non multos igitur annos, miseratione Dei benignissima, pluriora quam antea amiserat beato viro redonata sunt, tam in servis quam in ancillis, armentis quoque et gregibus; ditatusque est non tam terrestribus commodis quam virtutibus divinis.

Postea vero septem[1] vivens annos, glorioso fine hoc corruptibile corruptioni commendans, quievit in Xρisto, in quo mori est vivere et regnare in secula seculorum. Amen.

12. Unum igitur recens et nostris opinatissimum temporibus non pretereundum reor esse miraculum, quod cum quidam prepotens miles, Gotefridus nomine, ex Mure-

1. Ms. *semptem*.

liensi egrediens castro causa negocii magnatorum Astaracensem[1] devenisset comitatum, indeque ob cuiusdam religiosi famam Auxium devenisset civitatem, honorificentissime a reverendissimo tunc temporis susceptus est archiepiscopo. Sequenti igitur nocte, cum se sopori dedisset, itemque vigilans hereret, ilico mutus est effectus. Interrogatus autem a circumstantibus quid sibi visum fuerit, modis quibus poterat ostendebat se penitus ignorare. Confestim ergo ut innotuit sodalibus, [F° 165 *c*] cum gemitu et lacrimis predicto Dei retulerunt viro. Huic autem fertur tanta fuerat concessa sanitatum gratia, ut plerosque signo crucis pristine restituerit sanitati. Cui cum nunciatum fuisset, talari tectus clamide et a vulgari exutus frequencia ignote deductus est. Affligebatur enim ut circumstantibus ita ut si aliquando proferre populis vellet verbum, eminenciora et tuciora expeteret loca. Accedens autem iunxit se militi muto, totis eum ad loquendum compellens motibus. Et cum ergo nil prodesse videret, signum crucis opposuit, sanctificacionis ita aqua eum aspergens, estimans eum obsidentis obmutescere fraude. Cumque adhuc nil prodesse se cerneret, intellexit hanc non sui meriti esse virtutem. Dixitque circumstantibus non illum meritum fuisse sospitatem, asserens eum tocius flagicii principem esse. « Vade, » inquid, « et proprio te presenta altario; et ibi a Domino consecuturus es sanitatem prestinam. » Conviatores autem eius hec audientes, reversi sunt ad propria. Audientes igitur castrenses ipsius omnesque terre illius affines domini et principis actum (?), cum magno fletu et eiulatu strepitum dantes, e vicino obviam ei fuerunt. Interrogantibus vero cunctis, manu pocius quam voce respondebat. Cumque ad mensuram eius factum esse[t] papirum, ad sanctissimum profectum est Germerium; persistens ibi nocte illa in vigiliis et obsecratione mentis, non manducans neque bibens a prece-

1. Ms. *Astaracensensem*.

dente die veneris quo loqui amiserat usque ad subsequentem mercurii diem, quo loquendi officium [F° 165 *d*] resumpsit. Illuscescente autem die, presentes clerici novenaria pro eo Deo obtulerunt missarum sacrificia. Cumque exorzismi aqua quam uterque clerus confecerat profusus fuisset, postquam paululum sompnii ceperat, beatissimi confessoris precibus lingua loqui ac Dominum magnificare cepit. Accedens autem cum summa reverencia ad beatissimi glebam oblatam sibi stolam proprio circumferens collo, genu flexo semetipsum Deo obtulit, dicens : « Domine Deus, memetipsum tibi miserum et peccatorem et sancto altario tuo offero, et ante presenciam sancti confessoris tui Germerii corpus me culpabilem represento; miserere mei. » Et ipsum duobus circumstantibus tribus vicibus profectus est altaribus. Preterea cibum sibi afferri rogavit. Et oblatus est ei panis et vas aque, et comedit, cum, ut diximus, preteritis quinque diebus nullum penitus capere quivisset cibum. Sicque ad proprium reversus est solum, applaudentibus cunctis in tam admirabile factum. De suppellectili vero sua duobus hospitalariis singula largitus est lectorum tegmina. Supradicto etiam beati Germerii opere sutorio et mirifico cortinas magni precii contulit loco. Deinde vero monachi et loci procuratores cum suis clericis in laudem prorumpentes Dei, omnia pulsare ceperunt signa, qui talia per servum suum Germerium operari dignatur miracula.

2.

Fragment de la Vie de saint Germier.

(Cartulaire de Saint-Pierre de Lézat. Bibliothèque nationale, ms. latin 9189. — Inédit.)

DE TERRITORIO ET MONASTERIO DUCORUM ET ECCLESIA SANCTI SATURNINI[1].

[F° 268] Actum est autem cum [beatus Germerius] per-

1. En marge : *Fragmentum Vitae S^ti Germerii*, p. 23.

transiret Francorum regnum, fama illius pervenit usque ad palacium Clodovei regis. Misit quoque rex in omni regno suo precursores, ut sollicite eum perquirerent, et ut, si quispiam eum invenire quivisset, honorifice ad se perduceret. Cumque veniens pertransiret civitatem, dictum est ei quod rex eum requisisset. At ille in conspectu ejus introiens, humiliter salutavit regem. Videns autem eum rex, gaudio magno repletus est. Et levavit se de loco ubi consederat, et apud se sedere fecit, gratias Deo rependens, quia dignus fuit tantum videre sacerdotem, de quo tanta et talia mirifica audierat. Annorum autem erat xxx[a] trium sanctus episcopus, quando ad sacerdocium provectus est. Interrogavit autem illum rex : « Quis es tu? Aut unde es? Aut quod nomen habes? » — Sanctus Dei respondit : « A baptismo Germerius vocor, in civitate Iherosolima natus sum, in territorio Tholosano educatus ad discendum litteras puritanum missus sum; in Santonica civitate subdiaconus factus, in termino Yconio diaconus ordinatus sum et in civitate Parisitana episcopali ordine functus, quamvis indignus et peccator; tamen in Domino Deo meo et in misericordia eius confido. » — Respondit ei rex : « Omnis qui se humiliat exaltabitur, et qui se exaltat humiliabitur. Bonus ergo es tu et perfectus; et spiritus Dei loquitur in te. » — Iterum autem dixit ei : « Eamus domum ut epulemur. » Ut autem sederunt ad mensam, sanctus Dei benedixit que apposita erant; et dedit regi et principibus eius eulogias. Et quanquam ex eisdem appositis essent, ita omnibus preferebantur cibis, ut visum fuerit eis non iam e terrenis, set e celestibus escis fore confecta. Convive autem gratias egerunt Deo et regi qui illum sanctum Dei vocaverat. Et confirmati in fide Sancte Trinitatis, et de manu sancti signati, confitebantur peccata sua. Aiebat ergo credentibus : « Filioli, penitentiam agite, et que Deo promisistis facere curate, ne pereatis in tremendo iuditio. » Cognovit autem rex quia iustus erat, et dixit ei : « Obsecro te, famule Xpisti, ut ores pro anima Clodovei

peccatoris regis, et pete quod vis de facultatibus nostris, et ambulent tecum servi mei quocumque volueris. » — Beatus vero Germerius ait ad eum : « Nichil, domine rex, de tuis peto nisi ut dones michi pro mercede in termino Tholosano potestatem quantum mea obumbrare potest clamis in territorio Ducorum, cum domino nostro duce ac priore fidei cristiane, beatissimo videlicet Saturnino episcopo et martire, ut sub ala ipsius meum requiescere possit corpusculum. Ipsum post Dominum meum celestem habere desidero adiutorem et defensorem in Tholosano comitatu. » — Rex autem ait illi : « Habeto potestatem in circuitu loci qui dicitur Ducorum per sexies miliaria et in mortuorum sepultura quantum die paria VII. boum arare consueverunt. » Mansit autem vir Dei cum rege XX. diebus; et multa per eum Dominus ostendit mirabilia. Deditque ei rex infinita argenti pondera et auri quingentos siclos, et tres cruces aureas, et tres calices argenteos cum patenis, et tres virgas fabricatas argento et auro, et tres coronas inauratas, totidem pallia operata ex listro. De possessione autem quam illi concesserat cyrographum fieri jussit, et anulo suo et optimatum suorum signavit; et ut liberum ab omnium hominum jure indivulsumque permaneat, ei contradidit. Dixitque rex circumstantibus : « Filioli, quod me videritis facere facite. » Et accessit et commendavit se capillo capitis sui beatissimo viro Germerio; simulque omnes fecerunt. Et osculatus est eum rex et valedixit. Beatus autem Dei confessor ita nuper arreptus regia benedictione adgreditur. Ambulavitque cum eo multitudo populi ad quatuor millia cum gaudio magno. Tunc dixit eis sanctus Dei cum lacrimis : « Pax vobiscum, fratres; perseverate in fide quam cepistis et revertimini ad sedes vestras et Deus sit semper vobiscum. » Ac illi cum gaudio reversi sunt laudantes Dominum. Ille autem ambulans, migravit in Tholosanas partes, et opus sui officii ministrando intravit in civitatem. Cognovit autem illum omnis populus eius et sequebatur eum per omnes

ecclesiarum orationes; venitque ad sancti martyris Saturnini ecclesiam, omnia que circa illam erant circuiens loca. Reversus itaque est in domum suam in qua suos et sua omnia dimiserat; veneruntque famuli eius gaudentes et dixerunt : « Jam multum temporis est, pater, quod nos dereliquisti; set omni modo te nobiscum manere optamus. » Ac ille gaudens remuneravit utrumque de bonis que secum detulerat. Dulcidius vero et Pretiosius, sui condiscipuli, ostenderunt ei omnem thesaurum sive suppellectilem quam eis crediderat; et agnita iterum retulerunt in thesauris suis. Audiens autem omnis populus Tholose de adventu proprii et novi pastoris, veniebant ad eum gaudentes. Ipse autem salutis verba eis adnuntians, omnium corda ad penitenciam incitabat et qui a variis langoribus detinebantur illico sanabantur. Vir autem Dei sanctissimus Germerius peragens in possessionem Ducorum, quam rex donaverat, repertas ibi ydolorum destruxit statuas et edificavit ecclesiam in honore sancti Saturnini martyris cum tribus altariis, et consecravit eam. In cultu autem dedicationis accensa sunt luminaria cereorum vel candelarum numero cxxx.; ibique nocte Deus dignatus est per servum suum Germerium multa stupenda miracula cecorum, claudorum sive paraliticorum, et, quod potissimum est, in leprosis VII. Magis autem ac magis Deus bonitate sua augmentabat eum opinione bona et divulgabatur nomen ejus usque in civitatem Iherosolimitanam. Gratulabantur autem pater ejus et mater quod de tam humili et inferiori progenie, tam egregie persone Deus eis protulerit virum. Cumque jam ad senectutem venissent, vehementissima angustiabantur sollicitudine, levantes manus ad celum et instantissime obsecrantes pro filio. Dumque mutua afflictione turbarentur, astitit eis angelus Domini sospitatis filii sui confidentiam promittens. Illi vero gaudio magno repleti, egerunt Deo gratias pro filio angelicam collocutionem. Oravit autem beatus Germerius et dixit : « Domine Deus salutis mee, obsecro te per immensam clementiam

[F° 268 v°] tuam ut confirmes cor meum tuo spiritu principali, et libera me de sanguinibus et da michi spiritum sapientie et intellectus, spiritum consilii et fortitudinis, spiritum scientie et pietatis; et confirma michi spiritum tui timoris, et libera me propter nomen sanctum tuum de gente non sancta, quia non es oblitus orationem pauperis. » Post hoc autem, cum esset in territorio Ducorum, religiosum ibi et admirabile construxit monasterium monachorum in loco qui Roziniacum vocatur et in honore beati Martini confessoris atque pontificis consecravit altare. Omnes itaque servos suos cunctamque familiam de aliis ad se collegit locis, omnemque substanciam quam in aliis adquisierat locis, in Ducorum reposuit tabernaculis et constituit super domum suam viros helemosinas facientes. Hoc scriptum et translatum de Vita sancti Germerii que scripta erat in quodam libro monasterii Lesatensis, in quo multe Vite sanctorum scripte continebantur, eisdem verbis et nominibus, mense madii, regnante Ludovico rege Francorum, Raimundo Tholose comite, Raimundo episcopo, anno ab incarnatione Domini M°. CC°. XL°. V°. Hujus scripti translati sunt testes Raimundus Iordani, publicus notarius Lesati, et Raimundus de Monte alto, publicus notarius Salve terre de Sancto Episcopuo, et idem Arnaldus Raimundi de Villa nova publicus notarius qui hoc scripsit. Ego Raimundus Iordani subscribo. Raimundus de Monte alto subscripsit.

3.

Prima Vita sancti Germerii, auctore Bernardo Guidonis.

(Bibliothèque publique de la ville de Toulouse, ms. 450. — Inédit.)

SANCTI GERMERII URBIS THOLOSANE EPISCOPI, CUIUS CORPUS IN VICO QUI VULGARITER DUX VOCATUR REQUIESCIT. CUIUS CELEBRITAS AGITUR XVII°. KLS. IUNII.

[F° 227 *b*] Beatus Germerius in civitate Iherosolima

natus fuit. Floruitque temporibus Clodovei gloriosi principis et regis Francorum.

Hic puer sanctus tanta suorum utpote religiosorum fuit a primevo enutritus cura, ut infra trium annorum et duorum spacia mentium, divinarum arripuisse fertur notitiam scripturarum. Cumque iam ad iuvenilem venisset [F° 227 *c*] etatem, Dei amore preventus, patriam parentesque relinquens, transito mari, ad Tholosanas partes devenit, remunerationem centuplam cum illis qui pro Xpisto sua omnia reliquerunt a Domino recepturus, iunctis secum duobus iuvenibus clericis, quorum unus Dulcidius, alius Preciosus vocabatur. Ex quibus unum a sacris fontibus assumpsit, alium vero sue rei creditorem prefecit. Quorum unus, scilicet Preciosus, eiusdem Germerii vitam et actus longe post scripsisse perhibetur.

Cumque beatus vir in urbe Tholosa bonis polleret moribus, ab omnibus amabatur, ita ut cum summa caritate que necessaria erant in victu et vestimento preberent. Set ille de omnibus que sibi offerebantur, terciam partem pauperibus erogabat, duabus secum retentis.

Cum vero ad legitimam pervenisset etatem, a Gregorio sanctissimo presule apud Sanctonicam civitatem est subdyachonus ordinatus. Postea vero, paucis transactis temporibus, in presulatu seu termino Yconico a conprovincialibus episcopis extitit dyachonus ordinatus, perseverans iugiter in Dei servicio, vigiliis, ieiuniis, helemosinis et orationibus semper intentus. Cumque adhuc in ordine dyachonatus existeret, multa per eum dominus ostendere dignatus est miracula. Quadam nempe die, dum in terram spueret indeque surgeret, ilico rose ibi et lilia germinarunt. Per orationes vero eius, uberrimum fontem Deus manare fecit. Quarto pro sua simplicitate leprosum mundavit. Ab hominibus etiam tribus signo crucis demones effugavit. Item, in nomine Domini, accensam extinxit domum.

Post trium autem annorum et duorum mensium tempus dyachonatus, apparuit ei angelus Domini in oratione

cubanti, et dixit ei ut mox iter arriperet Parisitanum, ut ubi sacerdotii onus et honorem [F° 227 *d*], ac pontificalem susciperet benedictionem ab episcopo Tornoaldo. Germerius vero, disposita domo sua, iuxta mandatum angeli iter agreditur Parisitanum, secum ducens duos clericos, Dulcidium videlicet et Preciosum. Pervenientesque ad civitatem, venerunt ad ecclesiam ubi sedes episcopalis erat; ibique tres invenerunt episcopos, dominum videlicet Tornoaldum, et Gregorium et Hermoaldum. Qui videntes Germerium advenisse, gavisi sunt gaudio magno, et laudaverunt et magnificaverunt Deum. Sanctus Germerius vero dicebat non oportere tantos viros homini invalido et humili ita se subicere. Pontifices vero dixerunt : « Nos oportet te venerari, quia scimus te magnum esse apud Deum, et electum, et post dompnum Saturninum Tholosanum fore episcopum. » Locus autem ille ad introitum Germerii odore suavitatis repletus fuerat. Sequenti igitur die, intrantes ecclesiam, oraverunt; et post orationem, protulerunt pontificalia indumenta, cum anulo simul et virga. Et tunc beati pontifices canonice ordinantes Germerium, consecraverunt ecclesie catholicum episcopum. Ordinatus est autem sacerdotio sancto et pontificali dignitate a Tornoaldo episcopo secundum edictum angelicum, presentibus coepiscopis Gregorio atque Hermoaldo. In ordinatione autem eius, quamdiu celebrata est missa, virgam eius radius sustinuit solis. Erat autem sanctus Germerius annorum triginta trium, qum ad sacerdocium est provectus.

Peractis autem omnibus, cum reverteretur ad partes Tholosanas, factum est cum pertransiret per regnum Francorum, fama illius pervenit usque in palacium Clodovei regis. Misitque rex nuncios qui ipsum ad se honorifice perducerent. Qui veniens ad regem, honorifice ab eo susceptus est et devote; secumque comedere fecit. Mansitque cum rege xx. diebus. Et multa per eum Dominus ostendit mirabilia. Rex autem concessit sancto Germerio que-

cumque petivit in territorio Tholosano, in territorio Ducorum; et munera ultro optulit ei in argento et auro, et tres cruces [F° 228 *a*] aureas et tres calices argenteos cum patenis, et tres virgas fabricatas argento et auro, et tres coronas inauratas. Postmodum vero rex, commendans se orationibus sancti Germerii, osculatus est eum. Sanctus autem Germerius, data benedictione regi, iter suum prosequutus est, et venit ad civitatem Tholosanam. Venit autem ad sancti martiris Saturnini ecclesiam, omnia que circum illam erant circuiens loca.

Audiens autem omnis plebs Tholosana de adventu proprii et novi pastoris, veniebant ad eum gaudentes. Sanctus autem Germerius monita salutis illis dabat et langores curabat. Pergensque in possessionem Ducorum, quam rex sibi donaverat Clodoveus, repertas ibi ydolorum statuas destruxit et edificavit ecclesiam in honore sancti Saturnini et consecravit eam; et ibidem nocte illa, Deus multa miracula per servum suum Germerium ostendere dignatus est in cecorum, et claudorum et paraliticorum sanatione, et in mundatione septem leprosorum. Fama autem eius crescebat cotidie.

Post hec autem in loco Ducorum, qui nunc Roviniaco dicitur, religiosum et admirabile construxit monasterium monachorum, et in honore Beati Martini confessoris consecravit altare; omnesque servos suos, cunctamque familiam, omnemque substanciam suam reposuit in Ducorum possessione, et constituit super domum suam viros helemosinas facientes.

Sanctus autem Germerius vigilando, orando, ieiunando, helemosinas faciendo, triginta et sex annis in pontificali ordine perseverat.

Habuit autem servos et ancillas, plurimamque substanciam; permisitque Deus servum suum Germerium tanquam Iob alterum temptari a dyabolo. Unde inmissa peste valida in armentis et gregibus eius, innumera pecorum multitudo sub una periit nocte. Quod cum sanctus Ger-

merius a referentibus et flentibus nunciis audivisset, consolatus est eos dicens non debere ex hoc quempiam contristari, dicens : « Que Dominus dedit, pro peccatis nostris perierunt; Dominus dedit, Dominus obstulit; sit nomen Domini benedictum. »

Novissime autem facta est plaga magna super servos [F° 228 *b*] eius et ancillas, ita ut pene omnes morerentur. Condolens autem vir Dei Germerius super mortuos, ait discipulis suis Precioso et Dulcidio : « Venite, fratres, pergamus ad ecclesiam fratris nostri Policarpi presbiteri, et oremus cum fide. » Intrans autem ecclesiam, induit se cilicio; et conspersus cinere et prostratus in pavimento ante altare, cum fletu et planctu gemens, per triduum non manducans neque bibens, orans perstitit et obsecrans, ut de tribulatione que ei evenerat eum Dominus liberaret et deffunctis requiem tribuere dignaretur. Obtulitque Deo sacrificium. Persistente autem eo in oratione, apparuit ei angelus, dicens : « Germeri, exaudita est oratio tua pro famulis tuis, et cum sanctis Dei introducti sunt in paradisum exultationis. » Non post multos igitur annos, miseratione Dei, sicut de sancto Iob legitur, multo plura quam antea amiserat beato viro Germerio sunt donata, tam in servis et ancillis, quam in gregibus et armentis.

Postea vero per septem vivens annos, glorioso fine in Domino requievit. Fertur autem corpus eius requiescere in quadam ecclesia prope Murellum, quamvis eius tumulus seu sepulchrum ibidem minime ostendatur.

Cette *Vie* se trouve aussi dans le Sanctoral de B. Gui, IV^a pars. Bibl. de Toulouse, ms. 481, fol. LXXI *c, d,* fol. LXXII *a, b.*

4.

Secunda Vita sancti Germerii, auctore Bernardo Guidonis.

(Bibliothèque publique de la ville de Toulouse, ms. 450. — Inédit.)

[F° 247 *d*] Sanctus Germerius, episcopus Tholosanus, de civitate Iherusalem natus fuit; et inde, transito mari, cum duobus sociis suis clericis, scilicet Dulcidio et Precioso, patriam parentesque relinquens pervenit ad territorium Tholosanum, ubi, moribus et virtutibus pollens, profecit plurimum. Fuitque factus subdyaconus in civitate Sanctonica; diaconus vero fuit ordinatus in territorio quod tunc Yconium dicebatur.

Quadam vero die dum in terram spueret, ilico rose ibidem et lilia germinarunt.

Per orationes vero eius uberrimum fontem Deus manare fecit.

Arborem vero laurum siccam virescere fecit. Leprosum mundavit.

A tribus hominibus signo crucis demones efugavit. Item, in nomine Domini accensam extinxit domum.

Demum per angelum Domini admonetur ut vadat in civitatem Parisitanam episcopus ordinandus; sicque in civitate Parisitana sacerdotali simul et pontificali ordine exstitit consecratus, XXXIII° etatis sue anno, regnante Clodoveo Francorum rege. In ordinatione autem sua, quamdiu celebrata est missa, eius virgam pastoralem radius sustinuit solis. Sicque factus episcopus Tholosanus, vigilando, orando, ieiunando et elemosinas faciendo, triginta sex annis in pontificali ordine perseverat.

Corpus sancti Germerii fertur esse in quadam ecclesia prope Murellum, in vico qui antiquitus Dux vulgariter

vocabatur, quamvis eius tumulus ibidem minime ostendatur.

Cuius celebritas est XVII°. kls. iunii.

Une copie du *Nomina episcoporum Tholose* de Bernard Gui, contenant cette Vie de saint Germier, se trouve aux Archives de la Haute-Garonne, 2 C 28.

II. Dédicace de l'église Saint-Germier de Muret.

21 août 1156.

Audi, Israël, Dominus Deus tuus unus est. Non asumes nomen Dei tui in vanum. Memento ut diem sabbati sanctifices. Honora patrem tuum et matrem tuam. Non occides. Non mecaberis. Non furtum facies. Non falsum testimonium dices. Non concupices rem proximi tui. Non desiderabis uxorem eius. Inicium sancti euvangelii secundum Matheum : Liber generationis Ihesu Xpisti fili David. Inicium euvangelii secundum Marcum : Ecce ego mitto Angelum meum. Inicium sancti Euvangelii secundum Lucham : Fuit in diebus Erodis regis sacerdos nomine Zacharias. Inicium sancti euvangelii secundum Iohannem : In principio erat verbum. Anno ab incarnatione Domini M°. C. L°. VI°., episcopus Tolose Ramundus consecravit hoc altare in honore Dei et Beate semper Virginis Marie et homnium (*sic*) sanctorum. Hic abentur reliquie sancti Germerii episcopi et confessoris. Facta dedicacione... altarii et ecclesie in mense augusti, XII° kl. septembris[1]..... VII^a, Regnante Lodoico rege Francorum.

Largeur, 0^m077, 0^m058. — Longueur, 0^m25. — Sur le couvercle de la boîte : « Hic sunt reliquie beati Germerii. » Inédit. Église de Muret.

1. 21 août = mercredi en 1156.

III. Reliques de saint Germier.

1. *Actes de visite par les abbés de Lézat.*

1.

Visite par G. Rigaud, abbé de Lézat.

13 août 1407.

a) Procès-verbal de visite par G. Rigaud, abbé de Lézat. (Inédit.)

Venientes autem ad prioratum de Murello causâ visitationis, ibidemque applicantes die XIII mensis augusti, anno Domini M CCCC VII, dicte visitationis officium exequendo, spiritualia temporalibus, ut decet, preferentes, reperimus in ecclesiâ dicti prioratus sancti Germerii reliquias que sequuntur : et primo, in quodam vase ligneo ad instar sepulchri facto in quo erat in parte superiori ymago crucifixi, virginis Marie, et ymagines apostolorum a parte inferiori, fuerunt reperti duo sacculi, unus videlicet repletus pulveribus sanctissimi episcopi et confessoris beati Germerii. In alio vero sacculo fuerunt reperta XII. ossa magna dicti sancti tam tibiarum, crurum, quam spatularum et brachiorum, et quinque ossa renum sive tergi cum multis aliis ossibus minutis diversarum partium eiusdem corporis. Item, in uno panno de cirico fuerunt reperta XI. ossa tam magna quam parva eiusdem cum aliquibus iuncturis manuum et aliis ossibus eiusdem sancti. Item quedam brustia lignea erat ibidem, in qua erant aliqua ossa minuta eiusdem sancti cum quâdam cartulâ continente consecrationem ecclesie Sancti Germerii[1]. Item, erant ibi aliquales pulveres eiusdem sancti in duobus pannis de cirico. Qui quidem sacculi sic visitati fuerunt signati et sigillati cum impremptâ annuli dicti domini abbatis et sigillo consulum dicti loci, et reportati seu repositi in dicto vase. Item,

1. C'est la pièce ci-dessus, p. 101.

reperimus in quâdam capsâ ligneâ beati Germerii mitractâ, in quodam panno de cirico rubro, unum magnum os capitis eiusdem sancti cum duobus aliis minutis; et in quodam alio panno de cirico eiusdem coloris fuerunt reperta aliqua ossa minuta eiusdem sancti... Item in alio fardello unum os magnum cum duobus parvis tibie sancti Germerii cum cartello testimoniali intus incluso...

b) Acte notarié de la visite des reliques par G. Rigaud, abbé de Lézat. (Inédit.)

Hujusmodi reliquie sunt visitate per reverendum in X° patrem et dominum dominum G. Rigaudi, Dei gratia abbatem monasterii Lesatensis, anno Domini M^mo CCCC^mo septimo, die sabati XIII^a mensis augusti, presentibus dominis consulibus Murelli et operariis ecclesie Sancti Germerii, et religiosis viris dominis fratribus Dominico de Artiguannio, licentiato in decretis, vicario dicti domini abbatis, Guillelmo de Albreto, priore Sancti Germerii, magistro Iohanne de Quercu, baccallario in legibus, et pluribus aliis probis viris eiusdem loci, et discreto viro et magistro B. Davesii de Murello ac domino Ar^do G. de Canalibus de Lesato, notariis publicis.

Ita est. B. de Avesio.
Ita est. de Canalibus.

Trois exemplaires. Parchemin. Église de Muret.

2.

Acte notarié de la visite des reliques par G. Rigaud, abbé de Lézat. (Inédit.)

18 juin 1450.

Huiusmodi reliquie[1] sunt visitate per reverendum in X° patrem et dominum dominum G. Rigaudi, Dei gratia

1. Les reliques mentionnées dans les deux pièces précédentes.

abbatem monasterii Lesatensis, anno Domini M° CCCC^mo L°, die XVIII^a mensis iunii, et erat dominica, presentibus dominis consulibus presentibus presentis loci de Murello, et operariis ecclesie Sancti Germerii, et religiosis dominis fratribus Johanne Mar...gesimi (?), baccallario in decretis, vicarii domini abbatis, Sicardo Squivati, priore Sancti Germerii, Bernardo de Mota, priore de Valentina, Johanne de Riguali, operario dicti monasterii de Lesato, et nobili Bernardo de Serriis domini de Fossato, caste... dicti loci, et pluribus aliis popularibus ville, et magistris Petro de Benheriis de Murello et Br^do de Canalibus Lesati, notariis, in quorum premissorum nos notarii subscripsimus ad maiorem roboris firmitatem.

B. de Canalibus. Ita est.

Petrus de Benhers, notarius. Ita est.

Parchemin. Église de Muret.

II. *Actes de visite par les archevêques de Toulouse, de translation et de reconnaissance des reliques de saint Germier.*

1.

Visite faite par le cardinal de Joyeuse.

Samedi 7 septembre 1596.

a) Procès-verbal de la visite des reliques faite par le cardinal de Joyeuse. (Inédit. Église de Muret.)

In nomine Domini Jesu Christi. Amen. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis pateat... sit notum quod, anno a nativitate ejusdem Domini nostri Jesu Christi millesimo quingentesimo nonagesimo sexto, indictione nona, pontificatus sanctissimi domini nostri domini Clementis divina providentia pape octavi anno quinto, regnante christianissimo rege nostro Henrico quarto, die sabbati que fuit septima mensis septembris, in mei infra scripti

notarii ad hoc specialiter deputati ac infra scriptorum praesentia, illustrissimus et reverendissimus in Xpisto pater dominus dominus noster Franciscus, tituli sancti Petri ad vincula miseratione divina presbiter cardinalis de Joieusa nuncupatus, ac metropolitanae ecclesiae Tholosanae archiepiscopus, in sue diocesis generali visitatione pervenit ad opidum quod vulgo Muret nuncupatur; et in visitanda ecclesia parrochiali Sancti Jacobi ejusdem opidi in ordine visitationis accessit ad quandam capellulam sub majori altare sitam, in qua existunt reliquiae, inter quas reperta fuit quaedam capsa clave optime reclusa, quam praedictae visitationis causa in sui praesentiâ aperiri jussit; et ibi inventa fuerunt aliqua sarrula ligata ac sigillo munita reliquiarum plena cum schaedulis manu scriptis, quae indicabant nomina dictarum reliquiarum ac et quod, anno a nativitate Domini millesimo quadringentesimo octuagesimo nono, illaemet reliquiae alias fuerunt visitatae per reverendum dominum abbatem Lesatensem. Hinc est quod volens praefatus illustrissimus ac reverendissimus dominus cardinalis archiepiscopus ....., ut decet, illas prefatas reliquias..... devote propriis manibus in illammet capsam iterum recludere, imperavit mihi supra dicto notario ad hunc actum deputato et in suae illustrissimae et reverendissimae dominationis ac infra scriptorum praesentia, ut inventarium omnium et singulorum sanctorum ossium ad perpetuam rei memoriam confecerim; quod quidem inventarium sequitur ut infra.

In capsa magna lignea trium circiter palmorum longitudinis reconditae sunt sacrae reliquiae sanctorum, quorum [nomina] sequuntur, in quatuor sacculis sive fasciculis lineis et in capsa linea quadrata in quinto sacculo...

Inventarium reliquiarum.

In primo sacculo erant viginti octo magna ossa corporum beatorum martyrum Vincentii et Preciosi simul, et

cum novem fragmentis capitum dictorum sanctorum et cum multis ossibus minutis.

In secundo sacculo, duodecim ossa magna tibiarum, crurum et spatularum sive bacchiorum, quinque ossa renum cum undecim aliis tam parvis quam magnis, et etiam variae particulae corporis sancti episcopi et confessoris beati Germerii. (Verifficata.)

In tertio sacculo, varii pulveres sive particulae corporis ejusdem episcopi et confessoris. (Verifficata.)

In quarto sacculo, unum magnum os tibiae cum quinque mediocribus aliis ossibus, quae presumuntur esse sancti Dulcidii.

In quinto, ossa predictorum sanctorum Vincentii et Pretiosi.

In capsa vero lanea predicta parva erant reliquie sanctorum qui sequuntur distincte suis schadulis : de capite sancti Salvonini (?)....., de uno brachio sancti Bernardi, de reliquiis sancte Ruffine, sancti Benedicti, sancti Clementis, beatorum apostolorum Petri et Bartholomei, sanctorum..... et beate Marie Magdalene; que omnes prefate reliquie fuerunt in predicta presenti capsa per prefatum illustrissimum et reverendissimum dominum cardinalem et episcopum inclusae et reconditae..... Actum in prefato opido Murelli, anno et die quibus supra.....

b) Attestation de la visite faite par le cardinal de Joyeuse.

Reliquiae S^ti^ Germerii retroscriptae[1] visitatae fuerunt ab illustr^o^ et reverendissimo domino cardinali de Joyosa, archiepiscopo Tolosano, et sigillo proprio munitae, anno Domini millesimo quingentesimo nonagesimo sexto, septimo die septembris.

c) Autre attestation de la visite faite par le cardinal de Joyeuse.

Suprascriptae reliquiae S^ti^ Germerii visitatae fuerunt

1. Cette attestation se lit au dos du procès-verbal.

ab illustriss° et reverendiss° D. cardinali de Joyosa, archiepiscopo Tolosano, quas proprio sigillo signavit, septimo die septembris, anno milles° quingentes° nonages° sexto.

2.

Visite faite par Philippe Cospéan, évêque d'Aire.

24 novembre 1615.

a) Attestation de la visite des reliques faite par Philippe Cospéan, évêque d'Aire et administrateur du diocèse de Toulouse. (Inédit. Église de Muret.)

Eaedem reliquiae[1] visitatae fuerunt a reverendissimo domino Philippo Cospeano, episcopo Adurensi, et administratore archiepiscopatus Tholosani a sanctissimo domino nostro Paulo papa ejus nominis quinto creato, die vigesima quarta novembris, anno Domini millesimo sexcentesimo decimo quinto.

Phil. episcopus Adurensis, adm. archiep. Tholos. *Signé.*

b) Autre attestation de la même visite.

Praedictae reliquiae fuerunt visitatae, die vigesima quarta mensis novembris, per dominum episcopum d'Ayre, administratorem archiepiscopatus Tholosae; et ego L.....ardus de Meger, rector dictae ecclesiae Sancti Jacobi; in quorum fidem et testimonium haec signavi, et bajuli dictae ecclesiae.

Petrus de Prato et Jacobus Bernardi.
L. de Mesger, rector. *Signé.*

1. Cette attestation se trouve à la suite de l'attestation, déjà donnée, de la visite du cardinal de Joyeuse.

3.

Visite faite par Charles de Montchal, archevêque de Toulouse.

1er février 1639.

a) Attestation de la visite des reliques faite par Charles de Montchal, archevêque de Toulouse. (Inédit. Église de Muret.)

Praedictae reliquiae Stⁱ Germerii fuerunt a nobis Carolo de Montchal, archiepiscopo Tolosano, visitatae, die prima mensis februarii, anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo nono, presentibus rectore et aliis presbiteris urbis de Murello, necnon locumtenente procuratoris regis, et consulibus, aliisque permultis habitatoribus. In cujus rei fidem haec manu nostra signavimus cum praedictis omnibus. (*Suivent les signatures.*)

b) Autre attestation de la même visite.

Visitatae fuerunt hae reliquiae ab illustrissimo domino Carolo de Montchal, archiepiscopo Tolosano, die prima mensis februarii, anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo nono. In cujus rei fidem haec subscripsit.

4.

Visite faite par le cardinal de Bonsy.

28 septembre 1672.

Attestation de visite par le cardinal de Bonsy, archevêque de Toulouse. (Inédit. Église de Muret.)

Has omnes reliquias[1] visitavit eminentissimus dominus Petrus de Bonsy, S. R. E. presbyter cardinalis, archiepiscopus Tholosanus, anno Domini 1672, die 28 septembris; sigilloque suo hanc cartam munivit.

1. Les reliques déjà visitées par le cardinal de Joyeuse. (V. plus haut, p. 104.)

5.

Translation des reliques dans un nouveau reliquaire, faite par Pierre Fermat, chanoine, député par le chapitre de Saint-Étienne, le siège vacant. (Inédit. Église de Muret.)

14 mars 1688.

Ego infra scriptus, canonicus et cellerarius capituli ecclesiae Tolosanae, a dicto capitulo deputatus, ad Murellum oppidum me contuli, ibique a DD. vicariis generalibus supradicti capituli sede vacante facultatem habens in ecclesia parochiali Sancti Jacobi, praesentibus clero, judice, consulibus et procuratore regio supradicti loci, capsa lignea reliquiarum aperta, reliquias in ea inventas, scilicet quatuor sacculos lineos, primum reliquiarum sancti Germerii, alterum reliquiarum sancti Dulcidii, tertium reliquiarum sanctorum Vincentii et Pretiosi, quartum denique sacculum sine nomine, cunctosque sigillo DD. archiepiscoporum de Monchal et de Bonzi munitos, insuper parvam capsam ferreo circulo arctatam, item triangulum lapideum cavum, denique quamdam crucem ligneam, in capsam novam argenteis laminis vestitam variisque sanctorum figuris ornatam transmisi, anno Domini M DC LXXXVIII, die XIV mensis martii. — Petrus Fermat, canonicus et cellerarius. — Laforgue, pr. et vic. Sancti Germerii. — Lillius judex. Bonhomme consul. De Bonnet consul. Roquade substitutus. — De mandato D^ni Petri de Fermat, canonici et cellerarii ad supradicta deputati, Lafage, presb. secretarius.

6.

Visite faite par René-François de Beauvau, archevêque de Toulouse. (Inédit. Église de Muret.)

27 janvier 1715.

Ego Renatus Franciscus de Beauvau, miseratione divina et sanctae sedis apostolicae gratia Archiepiscopus Tolosa-

nus, visitavi reliquias in altera parte memoratas, et alias quae continentur in capsâ hac sancti Germerii, die vigesima septima januarii, anno Domini millesimo septuagesimo decimo quinto.

Renatus, Archiepiscopus Tolosanus.

7..

Visite faite par Jean-Louis de Bertons de Crillon, archevêque de Toulouse.

23 et 24 avril 1730.

a) Procès-verbal de la visite du 23 avril 1730. (Inédit.)

De suitte nous avons visité le buste de saint Germier dont la tête est d'argent, les épaules aussy couvertes d'une feuille d'argent, ayant sur la poitrine une petite niche fermée d'une vitre; dans laquelle niche nous avons trouvé une très petite relique qu'on dit être du crane de saint Germier envelopée dans un morceau de satin de soye rouge sans ecriteau, ny cartipel, le buste ayant un pied d'estail mal propre, les deux anges qui luy servent de suport estant mutilés et vermoulus, le tout affumé, noir et indescent; avons ordonné que ce qui est d'argent sera blanchy, que les anges seront changés et qu'ensuite lesd. anges et le pied d'estail seront dorés, argentés ou peints, comme ils l'étoient originairement; tout ce, aux despens de l'œuvre dudit saint Germier.

Et nous étans ensuite enquis s'il y a dans ladite eglise d'autres reliques, il a esté repondu qu'elle possède encore celles du corps de saint Germier, une partie de celles de saint Doux et de saint Précieux, compaignons du saint évêque, et de plusieurs autres saints, lesquelles sont dans une chasse d'argent qu'on tient sous le presbitere de l'eglise Saint-Jacques, dans un souterrain appelé la Cave de Saint-Germier, et la chasse dans une armoire creusée dans la muraille fermée avec deux grilles de fer et deux

cadenats dont les bailles de Saint-Germier et le curé de lad. église tiennent les clefs.

(Original. Arch. de la Haute-Garonne, G 569.)

b) Attestation de la visite du 24 avril 1730. (Inédit. Église de Muret.)

Joannes Ludovicus a Bertonibus de Crillon, miseratione divinâ et S^tae sedis apostolicae gratiâ archiepiscopus Tolosanus, in decursu visitationis reliquias in altera parte memoratas visitavimus et alias quae continentur in capsâ hâc S^ti Germerii, die vigesima quarta aprilis anni millesimi septing^mi trigesimi.

Joannes Ludovicus, archiep. Tolosanus.

8.

Visite faite par Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Toulouse.

24 mai 1746.

Has praesentes reliquias visitavimus in decursu visitationis nostrae, praesentibus rectoribus Sancti Jacobi et Sancti Germerii, et consulibus hujusce civitatis de Mureto, anno Domini millesimo septingentesimo quadragesimo sexto, die vero vigesima quarta maii. In quorum fidem signavimus atque sigillo nostro munivimus.

† Carolus Antonius de la Roche-Aymon, archiepiscopus Tolosanus. Davanez, vic. generalis. Goutelongue, promotor. Alaux, rector S^ti Germerii. Delafont, rector S^ti Jacobi. Couchon, proconsul. Delpech, consul. Lombart, consul. — De mandato illustrissimi ac reverendissimi domini domini archiepiscopi, Abadie secretarius.

(Original. Arch. de la Haute-Garonne, G 569. Inédit.)

9.

Reconnaissance des reliques de saint Germier faite par M. Monjousieu, curé de Saint-Germier de Muret et vicaire général de Mgr de Fontanges, archevêque de Toulouse.

8 mai 1797.

a) Procès-verbal de cette reconnaissance. (Inédit. Église de Muret.)

L'an mil sept cents quatre vingt dix sept et le huitième jour du mois de mai, nous soussigné, curé de Saint-Germier de Muret, vicaire général de Mgr de Fontanges, archevêque de Toulouse, vu la requête des habitants dudit Saint-Germier et de Muret, du vingt-huit avril dernier, par laquelle ils nous prient de nous transporter dans la maison du sieur Lay, maître en chirurgie, à l'effet de constater l'authenticité des reliques de saint Germier qui avant la présente révolution étaient exposées à la vénération publique, renfermées dans une châsse de bois revêtue en argent très bien travaillé, et gardées dans un lieu dit Cave de Saint-Germier, sous-terrein du chœur de l'église paroissiale Saint-Jacques dudit Muret, et qui, ayant été enlevées dudit lieu, se trouvent, dit-on, aujourd'hui conservées dans la maison dudit sieur Lay, chirurgien.

Nous, faisant droit à ladite requête, nous sommes transportés dans ladite maison ; et en présence de Claude Terreng, prêtre, âgé de soixante-seize ans, Jean-Pierre Merlin, diacre, âgé de vingt-huit ans, Jean-Baptiste Bonnecarrère, âgé de soixante-quinze ans, Pierre Delpech, âgé de soixante-treize ans, de Jean-Marie Larenne, âgé de cinquante-quatre ans, Jean-François Sicard, âgé de soixante ans, Jean-Simon Alayrac, âgé de quarante ans, tous habitants de Muret et professant la religion catholique, apostolique et romaine, avons appelé le sieur Lay, et lui avons demandé s'il est vrai que, comme il nous est exposé par la requête, il a entre ses mains les reliques de saint Ger-

mier. Lequel a répondu qu'elles sont entre les mains de la dame Marie Seyssies, son épouse. Laquelle a été appelée et interpellée sur le dire dudit Lay, son époux, l'a reconnu véritable; et, après avoir prêté serment sur les saints Évangiles de dire la vérité, elle nous a présenté une corbeille renfermant trois sacs de satin blanc, sur le premier desquels nous avons trouvé une étiquette cousue avec du fil bleu, conçue en ces termes : « Les reliques de saint Germier ont été remises dans cette châsse d'argent après avoir été retirées de leur première châsse avec les cérémonies ordinaires, le 14 mars 1688, consuls Jacques Bonhomme, Jean Dethila, Jean Bonnet, Bernard Lavaur. »

Avons ouvert ledit sac, où nous avons trouvé un sac de toile avec une étiquette cousue en soye rouge, et en ces termes : « Has reliquias S^ti Germerii visitavit illustrissimus R^us C^is de Joyosa arch. Tol., et proprio sygillo munivit, 7° die septembris A. D. 1596. » Le cachet dudit archevêque en cire rouge s'est trouvé inaltéré à l'ouverture et au fonds dudit sac, lequel fonds nous avons trouvé décousu d'environ trois quarts de pans. — Avons demandé à ladite dame si elle l'avait retiré ainsi décousu; elle a répondu que c'est elle-même, pour avoir une portion desdittes reliques; interpellée si elle en a sorti, a répondu que oui, et nous a remis un os dont elle nous a dit avoir donné quelques parties à certains particuliers; elle a ajouté que la demoiselle Hélène Delpech en avait aussi retiré. Celle-ci interrogée du fait a dit qu'il est vrai, qu'elle en retira deux morceaux d'os du sac de saint Germier, trois autres du sac de saint Doux. Lesquels elle nous a remis avec une boëte en bois façon d'urne qu'elle a dit avoir retiré du sac de saint Germier, dans laquelle se trouvent quelques particules d'ossemens avec une authentique en parchemain que nous n'avons su lire et sur le couvert de laquelle est écrit : « Hic sunt reliquiae Beati Germerii. » Puis nous, ayant mis notre main dans le sac de saint Germier par

ladite ouverture, et n'ayant pu en retirer une bourse de toile sans couper le fil de soye de ladite éthiquete, l'avons coupée et avons trouvé ladite bourse bien cousue et attachée avec du fil blanc, sur laquelle sont appliqués deux cachets de cire rouge avec une éthiquete en ces mots : « Ossa beati Germerii, » qui n'ont paru que des fragments selon l'avis de Jean Bernard Barron et Barthélemi Lay, chirurgiens. — Avons tiré en outre quantité de fragmens des différents ossemens qu'on n'a pu reconnoître tant ils ont été brisés, à l'exception du fémur droit, partie supérieure d'environ huit pouces de longueur, d'une rotule de genou et des trois parties inférieures des os de jambe, au dire desdits chirurgiens ; avons remis le tout dans le sac de toile après l'avoir fait recoudre, et celui-ci dans le sac de satin.

Avons procédé au second sac de satin blanc, sur lequel il paraît y avoir eu une éthiquete cousue en soye verte ; ouverte, nous y avons trouvé un sac de toile en rayes bleues et troué en plusieurs endroits, sur lequel est une éthiquete en ces termes : « Viginti octo ossa magna corporum B. M. M. Vincentii et Praetiosi 1596 visitata ab ill° d° C^li de Joyosa arch. Tol., 7 7^bris. — Eadem a nobis Carolo de Monchal arch. Tol. fuerunt visitata die 1^a feb. 1630. — Haec eadem 28 ossa visitavit E. D. Petrus de Bonzy S. R. E. C. P. arch. Tol., die 28 7^bris 1672. » — Avons trouvé ledit sac décousu d'environ trois quarts de pans, l'ouverture au sceau de l'archevêque en cire rouge ; en avons retiré vingt sept os grands ou petits, de sorte qu'il en manque un, et les avons remis dans ledit sac. — En avons retiré, en outre, un autre petit de toile cousu avec soye rouge, etiqueté en ces mots : « Novem ossa magna eorumdem S. S. Martyrum Vincentii et Praetiosi visitata ab ill. R. D. C. de Joyosa arch. Tol., 7 7^bris 1596. — Haec novem ossa jam in plurima fragmenta divisa visitavit E. D. Petrus C. de B[on]zy arch. Tol., 1672, 28 7^bris. » — Avons trouvé ledit sac décousu, et le cachet du côté

...iere; lequel la dame Lay a déclaré avoir décousu; y avons trouvé dedans une couverte en mousseline renfermant partie des os du crane, que nous avons resserré et remis dans ledit sac de satin blanc, avec celui sus mentionné rayé en bleu que nous avons mis dans un autre de toile neuve. — Avons procédé à l'ouverture d'un troisième sac de satin blanc sur lequel est une éthiquete cousue en soye bleue, en ces termes : « Les reliques de saint Doux ont été remises dans cette chasse d'argent après avoir été tirées de leur première chasse avec les cérémonies ordinaires, le 14 mars 1688. Consuls MM. Jacques Bonhomme, Jean Dethila, Jean Bonnet, Bernard Lavaur. » Et avons trouvé une bourse de toile renfermant quantité de fragmens d'os que lesdits chirurgiens n'ont pu reconnoître, à la réserve de deux clavicules et d'une vertèbre qui étaient dans leur entier; avons remis le tout dans ledit sac de toile que nous avons fait recoudre et remis dans ledit sac de satin blanc; et nous avons remarqué que vraisemblablement il y avait eu d'autres os.

Ladite dame nous a encore remis deux parchemains. Nous n'avons su lire le plus grand à l'envers duquel est attestée la visite de Mgr Bonzy, cardinal, avec son cachet, 1672, 28 sept.; autre de Fermat, 1698, 24 mars; autre la Roche Aymont, 1746. Dans l'autre parchemain deux visites que nous n'avons sçu lire; une autre par le cardinal Joyeuse, 7 7bre 1596; autre ab episcopo Adurensi, administratorio Tolosano, 24 7bre 1615; une autre Moncalt, arch. de Tol., 1639, 1er février; autre de Beauveau, 1715, 27 janvier; autre de Crilon, 1730, 27 avril.

La visite ainsi faite, avons demandé à ladite dame Lay comment et par quel moyen toutes les reliques cy énoncées se sont trouvées entre ses mains. Elle a répondu qu'étant informée que la chasse de bois contenant les trois sacs ci-dessus, avait été enfoncée, après qu'on eut enlevé les ornements en argent qui la décoraient, et qu'elle avait été portée avec lesdites reliques dans la maison curiale,

elle fut introduite dans ladite maison par une personne de confiance à deux différentes reprises à l'insu de l'intrus, qui les avait arrachées des mains des profanateurs ; et qu'elle prit une portion des reliques de saint Germier avec les parchemains ci-dessus ; que ledit intrus ayant quitté ladite ville, la dame Romieu sa mère, habitante dudit Muret, avait fait transporter dans sa maison propre les effets de sondit fils avec les restes desdites reliques ; qu'elle dite Lay cohabitante de ladite maison s'était saisie d'une autre portion desdites reliques ; et, étant devenue propriétaire de ladite maison, elle recueillit celles qui restaient ; et qu'ainsi elle était devenue la dépositaire de toutes les reliques.

De plus, elle nous a montré un sac de toile tout pourri du fonds, dans lequel il y a des ossements très brisés, et quantité de poussière. Elle nous a dit avoir trouvé ledit sac dans la corbeille où étaient les trois sacs ci-dessus mentionnés ; et comme une bonne partie de ladite poussière se trouve versée dans une caisse où est ledit sac, nous avons prié ladite dame d'en faire un neuf, dans lequel nous avons mis le tout ; du reste, nous n'avons trouvé d'autre authentique desdites reliques qu'un seul cachet d'évêque ou d'abbé ; lequel sac nous mettrons dans une chasse distinguée de celle où seront renfermées les reliques authentiques, non pour être exposées à la vénération publique, mais pour être conservées avec soin.

Ladite dame nous a fait part de deux heureux effets qu'elle a éprouvés desdites reliques de saint Germier. Le premier : son fils, âgé de quinze mois, était atteint d'une fluxion qui l'empêchait de manger depuis quelques jours, elle lui appliqua une portion des reliques dudit saint, et quelques moments après il fut guéri radicalement.

Le 2e que Lay l'aîné, son neveu, étant tombé dans un puits d'environ quatre canes de profondeur, qu'en cet instant s'étant recommandé audit saint dont il avait sur lui quelques reliques, il en fut retiré sain et sauf, à l'ex-

ception d'une légère égratignure au front. — On pourra dans la suite, si on le juge à propos, faire une enquête sur ces deux faits.

En conséquence de tout ci-dessus et après l'avoir communiqué à mes confrères vicaires généraux, nous permettons que les susdites reliques soient de nouveau exposées à la vénération des fidèles ; ordonnons : 1° que lesdits trois sacs de satin blanc qui renferment les reliques cy-dessus et sur lesquels nous avons apposé notre attestation avec le sceau de M^r l'archevesque, seront enfermés dans une chasse en forme de tombeau fermée à deux clefs, dont une sera déposée dans les archives de l'archevêché, et l'autre dans celle de la commune de Muret. — 2° Que ladite chasse sera remise dans l'armoire creusée dans le mur et fermée à deux ouvrans en fer, qui est dans la cave ci-dessus et où elles ont été de tout temps. — 3° Qu'on remettra deux cadenas auxdites portes de fer, dont une clef sera entre les mains du curé de Saint-Germier et l'autre entre les mains des bayles regens desdites reliques selon l'usage. — 4° Que les grandes portes en fer qui étaient à l'entrée de ladite cave ayant été enlevées, les deux grandes qui restent en bois au fonds des eschaliers de ladite cave seront toujours fermées à clef pour parer à toutes les profanations qui pourraient se commettre dans ce lieu. — 5° Que les clefs desdites portes seront entre les mêmes mains de ceux qui auront celles des cadenas ci-dessus énoncés. — 6° Que les parchemains qui attestent les visites desdites reliques depuis 1596 seront remis dans la nouvelle chasse avec lesdits trois sacs de satin blanc, de même que le présent verbal qui a été cloturé le traize dudit mois ci-dessus en présence desdits témoins qui ont signé avec nous et auquel nous avons mis le sceau ci-dessus en cire rouge.

Terreng, p^tre. — Delpech. — Lay, née Peyssies. — Barrou, officier de santé. — Lay. — Sicard cadet. — Bonnecarrère. — Larène. — Alay-

rac. — Merlin. — Monjouzieu, curé de Saint-Germier, vicaire général.

Par mandement : Belin, p^tre.

† Sceau de Mgr de Fontanges.

b) Autre procès-verbal de la reconnaissance des reliques de saint Germier. (Inédit. Église de Muret.)

L'an mil sept cent quatre vingt dix sept et le huitieme jour du mois de mai, je soussigné, vicaire général, sur la requête présentée aux noms des habitants de Muret, me suis rendu dans ladite ville à l'effet de procéder à la reconnaissance des reliques de saint Germier.

Arrivé dans ladite ville de Muret, je me suis présenté dans la maison du sieur Lay où étaient les précieuses reliques de saint Germier. Là, en présence dudit sieur Lay, chirurgien, de Jacques Bonnecarrére, Bonhomme, de Bonnel, Alayrac, Peycu, Larenne, etc., la dame Peyssies déclara, après avoir prêté serment sur les saints évangiles, que la déposition du sieur Lay, son mari, était véridique. Sur notre demande, nous fut présentée une corbeille dans laquelle se trouvaient : 1° un sac de toile blanche contenant les reliques de saint Germier. Ayant trouvé ledit sac décousu au fond, lui avons demandé comment il se trouvait en cet état. Ladite dame déclara l'avoir décousu elle-même pour en retirer quelques reliques. Ce qu'avaient fait également deux de ses amies, la demoiselle Helene Lay et la dame Delpech, qui déposèrent devant nous la verité du fait; les diverses reliques nous furent remises et replacées dans ledit sac de toile; après l'avoir fait recoudre, l'avons placé dans un autre sac de satin blanc. 2° Un sac contenant les reliques de saint Doux, compagnon de saint Germier. 3° Un sac renfermant les 28 ossements des bienheureux martyrs Vincent et Prétieux. Sur l'extérieur du sac se trouve un morceau de parchemin où on lit : « Viginti octo ossa magna corporum B. M. Vin-

centii et Pretiosi. 1596 visitata ab illust. et reverend. card. de Joyosâ, arch. Tolos., 7^a septembris. — Eadem a Carolo de Montchal, 1° februarii 1639; eadem a Petro de Bonzy, c^li, 27 7^bris 1672. » — 4° Un sac pourri dans le fond contenant des ossements sans autres indications au dessus qu'un cachet d'évêque ou d'abbé. Enfin une petite urne en bois contenant des parcelles de reliques de saint Germier, avec un petit parchemin que nous n'avons su lire. Sur le couvercle de cette petite urne sont écrits ces mots : « Reliquiae sancti Germerii. »

En même temps nous furent remis divers parchemins constatant la visite de ces reliques faite successivement par divers archevêques de Toulouse depuis 1596 : F. cardinal de Joyeuse, C. de Montchal, P. C. de Bonzy, F. de Beauveau, J. de Crillon, de la Roche-Aymon.

Enfin nous avons demandé à ladite dame Lay comment elle se trouvait en possession de toutes ces reliques. Elle nous a répondu qu'ayant appris que la chasse contenant les reliques de saint Germier avait été dépouillée de ses ornements d'argent et que les ornements avaient été soustraits aux profanateurs par le curé intrus, favorisée par une personne de confiance, elle était venue à deux reprises dans la maison curiale et s'était approprié toutes ces reliques contenues dans une corbeille.

Après quoi ladite dame nous a rapporté deux faits merveilleux qu'elle croit devoir attribuer à l'intercession du saint dont elle possédait les reliques. Le premier, c'est que son enfant âgé de 18 mois, atteint d'une fluxion qui l'empêchait de manger depuis plusieurs jours, fut radicalement guéri après qu'on lui eut fait toucher les reliques du saint. Le deuxième, c'est que Lay l'aîné, étant tombé dans un puits profond de quatre cannes et ayant invoqué saint Germier dont il portait sur lui quelques reliques, fut sauvé sain et sauf, à l'exception d'une petite égratignure au front. On pourra dans la suite, si on le juge à propos, faire une enquête sur ces deux faits.

Le tout étant fini et après en avoir conféré avec mes confrères les vicaires généraux, avons permis que lesdites reliques fussent rendues à la vénération des fidèles à la condition que toutes ces reliques et les divers parchemins seraient renfermés dans un reliquaire qui serait déposé en la crypte de Saint-Jacques dans une excavation du mur, fermée à l'entrée par une grille de fer qui aurait deux cadenas avec clef, dont l'une serait en possession du curé et l'autre en les mains des bayles chargés de la garde des reliques; que les deux portes de fer au bas de l'escalier conduisant à la crypte, ayant été enlevées, seraient remplacées par deux autres portes de bois dont les clefs seraient en la possession de ceux qui avaient déjà celles des cadenas.

Joannes de Montjoussieu, rector Sancti Germerii de Murello, necnon vicarius generalis Tolosanus, die 8ª maii 1797.

Suivent les signatures des témoins.

10.

Procès-verbal de la translation des reliques de saint Germier dans un nouveau reliquaire, faite par M. Antoine Reyniès, vicaire général de Mgr Primat. (Inédit. Église de Muret.)

21 mai 1807.

L'an mil huit cents sept et le vingt uniéme jour du mois de mai, nous, Pierre-Antoine Reyniés, chanoine, vicaire général de Mgr Claude-François-Marie Primat, archevêque de Toulouse et sénateur : sur la requête présentée audit prélat par Mr Pierre Cornus, curé de la ville et canton de Muret, à l'effet de transférer les dépouilles mortelles de saint Germier, évêque de Toulouse, et de saint Doux d'une chasse vieillie et vermoulue dans une chasse toute neuve, nous sommes transportés à l'église dudit Muret; en consé-

quence, après avoir béni la nouvelle chasse avec les cérémonies ordinaires, aurions ouvert la vieillie et, morceau par morceau, aurions examiné les ossements dudit saint Germier et puis de saint Doux; ayant trouvé le tout conforme au procès-verbal dressé par M. Monjousieu, vicaire général de M^r Fontanges, alors archevêque de Toulouse, en datte de l'an mil sept cents quatre vingts dix sept et huitième jour du mois de mai, avons alors transféré lesdittes reliques dans la chasse neuve, ensemble les procès-verbaux qui ont été faits depuis l'an mil cinq cents quatre vingts seize, dressés successivement par divers archevêques qui ont occupé le siège jusqu'à ce jour, et l'avons scellée aux quatre angles du sceau de Monseigneur l'archevêque. Le tout fait en présence de M^r Pierre-Paul Thomassin, sous-préfet du quatrième arrondissement, de M^r Dominique-Noël-Simplice Despaignol, président du tribunal séant en cette ville, et de M^r Pierre-Louis-Joseph Dolivier, maire de cette commune, des membres formant le conseil de la fabrique de cette église, M^r Jean-Simon Alayrac, procureur impérial, de M. Jean-François Sicard, membre du conseil général de la commune, de M^r Julien de Capèle, propriétaire, de M^r Dominique Peyssies, avoué, de M^r Joseph-Alexis Petit, avoué, et de M^r Pierre Cornus, curé et président de laditte fabrique; ont souscrit encore Messieurs les vicaires de la paroisse, M^rs Raymond Ferrés et Jean Toussaints Astre, que nous avons pris pour notre secrétaire d'office et qui a muni le présent procès-verbal du sceau de Mgr l'archevêque de Toulouse.

Reyniés-Roziers, ch^ne vic. gén. — Thomassin. — Despaignol. — Olivier, maire. — Alayrac. — Sicard. — Capèle. — Peyssies. — Petit Paul, ad. — Petit aîné. — Pujos. — Pézuc, secrétaire de la fabrique. — Audirat. — Ferrés, p^tre et vicaire. — Cornus, curé de Muret. — Astre, prêtre et vic., secrétaire d'office.

Sceau de l'archevêque.

11.

Relique de saint Germier, relique de saint Doux et relique de saint Prétieux, données au grand séminaire de Toulouse. (Inédit. Grand séminaire de Toulouse.)

27 avril et 12 mai 1809.

Nous, Me Jean-Toussaints Astre, curé de Muret, diocèse de Toulouse, soussigné, en vertu de la commission qui suit :

Archevêché de Toulouse.

Claude-François-Marie Primat, archevêque de Toulouse, sénateur, comte de l'Empire, etc., etc.

Desirant faire transferer des reliques de saint Germier, évêque de Toulouse, dans notre séminaire que nous avons mis sous la protection spéciale de ce saint, nous avons autorisé et autorisons par ces présentes le sr Astre, curé de Muret, à extraire une partie du corps de saint Germier dont son église est en possession ; voulant que cette extraction soit faite en présence de deux témoins, qu'il soit dressé procès-verbal que les deux témoins signeront avec ledit curé. Voulons, de plus, que notre sceau soit apposé à la chasse qui renferme les reliques du saint, après qu'elle aura été refermée avec la plus rigoureuse exactitude. Les reliques qui auront été extraites seront renfermées dans une boëte à laquelle ledit curé de Muret apposera notre sceau ; et laditte boëte sera remise à celui qui exhibera de notre part une commission expresse pour la recevoir.

Donné dans notre Palais archiépiscopal, le jeudi vingt-sept avril, mil huit cents neuf, sous notre sceau et le contreseing de notre secretaire.

† C. F. M. Archevêque de Toulouse, comte de l'Empire.

Par Monseigneur : Savy, secrétaire général.

Sceau.

Nous nous sommes transportés à la sacristie de notre église paroissiale de Saint-Jacques de Muret, où est déposée la chasse qui renferme les reliques de saint Germier, évêque de Toulouse, et de ses deux disciples saint Doux et saint Prétieux, prêtres, avec MM^rs Jean-Antoine Desclaux, ancien curé de Daux et de Mondonville au présent diocèse, et Raymond Terrés, vicaire de la susditte paroisse, y habitants, que nous avons pris pour temoins; et en leur présence, nous avons rompu les sceaux apposés audit reliquaire; et du sac renfermant les ossements de saint Germier, nous avons retiré quatre os assés gros que nous avons enfermés dans un sac de damas jaune fleuri, serré avec un cordon de soie rouge, et par dessus une étiquète en papier cousue avec du fil blanc, portant : SANCTUS GERMERIUS, SAINT GERMIER, ÉVÊQUE DE TOULOUSE. *Astre, curé,* 1809, et que nous avons cacheté avec le sceau de Monseigneur l'Archevêque.

Et voulant satisfaire pleinement la piété de Monseigneur l'Archevêque et seconder son zèle pour le séminaire, nous avons extrait du sac renfermant les ossements de saint Doux, prêtre, disciple de saint Germier, un os que nous avons renfermé dans un sac d'une étofe en soie grise et fleurie, serré avec un cordon de soie rouge, et un[e] étiquete en papier cousue avec un fil blanc, portant : SANCTUS DULCIDIUS, SAINT DOUX PRÊTRE, DISCIPLE DE SAINT GERMIER. *Astre, curé,* 1809, et que nous avons cacheté avec le sceau de Mgr l'Archevêque.

Pareillement nous avons extrait du sac renfermant les ossements de saint Prétieux, prêtre, disciple de saint Germier, un os que nous avons renfermé dans un sac d'une étoffe en soie grise et fleurie, serré avec un cordon de soie rouge et une étiquete en papier cousue avec du fil blanc, portant : SANCTUS PRETIOSUS, SAINT PRÉTIEUX PRÊTRE, DISCIPLE DE SAINT GERMIER. *Astre, curé,* 1809, et que nous avons cacheté avec le sceau de Mgr l'Archevêque.

Après quoi, nous avons renfermé les sacs contenant les

reliques de saint Germier, saint Doux et saint Prétieux dans le reliquaire que nous avons serré par quatre bandes de taffetas verd et scellées aux huict differents bouts du sceau de Mgr l'Archevêque.

Fait à Muret, ce vingt neuvième jour du mois d'avril de l'an de J.-C. mil huit cents neuf.

Desclauz, p^tre^, cy devant curé de Daux.
Terrés, p^tre^ et vicaire.
Astre, curé.

L'an mil huit cents neuf et le douzième jour du mois de mai s'est présenté à nous M^e^ Thomas-Jean Amouroux, chanoine honoraire de la métropole Saint-Étienne de Toulouse, et secrétaire aumônier de Mgr l'Archevêque, qui nous a exhibé la commission suivante :

Archevêché de Toulouse.

Nous, Claude-François-Marie Primat, Archevêque de Toulouse, sénateur, comte de l'Empire, déléguons par ces présentes M^r^ Amouroux, notre secrétaire aumônier, chanoine de notre chapitre métropolitain, à l'effet de recevoir des mains de M^r^ le curé de Muret le sacré dépôt des reliques de saint Germier, évêque de Toulouse, lesquelles reliques seront déposées dans la chapelle de notre Palais, pour être ensuite transférées dans notre séminaire sous l'invocation de ce saint.

Donné dans notre Palais archiépiscopal, le vendredi 12 mai 1809.

† C. F. M., Archevêque de Toulouse.

Sceau.

Par Monseigneur, Savy, secretaire.

En conséquence de la susditte commission, nous avons deposé et remis entre les mains de M^r^ Amouroux, commissaire nommé par Mgr l'Archevêque, toutes les susdittes

reliques de saint Germier, saint Doux et saint Prétieux, mentionées dans le précédent procès-verbal.

En foi de ce, à Muret, les jours et an que dessus.

Astre, curé de Muret.

12.

Procès-verbal de la translation des reliques de saint Germier dans un reliquaire nouveau, faite par M. Fermin, vicaire général et supérieur du grand séminaire de Toulouse. (Inédit. Église de Muret.)

14 mai 1882.

L'an mil huit cent quatre vingt-deux et le quatorzième jour du mois de mai, nous soussigné, vicaire général de Son Éminence le cardinal Desprez, archevêque de Toulouse, appelé à présider la translation des reliques de saint Germier, avons procédé à la cérémonie avec les rites prescrits par la sainte liturgie romaine.

Après avoir constaté l'intégrité des cachets qui le scellaient, nous avons ouvert le reliquaire et lu attentivement les papiers qu'il contenait. Vérification faite au moyen des renseignements fournis par les divers parchemins de l'état réel des reliques, nous avons reconnu la plus parfaite conformité. Ce qui nous autorise à attester de nouveau l'authenticité desdites reliques. Nous nous dispensons de reproduire dans le présent acte les anciennes relations auxquelles nous nous en référons et que l'on trouvera jointes à celle-ci.

Après cela nous avons béni solennellement une boîte de bois de noyer, portant sur la face supérieure une plaque en cuivre avec l'inscription : *S^ti Germerii ossa,* et garnie à l'intérieur de coussinets en satin de soie blanche.

C'est dans cette boîte que nous avons transféré un sac de satin blanc contenant les ossements de saint Germier, tel que nous l'avons trouvé et qu'il est décrit dans les parchemins sus-mentionnés. En même temps, nous avons

déposé dans la même dite boîte, mais en dehors du sac, l'os majeur du fémur qui était dans l'autre sac à découvert, plus une petite urne en bois contenant quelques débris des reliques de saint Germier trouvée dans l'ancien reliquaire.

Toutefois nous avons extrait du sac un ossement de la longueur environ $0^{m}10$, le réservant pour être replacé dans le reliquaire primitif de la chapelle Saint-Germier, afin de satisfaire la dévotion des fidèles accoutumés de temps immémorial à voir à travers un verre la relique du saint et à lui faire toucher des médailles, des chapelets, des linges, des vêtements et autres objets destinés principalement aux infirmes et aux malades. Ce pieux usage, tout à la gloire de Dieu et à l'honneur de son serviteur Germier, nous a paru digne d'être favorisé. C'est dans ce but que nous avons retiré de la grande châsse ce fragment.

Quant au sac renfermant le corps de saint Doux, dit Dulcedius, dont il est question dans le papier authentique sus-visé, nous l'avons laissé dans le vieux reliquaire, dans lequel sera déposé, à côté de l'os réservé de saint Germier, un autre sac contenant les restes de saint Vincent et de saint Prétieux, compagnons et clercs du saint pontife. Ainsi, après avoir été unis pendant leur vie par le même ministère, ils ne seront pas séparés après leur mort.

L'authentique des reliques de ces trois saints demeure, avec celle de saint Germier, enfermé dans la boîte destinée uniquement à ce dernier.

Ensuite nous avons clos la boîte de noyer, l'avons munie de quatre rubans de soie blanche, sur lesquels nous avons apposé les armoiries de Son Éminence, empreintes sur cire rouge.

De tout quoi, nous, Jean-Baptiste Fermin, vicaire général, avons dressé le procès-verbal en présence d'une foule de fidèles qui remplissait la vaste église et en particulier de M. l'abbé Eugène Gay, chanoine, curé-archiprêtre de Muret, de MM. François Delassus et Bernard Belou, vicaires,

de M. Pierre Miral, prêtre, chanoine d'Avignon, Antoine Tapie, clerc tonsuré, M. George Fons, adjoint, délégué pour représenter officiellement M. Vincent Lay, maire de cette commune, empêché ; de MM. Charles Niel, conseiller général, président du conseil de fabrique de cette église, Jean-Marie-Louis Henry, président honoraire du tribunal civil de Muret, Julien Vignal, Gustave Bonnet, colonel en retraite, tous membres de ladite fabrique, de M. Alphonse Couget, président du tribunal civil séant à Muret, MM. Léon Pousan, docteur médecin, appelé à constater l'identité desdites reliques, Joseph Durban, avoué, Jules Petit et autres personnes qui ont signé avec nous.

Suivent les signatures.

IV. Bénédiction des roses de saint Germier.

Benedictio rosarum sancti Germerii.

Sequitur benedictio rosarum in die sancti Germerii, episcopi Tholose, instituta et ordinata per reverendum in Christo patrem, dominum Bernardum de Rosergio, archiepiscopum dicte Tholose, anno M. CCC LVI° (*sic*), die XVI[a] mensis maii.

℣ Adjutorium nostrum in nomine Domini,
℟ Qui fecit celum et terram.
℣ Sit nomen Domini Benedictum
℟ Ex hoc nunc et usque in seculum.

Oremus.

Dominus Deus, optimus creator et conservator humani generis, qui beatum Germerium confessorem tuum atque pontificem in vita singulari miraculo rosarum [decorasti], benedicere † dignare ad invocationem, preces et merita ejusdem sancti, has rosas, et concede ut sint omnibus in domo eorum conservantibus salus animarum et corporum et consolatio de omnibus adversis. Per Dominum, etc.

Et benedictio † Dei Patris † et Filii † et Spiritus Sancti descendat et maneat super has rosas et super eas habentes et conservantes. Amen.

Modo aspergantur aqua benedicta.

(*Rituel de Toulouse,* fol. LXVI v°, LXVII r°. In-4°, Denis Harsi. Lyon, 1538.)

APPENDICE.

BIBLIOGRAPHIE DE SAINT-GERMIER.

Je donne la bibliographie de Saint-Germier que je me suis efforcé d'établir aussi complètement que je l'ai pu, en distinguant d'abord les livres historiques et les livres liturgiques, et ensuite dans chacune de ces deux catégories les manuscrits et les imprimés.

I. *Livres historiques.*

A) Manuscrits.

1. *Vita sancti Germerii*, Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 477, fol. 162 *c*.

2. *Fragmentum Vitae sancti Germerii*, dans le Cartulaire de l'abbaye de Lézat. Bibl. nat., fonds latin 9189, fol. 268.

3. *Sancti Germerii* [*Vita*], par Bernard Gui. Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 450, fol. 227 *b*.

4. Seconde *Vie* de saint Germier, par Bernard Gui, dans *Nomina episcoporum Tolose*. Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 450, fol. 247 *d*.

B) Imprimés.

1. Bertrandi, *De Tholosanorum gestis*, fol. XIV v°, fol. XV r°. Petit in-4°. Toulouse, 1515.

2. Catel, *Mémoires de l'histoire de Languedoc*, p. 207, 836. In-fol. Toulouse, 1633.

3. Du Saussay, *Martyrologium gallicanum*, t. II, p. 1118, 16 mai (supplément). In-fol. Paris, 1637.

4. Lecointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, an. 509, n° IV. T. I, p. 272. In-fol. Paris, 1665.

5. Papebrock, *Acta Sanctorum maii*, t. III (16 maii), p. 592. In-fol. Paris, 1680.

6. Baillet, *Les Vies des saints*, 16 mai, et Table critique. In-fol. Paris, 1701. Éd. de 1739, t. IV, p. XIV, et p. 284-286.

7. Peyronet, *Catalogus Sanctorum ac Sanctarum*, p. 298, 299. In-4°. Toulouse, 1706. (Ouvrage posthume.)

8. *Gallia christiana*, II, 1056 (1720); XIII, 16 et 76 (1735).

9. De Vic-Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. I. In-fol. Paris, 1730. — Édit. Privat, t. I, p. 577; t. II, p. 150-152 (not. LXIX). In-4°. Toulouse.

10. *Histoire littéraire de la France*, t. VIII, p. 81, 82. In-4°. Paris, 1747.

11. Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, éd. Feuret de Fontette, n^os 10196, 10215, 10216, 10217. In-fol. Paris, 1768.

12. Raynal, *Histoire de la ville de Toulouse*, p. 407. In-4°. Toulouse, 1769.

13. Victor Le Clerc, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXI, p. 584. In-4°. Paris, 1847.

14. Victor Fons, *a*) *Souvenirs historiques de saint Germier*. In-8°, 8 pag. Muret, 1848.

— *b*) *Quelques mots sur les églises de l'ancienne communauté de Muret*, p. 4, 7-14, 32. In-8°. Muret, 1848.

— *c*) *Notice historique sur l'arrondissement de Muret*, p. 129, 131-134. In-12. Muret, 1852.

— *d*) *Étude historique sur le cadastre de la ville de Muret de l'année 1669*, p. 9, 11, 12, 15, 16-20. In-8°. Muret, 1858.

— *e*) *Mémoire historique sur les prieurés de Saint-Germier et de Saint-Jacques de Muret*, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. VIII, p. 74-94. In-4°. Toulouse, 1861-1866.

15. Salvan, *a*) *Histoire générale de l'église de Toulouse*, t. I, p. 217-231. In-8°, 4 vol. Toulouse, 1856.

— *b*) *Histoire de saint Saturnin*, p. 46. In-8°. Toulouse, 1840.

16. Roschach, *Foix et Comminges*, p. 75. In-12. Paris, 1862.

17. [Couture,] *Notice sur saint Germier, confesseur, évêque de Toulouse*. In-18. Auch, 1866.

18. Anonyme, *Notice historique sur l'abbaye de Lézat*, p. 7, 8. In-12. Toulouse, 1868.

19. Carrière, *Tapisseries de Saint-Étienne*, dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. IX, p. 389. Toulouse, 1871.

20. Molinier (Ém.), *Évêques de Toulouse*, dans *Histoire générale de Languedoc*. Éd. Privat, t. IV, p. 351. In-4°. Toulouse, 1872.

21. Cayre, *Histoire des évêques et archevêques de Toulouse*, p. 44-53. In-8°. Toulouse, 1873.

22. Molinier (Aug.), *Saint-Germier de Muret*, dans *Histoire générale de Languedoc*. Éd. Privat, t. IV, p. 708-712; *Catalogue des actes relatifs à l'abbaye de Saint-Pierre de Lézat*. Ibid., t. V, col. 1725 et suiv. In-4°. Toulouse, 1875. T. XII, *Géogr. hist. de la prov. de Languedoc*, 18, 19. In-4°. Toulouse, 1889.

23. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe s.*, p. 539. In-8°. Paris, 1878.

24. Carles, *Mémoire sur le Proprium sanctorum de la sainte église de Toulouse*, p. 34, 82. In-8°. Toulouse, 1880.

25. Julien (abbé), curé de la Dalbade, *Toulouse chrétienne. La Dalbade*. En préparation.

II. *Livres liturgiques.*

A) Manuscrits.

1. [Bréviaire à l'usage de l'église de Toulouse.] Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 74. (XVe siècle.) La fête de saint Germier est portée au calendrier à la date du XVI mai. Fol. 159 *A*.

« In natali sancti Germerii, Tholosani episcopi et confessoris, semiduplex. IX lectiones. » Fol. 279 *A*.

2. *Breviarium ad usum ecclesie Tolosane*. Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 75. (XV^e^ siècle.) La fête de saint Germier est portée au calendrier sous la date du XVI mai. Fol. 177.

3. *Feriale*. Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 86. (XIV^e^ et XV^e^ siècles.) La fête de saint Germier est portée au calendrier sous la date du XVI mai. Fol. 2 *A*.

4. [Missel noté.] Bibl. de la ville de Toulouse, ms. 97. (XIII^e^ siècle.) Fête de saint Germier, 16 mai, messe du commun. Fol. 190 *B*.

B) Imprimés.

1. *Liber missalis ad usum ecclesie metropolitane S. Stephani Tholose*, M. CCCC LXXXX, fol. XXII (Prop. Sanct.)[1].

2. *Rituel de Toulouse*, fol. LXVI v°, fol. LXVII r°. In-4°. Denis Harsi, Lyon, 1538[2].

1. Cet incunable a été décrit par M. Desbarreaux-Bernard, *Catal. des incunables de la Bibl. de Toulouse,* n° 167, pp. 146-149. In-8°, Toulouse, Privat, 1878.

2. Ce rituel, fort curieux et rare, a été décrit par M. Noulet, *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France,* séance du 5 mai 1874 ; par M. Desbarreaux-Bernard, dans *Hist. génér. de Languedoc,* t. VII, 626, 627, éd. Privat; par M. Pasquier, archiviste de l'Ariège, dans *Bulletin de la Société ariégeoise,* t. I, n° 11, pp. 366-373.

3. *Officia Sanctorum propria ecclesiae Tolosanae*, 1647. In-fol., rouge et noir. Je n'ai jamais vu cette édition du propre de Toulouse, fort rare; elle m'a été signalée par le P. Carles, qui en possédait un exemplaire, malheureusement détruit dans l'incendie du grand séminaire de Périgueux.

4. *Officia Sanctorum propria ecclesiae et diocesis Tolosanae*, jussu illustrissimi et reverendissimi DD. Josephi de Montpezat de Carbon, archiepiscopi Tolosani excusa. Tolosae, 1679. Gr. in-8°.

A cette date, l'édition antérieure des *Offices propres* était épuisée. L'archevêque disait dans le mandement de celle-ci : « Ac imprimis, cum officiorum de sanctis ecclesiae et dioecesis nostrae propriis, nulla fere exemplaria superessent. »

5. *Officia Sanctorum propria ecclesiae et diocesis Tolosanae*, jussu illustrissimi domini domini Joannis-Baptistae-Michaelis Colbert, archiepiscopi Tolosani. Tolosae, M. DC. XCVII. In-12.

6. *Officia Sanctorum propria ecclesiae et dioecesis Tolosanae*, jussu illustrissimi et reverendissimi Dom. Dom. Henrici de Nesmond, archiepiscopi Tolosani, edita. Tolosae, M. DCC. XXIV. In-12.

7. *Officia Sanctorum propria ecclesiae et dioecesis Tolosanae*, jussu illust. et rev. Dom. Dom. de la Roche-Aymon, archiepiscopi Tolosani, [edita]. Tolosae, M. CC. XLIV.

8. Le même. Tolosae, M. CC. L.

9. *Breviarum Sanpapulense*, illustriss. et rever. in Christo patris D. D. Danielis-Bertrandi de

Langle, Episcopi et Domini Sancti Papuli... editum. Tolosae, 1772.

10. *Breviarium Tolosanum* illustrissimi et reverendissimi in Christo patris D. D. Stephani Caroli de Lomenie de Brienne, Tolosani archiepiscopi, editum. Carcassi, M. DCC. LXXVII.

11. *Breviarium Tolosanum* illustr. et reverend. D. D. de Lomenie de Brienne, auctoritate, ac venerabilis Capituli consensu editum; et, promovente illustr. et reverend. D. D. Francisco de Bovet, Tolosano Archiepiscopo nominato, denuo typis mandatum. Tolosae, 1818.

12. *Officia propria Sanctorum* dioecesis Ausciensis. Paris, 1858. (Fête de saint Germier fixée au 21 mai.)

13. *Officia propria* ecclesiae metropolitanae et archidioecesis Tolosanae a sacra rituum congregatione approbata die 21 januarii 1858. Tolosae, 1860.

14. *Proprium officiorum* in usum archidioecesis Tolosanae a sacrorum rituum congregatione approbatum die 31 augusti 1882. Tolosae, 1884.

NOTICE

SUR

TROIS CLOCHES ANCIENNES

DANS LE JURA.

Par M. l'abbé P. Brune, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 9 janvier 1889.

Les trois cloches dont j'offre les dessins d'après mes estampages présentent un intérêt particulier en ce qu'elles sont, à ma connaissance du moins, les dernières survivantes du moyen âge dans le Jura. Les cloches, non plus que nos monuments et les nombreux objets d'art qu'ils renfermaient, n'ont pu échapper aux désastres des guerres de l'indépendance contre la France et surtout aux ravages de la Révolution. A peine en trouve-t-on quelques-unes encore des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. D'un moindre intérêt, ces dernières méritent cependant quelque attention et peuvent fournir des renseignements historiques qu'on chercherait vainement ailleurs. C'est à ce titre que j'espère les publier quelque jour.

I. — CLOCHE DES PIARDS[1]. 1488.

Le petit village des Piards est situé dans une vallée perdue au milieu des montagnes du haut Jura. Il faisait autrefois partie de l'immense paroisse du Grandvaux, prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Claude, et n'en a été démembré qu'en 1770. Toutefois, le séjour prolongé de la neige rendant les communications à peu près impossibles pendant plus de six mois de l'année, l'abbé de Saint-Claude et les co-seigneurs permirent, en 1483, l'érection d'une chapelle. L'année suivante, l'archevêque de Besançon autorisa cette érection et conféra au chapelain tous les pouvoirs curiaux, mais sans donner à l'église le titre de paroisse[2].

Cette chapelle existe encore ; c'est un petit édifice qui n'a rien de remarquable. Lors d'un premier voyage, je n'avais pu atteindre la cloche ; mais la construction d'une flèche ayant nécessité, l'été dernier, sa descente, j'en obtins facilement un bon estampage.

Cette cloche, inconnue jusqu'ici de tous nos archéologues, mesure environ $0^{m}70$ de diamètre sur $0^{m}80$ de hauteur. Le moulage a été fait avec peu de soins. Son ornementation comprend :

1. *Les Piards,* canton de Saint-Laurent (Jura).

2. Rousset, *Dictionn. hist. des communes du Jura,* art. *Les Piards.*

1° Des séries de filets à la couronne, aux faussures et à la gorge;

2° Deux inscriptions, qui forment trois lignes :

Première inscription :

IHS. AVE. MARIA. GRACIA. PLENA. DOMINVS. TECVM.

Les caractères, en minuscule gothique massive, mais bien proportionnée, ont 0m03 de hauteur. Le commencement est marqué par une petite scène représentant l'Annonciation; un vase, qui devrait contenir une fleur de lis, sépare la Vierge et l'ange, selon l'usage.

Seconde inscription :

A. D. M. CCCC. LXXXVIII. IIII. DECEBR.
† Q. SV. HIC. CA. SVT. DNI. HIC. SVBSCRIPTI. ECCLIASTICI.
P. FERODI. CLAV. GVIL. ET. STE. PIARDI. GBN.

Les lettres, de 0m02 de hauteur, sont des capitales gothiques de bonne forme, mais d'une disposition irrégulière. On en remarque de trois grandeurs différentes; elles ont une saillie assez prononcée. L'*s* de *sunt* et le *b* de *subscripti* sont retournés;

3° Trois bas-reliefs (0m05 sur 0m04), qui représentent : 1° l'Ecce Homo; derrière le Christ est une croix rustique et, à sa droite, un oiseau à long bec; 2° la Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus; 3° saint Remi, patron de la chapelle, bénissant de la main droite et de la gauche tenant une croix. Le même sujet est reproduit au-dessus du mot *Piardi*.

A côté du bas-relief de saint Remi, et sous la

croix qui commence la seconde ligne, se trouve une marque de fondeur presque fruste; on distingue cependant une cloche au centre.

Je pense qu'il faut lire ainsi l'inscription :

A. D. MCCCCLXXXVIII IIII° DECEMBRIS.
QUI SVNT HIC CAPELLANI, SVNT DNI HIC SVBSCRIPTI ECCLESIASTICI : PETRVS FERODI, CLAVDIVS, GVILLELMVS ET STEPHANVS PIARDI GEBENNENSES.

La cloche a donc été placée en 1488, c'est-à-dire quatre ans après l'érection de la chapelle. L'inscription prouve qu'elle a été donnée par ceux mêmes qui construisirent l'édifice : Pierre Ferod, curé de Bonlieu[1], dont la famille possédait un fief dans la seigneurie du Grandvaux; Claude, Guillaume et Étienne Piard. La famille Piard, originaire de Suisse, a donné son nom au village; elle était établie aux environs depuis plusieurs siècles. Cependant les trois personnages cités ici sont qualifiés de *Genevois* (GBN : GEBENNENSES) ; la branche à laquelle ils appartenaient serait donc sortie de Genève à une époque plus récente.

II. — CLOCHE DE GIGNY[2]. 1500.

Cette cloche est remarquable par la perfection

1. *Bonlieu,* canton de Saint-Laurent, Jura. Siège d'une ancienne abbaye de Chartreux, voisine des Piards.

2. *Gigny,* canton de Saint-Julien, Jura. Abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée par saint Bernon. C'est de Gigny et de Baume que sortirent les premiers moines de Cluny. Son église romane est l'une des plus remarquables de la province.

du travail et la beauté de sa forme ; malheureusement sa destruction est imminente, occasionnée par une cassure produite il y a quelques années. Elle mesure 1^{m}18 de hauteur sur 1^{m} de largeur.

Des filets, deux inscriptions et une série de bas-reliefs la décorent.

Première inscription, sur la couronne :

†. IHS MARIA † MENTEM SANCTAM SPONTANEAM HONOREM DEO ET PATRIE LIBERATIONEM † MARIA VOCOR ET FVT FAITE † MIL. V^{c}.

Les caractères (0^{m}04) sont en belle minuscule gothique d'un fort relief. Le commencement est indiqué par une croix pattée reposant sur un piédestal. Deux petits bas-reliefs, représentant le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean, séparent les mots *Maria* et *liberationem* des suivants ; la date est précédée d'une petite croix.

Des bas-reliefs, de 0^{m}06 sur 0^{m}05 en moyenne, placés sous l'inscription, représentent, encadrés dans des colonnes surmontées de dais ou d'arcatures : 1° saint Georges ou saint Maurice, à cheval ; — 2° saint Pierre, patron de l'église abbatiale ; — 3° saint Martin partageant son manteau avec un pauvre ; — 4° le Christ en croix ; — 5° la Vierge tenant l'Enfant Jésus ; — 6° un ange ailé ; — 7° l'Ecce Homo.

Sous le millésime, on voit la marque du fondeur (diam. 0^{m}045) ; elle porte au centre une cloche avec son battant ; la légende est ainsi conçue :

IHS M. MAISTRE IEHAN MAIRE.

Seconde inscription, à la naissance de la gorge :

TE DEVM LAVDAMVS. IHS AVTE̅ TRA̅SIENS P[ER] MEDIV̅ ILLOR[VM] IBAT.

Les caractères sont en minuscule gothique très massive (0m015) ; un rinceau très gracieux achève le tour de la cloche.

L'ornementation de cette belle cloche est complétée par quatre croix, entre les deux inscriptions : deux formées par la réunion de parties du rinceau et les deux autres, en croix de Saint-André, alternant avec les premières et composées de quatre motifs semblables à celui qu'on voit sous le mot *honorem*. Ces croix ont 0m16 en hauteur et en largeur.

Bien que le nom du donateur ne soit pas indiqué, on peut présumer que l'abbaye de Gigny dut cette cloche à la munificence du fameux cardinal Julien de la Rovère, abbé commendataire de Gigny, et depuis pape sous le nom de Jules II. L'église abbatiale fut, à cette époque, restaurée par ses soins. Ses armes se voient encore au-dessus de la porte principale, avec la date de 1495.

III. — CLOCHE DE SAINT-CHRISTOPHE[1]. 1529.

Les dimensions de cette cloche (1m22 sur 0m95) et sa forme sont sensiblement les mêmes que celles de la précédente.

1. *Saint-Christophe,* canton d'Orgelet, Jura. Ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Claude.

On lit à la partie supérieure, qui forme trois lignes, l'inscription suivante :

(1re l.) † IE SVIS NOMMEE PIERROTTE LA IOYEVSE PODI R. V. E. D. VI. PIERRE DE LA BAVME EVESQVE ET PRINCE DE GENEVE

(2e l.) ABBE ET SEIGNEVR DE SAINCT CLAVDE IHS MARIA XPVS VINCIT XPVS REGNAT XPVS IMPERAT XPVS AB OMNI MALO

(3e l.) NOS DEFFENDAT LAN MIL V C XXIX HENRY GILE PBRE CVRE DE CHARCHILYIA[1].

Cette inscription est en minuscules gothiques de 0m04, bien proportionnées, mais d'un très faible relief, ce qui en rend la lecture difficile sur l'original. Elle est précédée d'une petite croix cantonnée de quatre fleurons. Les mots sont séparés par un ornement en forme de rinceau. Le mot *podi* (1re ligne) doit être lu *poid*, l'*i* ayant été interverti; les quatre sigles qui suivent indiqueraient alors le poids de la cloche, mais leur signification précise m'échappe. — A la 3e ligne, après le mot *gile*, il y a un jambage qui probablement n'est qu'un défaut du moulage; si on y voyait une lettre, ce serait une *l*, qu'il faudrait placer avant l'*e* final : *gille*.

Sous la dernière ligne, il y a six bas-reliefs représentant : saint Christophe, patron de l'église ; — le Christ en croix ; — un personnage qui pourrait être saint Sébastien ; — la Vierge tenant l'Enfant Jésus ; — saint Claude, bénissant de la main droite et tenant de la gauche une croix ; — enfin

1. *Charchilla,* paroisse très ancienne et voisine de Saint-Christophe.

les armes de La Baume-Montrevel (d'or à la bande vivrée d'azur), sommées de la crosse abbatiale.

Le seigneur de Saint-Christophe était alors le cardinal Pierre de la Baume, évêque et prince de Genève, puis archevêque de Besançon. Chassé de son siège par les calvinistes, après des efforts courageux mais impuissants pour enrayer la prétendue réforme, il habitait le plus souvent son magnifique château de la Tour-du-May, voisin de Saint-Christophe. C'est à lui que l'église de Saint-Christophe doit sa belle cloche.

CLOCHE DES PIARDS.

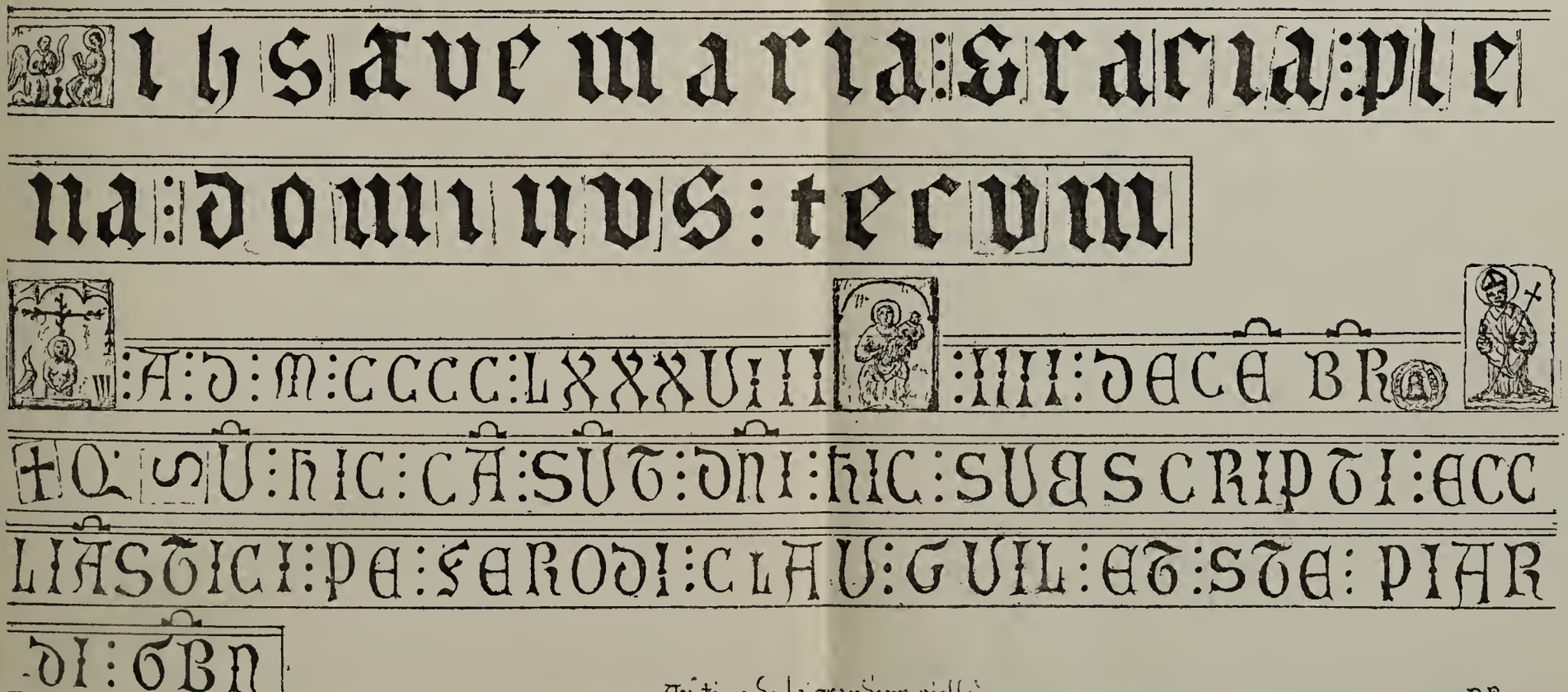

Au tiers de la grandeur réelle.

PB

CLOCHE DE GIGNY.

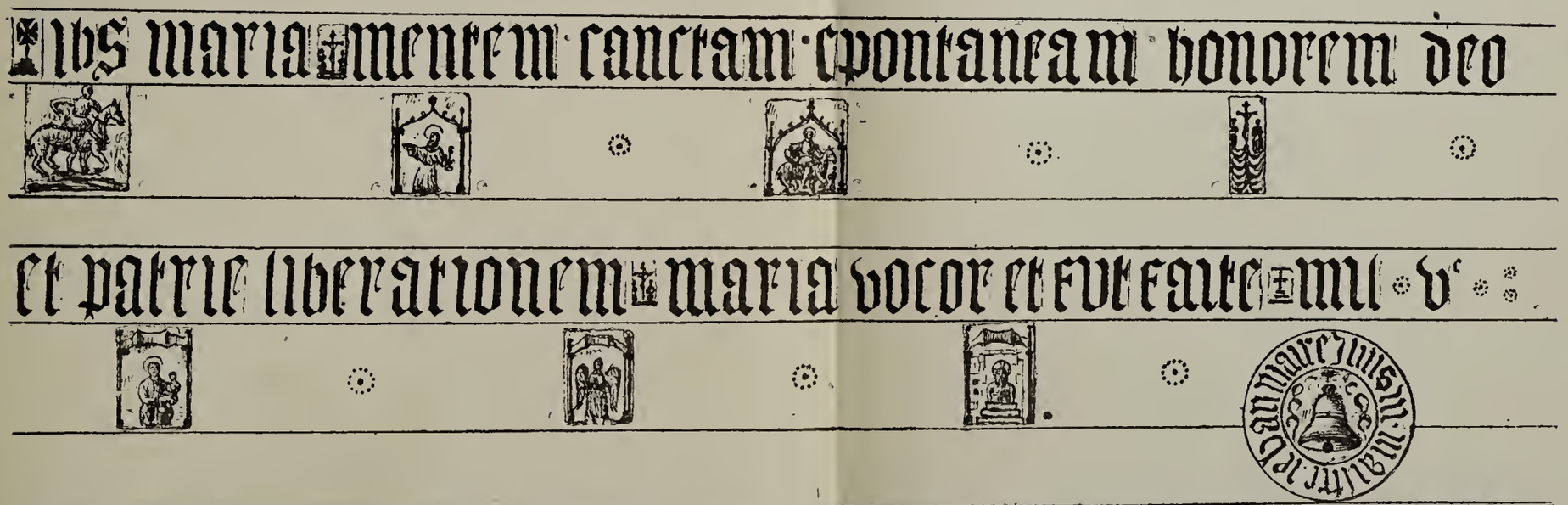

1/2 grand.

CLOCHE DE SAINT-CHRISTOPHE.

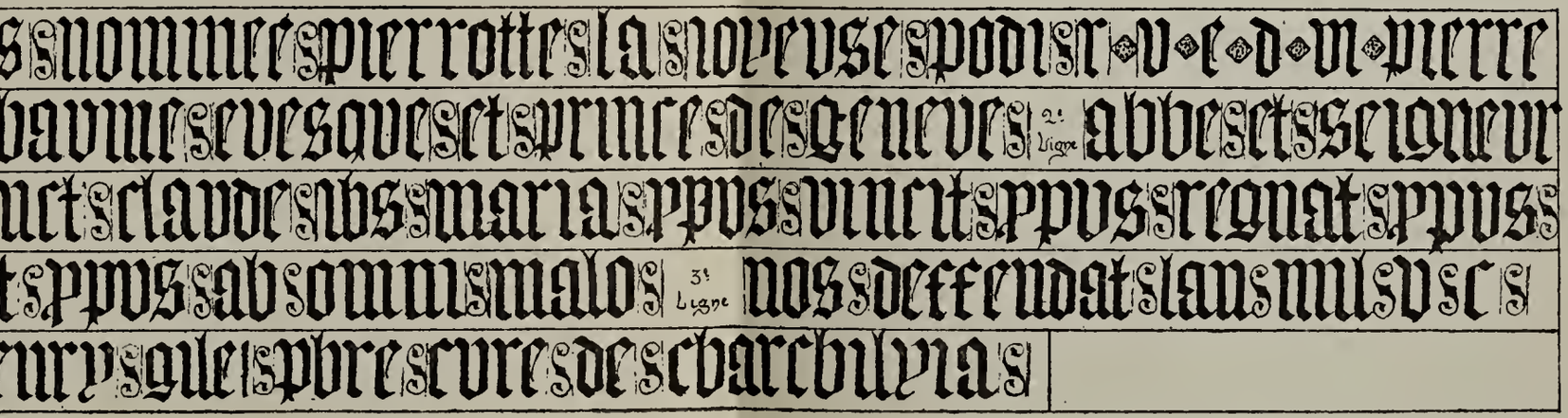

NOTE

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS

DÉCOUVERTES EN SUÈDE.

Par le baron J. de Baye, membre résidant.

Lu dans les séances des 11 décembre 1889 et 29 janvier 1890.

I.

LA BRIDE DE VENDEL (UPPLAND).

Snorre Sturleson rapporte que le roi Sigurd[1], pour recevoir dignement son beau-fils Olof Haraldsson[2], quitta ses chaussures et ses braies et mit des bottes et des braies de cordouan; puis il se dépouilla de son manteau, de sa tunique, endossa des habits ornés de pelleteries qu'il couvrit d'un manteau écarlate, ceignit une épée richement décorée, se coiffa d'un casque doré; il monta ensuite sur son cheval qui portait une selle dorée

1. Syr du Ringerike (Norvège).
2. Saint Olof.

et une bride entièrement dorée enrichie de pierres fondues (émaux)[1].

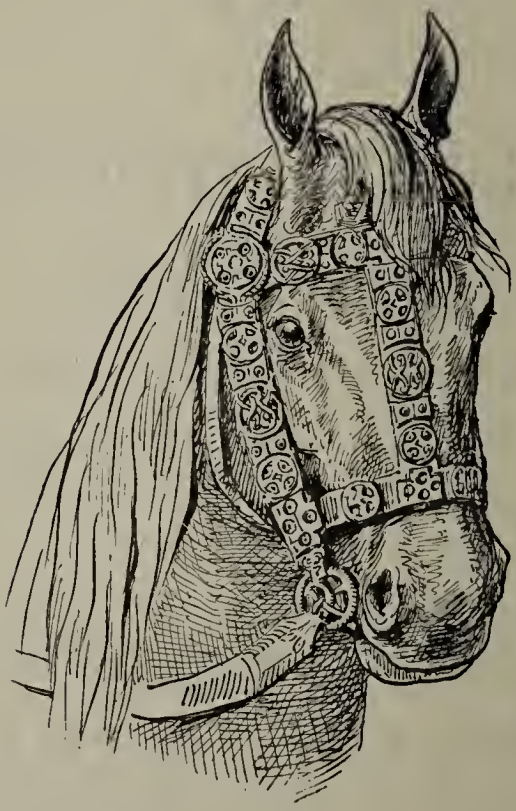

La fin de ce passage, emprunté aux Eddas[2], s'applique parfaitement, — bien que ces recueils poétiques soient plus récents, — au magnifique

1. Snorre Sturleson, cité par O. Montelius, *La Suède préhistorique,* p. 135-136.

2. L'Edda de Snorre est un exposé des idées cosmogoniques et religieuses et de l'art poétique des habitants du Nord avant l'introduction du christianisme.

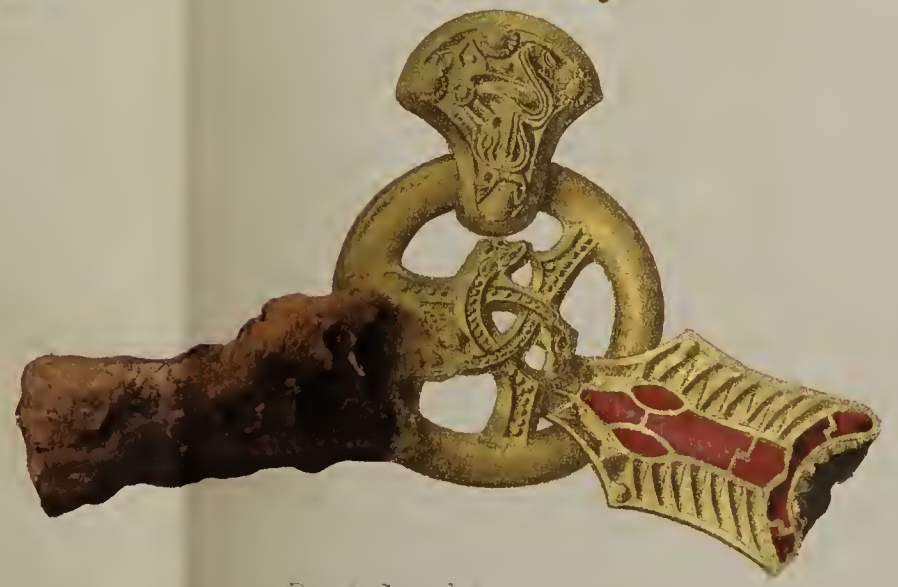

Dessin Grandeur

DETAILS DE LA BRIDE DE VENDEL

(UPPLAND - SUÈDE)

objet dont j'ai l'honneur de mettre des photographies et des dessins sous vos yeux (voy. pl. I). Cet

objet consiste en une remarquable bride récemment entrée au Musée de Stockholm avec les autres produits des trouvailles faites à Vendel[1].

1. Près d'Örbyhus (Uppland).

Cette bride se compose d'une suite de plaques ajourées en bronze doré, émaillées sur certains points et fixées sur des bandes de cuir. Le frontail et les deux parties qui l'unissent au mors sont formés par une alternance de pièces métalliques richement émaillées ou élégamment ciselées.

La bride de Vendel pourrait être, pour plusieurs motifs, considérée comme un objet d'art importé. Les savants scandinaves se tiennent sur une sage réserve, lorsqu'il s'agit de se prononcer sur l'origine locale ou étrangère de cet unique spécimen[1]. Il nous semble intéressant d'émettre à son sujet quelques propositions qui aideront peut-être à trouver la solution que l'avenir réserve. Deux raisons militent, selon nous, en faveur de l'origine étrangère : 1° sa technique ; 2° sa décoration.

Ce qui frappe tout d'abord dans l'œuvre d'art qui nous occupe, ce sont les émaux. Ils donnent la note caractéristique de l'industrie dont elle est le produit. Ce genre d'orfèvrerie a-t-il été employé en Suède ?

On peut supposer que l'art de *paver* le métal avec des grenats taillés en table, séparés par des cloisons, a été non seulement introduit, mais de plus pratiqué dans le Nord, principalement dans les Iles de Gotland et de Bornholm ; mais cette supposition n'est pas applicable à l'émaillerie cloi-

1. M. Stolpe affirme cependant que jamais on n'a rencontré en Suède une œuvre dans ce genre (*Antiquarisk Tidskrift för Sverige,* Del. 8, Nr. 1, p. 22).

sonnée proprement dite. Ce procédé industriel consiste à déposer l'émail en fusion sur le bronze, dans des cases réservées à cet effet. Tel est le procédé employé dans la fabrication de la bride de Vendel. Il n'appartient assurément pas à l'industrie scandinave, car les musées du Nord conservent un nombre fort restreint de bijoux ornés de la sorte.

Plusieurs des plaques en bronze doré et ajouré qui ornent la bride de Vendel se distinguent par leurs émaux rouge brique ; la plupart d'entre elles sont des rosaces cruciformes. La têtière proprement dite reliée au frontail est enrichie, comme lui, par des appliques décoratives. Deux de ces appliques offrent un travail vraiment digne de remarque. Elles forment un carré long presque entièrement recouvert d'émaux séparés par de très légères cloisons dessinant des zig zags, des cercles et des losanges. Ces mêmes dispositions se retrouvent à une époque moins ancienne, lorsque les pierres dures taillées en tables remplacèrent l'émail. Il est permis de supposer que les deux modes de cloisonnage successivement employés dans l'orfèvrerie : 1° l'émail en fusion; 2° les pierres précieuses taillées en table, concoururent l'un comme l'autre à servir un style ornemental adopté en principe. L'emploi des matières premières et les procédés industriels variaient, mais le résultat obtenu était approximativement le même. La technique de la bride de Vendel la fait

considérer comme importée en Scandinavie ; l'examen de sa décoration zoomorphique confirme cette manière de voir.

Abordons maintenant l'examen de cette décoration zoomorphique. Les serpents y jouent un grand rôle. Plusieurs appliques représentent ces reptiles artistiquement enlacés quatre par quatre. Ils se retrouvent encore encadrant les deux grandes rosaces du frontail. Ces serpents ne sont pas des êtres fabuleux et mal définis comme les figurations compliquées, les entrelacements bizarres d'animaux problématiques[1] qui couvrent les bronzes scandinaves de l'époque des Vikings. Les serpents sont du reste très rarement reproduits dans les bijoux scandinaves. Après avoir parcouru les riches collections de Stockholm, nous n'avons trouvé que deux ou trois fibules ornées de serpents[2]; mais il est impossible de comparer le travail assez grossier de ces objets avec la perfection des bronzes de Vendel. L'ouvrier, j'allais dire l'artiste, qui a ciselé ces derniers, semble avoir vu des reptiles et il les a du moins représentés avec tous leurs caractères physiques ; tandis que les autres figurations sont moins vivantes, moins fidèles, plus fantaisistes, plus conventionnelles.

Les bossettes de bronze ajouré et doré auxquelles le mors en fer est fixé renferment aussi

1. *Drakslingor,* « entrelacement de dragons. »

2. National Museum de Stockholm : n° 6819, fibule de Rustens (Oland); n° 5909, fibule de Gotland.

des ornements empruntés au règne animal, mais ils sont indéterminables. Chacune de ces rondelles, placée aux deux extrémités du mors, possède une autre pièce métallique mobile qui servait de point d'attache aux rênes. Ces attaches, habilement ciselées et en partie émaillées, offrent des détails non moins intéressants. Je serais volontiers tenté d'y voir des têtes de monstres, la gueule béante et armée de dents aiguës. Aucun produit attribué avec certitude à l'industrie scandinave n'a fourni de semblables conceptions artistiques. L'art répandu chez les Francs, les Burgondes, les Alamans et les divers peuples germaniques ne nous offre pas davantage des points de comparaison. Où devons-nous les aller chercher? Peut-être dans ces pays orientaux où l'orfèvrerie cloisonnée a pris naissance.

Si les archéologues suédois et danois gardent le silence sur l'origine du harnachement découvert à Vendel, ils s'accordent parfaitement pour l'attribuer au VIII^e^ siècle après Jésus-Christ. Cet objet tranche visiblement auprès des autres produits non moins intéressants exhumés des sépultures de Vendel qui tous appartiennent, sans aucun doute, à l'art national scandinave[1]. L'unique but de notre communication a été d'attirer l'attention de la Société sur un monument archéologique qui le mérite à tous égards.

1. Je ferai une réserve pour les deux vases en verre. Ils ont dû être apportés dans le Nord.

II.

LA NÉCROPOLE D'HABBLINGBÖ (GOTLAND).

En Suède, les époques archéologiques comprennent : un âge de la pierre, un âge du bronze et un âge du fer. Cette dernière période se divise en premier et en second âge du fer. Le premier âge du fer apparaît quatre siècles avant Jésus-Christ ; il est caractérisé jusqu'aux débuts de notre ère par les types d'Halstatt et de la Tène. Mais, dans les quatre siècles qui suivirent la naissance de Jésus-Christ, il accuse une très puissante influence romaine. Cette influence se traduit par des importations[1]. Le deuxième âge du fer se subdivise lui-même en deux parties. La première se distingue par l'abondance d'or et la présence de monnaies byzantines[2]. La seconde partie comprend le règne des Vikings[3] et prend fin avec le XI^e^ siècle.

1. Bien que le Danemark et la Suède n'aient pas été conquis par les Romains, on y trouve pourtant des antiquités romaines. Engelhardt, *Aarboger for nordisk Oldkyndighed og Historie,* 1871, p. 433-454. — Montelius, *La Suède préhistorique,* 1874, p. 85-90.

2. Cette abondance d'or provient sans doute des tributs considérables que plusieurs empereurs byzantins durent payer aux Goths du Danube. Il est facile de tracer les chemins, suivant principalement le cours de la Vistule, par lesquels ces flots d'or parvinrent jusqu'aux peuples germaniques de la Baltique.

3. 800-1000 de notre ère. Worsaae, *La Civilisation danoise*

A cet âge du fer appartient la trouvaille que nous désirons faire connaître aujourd'hui et dont les intéressants produits ne sont point encore placés dans les vitrines du Musée de Stockholm. Grâce à la bienveillance de MM. Hildebrand et Ekhoff, j'ai pu étudier ces objets inédits et dessiner quelques-uns d'entre eux.

La direction du Musée archéologique de Stockholm explore depuis quatre années une nécropole à Hafvor, paroisse d'Habblingbö, dans le Gotland. Déjà trois cents tombeaux ont été fouillés; les uns renfermaient des incinérations, les autres des inhumations. L'étude des mobiliers funéraires indique que les plus anciennes sépultures appartiennent à la seconde partie du premier âge du fer, c'est-à-dire aux quatre ou cinq premiers siècles de notre ère. Mais on n'a cessé d'ensevelir dans ce cimetière jusqu'à la fin de l'époque païenne. Il a été en effet recueilli dans une tombe une monnaie en argent d'Ethelred II (978-1016), avec bélière pour la suspendre. Remarquons incidemment l'abondance des monnaies d'Ethelred en Suède et leur rareté en Angleterre[1].

à l'époque des Vikings (*Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord,* 1878-79).

1. Le nombre considérable de monnaies anglo-saxonnes d'Ethelred découvertes en Suède (on en connaît plus de 15,000) doit être considéré comme une partie des tributs que les Vikings arrachèrent à ce faible roi. — L'exemplaire trouvé à Habblingbö est gravé sur la planche IV (type E) de l'ou-

Deux sépultures appartenant aux derniers temps païens ont plus particulièrement fixé notre attention à cause de leur mobilier funéraire.

La première sépulture contenait, dans une même excavation, trois ensevelissements. Un squelette était accompagné d'un umbo en fer avec son manipule, d'une épée, d'un simple anneau de doigt en or et d'une petite fibule en bronze. Auprès d'un autre squelette avaient été déposés : une fibule ronde en bronze, deux fibules du même métal rappelant la forme d'une tête d'animal et un collier en verroteries de plusieurs couleurs. Le troisième squelette gisait à côté d'un umbo, d'un peigne en os et d'un vase brisé en argile. Cette

Fig. 1.

vrage de M. E. Hildebrand, *Anglosachsiska Mynt i Svencka Kongliga Myntkabinettet funna i sveriges jord,* (Stockholm, 1881), + AEDELRAED REX ANGLO. Buste casqué à gauche. R/ + OZPOLD M-O ZNOT, Ospold, monnayeur à Snotingaham (Nottingham).

triple inhumation renfermait donc vraisemblablement les restes de deux hommes et d'une femme.

L'umbo en fer (fig. 1) ne diffère pas sensiblement de ceux exhumés des sépultures barbares de l'Europe centrale et occidentale. Le diamètre de sa base est de 0^m153. La longueur du manipule ne dépasse pas le diamètre de l'umbo. Cette particularité est digne de remarque, car certains manipules francs[1] et longobards[2] atteignaient une longueur égale au diamètre du bouclier complet.

L'épée, avec sa poignée, mesurait 0^m88 de longueur, la lame près de la poignée avait 0^m06 de largeur. Les épées franques ont généralement la taille des armes scandinaves[3]. Les épées anglo-saxonnes sont en moyenne longues de 0^m78 centimètres. Les connaissances acquises semblent indiquer que l'usage de l'épée a succédé généralement à celui du scramasaxe chez les barbares.

1. La nécropole franque d'Oyes (Marne) a fourni des manipules de 0^m42 et de 0^m48 de longueur, celle de Caranda (Aisne) des manipules de 0^m58.

2. Les manipules de Testona (Musée archéologique de Turin) mesurent une moyenne de 0^m50 de longueur. Un spécimen unique atteint la longueur exceptionnelle de 0^m75.

3. Dans le cimetière de Caranda (Aisne), M. F. Moreau a recueilli une épée longue de 0^m88. Les épées d'Envermeu (Normandie), Farébersvillers (Moselle), mont de Hermes (Oise), Charnay (Bourgogne), Arcy-Sainte-Restitue (Aisne), Védrin, près Namur, Seraing, près Liège (Belgique), Mont Lupfen, près Oberflacht (Wurtemberg), varient de 0^m58 à 0^m90 de longueur.

La fibule ronde en bronze (fig. 2) pourrait être une variante de la fibule annulaire répandue chez

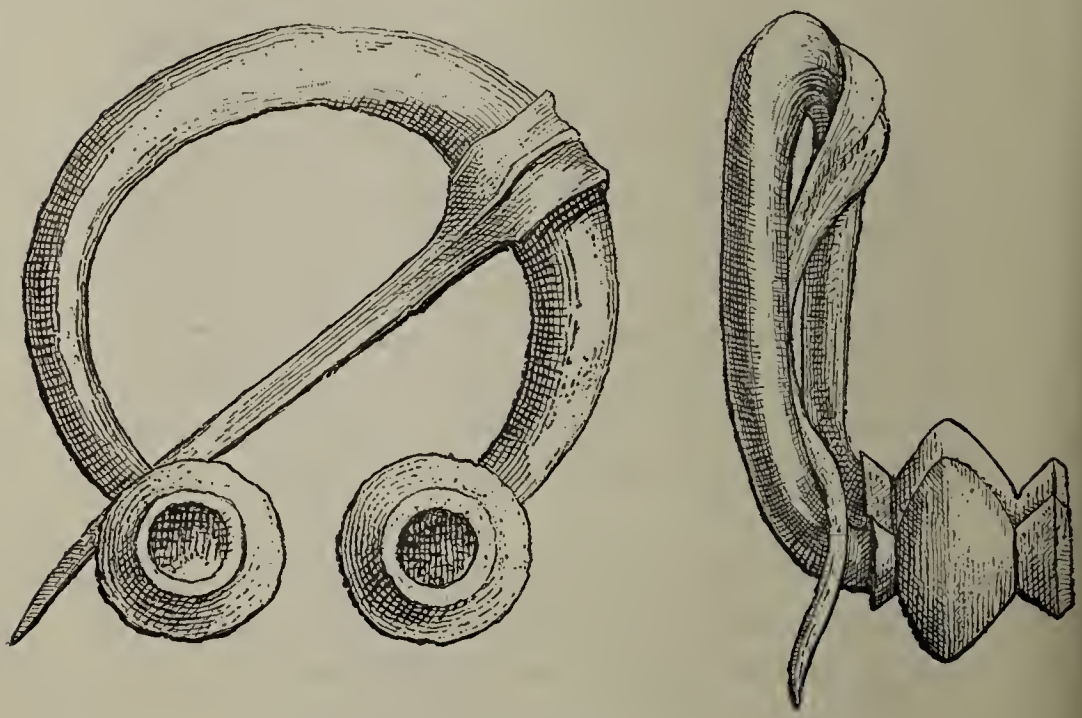

Fig. 2.

les Anglo-Saxons[1]. L'anneau des fibules circulaires gotlandaises offre une solution de continuité et les deux extrémités de la tige, au point où elles se rejoignent, forment de grosses saillies ornées. Dans le spécimen dont nous parlons, ces saillies représentent des vases.

1. *Études archéologiques. Industrie anglo-saxonne.* Paris, 1889, planche IX.

Les deux fibules en bronze, ayant l'aspect d'une tête d'animal (fig. 3), font la paire. Cette forme

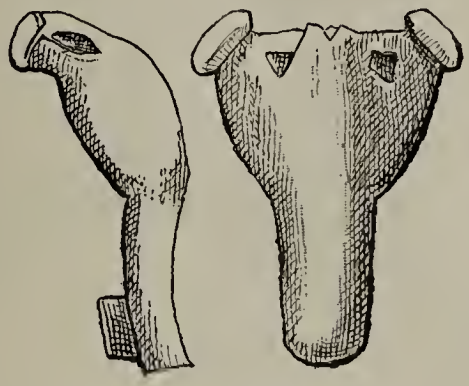

Fig. 3.

est typique pour les îles de Gotland[1] et de Bornholm[2], mais elle ne représente pas intentionnellement, comme on l'a prétendu jadis, une tête d'animal (boar's-head fibulae)[3].

Le mobilier funéraire de la seconde sépulture (celle d'une femme païenne) nous a semblé digne

1. Le Musée de Stockholm possède environ 400 de ces fibules gotlandaises. On en a trouvé quelques rares spécimens en Suède, en Livonie et dans les provinces baltiques de la Russie.

2. *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord,* 1878-79, p. 74. M. Vedel qualifie ces fibules de *rostriformes* (naebformede Fibulaer).

3. Ce type, comme le prouvent plusieurs formes intermédiaires, est un dérivé de la fibule du premier âge du fer. Une fibule de cette forme intermédiaire est figurée par M. Vedel. *Nouvelles recherches sur l'âge du fer dans l'île de Bornholm.* (*Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord,* 1878-1879. Planche IV, fig. 5.)

de remarque. Il se composait de trois intéressants objets. D'abord une fibule ronde annulaire en bronze (fig. 4), semblable à celle décrite précé-

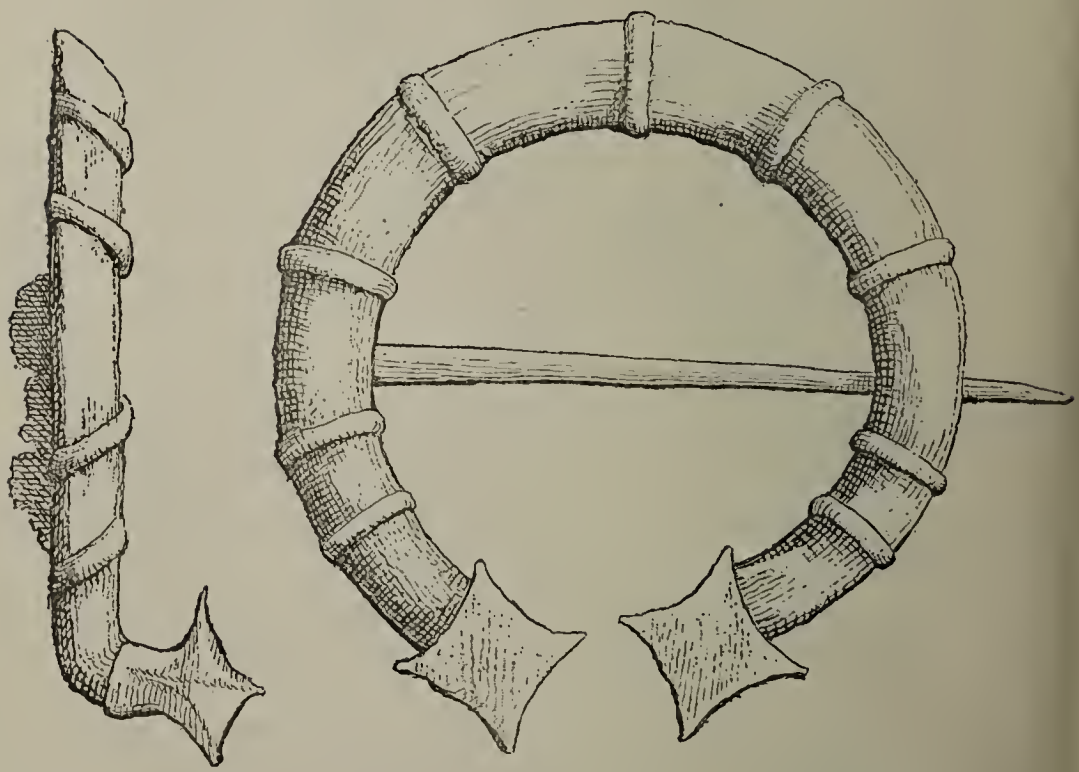

Fig. 4.

demment comme étant caractéristique des îles de Gotland et de Bornholm[1]. Puis une croix en

1. De même que le Musée de Stockholm possède une salle spéciale pour les trouvailles de l'âge du fer faites dans l'île de Gotland, de même le Musée de Copenhague renferme une section particulière pour les produits de Bornholm. Le cou-

bronze (fig. 5), munie d'un anneau de suspension.

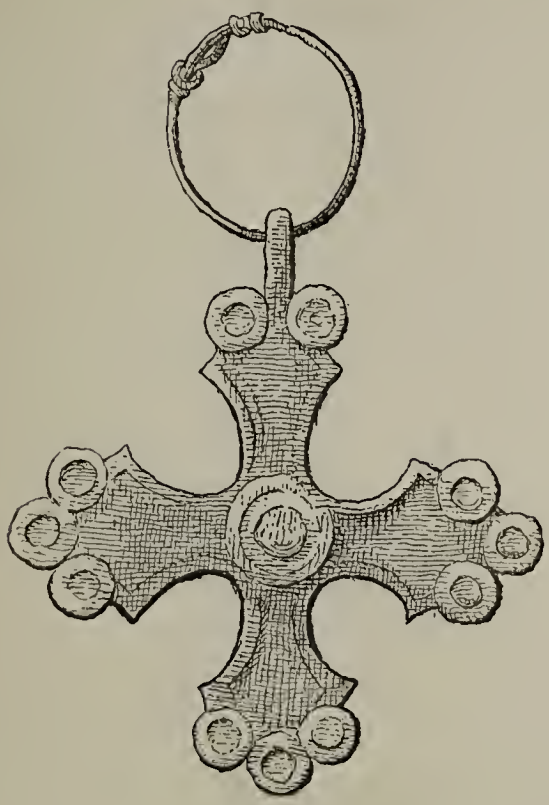

Fig. 5.

Des croix semblables ont été trouvées en Livonie (Russie), spécialement dans les sépultures d'Ascheraden (fig. 6), qui sont aussi antérieures à l'in-

rant qui passait par l'île de Bornholm se continuait vers le Nord par les îles suédoises d'Œland et de Gotland, qui, pendant tout l'âge du fer et surtout dans sa période moyenne, présentent une si remarquable conformité archéologique avec l'île de Bornholm.

troduction du christianisme. En effet, les sépultures de Gotland offrent quelques rapports avec celles de Livonie et d'Estland.

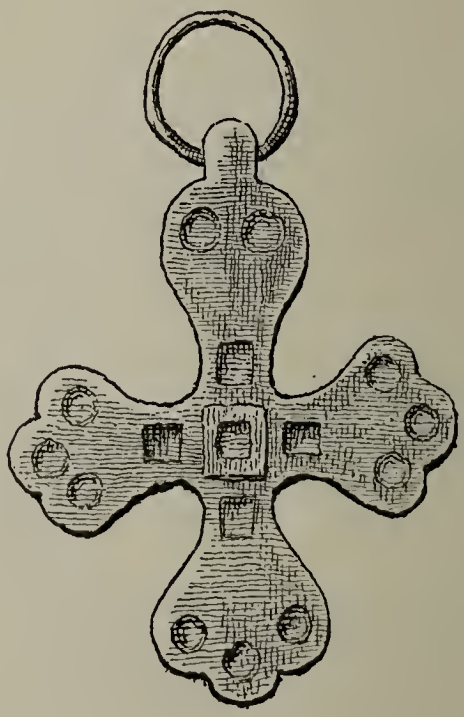

Fig. 6.

Le troisième objet recueilli consiste en une fort intéressante petite boucle de ceinture de bronze (fig. 7). Elle est ornée d'une tête d'homme avec moustaches en forme de feuille d'acanthe, surmontée d'une coiffure toute particulière. Ces détails ornementaux se rencontrent souvent dans les œuvres de la Renaissance ; mais les artistes de cette époque s'inspiraient toujours des monuments

de l'antiquité. Si cette décoration emprunte son caractère à un art étranger aux barbares, les autres parties de la boucle appartiennent bien à leur ornementation nationale. Cet objet si particulier paraît être le premier spécimen de cet art composite rencontré sur le sol suédois.

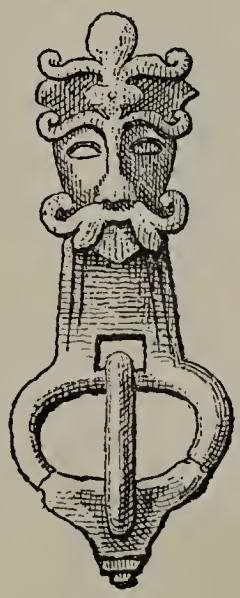

Fig. 7.

Peu de jours après avoir dessiné cet intéressant petit monument, nous parcourions les vitrines du Musée des antiquités du Nord à Copenhague. Nous avons été frappé à la vue d'une boucle[1] res-

1. Cette boucle a été trouvée dans l'île de Bornholm. Elle est cataloguée sous le nº 6085 au Musée des Antiquités du Nord de Copenhague.

semblant beaucoup à celle du Gotland (fig. 8). La même tête s'y retrouve ornée de moustaches en forme de feuille et couronnée d'une coiffure ayant le même caractère ornemental. L'anneau destiné

Fig. 8.

à recevoir la courroie se termine par une tête d'animal aux oreilles saillantes, qui se retrouve sur plusieurs bijoux du dernier âge du fer[1]. Nous sommes porté à reconnaître, avec M. Sophus

1. O. Montelius, *Antiquités suédoises*, p. 165, n° 591.

Muller, que ces deux bronzes des Musées de Stockholm et de Copenhague trahissent un retour vers l'art classique après un long abandon. Ces tentatives, ces tendances se rencontrent parfois à l'époque inaugurée sous le règne de Charlemagne.

Les deux sépultures qui viennent d'être décrites indiquent l'importance des nécropoles gotlandaises en général et de celle d'Habblingbö en particulier. Il faudrait un long travail pour décrire entièrement cette dernière. Les armes trouvées dans cette localité sont des épées, des umbos et des haches. Une seule lance et deux scramasaxes ont été signalés.

Il faut noter en terminant que l'île de Gotland, comme l'a fait remarquer M. Montelius, était, pendant les derniers siècles de la période païenne, le centre commercial du Nord. Les îles de la Baltique, et particulièrement celles de Gotland, d'Œland et de Bornholm, formaient à cette époque un point central pour le commerce établi entre l'Orient et toute l'Europe septentrionale[1].

1. Worsaae, *La Civilisation danoise à l'époque des Vikings.*

LE BAGAGE D'UN ÉTUDIANT

EN 1347.

Par M. Lecoy de la Marche, membre résidant.

Lu dans la séance du 26 février 1890.

Le mardi 6 novembre 1347, un jeune voyageur suivait à cheval la route de Nevers à Paris. Sa monture à robe fauve, sur laquelle étaient assujetties deux petites valises, avait été louée par lui à Guillaume le physicien, un médecin nivernais. Un manteau brun, fait de drap tanné et de ce tissu bigarré qu'on appelait du *marbre*, l'enveloppait tout entier. Il portait, par-dessous, une *cotardie* également marbrée ou tachetée et fourrée d'agneau noir, une cote couleur fleur de pêcher, un *blanchet* fourré d'agneau blanc, des chausses « fleur de vesce, » des houseaux ou molletières, des braies, un brayer, et même une chemise, suivant la mode nouvelle. Sa taille était serrée par une ceinture de cuir rouge ornée de rosettes d'argent, à laquelle étaient suspendus divers objets. Il avait sur la tête deux chaperons d'étoffe différente, mis l'un dans l'autre, et, par-dessus, un chapeau de

feutre ; au côté, une épée ; aux talons, des éperons ; enfin tout l'équipement d'un fils de famille quittant, bien pourvu et bien couvert, la maison paternelle.

C'était, en effet, un étudiant de Paris, un boursier de Sorbonne, originaire de Nevers ou des environs, et qualifié messire Guillaume *de Vernoit* ou de Vernet[1]. Il revenait très probablement de vacances et allait reprendre ses études théologiques. Les cours ouvraient, en effet, à la Saint-Martin : il n'avait plus que quelques jours à perdre, et le trajet était long.

Il était arrivé dans la riante vallée du Loing, et se trouvait déjà en vue de la petite ville de Château-Landon, située à moitié chemin de Montargis à Nemours. La route, en cet endroit, suivait, comme aujourd'hui, le bord de la rivière, laissant sur la gauche, à une lieue de distance environ, ce vieux castel du Gâtinais, qui appartenait alors à la reine de France Jeanne de Bourgogne, en vertu de son douaire, et elle traversait un hameau groupé autour d'une antique abbaye, que les bonnes gens du pays appelaient *Saint-Quanceau*, variante étrangement défigurée de Cercanceau (*Sacra Cella* ou *Sarcumcellæ*), son nom véritable. Mais, avant même d'avoir atteint les premières

1. Il y a dans la Nièvre un ancien fief du nom de Vernay (commune de Challuy, près Nevers) et un village du même nom auprès de Luzy.

maisons de ce petit village, le jeune étudiant tomba victime d'un accident mystérieux, au lieu dit la Motte-lès-Blainoy.

Ce n'était point un meurtre, car l'acte officiel qui nous révèle le fait, et dont je vais parler tout à l'heure, nous l'eût certainement indiqué; or, il mentionne simplement le décès, sans lui assigner aucune cause, ce qui laisse supposer qu'il s'agit plutôt d'une mort naturelle. D'autre part, rien de ce que le défunt portait avec lui, pas même sa menue monnaie, ne lui fut dérobé : les voleurs de grand chemin étaient donc étrangers à l'affaire. Peut-être un mal subit l'avait-il frappé; peut-être une chute de cheval lui avait-elle causé une blessure mortelle. Quoi qu'il en soit, le corps du malheureux fut trouvé, bientôt après, étendu sur la route et transporté à Château-Landon, dans l'hôtel d'un nommé Jean de Cudot, où l'on procéda aux constatations légales.

Le lendemain 7 novembre, sur l'ordre du bailli de Courtenay, le tabellion de Château-Landon, Pierre du Vivier, ou du moins son clerc, se rendit en ce même hôtel avec un bourgeois de la localité, Jean Le Jay, et trois sergents de la reine. Là, en présence de quatre témoins requis par eux, ainsi que d'un mercier de Nevers paraissant avoir connu particulièrement le défunt ou même avoir fait route avec lui, ils dressèrent l'inventaire complet des effets trouvés dans ses bagages ou sur sa

personne. Cette pièce, rédigée en français, était complètement inconnue; je l'ai découverte récemment parmi des papiers modernes, dans un carton des Archives nationales où nul ne pouvait s'attendre à la rencontrer[1]. Non seulement elle nous apprend ou nous donne à entendre, sous une forme plus sèche, les divers détails que je viens de rapporter; mais elle nous montre par une description minutieuse et, pour ainsi dire, vivante, quoiqu'il s'agisse d'un mort, comment voyageaient les étudiants aisés du XIVe siècle, quelles étaient leurs habitudes, quels objets ils emportaient avec eux.

En premier lieu, le jeune théologien fut trouvé possesseur d'un très beau livre d'heures ou bréviaire, en tête duquel était placé, suivant l'usage, un calendrier. Le volume était recouvert d'une reliure en cuir cramoisi, munie de deux fermails d'argent et d'un *saintier* de même métal, qui s'attachait avec des lacets de soie, puis protégée par une chemise de toile blanche. Le tout était renfermé dans un étui de cuir noir « fermant à bouclettes ». Telles étaient les précautions dont on entourait les livres précieux. La chemise et l'étui étaient d'un usage fréquent; mais quant au *saintier*, qui devait être une espèce de ceinture

1. Arch. nat., M 801. Un classement plus rationnel a donné depuis à ce document la cote M 74.

aidant à maintenir le volume fermé, la chose était plus rare, et le mot ne figure même pas dans les dictionnaires de la langue du moyen âge.

Ce bréviaire ne se trouvait pas avec les effets de son propriétaire : il l'avait, sans doute, gardé à la main, avec la pensée de l'ouvrir de temps en temps pour tromper les ennuis de la route. Son bagage proprement dit consistait, nous l'avons vu, en deux petites malles ou *mallettes*. La première, en cuir rouge, lui avait été prêtée par Michelot, le mercier de Nevers, pour emballer un costume élégant que sa propre valise ne pouvait contenir, à savoir : un corset (ou courte tunique sans manches) en drap fleur de pêcher, comme la cote dont il était vêtu, et fourré d'agneau blanc; un surcot de drap violet fourré de ventres de lapin, un chaperon de marbre vermeil fourré d'agneau noir, un bonnet, une paire de souliers *supportés* (c'est-à-dire, j'imagine, garnis de talons ou de patins). Dans la corne du chaperon, l'on découvrit le sceau de Guillaume de Vernet, ou du moins sa matrice, faite de laiton, comme la plupart de celles qui étaient à l'usage des particuliers. Il n'y avait, à cette époque, presque pas d'homme de métier qui n'eût son sceau personnel et ne le conservât précieusement avec lui; à plus forte raison un gentilhomme ne devait-il pas voyager sans le sien. A ces vêtements étaient aussi joints cinq couteaux de la forge de *Ceuve* ou de *Cenne*,

localité dont il eût été intéressant pour l'histoire de l'industrie de retrouver le nom moderne ; mais je l'ai cherché en vain jusqu'à présent, et nous devons provisoirement nous contenter de noter ce détail, que les couteaux du temps, comme ceux d'aujourd'hui, portaient gravé le nom du lieu où ils avaient été fabriqués, ou du moins une marque servant à le faire reconnaître. Deux de ces instruments tranchants étaient à viroles d'argent ; les trois autres, moins riches, furent réclamés comme siens par le mercier Michelot, et l'on voulut bien les lui remettre, quoique la présence d'objets lui appartenant, dans ce bagage d'étudiant, fût assez singulière.

La seconde mallette, en cuir noir, avait un contenu plus important et plus instructif pour nous. Elle renfermait encore quelques habits de rechange, une cote simple de drap violet, devant aller avec le surcot trouvé dans la première, et deux chaperons fourrés, l'un en étoffe pareille, l'autre couleur fleur de pêcher (nuance décidément fort à la mode), s'harmonisant avec la cote et le corset dont j'ai parlé. On remarquera que tous ces vêtements n'ont rien du costume ecclésiastique : il faut en conclure que les étudiants en théologie n'étaient nullement astreints à s'habiller comme les clercs, au moins en dehors de l'Université (car peut-être messire Guillaume avait-il laissé à Paris, où il avait, en effet, son logement, un costume plus sévère). Du

reste, une pareille liberté ne paraît pas étonnante lorsqu'on réfléchit qu'un bon nombre d'écoliers étudiaient en *divinité* dans le seul but de compléter leur instruction, sans se destiner le moins du monde à la cléricature. Mais la mallette en question contenait, en outre, les ustensiles du jeune sorboniste, ses livres, son argent, en un mot tous les objets auxquels il devait tenir le plus. Dans le nombre figurent de nouveau des couteaux ornés de viroles d'argent, ou même d'or, comme l'un de ceux dont M. de Laborde a rencontré la mention dans les comptes royaux[1], et un canif à viroles émaillées et gravées, comme celui qui est désigné dans l'inventaire de Charles V[2]. Ainsi ces objets de luxe étaient alors à la portée des simples étudiants aussi bien que des princes. Toutefois le plus curieux de ces ustensiles est un instrument très pratique, rappelant singulièrement ceux que fabriquent aujourd'hui, pour la plus grande commodité des voyageurs, les couteliers anglais. C'est un petit outil à triple destination, comprenant à la fois un couteau, un poinçon et des ciseaux ou *forcettes*. Le savant auteur de la *Notice sur les émaux du Louvre* a également cité une rareté du même genre, datant à peu près de la même époque[3]. Voilà encore une invention dont l'industrie

1. *Notice sur les émaux du Louvre,* II, 231.
2. *Ibid.,* p. 194.
3. *Ibid.,* p. 231.

moderne, si ingénieuse pourtant, n'aura pas eu le mérite.

A côté des instruments tranchants, pour lesquels messire Guillaume semble avoir eu un goût particulier (car aucun de ceux-là ne pouvait lui servir à se défendre contre les malfaiteurs), voici son *escriptoire*, fermée par des lacs de soie et renfermant un *cornet*, c'est-à-dire un encrier en forme de corne, comme la plupart de ceux du moyen âge, avec un *canivet* ou canif spécial, destiné à gratter le parchemin. Ce petit nécessaire d'école était complété par une espèce de carnet couvert de *camocas* brodé [1], muni de deux fermoirs de laiton et paraissant avoir été fait pour recevoir des notes.

Les livres occupaient dans la valise une place relativement importante, car ils étaient au nombre de neuf. Six au moins étaient des ouvrages de théologie servant à l'étude; plusieurs d'entre eux, en effet, n'étaient couverts que de simple parchemin ou étaient écrits sur papier. Il n'y avait pas longtemps, on le sait, que le papier avait commencé à se répandre en France; c'est même seulement à partir de cette époque, sous Philippe de Valois, qu'il devint réellement à la mode. Mais, comme il était précisément inventé pour remplacer une matière

1. Le *camocas* était une soie très forte, employée pour les ornements d'église.

trop coûteuse, il fut d'abord employé, au rebours de la plupart des nouveautés, aux usages vulgaires, pour les minutes, les lettres missives, les cahiers de notes, les livres d'étude, tandis que les ouvrages de bibliothèque et les actes officiels continuèrent à être écrits sur parchemin jusque dans le cours du XV^e^ siècle. On a cependant ici un des plus anciens exemples de la propagation du papier dans le monde des écoles et des étudiants.

L'inventaire ne donne pas les titres de ces différents livres de théologie; mais il reproduit les premiers mots de chacun, et cela suffit pour nous indiquer leur nature, sinon leur sujet précis. On peut même, sans trop de témérité, reconnaître dans l'un d'eux un recueil de sermons composé par Guillaume de Mailly, probablement frère prêcheur, et qui jouit, dans la première moitié du XIV^e^ siècle, d'une vogue aussi générale qu'imméritée[1]. Le thème initial (*Abiciamus opera tenebrarum*, etc.) autorise suffisamment cette identification. Si elle est fondée, notre sorboniste n'avait pas là une lecture bien profitable ni bien récréative, tant s'en faut.

Au reste, tout le contenu de cette petite bibliothèque portative révèle en lui un écolier sérieux, entièrement adonné à la science et à la piété; car

1. Voy. l'article consacré à ce prédicateur par M. Hauréau (*Histoire littéraire de la France,* XXVI, 452).

les trois derniers volumes paraissent eux-mêmes n'avoir renfermé aucun roman ni aucune œuvre de littérature proprement dite. L'un était sans doute un livre de prières : il était relié avec beaucoup plus de luxe, en drap d'or, et commençait par les mots : *Per omnia secula seculorum*. Les deux autres étaient plutôt des recueils de chartes, à en juger par leurs premières lignes : *In nomine sancte et individue Trinitatis*, et *Johannes*, *episcopus*, *servus* [*servorum Dei*]. Guillaume de Vernet était, d'ailleurs, assez familier, pour une raison ou pour une autre, avec cette classe particulière d'écrits ; car à ses livres étaient jointes deux bulles scellées de plomb et une grande lettre sur parchemin munie d'un sceau de cire verte. Malheureusement ces actes ne sont pas désignés d'une façon plus explicite.

Mais une pièce qui devait intéresser davantage les délégués du bailli, c'est le testament du voyageur, lequel fut retrouvé avec ses livres dans la même mallette. L'inventaire nous dit seulement qu'il était rédigé sur un feuillet de papier. Il ne devait pas contenir de longues dispositions : la fortune d'un étudiant est bientôt distribuée. Mais il est déjà utile pour l'histoire des mœurs de constater qu'en ce temps-là un simple écolier n'entreprenait pas le voyage de Nevers à Paris sans mettre ordre à ses affaires, temporelles ou spirituelles. A cette précaution, trop justifiée par

l'événement, l'infortuné jeune homme en avait ajouté une autre presque aussi nécessaire : sur deux *brevets*, ou sur deux petites cédules de parchemin, glissées dans sa bourse, il avait inscrit l'adresse de la chambre qu'il habitait à Paris. Ainsi, en cas d'accident, ni son corps ni ses effets ne couraient le risque d'être laissés à l'abandon.

Cette bourse, en cuir blanc, munie d'un brayer, ou d'une coulisse, et d'un petit objet pendant appelé *guy*, dont il ne m'a pas été possible de déterminer exactement la nature (c'était peut-être une sorte de gland formé d'une de ces petites boules de gui de chêne avec lesquelles on fabriquait des chapelets, car il est mentionné avec un lacs de soie auquel il devait être appendu), était, d'ailleurs, fort bien garnie. Neuf gros deniers d'argent, deux doubles deniers d'or, deux *chaères* d'or (ou deux deniers d'or *à la chaière*), un écu, un *royal*, trois *mailles* de Florence, trente-six petits parisis, sept petits tournois, deux *mailles* parisis, telle était la provision pécuniaire emportée par messire Guillaume pour commencer son année scolaire. Mais ce n'était pas tout. La bourse comprenait encore un *bourset*, ou une poche extérieure, comme en ont quelquefois nos sacs de voyage, et dans ce bourset se trouvaient une petite clef (probablement destinée à fermer la bourse), un parisis à la couronne, et, chose plus étrange, un « denier du roi Robert ». Les monnaies de ce

prince étaient-elles donc restées dans la circulation et avaient-elles toujours cours au XIV^e^ siècle? Ou bien était-ce là, tout simplement, une pièce du roi Robert de Naples, mort quatre ans plus tôt? Quoi qu'il en soit, monnaie ancienne ou monnaie étrangère, elle offrait à son propriétaire un certain intérêt, puisqu'il la serrait précieusement. Il la gardait, sans doute, à titre de curiosité; et ce qui montre bien que ce n'était pas une monnaie ordinaire, c'est précisément le soin pris par le rédacteur de l'inventaire d'en désigner l'effigie, chose qu'il n'a faite pour aucune autre pièce : évidemment, celle-ci lui aura paru singulière, hors d'usage, et il aura voulu, pris d'un scrupule fort honorable, la signaler comme telle. De plus, en dehors de la bourse, un sachet de toile renfermait neuf livres seize sous parisis en *doubles noirs* (doubles deniers d'argent), et un morceau d'étoffe ou *drapel* servait d'enveloppe à vingt sous tournois, accompagnés d'un billet exprimant le montant du contenu. Ces deux dernières sommes, ainsi mises à part, devaient avoir une destination spéciale : le porteur était peut-être chargé de les remettre à quelque autre personne.

Enfin, parmi les objets suspendus à la courroie de cuir rouge que portait sur lui le défunt, et dont j'ai parlé en commençant, se trouvait ce que nous appellerions aujourd'hui son argent de poche, celui dont il pouvait avoir besoin en route. Cet argent

consistait encore en *doubles noirs* et se montait en tout à vingt sous parisis. La somme paraîtra un peu forte; mais les auberges étaient si chères, et les hôteliers, s'il faut en croire certains sermonnaires, se montraient si rapaces envers les étudiants de Paris !

A la ceinture pendaient, en outre, des tablettes d'ivoire sculptées à l'intérieur (*à ymageries par dedans*). Cette ornementation, qui en faisait un objet de prix, devait cependant laisser une place vide pour y inscrire quelques notes; car tel était l'emploi ordinaire des tablettes de ce genre. La même courroie soutenait aussi un véritable nécessaire de voyage, comprenant, dans une gaine ou dans un étui, quelques menus ustensiles d'un usage fréquent, à savoir : un peigne d'ivoire, un *coutelet d'argent à fourcher dens* (c'est-à-dire ce que nous appellerions aujourd'hui un cure-dents de métal, autre invention nouvelle dont commençaient alors à se servir les gens de bon ton et dont les inventaires princiers nous signalent quelques spécimens fort riches, sous le nom de *furgettes*, de *fusequoirs* ou d'*esguillettes*), un *greffe* ou stylet d'acier monté en argent, puis encore deux couteaux, dont un grand et un petit, un poinçon à manche semé de trèfles d'argent, et une paire de ciseaux.

L'inventaire, après cette minutieuse énumération, ne mentionne plus guère que le costume dont Guillaume de Vernet était revêtu, et que j'ai déjà

décrit, son cheval fauve, enfin un sac de monnaie que l'étudiant, au dire du mercier Michelot, portait à un chevalier nommé Jean d'Angerand ou d'Augeraud, et sur lequel était apposé un sceau de cire vermeille. On fermait, en effet, de cette façon les boîtes, les coffrets, les enveloppes quelconques renfermant des espèces ou des objets précieux. La mallette du mercier était même scellée d'un sceau d'emprunt, qui était celui de Rousseau de Prie, chevalier, bien que Guillaume de Vernet eût le sien dans cette valise. Pour mieux protéger la somme contenue dans le sac et pour confirmer l'autorité de ce sceau vermeil, dont l'empreinte était, d'ailleurs, peu reconnaissable, on y ajouta celle du sceau officiel de la prévôté de Château-Landon. Elle fut aussi apposée sur l'inventaire lui-même, et la pièce fut aussitôt transmise à l'officialité de Paris, qui en fit faire, le 16 du même mois, une expédition authentique, sans doute pour la transmettre aux intéressés.

Le document que je viens d'analyser n'enrichit pas seulement de quelques détails nouveaux nos connaissances archéologiques et l'histoire de la vie privée. Il nous fait voir avec quelle scrupuleuse fidélité on inventoriait, pour les remettre à qui de droit, les meubles et effets des personnages inconnus décédés loin de chez eux. Un tel soin du bien d'autrui répond parfaitement à l'esprit d'honnêteté et de probité que d'autres documents nous

montrent répandu parmi toutes les populations de la France au moyen âge. C'est ce qui donne à cette pièce si simple, et pourtant d'une espèce peu commune, un surcroît d'intérêt et la rend peut-être moins indigne de l'attention des érudits.

INVENTAIRE DES EFFETS DE GUILLAUME DE VERNET.

Universis presentes litteras inspecturis, officialis Parisiensis, salutem in Domino. Notum facimus nos, anno Domini millesimo trecentesimo quadragesimo septimo, die veneris post festum hiemale beati Martini, vidisse, tenuisse et diligenter inspexisse, ac de verbo ad verbum legisse quasdam litteras sigillo prepositure de Castro Nantonis[1], ut prima facie apparebat, sigillatas, sanas et integras, omnique vicio et suspicione carentes, formam que sequitur continentes.

A touz ceulx qui ces presentes lettres verront, Nicolas de Baugenci, garde du seel de la prevosté de Chasteaulandon, salut. Sachent tuit que, du commandement de honorable homme et saige sire Jehan de Vaunaise, baillif de Courtenoy[2], Jehan

1. Château-Landon (Seine-et-Marne) s'appelait primitivement *Castrum Nantonis*.

2. Courtenay (Loiret), à six lieues de Montargis.

de Provins, clerc juré commis et establi en l'absence de Pierre du Vivier, tabellion du dit lieu de Chastiaulandon, fu envoiés et se transporta en l'ostel de Jehan de Cudo[1], de ce mesme lieu, avecques Jehan Le Jay, bourgois du dit lieu, Ethevnet de Ruppière, Guillemin Angueulevent et Estienne Charanton, sergens de madame la royne de France, envoiez avecques le diz bourgois et juré, pour faire inventoire de certains biens meubles qui estoient feu messire Guillaume de Vernoit, estudiant à Paris es bourses de Sarbonne, qui avoit esté trouvé mort, le mardi prochain passé apres la feste de Toussains, ou chemin de Paris, au lieu de la Mote les Blainoy, au dessus de Saint-Quanceau[2], si comme l'en disoit; laquelle inventoire des dis biens meubles fu faite par les diz Jehan Le Jay et sergens[3] de ma dicte dame, en la présence du dit juré, le mercredi ensuient du dit mardi après la dicte feste, en la manère qui ensuit.

Premièrement, un breviaire couvert de cuir vermeil camoissie, fermant à deus fermaus d'argent, un saintier d'argent à lacés de soie, une chemise blanche; et se commence par kalendier, après le kalendier par *Ecce virgo concepit*, et se

1. Cudot (Yonne), près de Villeneuve-le-Roi et non loin de Château-Landon.

2. Cercanceau, commune de Souppes, département de Seine-et-Marne.

3. *Sergent* dans l'original; mais ce mot doit s'appliquer aux trois sergents de la reine nommés un peu plus haut.

fenit : *Dominus custodiat introitum tuum*, etc. Et estoit le dit breviaire en un estuit de cuir noir fermant à boucletes.

Item, une malete de cuir rouge qui estoit Michelot le mercier de Nevers, à ce present, si comme il disoit; laquelle malete estoit seellée du seel au Rousseau de Prie, chevalier, si comme le dit Michelot et Clement Favoreau, son gendre, le tesmoignoient; en laquelle estoient les choses ci après nommées :

Premièrement, un corset de drap sur fleur de peschier, fourré d'une panne[1] blanche d'aigneaus; un chaperon de marbre vermeil, fourré d'une panne noire d'aigneaus, en la cornete duquel estoit le seel du dit mort, qui est de laton.

Item, un seurcot d'un drap acole[2] violete fourré d'une panne de ventre [de] connins; un bonnet; cinq coutiaus de la forge de Cenne[3], dont il en y en avoit deus à viroles d'argent, qui sont au dit mort, et trois autres sanz viroles, qui estoient au dit Michelot, si comme il disoit, et li furent rendus; et une paire de solers supportés.

Item, une autre malete de cuir noir, en laquelle sont contenues ou estoient les choses qui ensuivent :

C'est assavoir, une cote simple d'un acole[4] vio-

1. Pièce de fourrure. V. Du Cange, Pannus 2.
2. Drap particulier. V. Du Cange, Acole.
3. Ou *Ceuve*, comme je l'ai dit plus haut.
4. Il manque, sans doute, le mot *drap*. Voy. ci-dessus.

lete, un chaperon de ce mesme drap fourré de menu ver, un chaperon de fleur de peschier fourré de panne blanche, un coutel engravé à un clou de laton, garni de coutel, de poinson et de forsetes, une paire de grans coutiaus à virole d'argent pour trencher, un coutel et un canivet à viroles d'or esmaillées et seignées à leire[1] d'or, tout en une gaine, une petite escriptoire à las de soie, un cornet et un petit canivet; un petit livret abregé, couvert de camocas ouvré de soie, à deus fermaus de laton.

Item, un livre couvert d'un drap d'or et d'une chemise blanche, qui se commence : *Per omnia secula seculorum*, et se finit : *Zuriuz* (?) *consiliantur eos, etc.;* un autre livre couvert de parchemin, qui se commence : *Principium in themata;* un autre livre en huit quaiers de papier et estans en une pièce de parchemin escript; un autre livre qui se commence : *Utrum, etc.*, escript en papier; un petit livret qui se commence : *Abiciamus opera tenebrarum, etc.;* un livre de papier qui se commence : *In nomine sancte et individue Trinitatis, etc.;* un livre qui se commence : *Intellectus bonus, etc.;* un livre de papier qui se commence : *Assit principio, etc.;* un livret de parchemin qui se commence : *Johannes, episcopus, servus, etc.;* deus bulles seellées de plonc et une grant lettre

1. Peut-être pour lyre.

seellée d'un seel de cire vert ; le testament du dit mort, escript en papier ; un sachet de telle ouquel il avoit en doubles noirs[1] neuf livres seze souls parisis ; une bourse à brayer de cuir blanc, en laquelle estoient neuf gros deniers d'argent, deus doubles d'or, deus chaères d'or[2], un escu, un roial et trois mailles de Fleurence, trente et six petis parisis viez, sept petis tournois, deux mailles parisis ; un drapel ouquel estoit cousu un brevet faisant mencion que en ce drapel avoit vint soulz tournois ; un guy à deus viroles d'argent pendant à la dicte bourse, un las de soie, et ou bourset de celle avoit une petite clef, un denier du roy Robert, un parisi à la coronne et deus petis brevés faisant mencion de sa chambre de Paris.

Item, une corroie de cuir rouge, de laquelle le dit mort se seignoit, ferré de boucle et mordant rons et dix-huit rosetes, tout d'argent ; une bourse de soie où il avoit vint soulz parisis en doubles noirs ; unes tables d'ivoire à ymageries par dedans ; un mauvais pingne d'ivoire, un petit coutelet d'argent à fourcher dens[3] ; un greffe d'argent entré d'acier ; un grant coutel, un petit, et un poinson à manches semez de treffles d'argent, et unes for-

1. Doubles deniers d'argent. V. Du Cange, MONETA.

2. Deniers *à la chaière*.

3. Sur les cure-dents de cette nature, voy. Du Cange, au mot FURCARE ; de Laborde, *Émaux*, II, 232, 242, 326 ; Gay, *Dictionnaire*, au mot CURE-DENTS.

cetes, tout en une gayne, un estuit de . . . . . qui estoit sur ses clés ; toutes ces choses pendans à la dicte corroye.

Item, une viez soursainte[1] noire.

Item, une pièce de cuir tané.

Item, inventoire de la robe de quoy le dit mort estoit vestus :

Premièrement, un mantel double[2] d'un marbre brun et d'un tané ; deux chaperons mis l'un dedans l'autre, l'un de drap vermeil, l'autre de tané ; une cote hardie[3] de marbre tavlé[4] fourrée d'aignaux noirs ; une cote simple de fleur de peschier ; un blanchet fourré d'aignaus blans par le corps ; unes chauces de fleur de vece ; uns housiaus ; uns esperons ; chemises, brayes et brayer ; une espée, une targete et un chapiau de feutre.

Item, un sac ouquel il avoit monnoye, seellées d'un [seel] de cire vermeille, duquel l'empreinte estoit mal cognoissant ; et pour ce que le dit Michelot affermoit que le dit mort portoit argent à monsieur Jehan Daugeraud[5], chevalier, nous,

1. Espèce de ceinture fort large. V. Du Cange, Sursainte et Subcinctorium.

2. Il vaut mieux lire *double* que *doublé,* car le « marbre » ne servait guère pour les doublures, et l'étoffe du manteau, autrement, ne se trouverait pas désignée.

3. Pour *cotardie.*

4. *Tavelé* ou tacheté (Du Cange, Tavella). L'*e* qui doit suivre le *v* est supprimé comme plus haut dans *Éthevnet.*

5. Ou Dangerand.

à la confirmacion du dit seel, avons seellé le dit sac du seel de la dicte prevosté de Chasteaulandon.

Item, un cheval sur poil fauve, que le dit mort chevauchoit, et lequel il avoit alloué de Guillaume le fisicien de Nevers, si comme le dit Michelot disoit.

Auquel inventoire faire, en la manière que dessus est dicte, furent présens le dit Michelot, Clement Favoreau, son gendre, Jehan Deudefer, dit autrement Golée, Huet de Bausoy et Regnaut, le vallet Guillot de Disi, tesmoins à ce appellés de par les diz envoiés, si comme li dis jurés nous a rapporté ; à la relacion duquel nous avons seellé ces lettres du dit seel de la dicte prevosté.

Ce fu fait, escript et donné le mercredi dessus dit après la dicte feste de Touzsains, l'an mil CCC et quarente sept.

Transcriptum autem hujusmodi fieri fecimus sub sigillo curie Parisiensis, cujuslibet jure salvo. Datum et actum ut supra. — Radhemet.

SAINT SERVAIS.

EXAMEN

D'UNE CORRECTION INTRODUITE A SON SUJET

DANS LES DERNIÈRES ÉDITIONS

DE GRÉGOIRE DE TOURS.

Par M. Aug. Prost, membre résidant.

Lu dans les séances des 6, 13, 20, 27 novembre 1889
et 15 janvier 1890.

SOMMAIRE.

I. Les textes de Grégoire de Tours. — II. Données historiques sur saint Servais. — III. La légende de saint Servais. — IV. Origine et signification de la légende. — V. Travaux des critiques ; la correction. — VI. Conclusions.

I.

LES TEXTES DE GRÉGOIRE DE TOURS.

Saint Servais, évêque de Tongres, qui vivait au IVe siècle, est un des saints les plus vénérés et les plus en vue de la Belgique. Sa mémoire s'y est conservée sous la garantie d'un culte institué sur sa tombe à Maëstricht, où ce culte s'est perpétué jusqu'à nos jours, dans un lieu miraculeusement désigné, disait-on, par Dieu lui-même pour sa

sépulture. Le saint évêque est de plus un personnage historique et son existence est liée à des faits dont la réalité et la date sont pour la plupart absolument certaines. Il est signalé comme ayant assisté au concile de Sardique en 343, à celui de Rimini en 359 et comme ayant, dans l'intervalle compris entre les deux, accompli en 350, avec Maximin évêque de Trèves, une mission dont les avait chargés Magnence pour l'empereur Constance à Alexandrie. Saint Servais est de plus mentionné par Athanase dans ses écrits, et Sulpice Sévère le nomme dans son histoire qui est du commencement du Ve siècle. On sait enfin qu'il est mort et qu'il a été inhumé non pas à Tongres, siège de son évêché, mais à Maëstricht, ville voisine, à une date qu'on a cru pouvoir fixer aux environs de 380 : en 383 ou 384 suivant les uns[1], en 388 selon d'autres; et que son épiscopat aurait commencé, croit-on, vers 316 à peu près.

Tout cela ne fournit pas la matière d'une biographie complète; mais suffit pour rattacher historiquement au IVe siècle l'existence de saint Servais, et pour assurer son identité, admise aux époques les plus rapprochées de ce temps, avec le saint confesseur mort et inhumé alors à Maës-

1. Gilles Bouchier, dans sa dissertation sur les premiers évêques de Tongres, dit que saint Servais a dû mourir avant 384, parce qu'on ne le voit pas assister au synode de Trèves, réuni cette année même, ou en 385 au moins, contre les Priscillianistes. Il assigne à sa mort la date du 13 mai 383.

tricht, où son culte s'est conservé jusqu'à nous. La personnalité de saint Servais ainsi déterminée s'était fixée en ces termes, malgré quelques variantes de forme données à son nom par les écrivains qui, à toutes les époques, l'ont reproduit plus ou moins exactement dans un grand nombre d'écrits. Cette notion si bien établie a été cependant attaquée dans les temps modernes par la critique, à partir de la fin du XVI^e^ siècle. Nous dirons à quelle occasion.

Il s'est produit ainsi une opinion en vertu de laquelle on a cru devoir partager entre deux individus différents les indications diverses rapportées jusqu'alors à un seul. On a supposé d'abord qu'il s'agissait de deux personnages du même nom également revêtus, à un siècle de distance, du même titre épiscopal, l'un au IV^e^ siècle, l'autre au V^e^; on s'est arrêté ensuite à l'idée de les distinguer plus complètement, en consacrant spécialement à chacun d'eux une des formes données au nom primitif par les manuscrits, où l'on trouve également employées les unes pour les autres les dénominations de *Servatius*, *Servatio*, *Sarvatius*, *Sarbatius*, Σαρβατιος, *Arvatius*, *Aravatius*, *Eravatius*, *Asavatius*, *Aravarius*, *Azavarius*, *Azanarius* et même *Gervasius*. Il n'y a vraisemblablement dans tout cela que de pures variantes de copies.

Dans la discussion instituée à ce sujet, on n'a pas posé la question sur l'appréciation de toutes

ces formes ; on n'en a dans le nombre retenu que deux qui sont en effet plus fréquemment employées que les autres, *Servatius* et *Aravatius*, longtemps considérées, avec raison suivant nous, comme absolument équivalentes et comme désignant un seul et même personnage, saint Servais. Il s'agissait maintenant de nommer non plus un seul individu, mais deux individus distincts qu'on croyait même avoir appartenu à deux siècles différents ; on réserva la forme *Servatius* pour le premier qui était du IV^e^ siècle ; et l'on attribua celle d'*Aravatius* ou *Arvatius* au second qui aurait, disait-on, vécu au milieu du V^e^. Commencé par Surius et Molanus au milieu du XVI^e^ siècle, ce travail de critique, définitivement fixé par Ruinart au XVII^e^, a pour expression et pour formule une correction appliquée au nom du saint évêque de Tongres dans les écrits de Grégoire de Tours, dans son histoire notamment, où la forme *Servatius* invariablement donnée par toutes les éditions de cet ouvrage antérieures à Ruinart est remplacée, dans l'édition de celui-ci (1699) et dans toutes celles qui ont suivi, par la forme *Aravatius*[1]. Telle est la correction

1. D'après les listes publiées par Arndt en 1884 et par Omont en 1886, les éditions de l'*Historia ecclesiastica Francorum* par Grégoire de Tours seraient jusqu'à présent au nombre de 17, données par Ascencius, Paris, 1512 ; Morelius, Paris, 1561 ; Perna, Bâle, 1568 ; Sonnius, Paris, 1583 ; Bibl. magn. veterum patrum, Cologne, 1583 ; Bibl. magna veterum patrum, Paris, 1589 ; Chevalerius, Paris, 1610 ; Mark Fréher,

dont nous nous proposons d'examiner la valeur. Elle porte à la fois sur deux passages de l'écrivain ; l'un dans son histoire, *Historia ecclesiastica Francorum*, l. II, c. 5 ; l'autre dans son livre des miracles, *De gloria confessorum*, c. 72.

Dans son histoire, *Historia ecclesiastica Francorum*, l. II, c. 5, Grégoire de Tours rapporte que sur une menace d'invasion des Gaules par les Huns, l'évêque de Tongres *Servatius* (alias *Aravatius*) se rend à Rome au tombeau de l'apôtre, où il le supplie de l'assister dans ses prières instantes pour obtenir de la miséricorde de Dieu qu'il ne permette pas un pareil malheur. Saint Pierre répond au saint évêque que l'arrêt du Tout-puissant est irrévocable ; que les Gaules sont condamnées à subir ces ravages ; mais que Dieu lui accorde la grâce de ne pas les voir ; qu'il doit donc se hâter de revenir à Tongres pour y mettre en ordre sa maison et se pourvoir des linges purifiés nécessaires à ses funérailles. Sur cette réponse du Ciel saint Servais revient à Tongres où il annonce à son peuple désolé qu'il va le quitter. Ni les larmes ni les supplications ne peuvent le retenir. Il donne à tous sa bénédiction et s'éloigne. Il s'arrête bientôt à

Hanau, 1613 ; Bibl. magna veterum patrum, Cologne, 1618 ; Andr. du Chesne, Paris, 1636 ; Phil. Despont, Bibl. maxim. veterum patrum, Lyon, 1677 ; Ruinart, Paris, 1699 ; Bouquet, Paris, 1739 ; Guadet et Taranne, Paris, 1836 ; Migne, Patrol. lat., t. 71, Paris, 1849 ; Arndt et Krusch, Hanovre, 1884 ; Omont, Paris, 1886 (en cours d'exécution).

Maëstricht, *Trajectensem urbem*, ville voisine, où une fièvre légère le prend et le détache doucement de son enveloppe mortelle. Son corps est inhumé dans le lieu même, près de la voie publique, *juxta ipsum aggerem publicum*, à une place d'où il a été levé longtemps après, ainsi que l'écrivain l'a relaté, dit-il, dans son livre des miracles[1].

1. « Igitur rumor erat Chunos in Gallias velle prorumpere. « Erat autem tunc temporis apud Tungros opidum Servatius « (aliàs Aravatius) eximiæ sanctitatis episcopus, qui vigiliis « ac jejuniis vacans, crebro lacrymarum imbre perfusus, « Domini misericordiam precabatur ne unquam gentem « hanc incredulam, seque semper indignam in Gallias venire « permitteret. Sed sentiens per spiritum, pro delictis populi, « sibi hoc non fuisse concessum, consilium habuit expetendi « urbem Romanam; scilicet ut adjunctis sibi apostolicæ vir- « tutis patrociniis, quæ humiliter ad Dominum flagitabat « mereretur facilius obtinere. Accedens ergo ad beati apos- « toli tumulum, deprecabatur auxilium bonitatis ejus, in « multâ abstinentiâ, maximâ inediâ se consumens; ita ut « biduo triduoque sine ullo cibo potuque maneret, nec esset « intervallum aliquod, in quo ab oratione cessaret. Cumque « ibi per multorum dierum spatia in tali afflictione morare- « tur, fertur hoc à beato apostolo accepisse responsum : — « *Quid me, vir sanctissime inquietas? Ecce enim apud Domini* « *deliberationem prorsus sancitum est Chunos in Gallias adve-* « *nire, easque maximâ tempestate debere depopulari. Nunc* « *igitur sume consilium, accelera velociter, ordina domum* « *tuam, sepulturam compone, require linteamina munda. Ecce* « *enim migrabis à corpore, nec videbunt oculi tui mala quæ* « *facturi sunt Chuni in Galliis, sicut locutus est Dominus Deus* « *noster*. Hoc à sancto apostolo pontifex responso suscepto « iter accelerat, Galliasque velociter repetit; veniensque ad « urbem Tungrorum, quæ erant necessaria sepulturæ secum « citiùs levat; valedicensque clericis ac reliquis civibus urbis,

Dans le livre des miracles, en effet, *De gloria confessorum*, c. 72, que nous possédons encore, Grégoire de Tours avait antérieurement raconté que l'évêque de Maëstricht, *Servatius* (alias *Aravatius*) *Trajectensis episcopus*, à l'époque où les Huns menaçaient d'une invasion les Gaules, avait été inhumé près du pont de la voie publique, sous un marbre d'où s'était toujours écartée miraculeusement la neige, haute cependant parfois de 3 ou 4 pieds alentour; et que tout abri ou oratoire établi simplement avec des bois par les fidèles pour recouvrir cette tombe vénérée avait toujours été emporté aussitôt par le vent ou s'était écroulé de lui-même; ce qui donnait lieu de penser, dit l'historien, qu'il devait en être ainsi tant que ne s'élèverait pas à cette place un édifice digne du glorieux confesseur; comme il fut fait au temps de l'évêque Monulfus. Celui-ci, ajoute-t-il, construisit en effet dans ce lieu un temple magnifique en l'honneur de son illustre prédécesseur, dont le

« denunciat cum fletu et lamentatione quia non visuri essent « ultra faciem illius. At illi cum ululatu magno et lacrymis « eum prosequentes, supplicabant humili prece, dicentes : « *Ne derelinquas nos, pater sancte, ne obliviscaris nostri pater* « *bone*. Sed cum eum fletibus revocare non possent, acceptâ « benedictione cum osculis, redierunt. Hic vero ad Trajecten- « sem urbem accedens, modicâ pulsatus febre recessit à cor- « pore; ablutusque à fidelibus, juxta ipsum aggerem publi- « cum est sepultus. Cujus beatum corpus qualiter post « multorum temporum spatia sit translatum, in *Libro mira- « culorum* scripsimus. » — Greg. Turon., *Historia ecclesiastica Francorum*, l. II, c. 5.

corps y fut transporté et y brille depuis lors d'incomparables vertus[1]. Le texte contient de plus ici une allusion à la qualité d'Israélite attribuée à saint Servais ; particularité singulière qui est développée dans les versions ultérieures de la légende et sur laquelle nous reviendrons.

Ces deux morceaux extraits des écrits de Grégoire de Tours se retrouvent à peine modifiés, avec des variantes de peu d'importance et quelques

1. « Servatius (aliàs Aravatius) vero Trajectensis episcopus « tempore Chunorum, cum ad irrumpendas prorumperent « Gallias, fuisse memoratur; qui et sepultus refertur juxta « ipsum pontem aggeris publici; circa cujus sepulcrum quam- « vis nix defluxisset, nunquam tamen marmor quod super « erat positum humectabat; et cum loca illa nimii frigoris « gelu ligentur, et nix usque in trium et quatuor pedum « crassitudinem terram operiat, tumulum ullatenus non « attingit. Datur enim intelligi verum Israelitam hunc esse, « nam illis inter muros aquarum aquæ non sunt perniciei « sed saluti, et circa hujus justi tumulum nix decidens non « humoris causa est sed honoris. Videasque in circuitu mon- « tes niveos elevari, nec tamen attingere terminum monu- « menti; et non miramur si terra operiatur nive, sed admi- « ramur quod attingere ausa non est locum beati sepulcri. « Nam plerumque devotio studiumque fidelium oratorium « construebant de tabulis ligneis levigatisque, sed protinus « aut rapiebantur à vento, aut sponte ruebant. Et credo « idcirco ista fieri donec veniret qui dignam ædificaret fabri- « cam in honorem antistitis gloriosi. Procedente vero tem- « pore adveniens in hanc urbem Monulfus episcopus, tem- « plum magnum in ejus honorem construxit, composuit, « ornavitque, in quod multo studio et veneratione transla- « tum corpus magnis nunc virtutibus pollet. » — Greg. Turon., *Liber miraculorum,* seu *De gloria confessorum,* c. 72.

additions qui peut-être en auraient davantage, dans deux documents très anciens consacrés spécialement à l'histoire de saint Servais et publiés récemment[1], dont les auteurs restés inconnus paraissent les avoir empruntés directement aux œuvres du vieil historien. Il n'y a pas lieu de s'arrêter à l'hypothèse qu'ils aient eu recours à quelque source antérieure à laquelle celui-ci les aurait pris comme eux. On pourrait tout au plus réserver l'examen de cette question pour le premier des deux documents. Pour le second l'hypothèse est absolument inadmissible[2]. Nous conserverons ici à ces écrits les titres sous lesquels leur éditeur les donne : *Vita sancti Servatii*[3] et *Gesta antiquiora*

1. *Deux biographies inédites de saint Servais publiées avec une étude critique* par Godefroid Kurth, professeur à l'université de Liége, 1881. Brochure in-8° de 61 pages.

2. L'auteur fournit lui-même la preuve qu'il a emprunté directement les éléments de son travail à Grégoire de Tours, en reproduisant par inadvertance, à la suite du passage relatif à la levée du corps de saint Servais de sa première sépulture, une indication qui ne peut appartenir qu'au vieil historien. Cette indication est ainsi conçue, *(qualiter) in libro miraculorum scripsimus,* et se trouve en effet dans l'œuvre de Grégoire de Tours, dans l'*Historia Francorum* (l. II, c. 5).

3. *Vita sancti Servatii,* dans un recueil de 19 pièces du même genre; manuscrit du VIII^e^ siècle de la Bibl. nat. à Paris, lat. 12598, olim S. Germ. 671. C'est le manuscrit apporté de Corbie à l'abbaye de Saint-Germain du temps de Ruinart, qui en parle dans sa grande note sur le chap. 5 du l. II de l'*Historia* de Grég. de Tours. M. Kurth signale un second exemplaire du même traité dans un passionnaire du

sancti Servatii[1]. L'un et l'autre commencent par un court préambule qu'on trouve également dans l'*Historia* de Grégoire de Tours (l. II, c. 4), sur les hérésies qui affligent les églises des Gaules et sur les persécutions exercées par les Goths à cette occasion, — au temps de saint Servais dit le second écrit; — puis viennent les morceaux en question. La *Vita* ne contient que le premier morceau, enrichi de quelques développements de pure rhétorique sur le départ de Tongres de saint Servais, lors de sa retraite à Maëstricht. Les *Gesta*, un peu plus étendus que la *Vita*, contiennent les deux morceaux avec quelques développements aussi du même caractère et, en plus, un troisième

XIIIe siècle du British Museum, Harl. 2800-2802, et il en donne le texte dans sa publication de 1881, p. 44 à 53.

1. *Gesta antiquiora sancti Servatii,* écrits au temps de Charlemagne suivant M. Kurth, qui en a retrouvé deux copies, l'une du XIe siècle, à la bibliothèque du grand-séminaire de Namur, l'autre du XIIe siècle, au British Museum, Harl. 624, et qui en donne le texte dans sa publication de 1881, p. 44 à 60. Il a cru non sans quelque raison y reconnaître les *Gesta antiquiora* que cite Hérigère, le plus ancien historien de l'église de Tongres. Nous reproduisons ici à propos de l'âge de ce document l'opinion de son éditeur M. Kurth, qui le croit contemporain de Charlemagne. Il y aurait peut-être lieu cependant de lui assigner une date quelque peu plus ancienne, en raison de la place qui convient, comme on le verra, à la version formée sur ses données, dans la série des versions successives de la légende, avant la version de Paul Diacre, qui appartient nécessairement à la seconde moitié du VIIIe siècle et qui contient des développements postérieurs par leur âge à ceux qui caractérisent celle-ci (§ III).

passage de Grégoire de Tours relatif à la destruction de Metz par les Huns (*Historia*, l. II, c. 6), précédé d'une brève indication, étrangère au texte du vieil historien, sur la destruction simultanément accomplie par eux de la ville de Tongres après la mort de saint Servais[1].

Les deux documents publiés en 1881 par M. Kurth ne sont guère, au point de vue de la présente étude, que la reproduction des textes de Grégoire de Tours cités précédemment. Ils n'y ajoutent touchant saint Servais, nous venons de le dire, qu'un seul trait important étranger au vieil historien, la notion expresse de la destruction de Tongres par les Huns, après la mort du saint évêque ; destruction dont Grégoire de Tours ne parle pas et que mentionnent les *Gesta antiquiora*. Nous reviendrons ultérieurement sur cette particularité. Quant aux deux morceaux de Grégoire de Tours que nous avons retrouvés presque sans changements dans la *Vita* et dans les *Gesta*, publiés en 1881, il convient de revenir à leur examen après cette digression qui nous en a quelque peu écarté.

1. « Igitur post transitum sancti Servatii episcopi vasta-« verunt Hunni civitatem Tungrensium. Reversique indè « egressi sunt ad urbem Metensem in sancta vigilia Pasche, « tradentes omnem civitatem incendio... Antequam hostis « de urbe Tungrensi Metensem civitatem pervenisset..., « etc... » — *Gesta antiquiora sancti Servatii,* publ. par Kurth, 1881, p. 54-55.

Dès à présent nous pouvons nous prononcer sur le caractère de ces deux morceaux. Les données surnaturelles qu'ils renferment et qui en sont les principaux éléments ne permettent pas d'hésiter dans leur appréciation. Ce sont des légendes, ou pour mieux dire les deux parties d'une légende qui a pour objet la relation du départ de Tongres de saint Servais, de sa retraite à Maëstricht, de sa mort et de son inhumation dans ce lieu, où sont depuis lors conservées ses reliques. Les deux morceaux, Grégoire de Tours qui nous les fournit le dit formellement et l'auteur des *Gesta antiquiora sancti Servatii* par la manière dont il les emploie confirme le fait, les deux morceaux concernent un seul et même individu, le saint personnage dont le culte a été institué ainsi à Maëstricht et qui toujours y a été invariablement reconnu pour l'évêque de Tongres saint Servais, signalé au IV^e^ siècle dans l'histoire de cette église, où il est associé au souvenir de plusieurs faits notoires de cette époque. Nul ne doutait de la réalité du thème dans lequel étaient ainsi étroitement unies les notions relatives à la vie de saint Servais et celles qui concernaient sa mort, la conservation de son corps à Maëstricht et l'institution du culte dont il était honoré dans ce lieu. Nous dirons comment on a été amené à abandonner ce thème si simple, accepté sans contestation jusque dans les temps modernes. Nous dirons comment on a pu en venir à détacher de l'histoire du saint

évêque, dont le culte est si authentiquement établi à Maëstricht, les particularités précisément qui servent de fondement à ce culte, pour les rapporter à un autre personnage.

On allait ainsi contre la tradition plusieurs fois séculaire d'une Église qui possédait le corps même de saint Servais, et qui de toute ancienneté l'honorait d'un culte spécial. On eût pu hésiter à s'inscrire en faux contre une pareille autorité. Mais on se croyait dans l'alternative obligée ou de le faire pour détacher saint Servais du V^e^ siècle, ou d'attaquer — ce qui semblait plus difficile — les preuves historiques qui reliaient au IV^e^ son épiscopat. Cette apparente nécessité était une illusion ; nous espérons le démontrer. Auparavant cependant il peut être bon de jeter un coup d'œil sur l'histoire de l'Église de Tongres, à laquelle nous voulons emprunter quelques-uns des éléments de notre discussion, en l'interrogeant sur certains traits essentiels appartenant à la vie de saint Servais et aux temps les plus voisins de son épiscopat. Nous examinerons ensuite, dans leur teneur, les documents légendaires à l'occasion desquels s'est produite l'opinion que nous combattons. Nous verrons comment s'est formée cette opinion ; après quoi seulement nous proposerons les conclusions qui nous semblent ressortir de ces considérations.

II.

DONNÉES HISTORIQUES SUR SAINT SERVAIS.

L'Église de Tongres a porté successivement avec ce titre ceux de Maëstricht *Trajectum ad mosam*, et de Liège, du nom de trois villes voisines qui l'une après l'autre ont été le siège du même évêché. Tongres est aujourd'hui un bourg de 7,000 habitants, Maëstricht une ville de 28,000, Liège une grande cité de 120,000. Ces particularités, qui donnent une idée des différences de développement de ces trois centres de population dans une région de quelques lieues seulement d'étendue, pourraient ouvrir des vues sur la question de leur succession dans la jouissance de la primauté ecclésiastique, telle que nous venons de l'indiquer, au sein de l'évêché qui les renferme; mais les changements de ce genre ont généralement des causes complexes dont les plus décisives à un certain moment ne sont pas toujours celles qui s'accusent le plus hautement. Quoi qu'il en soit, cette primauté appartenait à Tongres au IV^e^ siècle, Maëstricht la prend ensuite, paraît-il, au V^e^ ou VI^e^ siècle, et Liège, à son tour, au commencement du VIII^e^. Il ne s'agit pas ici de présenter même en résumé, dans son ensemble, l'histoire de cette Église; mais seulement, comme nous l'avons annoncé tout à l'heure, d'en tirer les notions qui

intéressent quelques-uns de ses points, dont il est question dans le présent travail.

Les plus anciens documents de l'histoire de Tongres sont les légendes dont quelques-unes nous sont connues par des textes qui remontent au VI^e^ siècle, dans les écrits de Grégoire de Tours, puis au VIII^e^ dans ceux de Paul Diacre et d'un anonyme qui le précède un peu, et ultérieurement dans quelques autres qui le suivent. Nous mettons à part ces documents, puisque c'est de leur critique qu'il s'agit ici. Nous n'en parlons donc pas maintenant; nous y reviendrons tout à l'heure. Viennent par ordre chronologique, après les légendes, les martyrologes que nous classons d'après la date des écrivains qui les ont rédigés ou publiés. Plus tard commence l'œuvre des historiens proprement dits.

Les martyrologes contiennent des notions d'âges divers, dont quelques-unes remontent très haut et parfois probablement par la tradition jusqu'à des époques voisines des faits qu'ils relatent. Un grand nombre rapportent la mort de saint Servais au 13 mai, *tertio idus maii;* mais de plus dans deux d'entre eux, celui d'Adon († 875) et celui de Notker († 912)[1], l'époque de cette mort de saint

1. On a contesté l'attribution des deux documents à ces auteurs. Les documents en eux-mêmes, quels que soient ceux à qui on les doit, ont seuls de l'importance pour notre travail, où nous les citerons sous les noms antérieurement admis; toute réserve faite pour ce qui reste en question, l'authenticité de ces attributions.

Servais est en outre signalée ainsi : *Tempore quo Hunni Germaniam vastabant*[1]. Cette remarquable notion mérite d'être relevée à cause du rôle qu'elle a joué ultérieurement dans la discussion du thème chronologique relatif à l'histoire de saint Servais, sur le point particulier du synchronisme légendaire de sa mort et de l'invasion d'Attila au Ve siècle. Il est inutile de faire observer que cette dernière conception n'a pu influer en rien sur la constitution antérieure de la notion, ni même sur sa reproduction au IXe siècle par les martyrologes, personne ne s'occupant alors de rapprochements de cette sorte. Nous nous contenterons de remarquer que la notion contredit le thème légendaire du synchronisme en question, accrédité par une interprétation généralement admise d'un texte fourni par Grégoire de Tours de qui personne ne songeait à contester l'autorité, et dont

1. « III idus maii. Natalis... ipso die Si Servatii Tungrensis « ecclesiæ Episcopi, qui tempore quo Hunni Germaniam « vastabant, ne civitatis atque Ecclesiæ suæ videret exci- « dium, Domini revelatione commonitus transiit ad vicum « Trajectensium; ibique defunctus atque in medio publici « aggeris (*sic*) est sepultus; ob cujus meritum hominibus « demonstrandum, cum tempore hyemis omnia in circuitu « nix repleret, nunquam sepulcrum ejus operuit, donec « industriâ civium basilica super ipsum ædificata est. » — Adonis Viennensis archiepiscopi *Martyrologium*.

Notker reproduit le texte même, ou à peu près, fourni par Adon et se borne à y ajouter, avant les cinq derniers mots, ceux-ci : « instante etiam successore ipsius Munolfo (*sic*). »

les auteurs des martyrologes connaissaient bien certainement les écrits, car c'est à l'un d'eux, au traité *De gloria confessorum*, que paraît emprunté ce qu'ils disent du prodige de la neige s'écartant miraculeusement du tombeau du saint[1]. Quant au synchronisme de la mort de saint Servais et des ravages des Huns non dans les Gaules, mais en Germanie, il faut en rattacher la notion, quelle qu'en soit la valeur, à une autre origine, à quelque tradition probablement, dont il convient en tout cas de recueillir le témoignage.

Après les martyrologes d'Adon et de Notker il faut franchir plus d'un siècle pour arriver aux premiers historiens de l'église de Tongres, Hérigère et Anselme.

1. Il y a lieu de remarquer aussi que c'est également aux écrits de Grégoire de Tours que les auteurs des deux martyrologes ont évidemment emprunté, sans la comprendre d'ailleurs et en la dénaturant, la notion de l'emplacement donné à la sépulture de saint Servais à Maëstricht : *in medio publici aggeris,* disent-ils, prenant par inadvertance dans le sens du mot *ager,* champ, le mot *agger,* levée, chaussée, employé en cette occasion par Grégoire de Tours, et d'après lui par eux-mêmes. Le vieil historien avait dit : *juxta ipsum aggerem publicum* dans l'*Historia*, et auparavant, *juxta ipsum pontem aggeris publici* dans le *De gloria*. Le tombeau de saint Servais était, en ces termes, signalé comme étant au bord de la route; place régulièrement assignée aux sépultures dans l'antiquité. Il ne pouvait pas se trouver, comme le disent en réalité les martyrologes, au milieu de la chaussée. On voit d'où procède l'inexactitude de leur indication. Celle-ci trahit ainsi son origine.

L'histoire proprement dite de l'Église de Tongres a pour fondement ou plus exactement peut-être pour point de départ ce qui est dit de ses évêques, depuis saint Materne disciple de saint Pierre, par quelques écrivains dont le plus ancien, Hérigère, abbé de Lobbes († 1009), appartient à la fin du x^e^ siècle et au commencement du xi^e^. Après lui viennent Anselme († v. 1056), chanoine de Liège, qui est du xi^e^ siècle ; puis Gilles d'Orval, *Aegidius Aureævallis*, religieux de la célèbre abbaye, qui vivait dans la seconde moitié du xiii^e^, et à leur suite un certain nombre d'autres jusqu'à Chapeauville († 1617) qui au commencement du xvii^e^ siècle a complété, réuni et publié les travaux de ses devanciers sous le titre commun de *Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium*[1]. Ces écrits sont, on le comprend, pour ce qui est des plus anciens au moins, à peu près dépourvus de toute critique. On n'en rencontre guère sur ces matières avant les travaux du xvi^e^ et du xvii^e^ siècle, dans les ouvrages notamment de Surius († 1578), de Molanus († 1585) et surtout dans ceux de Baronius († 1607), de Bouchier († 1665), de Valois († 1676), de Henschen († 1681), de Pagi († 1699), de Ruinart († 1719).

1. *Qui Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium scripserunt auctores præcipui, ad seriem rerum et temporum collocati, studio... R. D. Joannis Chapeavilli canonici et vicarii Leodiensis, typis excussi...* Leodii, 1612, 1613, 1616, 3 vol. in-4°.

A prendre d'abord la collection historique des *Gesta pontificum* on trouve en tête l'œuvre d'Hérigère qui s'étend jusqu'à la seconde moitié du VII^e^ siècle et embrasse l'époque tout entière qui nous intéresse ici. En y ajoutant quelques traits empruntés à Anselme, nous n'aurions rien de plus à demander aux écrivains de la collection qui viennent ensuite, à commencer par Gilles d'Orval *Aegidius Aureœvallis*, si celui-ci revenant, au XIII^e^ siècle, sur le travail de ses devanciers, ne l'avait enrichi de nombreuses et importantes interpolations, *additiones*, où ont trouvé place des notions de toute sorte recueillies par lui, sans beaucoup de critique il est vrai, mais avec une évidente sincérité qui ne permet pas de les négliger dans une enquête comme celle que nous avons instituée.

Nous n'avons pas à nous arrêter dans l'œuvre d'Hérigère à ce qui regarde les premiers évêques dont il ne fait guère que citer les noms, depuis saint Materne envoyé par saint Pierre jusqu'à saint Servais. Pour celui-ci il consulte des documents anciens, dit-il, quelque texte de la légende probablement, où il trouve la mention d'une parenté entre saint Servais et la Vierge mère du Sauveur, notion qu'il n'admet pas. Dans d'autres qui lui inspirent plus de confiance, dans celui notamment qu'il appelle les *Gesta antiquiora sancti Servatii*[1],

1. Ces *Gesta antiquiora* cités par Hérigère seraient, suivant M. Kurth, le document publié par lui sous ce titre en 1881,

il est dit seulement que saint Servais était de noble origine ; il y est en outre question de l'arianisme soutenu dans les Gaules par les Goths ; des premières apparitions des Huns dans cette contrée et de la terreur qu'inspirent ces barbares, à laquelle se rattachent tout naturellement le départ de saint Servais pour Rome et les supplications adressées par lui à Dieu pour lui demander d'éloigner ce danger. On rencontre à ce point dans l'œuvre d'Hérigère la légende déjà relatée au VI^e^ siècle par Grégoire de Tours, mais modifiée maintenant et augmentée dans des termes dont nous rendrons compte un peu plus loin (§ III). Hérigère rappelle ensuite la mort de saint Servais à Maëstricht, suivie de l'invasion des Huns et de la destruction par eux des villes de Tongres et de Metz, puis la vacance du siège de Tongres à partir de cette mort jusqu'au temps où, vers la fin du V^e^ siècle, l'évêque Agricolaus prend la succession épiscopale du grand saint. L'écrivain mentionne après cela, dans le courant du VI^e^ siècle, le transport à Maëstricht du siège épiscopal par les évêques Domitianus et Monulfus qui abandonnent Tongres ruiné pour la ville alors illustrée par les miracles qui se répètent

et dont nous avons parlé précédemment (§ I), où il est en effet question de l'arianisme et des Goths, des Huns et de saint Servais : composition presque exclusivement formée d'emprunts faits aux écrits de Grégoire de Tours et rapportée par M. Kurth au temps de Charlemagne, mais que nous croyons lui être quelque peu antérieure. Nous avons dit pourquoi (§ I).

sur la tombe de saint Servais. Vient la levée du corps vénéré du saint patron par ce dernier évêque Monulfus qui élève et lui consacre dans le lieu même un temple magnifique dédié à son nom, avec le caractère, est-il dit, de siège épiscopal définitif pour ses successeurs. Voilà ce qui était admis dans l'Église de Tongres, aux X^e^ et XI^e^ siècles, touchant les premiers temps de cette Église et l'histoire de saint Servais. Nous avons annoncé qu'un siècle et demi plus tard, dans la deuxième moitié du XIII^e^, Aegidius avait joint à ces notions d'autres notions encore rapportées sans grand artifice dont il ne nous dit pas l'origine, et qui paraissent provenir de traditions courantes recueillies avec sincérité par l'auteur.

De saint Materne Aegidius nous apprend que, envoyé à Trèves par saint Pierre pour convertir le peuple de ces contrées, il se rend à Tongres qu'on nommait aussi *Octavia* et à Maëstricht *Trajectum*, et qu'il construit dans chacune de ces deux villes une église dédiée, celle de Tongres à la Vierge Marie, celle de Maëstricht à saint Pierre : double notion qui avait pu être introduite dans la tradition comme se rapportant à la primauté future enlevée ultérieurement par cette dernière ville à la vieille cité de Tongres.

Pour ce qui regarde saint Servais, Aegidius recueille une indication entre autres, qui est faite pour nous étonner, suivant laquelle le départ de Tongres du saint personnage et sa mort à Maës-

tricht seraient dus à des motifs tout différents de ceux allégués dans la légende recueillie par Grégoire de Tours ; légende admise sans contestation dans l'Église de Maëstricht pour des raisons dont nous ferons un peu plus loin ressortir la nature et l'importance. Cette importance est telle que la légende depuis lors accréditée aurait difficilement permis à l'opinion qui la contredit de naître, de se formuler et de se répandre à côté d'elle, et qu'il y a lieu de penser au contraire que cette opinion fort effacée aujourd'hui se rattache à un thème historique antérieur, quelle qu'en soit la valeur, à la formation de la légende. Ce thème ruiné à la longue par celle-ci qui a pris finalement le dessus, dénaturé jusqu'à en être méconnaissable, a laissé néanmoins dans des écrits divers des traces significatives qui jusqu'à présent ont passé inaperçues, mais qu'il est bon de mettre dans leur jour. Suivant ce qui en est dit, saint Servais aurait été à Tongres en butte à l'hostilité du peuple excité contre lui par le démon, *antiquus inimicus*, dit l'écrivain du XIII^e^ siècle, maltraité et enfin chassé de sa ville épiscopale par ce peuple égaré.

L'expulsion de Tongres de saint Servais par le peuple de cette ville soulevé contre son évêque est un fait singulier dont nous trouvons dans les interpolations d'Aegidius non seulement l'indication, mais une explication, sur certains points caractéristiques de laquelle nous reviendrons. Ce serait, suivant ce qui en est rapporté, une animosité crois-

sante qui de quelques murmures arriverait graduellement à la violence. Sourde d'abord, cette animosité s'accentue ensuite et elle éclate. L'évêque est l'objet de récriminations passionnées ; c'est un homme sans notoriété, un inconnu, un simple, un insensé qui laisse péricliter les intérêts dont il a reçu la garde. Vivant dans la retraite et les austérités, il est étranger, ainsi est-il dit, à la connaissance des lois, au maniement des affaires, à l'art de se tenir comme d'autres savent le faire dans la familiarité des rois et dans la fréquentation des cours. On ne se contente pas de lui refuser considération ; on l'insulte, on le maltraite, on se jette sur lui comme sur un malfaiteur ; peu s'en faut qu'on ne le déchire, on le chasse de la ville. L'homme de Dieu reçoit avec sérénité ces outrages, heureux, est-il dit, d'être persécuté ainsi pour le nom du Seigneur Jésus. Il se retire à Maëstricht, où il trouve près de la voie publique, *via regia*, une église dédiée jadis par saint Materne à saint Pierre. Il est suivi jusque-là par ses chanoines plus que jamais attachés au pasteur qui prêche hautement la parole de Dieu ; et dans l'exil auquel on le condamne il est visité par de nombreux fidèles, dont il réchauffe paternellement le zèle et entretient la foi[1].

1. « Antiquus invidens inimicus Octavienses (Tungrenses « cives) incitavit adversus s^m^ Servatium. Primo detrahen- « tes murmurabant ; postea manifestè furentes clamabant : « *Quid nobis cum homine ignoto, simplici et stulto qui nescit*

Cette hostilité du peuple de Tongres contre saint Servais, cette expulsion du saint évêque, cause de sa retraite à Maëstricht, sont choses étranges et difficilement acceptables à première vue, en présence des idées généralement reçues jusqu'à présent à son sujet. Leur singularité rend opportune la remarque qu'on en trouve plus d'un souvenir dans l'histoire de l'Église de Tongres. Au concile d'Orléans, où est élu plus tard Agricolaus, le premier, paraît-il, qui après un certain intervalle succède à saint Servais, on rappelle la ruine de Tongres par les barbares et l'on ajoute que personne n'a osé y prendre le titre d'évêque

« *judicialia et leges terræ, qui non frequentat reges et curias*
« *ut consuetudo est aliorum pontificum; sed semper est in soli-*
« *tudine et silentio! Unde etiam res et honores deperierunt ex*
« *ejus otio!* Et haec clamantes irruerunt in eum tanquam ad
« latronem, et vix à vulneribus abstinentes, sed procul eum
« ab urbe abjecerunt, sancto Domini hilari vultu sustinente.
« Ibat exultans quoniam dignus habitus est pro nomine
« Domini Jesu contumeliam pati. Secuti sunt illum cano-
« nici, nolentes eum deserere prædicantem verbum Dei,
« donec perveniret Trajectum. In stratâ publicâ quæ appel-
« latur via regia erat basilica à beato Materno dedicata in
« honore sancti Petri apostolorum principis. Hanc ingressus
« intimis lachrymis et verbis considerabat et dicebat : *Hìc*
« *sanctus Domini Maternus deambulavit; istìc verbum vitæ*
« *pronunciavit; hìc sedit; hìc oravit.* Conveniebant ad eum
« plurimi verbum vitæ percipientes quos ipse benignissimè
« recepit, et paternâ pietate confovit. » — Aegidii Aureæ-vallis *Herigero additioncs.* Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium,* etc. T. I, 1612, p. 32.

depuis que saint Servais en a été chassé[1]. Agricolaus élu alors pour occuper ce siège est installé, est-il dit, près du tombeau de saint Servais à Maëstricht, parce que, est-il ajouté, Tongres s'était rendu indigne de posséder l'évêque de cette Église depuis que son peuple en démence avait chassé celui qu'un ange de Dieu lui avait miraculeusement amené[2]. Cette dernière particularité s'expliquera un peu plus loin, par la teneur de la dernière version de la légende (§ III). Une nouvelle allusion à l'expulsion de saint Servais se retrouve dans le récit de la tentative d'un de ses successeurs, l'évêque Gondulfe, de relever Tongres de ses ruines et de repeupler cette ville : dessein généreux auquel fait obstacle Dieu lui-même, vengeur de l'injure infligée à son serviteur bien-aimé,

1. « Eo tempore... celebrata est prima synodus Aurelianis « de restauratione regni et Ecclesiarum. Ibi omnis clerus et « religio monachorum dolebat de subversione Tungris urbis, « nec nomen episcopale ibi quisquam subire praesumebat, « ex quo Servatius inde pulsus recesserat. » — *Id.*, p. 52.

2. « Vir vitæ venerabilis Agricolaus agrum dominicum « exculturus eligitur ; consecratur præsul ; juxta magnanimum « Servatium sedem in Trajecto habere dirigitur, quoniam « quidem Tungris dignitate pontificali semetipsam indignam « fecerat, ex quo demens illum abjecit, quem singulari quon- « dam miraculo per Angelum visibiliter accepit. Annuncia- « tum est verbum hoc Trajecto ; placuit plebi, senatuique « universo. Gaudenter electus Domini s^s^ Agricolaus susci- « pitur et in basilicâ s^i^ Servatii digno successori digna « cathedra locatur. » — *Id.*, p. 52.

saint Servais, par cette ville coupable[1]. Aegidius nous fournit ainsi sous plus d'une forme les témoignages de la même tradition. Il le fait avec naïveté; car il en méconnaît lui-même, nous le montrerons, le caractère et ne semble pas y croire.

Les interpolations d'Aegidius ne sont pas au reste la source unique de ces indications. On en trouve notamment un rappel tout à fait significatif dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais († 1264), qui est comme l'œuvre d'Aegidius un écrit du XIII^e^ siècle, et où il est dit, à propos de l'installation des successeurs de saint Servais à Maëstricht, que Tongres s'était rendu indigne d'être le siège de l'épiscopat[2].

Une remarque qu'on ne saurait ne pas faire, à propos du premier des quatre textes d'Aegidius que nous venons de citer, porte sur l'indication qu'on y trouve de certains motifs d'ordre religieux qui auraient pu, avec ou sans les motifs d'ordre

1. « Recordatus Dominus malorum quæ fecerat urbs illa « superba, dilecti sui Servatii zelans injuriam, subito rediit « ad vindictam, luporumque gravissimorum immissâ mul- « titudine, in præsentiâ sancti pontificis, civitatis perfidæ « jussit devorari colonos. Quod constructum fuerat ultrix « flamma consumpsit; cætera fulgur comminuit. Terræ « motus insuper cœlitus immissus pergama multa subruit, « adeo frequens et insolens ut ipse pontifex mortem evadere « desperaret. » — *Id.*, p. 62.

2. « Post sanctum Servatium, electus est præsul in Tra- « jecto Agricolaus, quoniam Tungris indignum episcopatu « se fecerat. » — Vincentii Bellovacensis *Speculum historiale*. Édition de Douai, 1624, p. 796.

tout différent mis particulièrement en relief et même plus qu'eux peut-être, contribuer à l'hostilité du peuple de Tongres contre saint Servais et à son expulsion de la ville. Le saint évêque se réjouit, est-il dit, d'être persécuté pour le nom de Jésus-Christ; il est suivi dans sa retraite par son clergé qui ne veut pas abandonner le pasteur inspiré par la parole de Dieu, *verbum Dei;* il est visité dans son exil par de nombreux fidèles qui viennent recevoir de lui la parole de vie, *verbum vitæ*, et qu'il encourage à persévérer dans la foi. Il y a lieu, croyons-nous, de faire observer que ces considérations sur les impressions et l'attitude du saint personnage ne répondent en rien à ce qui est dit en même temps des motifs déclarés d'où proviendrait l'animosité du peuple de Tongres contre son évêque, mais répondraient au contraire à d'autres causes d'hostilité dont la mention aurait été expressément écartée ainsi, et qui seraient en quelque sorte dissimulées par l'allégation de celles, assez singulières du reste, qui sont formulées dans le document.

Il peut être bon de rapprocher en outre de ces particularités un dernier texte où il est parlé de mécontentements causés par la condamnation d'Euphratas, l'évêque arien de Cologne, condamnation à laquelle il est dit que saint Servais prit une grande part[1]. Ces mécontentements purent se

1. « (Romam iturus Servatius) Coloniensem archiepisco-

manifester ailleurs qu'à Cologne. L'arianisme était très répandu et ardemment combattu au IVe siècle dans les Gaules. La lutte pour sa destruction est un des grands faits religieux de l'époque dans cette contrée. Il ne serait pas impossible que l'expulsion de Tongres de saint Servais en fût un des épisodes. Il pouvait y avoir des Ariens à Tongres et s'y trouver même des païens. Il s'y en trouve encore longtemps après saint Servais, et jusqu'à la fin du VIe siècle, où vivait saint Évergisile, évêque de Cologne, mort vers 590, qui suivant Surius se serait voué à leur conversion[1]. L'exis-

« pum Euphratem dixit nociturum sanctæ Ecclesiæ, neque « tutum sibi esse talem hæreticum post se relinquere. Con- « vocatur ergò Concilium, invitatur clerus ad synodum, et « quatuordecim episcopi qui omnes se submittebant senten- « tiæ beati Servatii. Dicebant aliqui non esse conveniens ut « tantæ civitatis degradaretur episcopus, sed debere ei « injungi pœnitentiam ad correctionem. Ad hæc beatus Ser- « vatius vivaciter respondit : injusta est defensio Euphratæ; « sed si pœnitentia est imponenda, quæ nulli converti volenti « neganda est, potiùs hanc censeo majorum exemplo inter « laïcos agendam. Nos certè pontifices criminis arguimur si « hæreticos in Ecclesiâ Dei regnare patimur. Euphratem « igitur qui Christum salvatorem nostrum negavit esse Deum « ego nego posse esse episcopum, et quisquis sectam ejus « non adversatur Judæorum blasphemias amplexatur. » — Aegidii Aureævallis *Herigero additiones*. Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium,* etc., t. I, 1612, p. 32.

1. « Pastorali eum perurgente curâ et sollicitudine, fidei « fervore inflammatus ad Tungros profectus est, idolatriæ « sordes eliminaturus (s[s] Evergislus Coloniensis episcopus). » — Surius, *De probatis Sanctorum historiis,* t. V, p. 1028.

tence à Tongres d'un peuple mélangé de païens et de chrétiens, ces derniers ariens en partie, expliquerait suffisamment l'hostilité soulevée dans cette ville contre le saint évêque et son expulsion avec sa retraite à Maëstricht, dans les termes où les relate le vieux thème historique dont nous devons la connaissance aux interpolations d'Aegidius.

L'expulsion de saint Servais par le peuple de Tongres soulevé contre lui est en contradiction absolue avec la légende prise dans son esprit comme dans sa lettre. Une autre particularité qui ne l'est pas moins et que nous révèle encore Aegidius en ses interpolations, c'est qu'un intervalle de soixante et dix années aurait séparé de la mort de saint Servais l'invasion des Gaules par les Huns[1]. La légende de saint Servais telle que nous la donne la version de Grégoire de Tours ne dit rien de la date de cette invasion ; mais elle signale comme très court l'intervalle qui la sépare de la mort de saint Servais à laquelle celui-ci doit se hâter de se préparer, conformément à l'ordre venu du Ciel,

1. « Post obitum beati Servatii completis annis septuaginta « quos Dominus ad pœnitentiam concessit omnibus confu- « gientibus ad sepulchrum ejus, per Gallias Hunnorum erupit « sœvitia. Attila namque qui regnabat in Pannoniâ et « Daciâ... fratrem suum Bledam nomine occidit... ut solus « regnaret... plurimasque gentes fœdere copulavit; quo facto « Aëtio patricio Romanorum bellum indixit. » — Aegidii Aureævallis *Herigero additiones*. Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium*, etc., t. I, 1612, p. 48.

pour ne pas être témoin de l'arrivée des barbares et des malheurs qui la suivront. La situation n'est qu'indiquée, mais elle l'est très positivement ainsi dans la version de Grégoire de Tours. Elle s'accuse plus formellement, nous le verrons (§ III), dans les versions subséquentes, où le synchronisme légendaire d'Attila et de saint Servais, quand il n'est pas expressément formulé, est établi par celui de saint Servais et de saint Autor, évêque de Metz, contemporain des ravages exercés par le roi des Huns. La donnée légendaire est absolument contredite à cet égard par ce qui est relaté dans les interpolations d'Aegidius, que l'invasion des Huns sous la conduite d'Attila aurait eu lieu soixante-dix ans après la mort de saint Servais.

Cette indication d'Aegidius a pour confirmation une déclaration de Sigebert de Gemblours disant que les ravages exercés dans les Gaules et la ruine de Tongres par Attila avaient été longtemps auparavant prévus par saint Servais, confirmé à Rome dans ces pressentiments par saint Pierre[1]. Il n'est pas sans importance de faire observer que Sigebert de Gemblours est antérieur de plus d'un

1. « Attila Hunnorum rex... (Gallias vastat)... hoc exci-
« dium Galliis impendere Servatius... longè ante in spiritu
« prævideratet Romæ à Petro apostolo hoc judicium Dei
« inevitabile fore didicerat. Ideoque, relictâ Tungrensi urbe
« quæ evertenda erat, ad Trajectum sedem episcopalem
« transposuit. » — Sigebert. Gemblac. *Chronicon,* an. 453. — Pertz, *Monumenta,* SS., t. VI, p. 309.

siècle à Aegidius, et que ce n'est par conséquent pas à celui-ci qu'il emprunte la notion qu'un intervalle assez long sépare la retraite à Maëstricht et la mort de saint Servais de l'invasion des Huns. Ce n'est pas davantage à Sigebert qu'Aegidius semble avoir pris ce qu'il rapporte ultérieurement de ces faits présentés par lui dans des termes tout différents.

Nous avons dit tout à l'heure que la notion contraire, consignée dans la légende de saint Servais, de l'immédiate invasion des Huns après la mort du saint évêque est déjà clairement indiquée dans la version de cette légende due à Grégoire de Tours, et plus formellement encore exprimée dans les versions subséquentes, comme nous le verrons. Ajoutons maintenant qu'il en est ainsi notamment de la version de la légende donnée par Aegidius lui-même, malgré l'absolue contradiction qui existe entre les deux indications chronologiques successivement fournies ainsi par lui pour le même fait. Aegidius rapporte la mort de saint Servais à la date de 388 qui est à peu près celle que l'histoire lui assigne. C'est alors qu'il signale le long intervalle qui sépare cette mort de l'invasion d'Attila, en contradiction sur ce point avec les données de la légende qu'il vient d'exposer.

L'invasion des Huns est encore pour nous l'occasion d'une observation ; c'est que l'unique invasion que l'on connaisse des Gaules par ce peuple est celle du milieu du v^e^ siècle conduite par

Attila ; mais que dès la seconde moitié du IVe il est question de ces barbares, et que au temps de l'empereur Valens († 378) on se préoccupe déjà de leurs mouvements en Germanie, longtemps avant qu'ils soient devenus une menace immédiate pour le monde romain et en particulier pour les Gaules. On nous permettra de rappeler à ce sujet la notion relevée précédemment dans les martyrologes d'Adon († 875) et de Notker († 912), qu'à l'époque de la mort de saint Servais les Huns ravageaient la Germanie. Or les ravages des Huns en Germanie appartiennent, on le sait, au IVe siècle, et la mort de saint Servais liée avec eux par le synchronisme que relatent les martyrologes, la mort de saint Servais, l'ami d'Athanase († 373), présent en outre aux conciles de 343 et de 359, est nécessairement aussi du IVe siècle et non du milieu du Ve.

Nous reviendrons plus loin sur ces considérations chronologiques. Pour le moment nous n'avons à en retenir que cette observation, qu'au IVe siècle on pouvait, au moment de la mort de saint Servais, s'inquiéter dans les Gaules des désordres causés en Germanie par les Huns, prélude de ceux réalisés par eux dans les Gaules mêmes au Ve siècle. Plus tard, on a rapproché et confondu les deux situations : la remarque en a été faite. La distinction entre elles s'efface déjà, malgré la conservation de quelques-uns des traits caractéristiques de l'une et de l'autre, dans ce que dit à leur sujet

Hérigère, le plus ancien des auteurs des *Gesta pontificum Tungrensium*[1]. Ce qui concerne la première au temps de Valens dans la deuxième moitié du IVe siècle est parfaitement déterminé par un document de ce temps qui se rapporte à peu près à l'époque où vivait saint Servais. Ce document est une lettre de saint Ambroise (évêque, 374-397), qui remplit alors une mission de la part de Valentinien II (empereur, 375-392) près de Maximin, lequel accusait ce prince d'avoir favorisé au lieu de les combattre les entreprises des peuples barbares. Saint Ambroise écrit avoir répondu à cette accusation que Valentinien, voyant les Huns et les Alains se rapprocher des Gaules, les avait détournés du côté de l'*Alemannia*[2]. On pouvait à la rigueur prévoir alors pour l'avenir les malheurs d'une invasion des Huns dans les Gaules; mais ces malheurs n'étaient pas immi-

1. « Valentis igitur imperatoris tempore excitata est de « latibulis suis effera gens Hunnorum, quæ per totum diffusa « est orbem Romanum... Novissimè Galliarum impugnare « aggressi sunt orbem... Ea tempestate ss Servatius Tun- « grensis decimus (episcopus) præsidebat cathedræ... Quo- « rum adventum ss Servatius... audiens, simulque de irrup- « tione et perditione suæ civitatis timens... induxit animum « adire limina apostolorum... ut saltem super salvatione suæ « urbis per intercessionem eorum mereretur exaudiri. » — Herigerus, *Gesta pontificum Tungrensium*, etc., c. 17 à 22. — Pertz, *Monumenta*, SS., t. VII, p. 171-173.

2. « Hunnos atque Alanos appropinquantes Galliæ per « Alemanniæ terras reflexit. » — St Ambrosii Epistola 27, citée dans les *Acta SS. Maii*, t. III, p. 213.

nents ; ce qui confirme la notion des soixante et dix ans qui devaient séparer cette époque, celle à peu près de la mort de saint Servais, de l'invasion des Huns conduits par Attila en 451.

Nous nous sommes arrêté un peu longuement à l'examen des faits qui précèdent, savoir l'expulsion de Tongres de saint Servais et l'intervalle de soixante-dix ans, qui est dit séparer de sa mort l'invasion des Huns au v^e^ siècle, parce que ces particularités intéressent directement, en la contredisant, la légende objet spécial de notre travail. Nous serons plus bref dans ce qui nous reste à dire de deux points qui concernent encore l'histoire de saint Servais, mais ne touchent plus directement, dans sa teneur au moins, sa légende : la vacance du siège de Tongres, après la mort de saint Servais, dont nous avons déjà dit quelques mots tout à l'heure, et la translation à Maëstricht du siège épiscopal de cette ville dont nous avons parlé brièvement aussi.

Pour Hérigère, la vacance du siège après saint Servais n'est pas douteuse; mais on ne saurait dire, suivant lui, quelle en a été la durée. Hérigère place saint Servais au temps de Valens, au IV^e^ siècle. Il le fait mourir, suivant les données de la légende, à la veille en quelque sorte de l'invasion d'Attila et de la destruction par lui de Tongres et de Metz, c'est-à-dire vers 451 ; et il lui donne pour successeur Agricolaus, élu au temps de saint Remi, vers la fin du v^e^ siècle, à la suite d'une vacance, dont

il ne dit rien de plus, mais qui d'après cela aurait duré un tiers de siècle environ. Aegidius, qui donne l'année 388 comme celle de la mort de saint Servais, joint également à cette indication les notions légendaires qui feraient durer son épiscopat jusqu'aux approches de l'invasion des Huns conduits par Attila, au milieu du v^e^ siècle; mais il y associe une autre indication qui introduit les soixante et dix années d'intervalle entre la mort de saint Servais et l'arrivée d'Attila et il rapporte aussi l'élection du successeur de saint Servais, Agricolaus, au temps de saint Remi.

A ces données contradictoires Aegidius ajoute, en ses interpolations, une notion qu'on ne saurait négliger, dans ce désordre d'indications confusément rapprochées, celle d'un personnage, Candidus, auquel il donne le caractère épiscopal, et qui aurait dit-on gouverné l'Église de Maëstricht après la mort de saint Servais, jusqu'au temps où Agricolaus rétablit la suite interrompue des évêques de ce siège. Aegidius présente ce Candidus comme accomplissant volontairement en cela une mission divine. Ce qu'il en dit ressemble à un extrait de martyrologe[1], et s'accorde en outre avec

1. « VII idibus junii... celebratur festivas beati Candidi « episcopi et confessoris, cujus corpus requiescit Trajecti « juxta sanctorum corpora pontificum Tungrensium. Hic post « obitum b^ti^ Servatii, Domino sibi revelante, relictâ patriâ « peregrè fertur venisse ad tumulum s^i^ Servatii, et illi eccle- « siæ per multos annos, sede vacante, nocte ac die devotè

l'opinion qui semble générale d'une vacance du siège épiscopal jusqu'à l'élection d'Agricolaus, vers la fin du Ve siècle. C'est dans ces termes que paraît se résoudre la question de la vacance du siège épiscopal après saint Servais. Cette vacance, infiniment vraisemblable dans la situation qui résultait de l'abandon par lui de Tongres et de sa retraite à Maëstricht, aurait commencé à sa mort, quelle qu'en fût la date, et aurait duré jusqu'à l'élection d'Agricolaus vers la fin du Ve siècle. Dans ces données saint Servais étant mort en réalité vers la fin du IVe siècle et Agricolaus ayant été élu à la fin du Ve, la vacance aurait duré environ un siècle. Le pasteur volontaire qu'on dit avoir gouverné l'église jusqu'au temps d'Agricolaus n'aurait pas pu dès lors succéder immédiatement à saint Servais; et la mort de celui-ci aurait été nécessairement suivie d'une période d'interruption réelle dans l'administration spirituelle de cette chrétienté. C'est pendant cette période qu'aurait pu s'accomplir la destruction de Tongres par Attila.

Le dernier point que nous nous sommes donné à examiner est celui de la translation du siège épiscopal de Tongres à Maëstricht attribuée par Hérigère aux évêques Domitianus et Monultus, au

« deservisse usque ad obitum suum, in tempore Domini « Agricolai episcopi. » — Aegidii Aureævallis *Herigero additiones*. Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium*, etc., t. I, 1612, p. 24.

VI^e^ siècle. Cette translation qui paraît certaine en fait est la conséquence naturelle, mais plus ou moins éloignée, de la retraite du saint évêque de la première de ces deux villes dans l'autre. La légende dans ses développements attribue formellement à saint Servais cette translation, comme nous le verrons. En réalité, l'opération n'est probablement pas si simple; elle devait naturellement rencontrer des résistances et des difficultés. La preuve en est dans la multiplicité et la variété des notions qui la concernent.

Aegidius, que les contradictions ne font pas reculer et qui accueille dans ses interpolations tout ce que les traditions d'origine quelconque lui présentent, offre au sujet de cette translation plusieurs notions : celle d'abord de la légende qui donne cette opération comme solennellement effectuée par saint Servais lui-même, en accomplissement d'un ordre de Dieu, ainsi que nous le relaterons un peu plus loin ; deux autres ensuite qui ont un caractère plus historique. La première assigne cette signification à l'installation du premier successeur de saint Servais, l'évêque Agricolaus, élu à la fin du V^e^ siècle et institué à Maëstricht même dans la chaire épiscopale qui y est relevée parce que Tongres, est-il dit, s'est rendu indigne de la posséder[1]. La seconde signale comme

1. Voir plus haut ce passage d'Aegidius déjà cité à propos de l'expulsion de saint Servais par le peuple de Tongres.

marquant l'accomplissement de cette translation le transport effectué un peu plus tard, sous l'évêque Domitianus, de l'ancien patrimoine de l'Église de Tongres à celle de Maëstricht qui la remplace dans la possession du siège épiscopal[1]. Ces diverses indications pourraient bien se rapporter simplement aux phases successives d'une même opération, qui dans la réalité ne se serait effectuée que graduellement et à plusieurs reprises. En ce sens les témoignages multiples qu'en fournit Aegidius seraient plus près de la vérité que la déclaration des écrivains qui l'avaient précédé, Hérigère et Anselme. Ces écrivains signalent purement et simplement comme auteurs de la translation du siège épiscopal de Tongres à Maëstricht l'évêque Domitianus et son successeur Monulfus qui vivaient au VI[e] siècle[2], au dernier desquels appartenait

1. « Sanctissimus pater beatus Domitianus... Hyldeberti « regis tempore Aurelianensi synodo legitur interfuisse et « episcoporum qui convenerant et principum universorum « ipsius etiam regis Hyldeberti judicio, prædia, castella, « et quæ Tungrensis Ecclesiæ et civitatis erant beneficia, et « post destructionem ipsius à pluribus direpta, Trajectum ad « sedem suam concessum est transferre. » — Aegidii Aureævallis *Herigero additiones*. Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium,* etc., t. I, 1612, p. 55.

2. « Domitianus..., civitatis (Tungrensis) dirutæ incipiens « deformitatem fastidire, beati Servatii cœpit in Trajecto « sepulchrum frequentare... operabatur illic... multa Chris- « tus miracula... (et) Domitiano rebus humanis exempto... « beatus Monulphus successor... in sancti viri honore tem- « plum honorificum erexit et ejus corpus cum dignâ reve-

aussi la levée du corps de saint Servais et son transport du premier tombeau qui l'avait reçu, à Maëstricht, dans la basilique construite au même lieu en son honneur, où il est resté depuis lors.

Cette variété d'indications touchant le mode d'exécution et la date de la translation du siège épiscopal de Tongres à Maëstricht prouve le peu de fixité du thème historique relatif à ce fait et, en ce qui le concerne, une sorte d'incertitude donnant l'idée, que nous avons proposée tout à l'heure à cet égard, d'une opération qui se serait effectuée laborieusement et par phases successives en raison de résistances et de difficultés de toute sorte qui se comprennent assez. C'est ce que justifieraient certaines considérations historiques présentées à ce sujet par Bouchier[1], suivant lequel, pendant longtemps encore après le V^e^ siècle, les évêques de ce siège prenaient possession dans

« rentiâ in eo transvexit, sedemque pontificalem illic dein-
« ceps esse constituit... » — Herigerus, c. 32. Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium,* etc., t. I, 1612, p. 54.

« Beatus Monulphus qui XXI^us^ extitit (episcopus) ex auc-
« toritate canonum Tungri sedem episcopii amovit et ean-
« dem Trajecti ubi tunc temporis aptior locus erat constituit;
« qui locus tandem episcopii sedem usque ad sanctum
« Hubertum servavit. » — Anselmus, *Gesta pontificum Tungrensium,* etc., l. II, c. 1 sive proemium. — Pertz, *Monumenta,* SS., t. VII, p. 191. Ce proemium de l'œuvre d'Anselme manque dans l'édition des *Gesta* de Chapeauville.

1. *Disputationi historicæ de primis Tungrorum seu Leodiensium Episcopis additio,* fol. 6 r°. — Chapeavilli, *Gesta pontificum Tungrensium,* etc., t. I, 1612, sub fine.

l'église de Sainte-Marie à Tongres, et non à Maëstricht, ni même plus tard à Liège et portèrent comme on le voit, en diverses circonstances, dans plusieurs de leurs diplômes par exemple, le titre d'évêque de Tongres, *Tungrensis episcopus*, jusqu'à ce que l'évêque Henri Ier (1075-1091) eût obtenu pour eux, vers 1080, du pape et de l'empereur le titre d'évêque de Liège, *episcopus Leodiensis*.

On aura certainement été frappé de la portée de quelques-uns des résultats fournis par cette petite enquête, pour ce qui concerne la personne de saint Servais en particulier. Ils semblent de nature à entraîner de graves changements dans ce qu'on a jusqu'ici admis touchant l'histoire du saint évêque. Ces considérations ne sont pas de notre sujet dans le présent travail, et nous nous bornerons à les signaler. Nous nous arrêterons davantage à celles qui touchent spécialement d'une manière analogue sa légende, dont elles atteignent certains traits essentiels. Notre objet n'est pourtant pas aujourd'hui de discuter la valeur des éléments qui constituent cette légende. Ce que nous avons en vue c'est, non pas de la mettre en question, mais bien au contraire de la reconstituer telle qu'elle est présentée par Grégoire de Tours dans la version qu'il nous en donne. Pour préciser mieux encore, rappelons que ce qui nous intéresse surtout ici, c'est l'œuvre même du vieil historien que, sur ce point au moins, nous voudrions

rétablir dans son intégrité. Nos discussions sur la légende ont pour principal objet de montrer que dans cette œuvre c'est bien de saint Servais qu'il s'agit et que ce qui le regarde dans ces conditions est en réalité une légende et pas autre chose. Apprécier à ce titre ce document, en défendre la teneur contre des altérations abusives, tel est le but auquel nous tendons maintenant avant tout.

III.

LA LÉGENDE DE SAINT SERVAIS.

En possession des notions historiques dont il vient d'être question, nous pouvons aborder l'examen de la légende de saint Servais. Il nous est parvenu de cette légende cinq versions successives, progressivement enrichies de particularités et de détails qui en constituent les développements. Ce mode d'accroissement graduel est un des traits caractéristiques des compositions légendaires, comme nous avons eu occasion de le reconnaître dans un travail antérieur[1]. Les cinq versions de la légende de saint Servais que nous possédons nous sont fournies dans ces conditions 1° par Grégoire de Tours († 595), qui vivait au VI^e^ siècle, 2° par un anonyme qui paraît être du VIII^e^, 3° par

1. *Études sur l'histoire de Metz. Les légendes.* Metz, 1865, un vol. in-8°.

Paul Diacre († v. 790), qui est du VIII^e^ également, 4° par Hérigère († 1009), qui écrivait à la fin du X^e^ et au XI^e^, 5° par Gilles d'Orval, *Aegidius Aureæ-vallis*, mort dans la deuxième moitié du XIII^e^.

La version de Grégoire de Tours nous est connue. Le texte en est reproduit dans les premières pages du présent travail (§ I). Nous rappellerons en deux mots qu'elle relate le voyage à Rome de saint Servais pour conjurer par ses prières les malheurs d'une invasion imminente des Huns, et la réponse de Dieu, transmise par saint Pierre, que les Gaules sont condamnées à subir leurs ravages ; mais qu'à lui-même est accordée la faveur de ne pas les voir ; et qu'il doit pour cela se préparer sans tarder à mourir. La légende ajoute que de retour à Tongres le saint évêque, après avoir annoncé à son peuple qu'il part pour toujours, le quitte malgré les supplications par lesquelles on essaie en vain de le retenir ; que s'en éloignant alors il se rend à Maëstricht, ville voisine ; qu'il y meurt presqu'aussitôt et y reçoit la sépulture. Ce thème est très simple ; il semble même qu'il ait été simplifié et qu'il y manque quelque chose. Il n'y est en effet rien dit des motifs qui peuvent obliger saint Servais à quitter Tongres malgré les supplications des habitants pour l'y retenir. La proximité de sa mort à peine indiquée ne suffit pas pour l'expliquer. Une particularité essentielle est, pour une raison que nous ne connaissons pas, omise évidemment ici : l'ordre reçu du ciel par saint Servais de quitter

Tongres condamné à périr et de demander sa sépulture à Maëstricht qui doit être épargné. Le départ de Tongres du saint évêque malgré la désolation et les prières de tous, départ dont il ne donne non plus que le narrateur aucun motif, impliquerait nécessairement cette explication qui devait suivant toute apparence figurer dans le thème originaire de la légende, et qui reparaît d'ailleurs ultérieurement dans ses versions subséquentes. Son omission n'est pas au reste la seule de ce genre qu'on ait à relever dans la version de Grégoire de Tours, nous le montrerons tout à l'heure. Cette particularité donne lieu de penser que le vieil historien a écrit — chose très naturelle — d'après une version antérieure aujourd'hui perdue. L'observation a quelque importance pour l'histoire de la légende; elle prouve, et cela n'est pas sans intérêt, que l'écrivain du VI^e^ siècle n'en est pas l'inventeur. Loin de là, il n'en serait même pas le très fidèle rapporteur et, dernière conséquence des mêmes considérations, il pourrait n'être pas non plus la source unique des versions qui ont suivi la sienne.

Une autre observation à faire sur la version de Grégoire de Tours, c'est que l'invasion des Huns, dont elle signale comme une rumeur les bruits précurseurs, est suivant elle imminente, puisqu'il y est recommandé au saint personnage de prendre en hâte ses mesures pour y échapper. Cette appréciation est confirmée par Grégoire de Tours lui-

même dans le second des deux textes précédemment cités, lequel est emprunté à son traité *De gloriâ confessorum*. Dans ce texte il dit que saint Servais était évêque de Maëstricht, *Trajectensis episcopus*, au temps où les Huns se mettent en mouvement pour envahir les Gaules, *tempore Chunorum, cum ad irrumpendas prorumperent Gallias*. Ajoutons que cette invasion imminente des Huns est nécessairement celle d'Attila au Ve siècle, la seule qui ait eu lieu. Sur la considération qu'il n'est question dans la version que de la terreur causée par l'annonce de l'invasion et non de l'invasion elle-même, on a proposé d'admettre qu'il s'agissait non de cette invasion du Ve siècle, mais des inquiétudes causées par les mouvements des Huns en Germanie au IVe siècle. Or ces mouvements dont nous avons parlé (§ II) ont été, on le sait, sans résultat pour les Gaules; et il est certainement dans l'esprit de la légende que nous connaissons de présenter ici l'idée d'une menace d'invasion suivie d'effet. C'est donc bien de l'invasion d'Attila qu'il s'agit. On a d'ailleurs généralement admis qu'il en était ainsi, par cette raison notamment qu'ayant signalé de cette manière, au chapitre 5 de son livre II, une invasion imminente des Huns à propos de saint Servais, Grégoire de Tours place immédiatement après, dans le chapitre 6, ce qui regarde l'invasion d'Attila. Ces particularités recommandent, ce nous semble, expressément l'opinion que l'invasion imminente

des Huns dont parle Grégoire de Tours dans sa version de la légende de saint Servais est bien, comme on l'a le plus souvent admis, celle d'Attila au v^e^ siècle. On peut regarder comme une preuve de plus en faveur de cette opinion le fait que les versions subséquentes reproduisent toutes, nous le verrons, cette donnée d'une manière plus ou moins formelle, et avec des développements qui de l'une à l'autre prennent une importance croissante et en font un des éléments principaux du thème légendaire.

Une dernière remarque nous reste à faire sur la version de Grégoire de Tours. Dans la seconde partie de son récit, le fait que la tombe de saint Servais est miraculeusement épargnée à Maëstricht par la neige amoncelée tout alentour lui fournit l'occasion de mentionner une particularité sur laquelle nous aurons à revenir encore ; c'est qu'à ce prodige on pouvait suivant lui reconnaître que saint Servais était bien réellement de la race des Israélites, lesquels avaient trouvé jadis, comme on sait, entre les deux murailles formées par les eaux s'ouvrant devant eux, non pas leur perte, mais leur salut. Il n'est pas sans importance de pouvoir signaler déjà dans les écrits de Grégoire de Tours ces indications qui se rapportent à un des plus singuliers développements donnés ultérieurement, nous le verrons, à la légende de saint Servais. Ce trait particulier de la légende qui fait de saint Servais un Israélite transporté fortuitement

en Occident, un inconnu, *homo ignotus*, comme il est dit dans une des interpolations d'Aegidius que nous avons citées (§ II), se rapporterait évidemment, d'après ce qui vient d'être dit, à une notion admise dans les plus anciennes versions de la légende, antérieurement même à Grégoire de Tours. Celui-ci n'en parle au reste qu'incidemment et par allusion dans le livre *De gloriâ confessorum*, et nullement dans l'*Historia* où, comme nous l'avons fait observer déjà, il ne donne pas dans son intégrité tout ce qui devait constituer le thème légendaire ayant cours avant lui au sein de l'Église de Maëstricht : preuve de plus qu'il y a lieu d'admettre, avant la version qu'il en donne, une version antérieure au moins, consultée mais non reproduite intégralement par lui.

La version de Grégoire de Tours n'en est pas moins la plus ancienne que nous possédions de la légende. Elle nous permet de constater dès à présent combien cette légende s'écarte de certaines données historiques parvenues jusqu'à nous sur le personnage qu'elle concerne. D'après ces données, il n'y aurait dans l'histoire de saint Servais ni invasion des Huns, lesquels ne seraient arrivés dans les Gaules que soixante-dix ans après sa mort, ni par conséquent avertissement du ciel au saint évêque de se préparer à mourir promptement pour prévenir l'arrivée de ces barbares; il n'y aurait pas non plus désespoir général du peuple de sa ville épiscopale à son départ pour

Maëstricht ; mais plutôt animadversion contre le saint personnage, par suite de dissentiments religieux à ce qu'il semble ; puis hostilité déclarée, et finalement soulèvement de ce peuple égaré ; d'où, l'expulsion par lui de son évêque, dont le départ de Tongres et l'inhumation à Maëstricht n'auraient pas eu d'autres causes que celles-là. Sans nous prononcer ici sur la question de l'authenticité de ce vieux thème historique, nous nous contenterons de rappeler son accord avec des allusions qui en diverses circonstances le confirment, sa grande apparence de réalité et, par opposition, le caractère absolument imaginaire que donnent à la légende ainsi contredite les particularités surnaturelles mêlées aux autres éléments qui la constituent. Nous ne pouvons pas ne pas signaler en même temps la solidarité qui dans la légende unit ces éléments de nature différente. Cette solidarité est telle que dans le thème légendaire l'intervention surnaturelle de Dieu n'a pas d'autre raison d'être que l'invasion des Huns, et que réciproquement cette invasion dont la menace seule est alléguée par le vieil écrivain n'a pas d'autre rôle que de motiver l'intervention divine : de telle sorte que le caractère imaginaire de celle-ci rejaillit nécessairement sur l'autre. Nous voulons bien entendu parler en cela, non de l'invasion même des Huns qui est historique et absolument certaine, mais du rôle qui lui est ainsi

assigné dans la légende et pour lequel il n'en est pas de même.

La seconde version de la légende nous est fournie par les *Gesta antiquiora sancti Servatii*, document anonyme quelque peu antérieur peut-être au temps de Charlemagne auquel le rapporte M. Kurth qui l'a signalé et publié pour la première fois en 1881 (§ I). Elle ne diffère que peu de la première version, étant presque entièrement empruntée à Grégoire de Tours auteur de celle-ci. Mais outre les deux morceaux du vieil historien qui constituent la première version et que renferme aussi la seconde, celle-ci en prend à la même source un troisième, le chapitre 6 du livre II de l'*Historia* qui contient le récit de la destruction de Metz par les Huns, auquel elle joint la mention de la ruine de Tongres accomplie aussi par eux après la mort de saint Servais et dont ne parle aucunement Grégoire de Tours (§ I). Cette dernière notion dont nous ignorons la provenance est introduite ainsi dans la légende avec celle, due à Grégoire de Tours, de la ruine de Metz par Attila, dont les ravages n'épargnent dans cette ville, suivant la promesse faite par le Seigneur à saint Étienne, que l'oratoire seulement consacré à son culte. Ce rapprochement des deux faits de la destruction de Tongres et de celle de Metz est un des liens qui rattachent à la légende de saint Servais l'invasion d'Attila au V^e^ siècle. Cette invasion

d'Attila est déjà indiquée, nous l'avons montré, dans la version due à Grégoire de Tours et la notion en doit appartenir, suivant toute apparence, à la constitution originaire de la légende. Il en est croyons-nous de même de la ruine de Tongres, qui en forme un des traits essentiels, bien que dans les documents venus jusqu'à nous il n'en soit ainsi expressément question que dans la seconde version pour la première fois. Cette seconde version se confond pour tout le reste avec la première et ne donne lieu qu'à ces deux observations seulement concernant Attila et la première mention de la ruine de Tongres par les Huns après la mort de saint Servais.

La troisième version que nous possédions de la légende vient, avons-nous dit, de Paul Diacre qui écrivait dans la seconde partie du VIII^e^ siècle. Elle se trouve dans son livre des *Gesta pontificum Mettensium*[1]. Suivant ce qu'on y lit, Attila roi des Huns s'apprêtant à envahir les Gaules après avoir vaincu les Burgondes et leur roi Gondicarius, saint Servais évêque de Tongres justement effrayé se rend à Rome où il implore de saint Pierre et de saint Paul le secours de leurs intercessions pour obtenir de Dieu qu'il détourne de sa ville épiscopale les malheurs dont elle est ainsi menacée. La réponse des apôtres est que les Gaules

1. Pauli Diaconi *Gesta Episcoporum Mettensium*. — Pertz, *Monumenta*, SS., t. II, p. 260.

sont condamnées par la justice divine à subir les horreurs de l'invasion, et qu'un lieu seulement y sera épargné, l'oratoire où est conservé à Metz le sang du premier martyr, saint Étienne. Cette protection divine accordée à l'oratoire de saint Étienne à Metz est énoncée déjà dans la version précédente d'après un texte emprunté à Grégoire de Tours, mais c'est Paul Diacre qui pour la première fois la signale comme l'objet d'une révélation faite à Rome à saint Servais ; sur quoi le saint personnage revenant en hâte dans les Gaules les trouve envahies par les Huns. Ceux-ci avaient même déjà paru devant Metz ; mais arrêtés par ses murailles ils venaient de s'en éloigner. C'est à ce moment que saint Servais venant de Rome y arrive. Après avoir informé l'évêque de Metz saint Autor de ce qui lui avait été révélé touchant cette ville, saint Servais regagne sans plus s'attarder son siège de Tongres. Les Huns, après son passage, reparaissent devant Metz dont les murailles s'écroulent comme par miracle, et alors s'accomplit en faveur de l'oratoire de saint Étienne la prédiction reçue à Rome par saint Servais, dont il n'est pas davantage question dans le récit de Paul Diacre. Ce récit est, à proprement parler, une des versions de la légende de la ruine de Metz par les barbares. Cependant il peut à bon droit être, pour une part, considéré aussi comme l'une de celles de la légende de saint Servais. Après les deux premières versions de cette légende, celle-ci confirme

expressément la notion que l'invasion des Huns, dont la menace a fait partir pour Rome l'évêque de Tongres, est celle d'Attila au v^e^ siècle ; notion déjà clairement sinon explicitement indiquée dans la première version due à Grégoire de Tours ; plus formellement exprimée dans la seconde, celle des *Gesta antiquiora sancti Servatii ;* maintenant mise en pleine lumière et définitivement acquise au thème graduellement formé de la légende de saint Servais. A cette notion se rattache en outre, dans la troisième version, la notion nouvelle des relations de saint Servais avec saint Autor, l'évêque de Metz contemporain des ravages d'Attila. Cette notion nouvelle destinée à des développements ultérieurs fournit par son entrée dans la légende de saint Servais un soutien de plus au synchronisme légendaire de celui-ci et de l'invasion des Huns au v^e^ siècle, synchronisme qui y joue un rôle important. La notion de ce synchronisme est ainsi définitivement fixée ; non pas que cette notion date de là seulement, — elle appartient vraisemblablement à la constitution première de la légende, nous l'avons dit déjà, et nous présenterons tout à l'heure de nouvelles considérations à l'appui de cette opinion, — mais la rédaction ambiguë de Grégoire de Tours, dont ne s'écarte guère sur ce point celle des *Gesta antiquiora sancti Servatii*, laissait subsister pour quelques-uns des doutes à cet égard. Après la version de Paul Diacre, il ne peut plus y en avoir. Telles

sont les conclusions qui ressortent de l'examen de cette dernière version.

La quatrième version de la légende de saint Servais est due à Hérigère écrivain de la fin du x^e^ siècle. Cette version nouvelle enchérit naturellement par les détails sur celles qui l'ont précédée. Au temps, y est-il dit, où les Huns dirigent leurs attaques contre le monde romain, le siège épiscopal de Tongres est occupé par saint Servais, prélat éminent doué de toutes les vertus, dont l'origine est inconnue quoique quelques-uns le rattachent à la parenté du Sauveur lui-même. Les Goths défenseurs de l'hérésie d'Arius sont anéantis par les Huns qui s'apprêtent à ravager les Gaules. Saint Servais se rend à Rome pour supplier le Seigneur de détourner de sa ville épiscopale cet orage menaçant. Il passe, en y allant, par Metz dont l'évêque Autor, empêché de le suivre, le charge d'intercéder aussi pour cette ville exposée aux mêmes périls. Au tombeau de saint Pierre une vision met saint Servais en présence de Dieu lui-même, devant lequel sont agenouillés en suppliants saint Pierre et saint Paul; et près d'eux se tient un personnage vêtu de riches habits d'une blancheur éclatante, saint Étienne protomartyr, dont les deux apôtres recommandent à Dieu les prières. Saint Servais reçoit de saint Pierre cet avertissement céleste que les Gaules sont condamnées à subir les dévastations des Huns; que toutes les villes pour leurs péchés, celle de Tongres entre autres,

seront détruites ; que saint Étienne lui-même n'a rien obtenu pour Metz, sauf le salut seulement de l'oratoire où son sang est conservé. Saint Servais apprend en même temps que Dieu lui fera la grâce de le rappeler à lui pour le sauver du spectacle de ces horreurs ; que Tongres ville scélérate condamnée pour ses crimes à périr ne doit pas recevoir son tombeau : précieux avantage réservé par le Très-haut à la ville de Maëstricht. Sur cet oracle le vénérable pontife se hâte de revenir. Il avertit au passage l'évêque Autor de ce qui regarde son Église, et rentre à Tongres où il fait connaître le verdict céleste. Dieu, dit-il, lui a défendu de préparer à Tongres sa sépulture et lui a ordonné de se rendre à Maëstricht pour y attendre sa mort qui sera prochaine. Les cris, les larmes, les supplications des malheureux habitants ne peuvent le retenir. Il bénit son peuple et s'éloigne. Arrivé à Maëstricht il est pris d'une fièvre légère qui le sépare doucement de son corps mortel. Ses restes recueillis par ses fidèles sont déposés près de la voie publique le 3 des ides de mai. Après sa mort les villes de Tongres et de Metz sont renversées par les Huns[1].

Cette quatrième version relate à son tour le synchronisme légendaire, indiqué déjà dans la première, confirmé dans la seconde et mieux

1. Herigerus, c. 25-29. Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium,* etc., t. I, 1612, p. 37-47.

encore dans la troisième, de saint Servais et de l'invasion d'Attila au Ve siècle, invasion dans laquelle sont ruinées les villes de Tongres et de Metz. De plus, elle énonce expressément la sentence divine qui, en condamnant à la destruction la ville scélérate de Tongres, *urbs scelerata et ideo peritura*, lui refuse l'avantage de posséder le tombeau du saint évêque, et assure au contraire cette possession à Maëstricht où il lui est ordonné par le Seigneur de se transporter sans retard pour y mourir. Ces indications omises, nous l'avons fait remarquer, par Grégoire de Tours dans sa version, la plus ancienne que nous possédions, appartiennent pourtant nécessairement, nous l'avons dit aussi, à la constitution première de la légende.

L'auteur de la quatrième version mentionne encore, tout en refusant de l'admettre, la notion d'une prétendue parenté entre saint Servais et la famille du Sauveur : notion qui se rattache à celle d'un caractère plus général et très ancienne, déjà relatée par Grégoire de Tours comme nous l'avons vu, suivant laquelle saint Servais aurait appartenu à la race du peuple d'Israël.

La cinquième version est celle qui au XIIIe siècle est consignée par Aegidius dans ses interpolations aux écrits d'Hérigère, en tête des *Gesta pontificum Tungrensium*. Cette composition dernière sur les faits et gestes de saint Servais comprend tout ce que l'auteur du XIIIe siècle a pu trouver à ce sujet. L'absence presque complète de tout artifice

pour corriger ou dissimuler les contradictions inévitables entre ces éléments de tout caractère et de toute provenance est une garantie de la sincérité absolue avec laquelle ils ont été recueillis et rendus.

Saint Servais, suivant cette dernière version, serait originaire de Pœnestia, ville située aux confins de la Perse et de l'Arménie. Il serait l'arrière-petit-fils d'une sœur de sainte Anne mère de la Vierge qui a enfanté le Sauveur, et il aurait occupé le siège de Tongres au temps de l'empereur Constantin, vers le commencement du IV^e^ siècle.

Saint Servais est ordonné prêtre, *Dei sacerdos*, à Jérusalem, où l'ange de Dieu vient le prendre pour lui remettre le gouvernement spirituel du monde occidental, *occidui orbis cura*. L'homme prédestiné conduit par l'ange arrive à Tongres, où il trouve soixante-douze congrégations miraculeusement organisées, *congregationes prœordinatæ Dei nutu*, dans la basilique de Sainte-Marie. L'ange de Dieu prend sur l'autel le bâton pastoral et le remet à saint Servais qu'il asseoit, à la stupeur générale des assistants, dans la chaire pontificale. Saint Servais parlant une langue étrangère ne pouvait se faire entendre au milieu de ce peuple que par interprète pour les choses du siècle, mais, par la grâce du Saint-Esprit, quoiqu'il usât toujours de sa langue maternelle, il était compris de tous, de quelque nation qu'ils fussent, quand il

distribuait la parole de Dieu, quand il célébrait les divins mystères, ou entendait les confessions. Il rompait rarement le jeûne ; sa vie se passait en oraisons et en mortifications, et il guérissait miraculeusement les malades. Cependant à l'instigation du démon jaloux, *antiquus invidens inimicus*, une hostilité sourde d'abord, ouverte ensuite et enfin déchaînée emporte le peuple de Tongres contre l'homme de Dieu qui est obligé de fuir pour échapper aux violences, et se réfugie dans une ville voisine, à Maëstricht. Dieu alors envoie son ange qui supprime cet orage et tourne soudainement cette fureur de persécution en esprit de soumission et en ardent amour.

Rentré dans le calme de la vie contemplative saint Servais prévoit l'avenir. Il connaît ainsi la ruine future des Gaules, celle de Tongres en particulier. Il prédit hautement ces malheurs. La rumeur s'en répand. Mandé en France, il vient à Troyes où il renouvelle devant les grands du royaume les fatales déclarations et cède aux sollicitations de tous d'aller à Rome intercéder près du prince des Apôtres pour obtenir de Dieu par son entremise qu'il écarte ces malheurs. Saint Servais ordonne des jeûnes, la réforme des mœurs ; il poursuit l'hérésie, fait condamner par un concile à Cologne Euphratas, évêque arien de cette ville, puis revient à son peuple. Il le trouve en proie à la terreur. Le bruit s'est répandu que les Huns menacent le pays d'une invasion. Saint Ser-

vais part pour Rome, et en passant il s'arrête à Metz où il visite l'évêque saint Autor dont le peuple est menacé comme le sien par les malheurs imminents. A Rome saint Servais apprend la condamnation irrévocable portée par le Seigneur irrité contre les Gaules coupables. Il se hâte de revenir. Il rapporte de la ville éternelle une clef d'argent de fabrication divine, don de saint Pierre qui le fait participer ainsi à son pouvoir d'ouvrir et de fermer les portes du ciel.

Cependant les barbares inondent le pays de leurs bandes désordonnées. Saint Servais tombé entre leurs mains est chargé de chaînes et abreuvé d'outrages. Des prodiges répétés qui marquent la faveur dont le couvre le Ciel changent inopinément en admiration les dispositions contraires des païens. Ils tombent aux pieds du saint personnage si évidemment protégé par le Tout-puissant et le proclament maître des dieux, soleil du jour, lune de la nuit. Ils le rendent à la liberté. Échappé de leurs mains saint Servais gagne l'Alsace, et de là le pays des Vangions, où fatigué du voyage, épuisé par la soif, il fait surgir une source miraculeuse dont la vertu, dit l'écrivain, guérissait encore de son temps les malades.

Saint Servais visite Worms où il est accueilli par l'évêque saint Amand, Cologne où l'évêque Séverin le reçoit, Trèves enfin, puis Metz où l'attend la noblesse de toute la France, et où il annonce, en grande tristesse, au peuple l'impi-

toyable arrêt du Ciel. Après avoir prêché la résignation et la pénitence à ces désespérés, il les quitte et arrive enfin à Tongres où les mêmes scènes se renouvellent. Il s'apprête alors à sauver du désastre imminent les trésors sacrés, *sacra;* il fait enlever et porter à Maëstricht les reliques des saints, les corps des évêques ses prédécesseurs, les croix, les vases destinés au divin sacrifice, et enfin les choses nécessaires à sa propre sépulture. La désolation est à son comble dans la ville de Tongres, à la vue de ce départ de l'évêque dont les consolations vont manquer à ce malheureux peuple. Il impose à tous les mains, guérit les malades et s'éloigne. Il se rend processionnellement de Tongres à Maëstricht. Là il fait construire au milieu de la basilique élevée par saint Materne, près de la voie publique, une crypte dans laquelle il place son propre tombeau. Une fièvre de trois jours le prend alors et l'ange de Dieu apparaissant lui annonce que le moment est venu pour lui de l'éternel repos. A la neuvième heure le ciel s'éclaire et resplendit au-dessus du saint confesseur, et il monte au siège de la lumière à la vue du peuple frappé d'admiration. Son corps resté sur la terre est recouvert d'un voile précieux par les mains des anges. Les funérailles de l'illustre évêque durent sept jours. Le huitième jour, il est inhumé dans l'église qui attend sa dépouille mortelle, près de la voie publique, *juxta aggerem publicum*, le 3 des ides de mai, vers l'an du Sei-

gneur 388, douzième du pontificat de saint Martin à Tours.

Ceux qui voudront en savoir davantage liront, dit l'auteur, le livre des miracles de saint Servais ; quant à nous, ajoute assez singulièrement l'hagiographe du XIII^e^ siècle, revenons à l'histoire, *nos ad historiam manum retrahamus*. Il continue alors par le récit des ravages des Huns et des Vandales, à la suite desquels il termine ainsi : Soixante et dix ans après la mort de saint Servais Attila paraît. Le fléau de Dieu accomplit son œuvre. Il frappe les peuples, brûle les villes, renverse les églises. Tongres et Metz sont anéantis ; mais où éclate la faveur accordée par le Tout-puissant aux mérites de saint Servais c'est dans la protection qui couvre alors la ville de Maëstricht, où pas un des barbares qui inondaient le pays n'a pu arriver. Tongres ruiné ainsi par les Huns a été détruit, dit encore Aegidius, 400 ans après l'empereur Trajan[1].

Nous avons pu paraître long dans l'exposition qui précède de la dernière version de la légende de saint Servais, quoique nous l'ayons resserrée le plus possible. Mais il fallait donner une idée d'une composition dont un des caractères est la prolixité, et qui n'occupe pas moins de vingt pages in-quarto dans l'édition de Chapeauville. Aegidius,

1. Aegidii Aureævallis *Herigero additiones*. — Chapeavilli, *Gesta pontificum Tungrensium*, etc., t. I, 1612, p. 29 à 49.

qui avait voulu ne rien omettre de ce que lui fournissaient sur saint Servais les sources de toute nature qu'il avait pu consulter, avait composé de ces éléments disparates une sorte de tableau varié dans le goût des romans d'aventures en crédit au XIII^e^ siècle. On y retrouve les traits essentiels relevés dans les versions précédentes de la légende, le synchronisme légendaire de saint Servais et de l'évêque de Metz saint Autor, contemporain de la ruine de cette ville par Attila; l'abandon de Tongres par saint Servais à son retour de Rome, et sa retraite à Maëstricht où il meurt et reçoit la sépulture. Cette notion importante est, il faut le dire, un peu effacée dans l'encombrement de détails que nous avons succinctement indiqués touchant la solennité donnée à ces faits par l'écrivain. La notion subsiste néanmoins. Nous présenterons plus loin quelques considérations sur la diminution apparente de son importance relative dans ce nouveau récit (§ IV).

Ces traits caractéristiques sont ceux qui se trouvent déjà plus ou moins accusés dans les versions précédentes, et qui constituent le fondement même de la légende; mais à côté d'eux la cinquième version en contient quelques autres qui lui sont spécialement propres et qu'il convient de mettre dans leur jour. Nous mentionnerons comme telle, en première ligne, la notion de l'hostilité déchaînée du peuple de Tongres contre saint Servais obligé par ses violences de quitter la ville.

Nous avons déjà parlé de la situation indiquée ainsi et qu'on pourrait considérer peut-être comme une singularité purement imaginaire, si elle n'était confirmée, nous l'avons fait remarquer, par plusieurs témoignages donnés sous diverses formes de cette expulsion violente du prélat chassé de sa ville épiscopale par un peuple égaré et coupable. Nous avons apprécié le fait (§ II) ; nous nous bornerons ici à le rappeler en signalant la hardiesse avec laquelle l'hagiographe du XIII^e^ siècle introduit dans son récit cette particularité en contraste absolu avec les données constitutives de la légende, et la naïve simplicité avec laquelle il écarte la difficulté d'un pareil contraste en faisant intervenir le démon instigateur de ces désordres passagers et l'ange de Dieu qui transforme instantanément les dispositions hostiles de ce peuple en soumission pieuse et en attachement passionné ; ce qui fait rentrer tout naturellement dans l'esprit voulu de la légende la suite du récit.

Une seconde notion non moins digne d'attention, également accueillie par Aegidius est celle de l'intervalle de soixante et dix ans qui aurait, dit-on, séparé de la mort de saint Servais l'arrivée dans les Gaules d'Attila. Il n'hésite pas à la joindre à son récit, malgré sa flagrante opposition avec le synchronisme légendaire de saint Servais et d'Attila, conséquence de celui de saint Servais et du contemporain d'Attila, saint Autor évêque de Metz, qu'il nous a montré recevant saint Servais

dans cette ville. Rappelons en deux mots que cette notion d'un intervalle de soixante-dix ans entre saint Servais et Attila, confirmée comme la notion précédente par d'autres témoignages, a non moins qu'elle un caractère d'apparence tout à fait historique.

On ne saurait en dire autant d'une troisième indication propre à la version d'Aegidius, celle de la prétendue parenté de saint Servais et du Sauveur ; parenté qu'il établit par une filiation en règle à partir d'une sœur de sainte Anne mère de la Vierge Marie. Dans ce tableau purement imaginaire, le père de saint Servais se trouve placé au même degré généalogique que Jésus-Christ; ce qui fait naître saint Servais dans le I^er^ siècle de notre ère ou même avant. Il n'y a rien de plus à dire de cette singulière notion, sinon qu'elle se rattache à un trait de la légende, signalé dans sa première version elle-même, celle de Grégoire de Tours : trait que nous avons mentionné, suivant lequel saint Servais aurait été de la race du peuple d'Israël. Au développement de cette notion appartiennent encore les particularités énoncées par l'écrivain du XIII^e^ siècle touchant la prétendue condition d'étranger de saint Servais au milieu du peuple de Tongres dont il ne connaît pas la langue, et auquel il est miraculeusement amené par un ange qui l'intronise à l'étonnement de tous sur le siège épiscopal de cette ville.

La solennité donnée à la fin par Aegidius au

départ de Tongres de saint Servais, à sa mort à Maëstricht et à ses funérailles prête à des développements évidemment imaginaires que nous n'avons pu qu'à peine indiquer, et sur la singularité desquels nous n'insistons pas.

A ces observations qu'il convient d'abréger nous n'ajouterons plus qu'un mot, pour signaler le désordre chronologique qui domine dans la composition d'Aegidius, où saint Servais, qu'il dit être mort vers 388, est présenté comme le fils d'un cousin de Jésus-Christ, né par conséquent au I^er^ siècle de notre ère, sinon plus tôt peut-être, intronisé à Tongres en qualité d'évêque au IV^e^ siècle, sous l'empereur Constantin, et contemporain en outre des témoins très prochains de l'invasion des Huns lancés au milieu du siècle suivant sur les Gaules par Attila, lequel est dit dans le même écrit n'y être arrivé que soixante-dix ans après sa mort. Ces inconséquences, ces bizarreries, pour ne pas dire plus, n'arrêtent pas l'écrivain dans une œuvre où il se propose avant tout de ne rien négliger de ce qu'il trouve, quelle qu'en soit l'origine, à la gloire de son héros; et où, sans nul souci de la vraisemblance, au joug de laquelle échappent naturellement les choses divines, il s'agit surtout pour lui d'intéresser et d'édifier les lecteurs en exaltant un personnage considéré comme surhumain : tableau essentiellement merveilleux où la bonne foi devait consister aux yeux de l'auteur à ne rien omettre, et où la critique lui

eût semblé une sorte d'impiété ; récit brillant où l'hagiographe du XIII^e^ siècle considérait enfin qu'il avait tout autre chose à faire que de l'histoire ; témoin la déclaration significative par laquelle il le termine, comme nous en avons fait la remarque : maintenant revenons à l'histoire, *nunc ad historiam manum retrahamus*. C'est après cela qu'il replace saint Servais au milieu du IV^e^ siècle et sa mort à soixante-dix ans avant l'arrivée d'Attila. Telle est en définitive l'opinion d'Aegidius malgré tout ce qui est dit de contraire dans la légende de saint Servais dont il nous donne, telle que nous venons de la relater, la dernière et la plus considérable version.

IV.

ORIGINE ET SIGNIFICATION DE LA LÉGENDE.

Nous avons fait connaître dans ses versions successives la légende de saint Servais. Le caractère légendaire de ces documents depuis le premier jusqu'au dernier ne saurait croyons-nous faire doute pour personne. Nous avons montré comment la légende s'y était graduellement développée. Nous voudrions maintenant présenter quelques considérations qui peuvent avoir leur intérêt sur son origine et sur sa signification. Ces considérations ont pour fondement certains rapprochements entre les notions fournies par les documents légendaires que nous venons d'exami-

ner et celles que nous avons auparavant dégagées de diverses données ayant un caractère historique sur saint Servais et l'Église de Tongres et de Maëstricht. Il ressort de ces rapprochements quelques indications sur l'histoire de la légende elle-même, sur les circonstances et l'époque de sa constitution et jusqu'à un certain point sur les causes de sa formation et de son introduction dans les traditions de l'Église qu'elle intéresse.

Le héros de la légende, saint Servais, est un évêque de Tongres qui a vécu au IV^e^ siècle et dont on sait notamment que dans la seconde moitié de ce siècle il quitte Tongres pour Maëstricht, où il est inhumé et où son corps est, au VI^e^ siècle, levé de sa première sépulture illustrée par des miracles, et déposé dans une basilique construite en son honneur et consacrée alors à son culte, qui s'y est perpétué jusqu'à nos jours. Telle est l'histoire en ses points essentiels.

Dans la légende, la mort de saint Servais est liée à l'invasion des Gaules par les Huns et cette invasion joue dans le thème légendaire un rôle considérable, un rôle en quelque sorte générateur. C'est par elle en effet qu'est motivée — ce qui est l'essence même de la légende — l'intervention surnaturelle de Dieu pour avertir saint Servais qu'il lui fait la grâce de le retirer de ce monde avant que n'éclatent ces malheurs dont la vue lui sera ainsi épargnée ; qu'il doit en conséquence se préparer à mourir, non à Tongres dans sa ville

épiscopale, condamnée pour les crimes de son peuple à périr, mais à Maëstricht qui sera sauvé et qui doit garder le dépôt de ses reliques. Les choses ont lieu ainsi suivant la légende. On s'est demandé de quelle invasion des Huns il s'agissait dans cette circonstance, bien que l'histoire n'en signale qu'une seule dans les Gaules, celle d'Attila au Ve siècle, qui est aussi désignée expressément dans la légende. Cependant par sa date elle est historiquement en complet désaccord avec les données chronologiques de la vie de saint Servais, et l'on se disait que la légende parlant d'ailleurs, non pas de l'invasion elle-même, mais de la terreur qu'elle inspirait d'avance, il y avait peut-être lieu de rapporter cette situation aux craintes motivées par les mouvements des Huns en Germanie au IVe siècle, d'accord avec ce qui est dit à ce sujet dans les Martyrologes (§ II), plutôt qu'à l'annonce de l'invasion d'Attila au Ve siècle.

Nous avons parlé de cette question et des considérations qui l'avaient suscitée, pour mettre cette donnée de la légende d'accord avec ce qu'on savait de la mort de saint Servais au IVe siècle et non au Ve ; nous ne reviendrons pas sur les explications que nous avons présentées à ce sujet. Nous rappellerons seulement — parce que c'est ici le lieu d'y insister — ce que nous avons dit des raisons qu'on a d'accepter sur ce point la donnée légendaire, dont l'existence comme telle est en fait incontestable. En effet pour motiver l'in-

tervention divine dans cette circonstance, on ne pouvait se contenter d'invoquer une situation plus ou moins menaçante restée sans résultat; le jugement de Dieu condamnant Tongres non pas à la peur d'être détruit, mais à la destruction même et marquant de plus que cette destruction était prochaine, puisque saint Servais recevait en même temps l'ordre de se hâter dans sa préparation à mourir, pour ne pas être témoin de la catastrophe. On voit quelles conditions s'imposaient dans la constitution de la légende. L'invasion d'Attila au v^e^ siècle les remplissait seule[1]. Elle les remplissait complètement, en raison de l'importance de cette invasion et des souvenirs qu'elle avait laissés dans la mémoire des peuples, où ils primaient tous ceux du même genre qui pouvaient y subsister.

Cette conclusion touchant l'invasion d'Attila et le rôle qui lui est assigné dans la légende de saint Servais est d'accord non seulement avec le fait que cette invasion est expressément indiquée dans

1. Cette considération est invoquée par Bouchier et, après lui, par Henschen pour justifier l'introduction de l'invasion d'Attila dans la constitution première de la légende. Bouchier est un des plus anciens critiques qui en aient discuté les éléments. Le mérite de son observation à cet égard n'est pas diminué par le fait qu'il attribue à tort cette constitution première de la légende à Grégoire de Tours, qui n'en est pas l'inventeur, et qui d'ailleurs ne nomme même pas Attila dans la version qu'il donne de cette légende. Le vieil historien le nomme seulement à propos de la destruction de Metz, qui dans son œuvre n'appartient pas à cette version.

les documents, mais encore avec des considérations fondées sur la nature même de la composition légendaire et sur les conditions nécessaires de sa formation ; ces conditions impliquant généralement une indifférence absolue pour l'exactitude chronologique ; mais réclamant avant tout le rappel de ce qui peut le plus fortement frapper les imaginations. C'est à quoi répondait parfaitement, avons-nous dit, l'invasion d'Attila.

L'invasion visée et mentionnée dans la légende de saint Servais avec le rôle considérable que nous avons indiqué étant incontestablement celle d'Attila en 451, la composition de la légende est par conséquent postérieure à cette date. Elle est, d'un autre côté, antérieure à 575, date assignée par la critique à la rédaction des quatre premiers livres de l'histoire ecclésiastique des Francs par Grégoire de Tours[1], où est consignée, livre II chapitre 5, la version la plus ancienne que nous possédions de cette légende. Il n'est pas douteux d'ailleurs que la légende ne soit antérieure encore à cette rédaction dans laquelle Grégoire de Tours ne l'a même pas reproduite intégralement, comme

1. Cette date résulte des explications fournies à ce sujet par M. Arndt dans la dissertation préliminaire datée de 1881 qui accompagne l'édition donnée par lui en 1884 de l'*Historia ecclesiastica Francorum*, dans la série in-4° des *Monumenta* de Pertz. M. Omont, dans la préface de sa publication d'un texte de Grégoire de Tours donnée en 1886, substitue à cette date fixe de 575 la notation un peu moins précise, vers 576.

nous l'avons fait remarquer (§ III). Pour placer son origine à une distance suffisante mais nécessaire des faits, il faut la rapporter au commencement du VI^e^ siècle à peu près, ou plutôt à une période de formation flottant autour de cette date.

Une légende du caractère de celle que nous étudions ici n'est en effet généralement pas l'œuvre d'un moment, mais le résultat d'un travail graduel et prolongé d'élaboration qui commence et se fixe par la tradition orale, et dont l'origine précise ne se manifeste nulle part. Notre légende a dû se formuler ainsi et se produire dans le voisinage du tombeau de saint Servais à Maëstricht, pendant une période qui comprend la dernière partie de la vacance du siège après la mort du saint évêque, et les premiers temps de la restauration de cet épiscopat ; période où l'histoire marque, comme nous les avons indiquées (§ II), les phases de l'œuvre laborieuse consacrée à la translation du siège épiscopal de Tongres à Maëstricht, sous Agricolaus, Domitianus et Monulfus, à la fin du V^e^ siècle et au VI^e^.

En considérant la teneur de notre légende et les circonstances dans lesquelles elle s'est vraisemblablement ainsi produite, on ne peut guère se défendre de penser qu'il existe une certaine connexité entre sa formation et le fait de cette translation. De pareils changements ne s'opèrent pas sans froisser des intérêts, sans provoquer des résistances, des récriminations au moins. Tongres

n'était pas, après le passage des barbares, aussi complètement détruit qu'on l'a dit[1]. Il n'était pas sans importance d'avoir à opposer aux revendications que la vieille cité aurait pu formuler l'autorité d'un décret de Dieu même, pour justifier les innovations qu'on voulait introduire ou maintenir. La situation qui tendait à s'établir au profit de Maëstricht l'exigeait ainsi. Tongres même pouvait sur certains points et dans une certaine mesure se prêter à ces fictions, si cette ville avait, comme on a lieu de le croire, un passé embarrassant à effacer ou à masquer au moins, touchant l'éloignement de saint Servais et son transport à Maëstricht. Le souvenir de ce passé subsistait toujours, conservé par une tradition qu'Aegidius a recueillie au XIII^e^ siècle et nous a transmise (§ II). Il a même eu la hardiesse de la faire entrer dans sa version de la légende elle-même qu'elle contredit. Nous avons montré comment il l'a fait (§ III).

Ramené par ces considérations à la version de la légende donnée par Aegidius, rappelons ce que nous avons dit, dans son appréciation (§ III), de l'effacement sensible qu'on y remarque de la notion relative à la condamnation prononcée par le Tout-puissant contre la ville de Tongres et à la faveur

1. L'évêque Ebregisus est dit au commencement du VII^e^ siècle être né à Tongres, *in urbe Tungrensi ex nobilissimâ progenie oriundus.* — Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium* etc., t. I, 1612, p. 65.

accordée au contraire en même temps à Maëstricht la ville rivale : notion essentielle dans la formation première de la légende et constituant vraisemblablement alors sa raison d'être. S'il en était ainsi, comme nous le pensons, si la légende avait pour objet d'expliquer et de justifier la translation de Tongres à Maëstricht du siège épiscopal de cette Église, la question avait, on le reconnaîtra, perdu beaucoup de son intérêt, elle n'existait même plus en quelque sorte, quand Aegidius écrivait au XIII^e^ siècle. A cette date, il n'y avait plus depuis longtemps de rivalité entre les deux villes; le siège épiscopal appartenait alors à une troisième; il était depuis cinq siècles et plus fixé à Liège. On n'avait plus à Tongres rien à réclamer de Maëstricht, et Maëstricht n'avait plus rien à défendre. Le décret du Ciel était sans importance; on pouvait sans inconvénient en diminuer l'accent dans les témoignages qui en subsistaient encore, ou plutôt cet accent s'affaiblissait comme de lui-même dans les documents qui en conservaient l'expression. Ces considérations expliquent les singularités que nous avons relevées à ce sujet dans la version de la légende due à Aegidius. Peut-être, ajouterons-nous maintenant, serait-il permis de tirer de ces particularités et des remarques dont elles nous ont fourni l'occasion, une sorte de preuve nouvelle en faveur de l'explication proposée tout à l'heure de la légende, de sa signification et de sa raison d'être.

Nous avons exposé ce qu'on peut dire au point de vue de son histoire de la légende de saint Servais; nous savons à peu près à quelle époque, dans quelles circonstances et dans quel intérêt elle s'est vraisemblablement produite. Nous avons de plus apprécié les éléments dont elle se compose : le décret du Ciel notifié à saint Servais, particularité dont le caractère éminemment imaginaire ne peut être contesté, et, pour motiver cet oracle, l'invasion des Huns dont l'allégation au moins, sinon le fait, ne l'est nécessairement pas moins; le prétendu synchronisme enfin de cette invasion des Huns et de la mort de saint Servais.

L'histoire n'a rien à tirer de ces rapprochements dont la valeur comme l'invention sont purement légendaires. L'erreur des critiques a été de considérer et de traiter comme un thème historique ce qui n'est autre chose qu'un thème légendaire. De cette erreur est née la difficulté qu'ils ont cherché à résoudre finalement par la correction dont nous contestons aujourd'hui la légitimité. Le problème posé était insoluble ou plutôt il n'existait réellement pas. Disons mieux, il ne devait pas exister. Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant qu'il était l'œuvre de ceux-là mêmes qui en cherchaient la solution. Il nous reste maintenant à présenter quelques observations sur la manière dont ce problème a été introduit, posé et résolu.

V.

TRAVAUX DES CRITIQUES ; LA CORRECTION.

L'examen que nous venons de faire de la légende de saint Servais nous a permis d'en reconnaître le caractère vrai et d'indiquer certaines conséquences qui découlent de là, touchant la signification notamment du document. Nous sommes ainsi en mesure d'apprécier le travail d'interprétation que lui ont consacré les critiques et de juger les conclusions auxquelles ils se sont arrêtés pour motiver finalement dans le texte de Grégoire de Tours la correction qui nous semble devoir être condamnée. Le travail des critiques commence au XVI^e^ siècle pour aboutir, à la fin du XVII^e^, à l'œuvre de Ruinart ; et, comme conclusion, à la correction proposée par lui et depuis lors adoptée par tous ceux qui ont ultérieurement publié des éditions nouvelles de Grégoire de Tours[1], sans faire aucune réserve sur la portée originairement donnée à

1. Nous entendons parler des éditions nouvelles, mais non des traductions du texte. Parmi celles-ci on nous permettra de rappeler celle de notre ancien confrère, H. Bordier, qui dans son travail reproduit le nom d'*Aravatius* adopté dans les éditions généralement acceptées alors ; mais qui ajoute en note que cet *Aravatius* n'est autre que saint Servais. C'est reconnaître, comme nous l'avons fait au commencement du présent mémoire, que les formes diverses du nom dans les manuscrits ne sont que des variantes de copie.

cette correction, laquelle avait pour objet, d'après Valois à qui en appartient la thèse, de partager entre deux personnages différents le double rôle assigné à saint Servais par l'histoire, qui le fait vivre au IVe siècle avec Athanase, et par la légende, qui le fait mourir au Ve à la veille de l'invasion d'Attila. Les critiques, dans les écrits desquels nous pouvons signaler les phases par où a passé la question, sont Surius, Molanus et Baronius au XVIe siècle, puis au XVIIe, Bouchier, Valois, Henschen, Pagi et Ruinart enfin, après lequel nous citerons, comme l'ayant purement et simplement suivi, Dom Bouquet, Guadet et Taranne, l'abbé Migne, Arndt et Krusch[1].

Surius, mort en 1578, tient chronologiquement la tête des écrivains dont nous avons à nous occuper maintenant. Dans le tome III de sa collection

1. Nous n'avons rien à dire à cette occasion d'un travail de notre confrère M. Omont, qui a publié en 1886 pour les six premiers livres de l'histoire de Grégoire de Tours un texte où il se proposait expressément, non pas d'en donner une édition critique, mais de reproduire les termes d'un manuscrit déterminé, et qui, trouvant dans ce manuscrit la leçon *Aravatius*, ne pouvait que la donner tout simplement sans y rien changer. Le texte reproduit par M. Omont est celui d'un manuscrit du VIIIe siècle de la Bibliothèque nationale à Paris, lat. 17655, qui vient de Corbie. Ce manuscrit d'une date si reculée ne contient malheureusement que les livres I à VI de l'*Historia*. Le savant éditeur complète en ce moment sa publication par celle des livres VII à X, d'après un manuscrit du VIIIe siècle de la bibliothèque de Bruxelles, n° 9403.

des histoires authentiques des saints[1], il rapporte au sujet de saint Servais ce qui est dit de lui et de l'invasion prochaine des Gaules par les Huns, aux chapitres 5 et 6 du livre II de l'*Historia* de Grégoire de Tours. Il dit que les ravages de ces barbares avaient été prévus par le saint personnage qui avait ensuite reçu de saint Pierre à Rome la confirmation de ses sinistres prévisions, et qu'après cela, de retour à Tongres, il avait quitté cette ville pour celle de Maëstricht où il était mort et avait été inhumé. Surius relate ces faits sans annoncer — ce qui d'ailleurs n'est pas dit non plus par Grégoire de Tours — que ce passage de Tongres à Maëstricht avait été prescrit par Dieu lui-même à saint Servais; mais il ajoute, d'après Sigebert de Gemblours — ce que Grégoire de Tours ne dit pas davantage — que Tongres est condamné à la destruction, et que c'est pour cette raison que saint Servais transporte le siège épiscopal à Maëstricht destiné au contraire à être sauvé. Une addition beaucoup plus grave à Grégoire de Tours — addition que Surius fait encore à l'*Historia ecclesiastica Francorum*, sans rien dire de ce qu'elle a de contradictoire avec la version du vieil historien dont il vient de reproduire les données

1. *De probatis sanctorum historiis, partim ex tomis Aloysii Lipomani doctissimi episcopi, partim etiam ex egregiis manuscriptis codicibus... nunc recens recognitis... per F. Laurentium Surium cartusianum.* — Coloniæ Agrippinæ, 1570-1581, 7 vol. in-fol.

touchant l'invasion des Huns — c'est que, suivant Sigebert de Gemblours, auquel il fait encore cet emprunt, un long intervalle sépare de la prédiction faite de l'invasion par saint Servais et par Dieu même, la réalisation de cette invasion. Ce qu'il y a lieu de relever dans l'œuvre de Surius, c'est surtout cette addition à la légende, sans discussion au reste des termes de l'innovation, et même sans aucune observation à ce sujet.

Molanus († 1585) est contemporain de Surius. Dans son livre, spécialement consacré aux Saints de la Belgique[1], il dit que saint Servais s'est transporté à Maëstricht, *Trajectum ad Mosam*, qu'il y est mort, et y a reçu la sépulture au temps où les Huns ravageaient la Germanie, *tempore quo Hunni Germaniam vastabant*. Cette dernière notion qui se rapporte au IV^e^ siècle est conforme à l'histoire. Molanus ne dit pas où il l'a prise. Elle lui vient plus ou moins directement des Martyrologes où elle est relatée, comme le fait observer Valois. On la trouve en effet, nous l'avons constaté (§ II), dans le martyrologe d'Adon de Vienne († 875) et dans celui de Notker († 912) qui au reste ne disent naturellement rien, pas plus que Molanus, touchant son origine. Molanus rapporte après cela que sur une révélation du Ciel, et pour ne pas être témoin de la ruine de son Église, saint Ser-

1. *Natales Sanctorum Belgii et eorumdem chronica recapitulatio, auctore Joanne Molano cive et doctore theologo Lovaniensi.* Lovanii, 1595, un vol. in-8°.

vais se transporte à Maëstricht ; puis l'historien revenant en arrière continue par un extrait du chapitre 5 du livre II de Grégoire de Tours, dont il prend ce qui y est dit des prières adressées à Dieu par le saint évêque pour lui demander d'écarter des Gaules les malheurs d'une invasion des Huns, avec la réponse du Tout-puissant, transmise par saint Pierre, que les Gaules sont irrémissiblement condamnées à ces désastres, mais que lui-même n'en sera pas témoin. Sur quoi saint Servais revient en hâte à Tongres, où il annonce au peuple désolé de cette ville qu'il va le quitter ; et il passe de là à Maëstricht, y meurt et y reçoit la sépulture. C'est la donnée même de la version proposée par Grégoire de Tours, ramenée ainsi à la suite de la notion avec laquelle elle ne s'accorde guère fournie par les Martyrologes. Il y a dans la disposition de ces éléments du tableau retracé par Molanus un certain désordre dont nous avons tâché de produire l'impression, comme lui donnant le caractère qui lui appartient en réalité. L'auteur y ajoute ensuite diverses indications sur les relations de saint Servais avec Athanase qui est du IV^e^ siècle, et sur l'opposition qu'à la même époque il fait à l'évêque arien de Cologne Euphratas, sur plusieurs miracles enfin opérés en différentes circonstances dans tous les temps par les reliques du saint évêque.

Molanus mentionne encore — c'est la première fois que la remarque en est faite — quelques-unes des variantes qu'on peut relever dans les formes

données au nom du saint personnage : *Servatius*, suivant Athanase, dit-il, *Servatio* dans Sulpice Sévère, *Sarbatius* dans la liste des évêques du concile de Sardique, *Azavarius* dans Aventin, *Aravatius*, leçon vicieuse — ainsi s'exprime-t-il — de certains manuscrits de Grégoire de Tours. Ces observations ont un caractère critique assez nouveau pour l'époque et digne d'attention, dans l'ouvrage de Molanus. Il faut les signaler à ce titre.

On ne saurait en dire autant de la manière dont y est produite la notion très remarquable fournie par les Martyrologes, et dont nous venons de dire deux mots, qui place la mort de saint Servais au temps où les Huns exerçaient leurs ravages non en Gaule, mais en Germanie au IV^e^ siècle. Cette notion que Molanus énonce purement et simplement, et comme s'il n'en voyait pas ou n'en voulait pas reconnaître et signaler l'importance, eût mérité d'être rapprochée de l'opinion qu'elle contrarie, communément admise et certainement connue de lui, que saint Servais était mort au temps de l'invasion d'Attila, au V^e^ siècle. Ce rapprochement le conduisait naturellement à la question non moins importante du long intervalle qui sépare de la mort de saint Servais l'invasion et les ravages d'Attila dans les Gaules ; notion recueillie par Sigebert de Gemblours, connue de Surius, nous venons de le faire remarquer, mais négligée — volontairement peut-être — par Molanus.

Baronius († 1607), auteur du grand ouvrage

des Annales ecclésiastiques[1], mentionne saint Servais dans son travail, à la place que lui assignerait au milieu du Ve siècle le synchronisme de sa mort et de l'invasion d'Attila, en y introduisant ce que Grégoire de Tours dit du voyage à Rome de l'évêque de Tongres à cette époque. Mais il rappelle en même temps les nombreux témoignages historiques qui rattachent au IVe siècle la vie de ce personnage, et rendent absolument inexplicable son voyage à Rome au Ve siècle, à la veille de l'invasion d'Attila. Baronius se borne à déclarer qu'il est impossible de faire accepter la réalité du fait à quiconque se rend compte avec soin de la question chronologique. Il ne dit rien de plus de la difficulté, et l'écarte simplement en ajoutant que, si pour détacher de la mort de saint Servais l'invasion d'Attila on a besoin d'en rapprocher quelque autre incursion dans les Gaules par un peuple envahisseur au IVe siècle, il ne manque pas de désastres infligés par les barbares à cette époque : ainsi faut-il traduire, croyons-nous, la locution *barbaricæ clades* qu'il emploie à cette occasion. Baronius aurait pu mieux encore détacher de la mort de saint Servais au IVe siècle l'invasion d'Attila qui est du Ve, en invoquant les deux notions recueillies avant lui, mais quelque peu laissées dans l'ombre, du long intervalle qui

1. *Annales ecclesiastici, auctore Cæsare Baronio Sorano, ex congregatione Oratorii, S. R. E. presbytero cardinale,...* etc. 1re édition, 12 vol. in-fol. Romæ, 1588-1607.

sépare ces deux faits, comme le dit Surius d'après Sigebert de Gemblours, et de la situation qui, à l'époque du premier, est assignée aux Huns exerçant alors leurs ravages, dit Molanus avec les Martyrologes, en Germanie et non en Gaule; mais il semble ignorer ces particularités.

Jusqu'à Baronius la critique n'avait procédé, en ce qui concerne la légende de saint Servais, qu'avec une certaine timidité, et en tout cas avec une notable réserve. Elle n'avait pas cessé d'accepter comme fondement respecté de la vérité le thème légendaire de Grégoire de Tours. Surius et Molanus s'étaient bornés pour ce qui le concerne à des modifications d'importance secondaire, soit par omission, soit par addition de certains détails. Leurs hardiesses n'étaient pas allées plus loin après cela qu'à rapprocher de ce thème, sans faire ressortir du reste les conséquences de ces rapprochements, quelques notions d'origines diverses qui pouvaient le contredire. Ils l'avaient fait avec assez de retenue pour que ces moyens de discussion eussent d'abord passé inaperçus. Baronius dont ils auraient confirmé les réserves n'y fait pas même allusion.

C'est à lui cependant que commencent les attaques directes contre la tradition. Il va droit au fait; et sans s'attarder à argumenter il déclare absolument inacceptable le synchronisme de saint Servais et d'Attila. Voilà où en est à la fin du XVI^e^ siècle le travail de critique dont nous avons

entrepris de rendre compte. Vient le XVII^e^ siècle, où ce travail est moins réservé et où la critique propose sans hésitation des conceptions nouvelles pour triompher à tout prix de la difficulté sans issue dans laquelle on s'est engagé par la persistance à considérer comme un thème historique le thème légendaire de Grégoire de Tours : conceptions imaginaires et absolument arbitraires dont la dernière est la correction dont nous contestons la légitimité dans le texte du vieil historien.

Bouchier, *Aegidius Bucherius* († 1665), dans un travail dont le titre seul[1] suffirait à démontrer le caractère critique, substitue hardiment au thème légendaire de Grégoire de Tours un thème nouveau. Le thème de Bouchier est un ensemble de données de toute sorte encadré dans une conception absolument hypothétique. Bouchier accorde d'abord avec raison une sérieuse importance à l'indication déjà relevée par Surius dans Sigebert de Gemblours qu'un long intervalle séparerait de l'invasion des Huns conduits par Attila, au milieu du V^e^ siècle, la prédiction du fait par saint Servais peu de temps avant sa mort. Il complète même l'indication de Sigebert en fixant cet intervalle à 70 années, comme l'a marqué au XIII^e^ siècle Aegidius (§ II), d'après quelque tradition sans

1. *Disputatio historica de primis Tungrorum seu Leodiensium episcopis, item chronologia posteriorum, studio et operâ Aegidii Bucherii è societate Jesu.* — Chapeavilli *Gesta pontificum Tungrensium,* etc., t. I, 1612, sub fine.

doute dont il ne rend pas compte. Bouchier rapproche en outre de cette notion celle fournie par Molanus, et avant lui dès les IX^e^ et X^e^ siècles par les martyrologes d'Adon et de Notker, qu'à l'époque de la mort de saint Servais et des prédictions par conséquent relatives à l'invasion des Huns, ceux-ci exerçaient leurs ravages non dans les Gaules, mais dans la Germanie. Bouchier le premier rapporte à ce dernier fait le témoignage dû à la lettre adressée par saint Ambroise à l'empereur Valentinien II vers 383, relatant les mouvements des Huns à cette époque dans l'*Alemannia* (la Souabe des temps ultérieurs). Prenant alors à Aegidius, aux écrits duquel il paraît accorder beaucoup d'attention, les données essentielles de la version romanesque fournie par lui de la légende, il s'applique à les combiner avec le thème légendaire de Grégoire de Tours et d'Hérigère, en y mêlant quelques notions historiques empruntées ailleurs. Il enfante lui-même ainsi un thème nouveau constitué hypothétiquement de manière à donner autant que possible l'assiette nécessaire à l'édifice formé du rapprochement de ces éléments divers.

Suivant Bouchier saint Servais serait mort non pas en 388, comme le dit Aegidius, mais en 383, et en tout cas avant 385 d'après certains indices[1].

1. Ces indices résulteraient, suivant Bouchier, de cette particularité qu'il n'est fait aucune mention de saint Servais — ce qui lui paraîtrait inexplicable s'il eût encore existé —

Pour faire entrer dans le cadre resserré des versions de Grégoire de Tours et d'Hérigère les merveilleuses aventures accumulées dans celle d'Aegidius, Bouchier dans une exposition un peu confuse propose d'admettre que saint Servais serait allé deux fois à Rome, une première fois en 350 après le concile de Cologne (349), afin d'accomplir la mission que, pour prévenir la ruine future des Gaules, lui auraient confiée alors les grands du royaume d'aller dans cette ville de Rome implorer la miséricorde de Dieu; une deuxième fois vers 382 pour obtenir du Ciel le salut des Gaules dont la ruine totale était imminente. Au retour du premier voyage il aurait, ce semble d'après Bouchier, trouvé le pays déjà parcouru par des bandes de barbares, et alors pourrait se placer sa prétendue captivité au milieu d'eux et sa délivrance miraculeuse de leurs mains. Le deuxième voyage serait celui où, ayant reçu la révélation divine de la ruine prochaine des Gaules, saint Servais serait revenu en hâte à Tongres et de là aurait passé à Maëstricht, où il serait mort presqu'aussitôt. Alors aurait eu lieu suivant Bouchier une première ruine partielle de Tongres, correspondant à ce qui est rapporté des Huns vers 383, et justifiant ce qui est dit aussi que ces désastres suivirent de près la mort de saint Servais; mais pour satisfaire d'un autre

dans ce qui est dit de la seconde mission de saint Ambroise près de Maximinus à Trèves en 385, et du synode de Trèves qui est de cette année 385, sinon même de 384.

côté à la notion d'un intervalle entre la mort du saint vénéré et la destruction de la ville, cette destruction aurait été finalement accomplie, dit l'auteur, pendant la vacance du siège, et en 406 seulement, par les Vandales chassés ensuite par les Francs en 410. Bouchier ajoute que les souvenirs de ces malheurs se confondant par la suite entre eux, et avec ceux d'autres désastres analogues, Grégoire de Tours avait pu ainsi au VI^e^ siècle les réunir tous dans la mention d'une catastrophe unique, attribuée aux Huns d'Attila parce que l'impression d'horreur laissée par ces derniers dépassait et effaçait en quelque sorte celle de tout autre fait du même genre. Il n'y a pas lieu, nous le ferons observer, d'attribuer cette appréciation fort juste du reste en elle-même à Grégoire de Tours, qui ne parle pas d'Attila à propos de saint Servais; mais, comme nous l'avons dit plus haut (§ IV), il convient d'en tenir compte pour se faire une idée de la manière dont a pu se constituer originairement la légende, avant même que Grégoire de Tours rédigeât la plus ancienne des versions que nous en avons.

Comparée aux œuvres précédentes dues à Surius, à Molanus, à Baronius, celle de Bouchier s'en distingue non seulement par son étendue, mais encore par sa forme critique et par une certaine érudition dont elle témoigne sur le sujet en question. Elle est cependant quant au résultat à peu près nulle, en raison de la fausseté de son

point de vue qui était de mettre d'accord entre eux et avec les données de l'histoire les éléments constitutifs de la légende. L'effort était condamné d'avance à être stérile, parce qu'il était en quelque sorte sans objet; la légende étant, dans son esprit, contraire à cet accord chronologique des éléments qui la constituent.

Tout ce qu'on peut retenir du travail de Bouchier c'est une confirmation de plus en plus accentuée de deux points déjà posés précédemment et de première importance pour l'appréciation critique de la légende de saint Servais : la situation des Huns en Germanie, impliquant leur absence des Gaules, pendant la seconde moitié du IV^e^ siècle, à l'époque de la mort de saint Servais; et le long intervalle, intervalle de 70 ans est-il dit, qui sépare de l'époque de cette mort celle de l'invasion d'Attila au milieu du V^e^ siècle. Sur le premier point, Bouchier ajoute de nouvelles preuves à celles qu'on avait déjà de la situation des Huns en Germanie, à la première de ces deux époques; et l'on ne peut que s'étonner, sans avoir à s'y arrêter du reste, de la conclusion hypothétique à laquelle en vient l'auteur qu'en raison du voisinage ces barbares ont bien pu — ce que n'établit d'ailleurs aucun témoignage historique — franchir alors la frontière, et se répandre dans les parties des Gaules qui y confinent. Pour ce qui est du second point, c'est-à-dire l'invasion d'Attila au siècle suivant, on ne doit pas moins s'étonner de

voir cette invasion, dont Bouchier marque avec soin les conditions probables et l'époque, s'évanouir en quelque sorte dans ses déductions touchant la destruction légendaire de Tongres, où cette invasion des Huns est remplacée pour l'accomplissement du fait par une invasion des Vandales en 406. La ruine de Tongres serait en effet suivant les appréciations de Bouchier — l'idée est nouvelle et lui appartient exclusivement — une action réalisée en deux fois, partiellement d'abord par les Huns vers 383 et pour le reste par les Vandales qui auraient complété la destruction en 406; après quoi il n'y avait plus rien à faire pour Attila; et son prétendu rôle dans l'œuvre d'extermination s'expliquerait par une interprétation qui est au reste tout à fait d'accord avec le mode habituel de formation des notions légendaires, la substitution à distance des souvenirs retentissants laissés par l'invasion d'Attila à ceux beaucoup plus effacés de toute autre action analogue des peuples barbares.

Reste, après tout cela, de la *Disputatio historica* de Bouchier, d'abord qu'à l'époque de la mort de saint Servais les Huns étaient en Germanie et non dans les Gaules, ensuite que l'invasion d'Attila, quelque rôle qu'on lui donne dans la ruine de Tongres, n'a eu lieu que 70 ans environ, et non immédiatement après la mort de saint Servais. Si nous avons dit que l'œuvre de Bouchier était à peu près nulle dans ses résultats, c'est que ces

deux points étaient, pour l'essentiel, acquis déjà avant lui.

Valois, *Hadrianus Valesius* († 1676), qui suit de près Gilles Bouchier († 1665), et qu'on peut même considérer comme son contemporain, fait entrer la critique du texte de Grégoire de Tours dans une voie nouvelle, où il trouve le premier l'idée d'où procède la correction que nous avons mise en question. Le synchronisme légendaire de saint Servais et d'Attila, principe de la difficulté, avait contre lui certaines considérations qu'au XVI^e^ siècle on s'était borné d'abord à mettre en lumière. On en avait ensuite, au XVII^e^ siècle, tenté l'explication ; mais le problème n'avait été attaqué jusqu'alors que dans le second de ses termes, l'invasion des Huns. Tous les efforts s'étaient portés sur ce point, pour signaler d'abord l'impossibilité de mettre l'invasion du V^e^ siècle d'accord avec les données historiques bien connues de la vie de saint Servais au IV^e^ siècle, pour essayer ensuite de résoudre le problème en déplaçant l'invasion en question et en la reportant aussi au IV^e^ siècle, à une époque voisine de la date assignée à la mort du saint personnage. Tout ce qui concerne celui-ci était resté jusqu'alors intact. Il ne devait plus en être ainsi par la suite. Le problème était maintenant renversé. C'est la personne de l'évêque qui était à son tour mise en question. Si l'invasion était celle d'Attila au V^e^ siècle, saint Servais ayant notoirement vécu au IV^e^, il fallait

qu'un autre évêque de Tongres du même nom, resté jusqu'alors inconnu, eût vécu au v^e^. Cette conception appartient à Valois. Il nous raconte lui-même dans la préface du deuxième volume de son ouvrage sur l'histoire des Français[1] comment il y avait été amené.

Dans son premier volume publié en 1646, Valois avait suivi naturellement Grégoire de Tours dont il avait entre les mains, dit-il, plusieurs manuscrits avec l'édition de Du Chesne donnée en 1636. Il avait dans le texte du vieil historien constaté, assure-t-il, des inexactitudes et relevé des difficultés qu'il avait cherché à résoudre. L'une de ces difficultés était, au livre II, l'interprétation du chapitre 5, où il est question de saint Servais. Il lui avait paru indubitable que dans ce passage Grégoire de Tours entendait parler — ce qui est vrai — de l'invasion d'Attila en 451, et non de toute autre, de celle des Vandales en 406 par exemple, comme on l'avait prétendu[2]. Valois n'admettait naturellement pas que l'évêque de Tongres Servatius en relation avec Athanase au IV^e^ siècle, et présent aux conciles tenus vers le milieu de ce siècle, eût vécu jusqu'en 451, pas même jusqu'en 406; d'où il concluait que celui qui était mort au moment de l'invasion d'Attila

1. *Hadriani Valesii rerum francicarum Libri XXV,* 1646, 1658, 3 vol. in-fol.

2. Valois attribue cette supposition à Molanus ; c'est à Bouchier qu'elle appartient, comme nous l'avons vu.

était nécessairement un autre évêque de Tongres du même nom. Encore n'acceptait-il pas sans quelque difficulté le témoignage unique fourni sur ce personnage par Grégoire de Tours. Telles étaient ses idées à ce sujet, dit-il, quand il avait, d'accord avec elles, publié en 1646 son premier volume[1].

Mais, ajoute Valois[2], dans l'intervalle d'une douzaine d'années qui avait séparé la publication du premier volume de celle du second, son opinion sur la solution de la difficulté s'était quelque peu modifiée, non pas quant au fond, mais sur un point de détail, d'après certaines observations qu'il avait eu occasion de faire. Il avait vu l'évêque de Tongres en question nommé *Arvatius* dans le traité de Grégoire de Tours, *De gloriâ confessorum*, et *Aravatius* dans certains manuscrits de l'*Historia*, en même temps qu'on le trouvait encore désigné sous le nom d'*Arvatius* dans un très ancien manuscrit de Frédégaire au lieu de *Servatius*

1. Valois dans son tome I s'exprimait avec beaucoup de réserve sur les allégations de Grégoire de Tours concernant un *Servatius,* évêque de Tongres, qui aurait vécu au v^e^ siècle. Dans l'unique passage que nous connaissions de Valois à ce sujet, il disait en son livre III : « Si verum est quod Gre-« gorius dicit... *Servatium* Tungrorum episcopum, *cognomi-*« *nem* ei qui synodo Agrippinensi principatu Constantis « interfuit, multis cum lacrymis Deum obsecrasse ut ab « gente sibi commissâ, omnique Galliâ Hunnos christianæ « religionis expertes averteret,... etc. » — Hadriani Valesii, *Rerum Francicarum Libri VIII,* t. I, 1646, p. 129.

2. *Rerum Francicarum,* etc., t. II, 1658, praefatio.

comme le portent, inexactement suivant lui, les éditions imprimées de cet historien. Le doute n'était plus possible, dit Valois; l'évêque du Ve siècle non seulement était distinct de celui du IVe, mais il portait même un autre nom; il se nommait *Arvatius* ou *Aravatius*, et si dans quelques documents il est nommé *Servatius*, cela ne peut venir que d'une erreur de transcription qui s'explique par la ressemblance du véritable nom *Aravatius* avec celui-là et par la notoriété du personnage qui portait ce nom de *Servatius* au IVe siècle, notoriété plus grande que celle de l'évêque du Ve siècle qui s'appelait réellement, dit-il, *Aravatius*. Valois propose en conséquence de rétablir quand il y a lieu ce dernier nom dans les passages de Grégoire de Tours, de Frédégaire et des Martyrologes où il est question de l'évêque du Ve siècle contemporain d'Attila, de l'évêque mort vers 451 à Maëstricht, *Aravatius*, dit-il, inhumé en ce lieu et dont le culte s'y est perpétué dans la basilique élevée, ajoute-t-il, sous son nom par l'évêque Monulfus, tandis que *Servatius*, le saint Servais du IVe siècle, serait mort à Tongres et y aurait probablement été inhumé en un lieu dont le souvenir se serait perdu dans le désordre qui avait nécessairement suivi la ruine de cette ville par les barbares.

Sur le fait de la sépulture du prétendu *Aravatius* et de la continuité de son culte dans le lieu où son corps aurait été déposé, à Maëstricht, Valois

fausse absolument la vérité. Il n'ignorait pas que, de son temps encore, ce n'était pas *Aravatius*, mais *Servatius*, saint Servais, qui était à Maëstricht l'objet de ce culte institué sur sa tombe même, dès le principe, puis continué dans une basilique consacrée tout auprès sous son nom par un de ses successeurs, Monulfus, au VI^e^ siècle. La continuité sous le même nom de ce culte plusieurs fois séculaire est pour l'identification du personnage de saint Servais un argument essentiel dont nous avons, dès le début du présent travail, indiqué l'importance à ce point de vue (§ I). Valois la reconnaît lui-même en invoquant cette considération en faveur du prétendu *Aravatius* dont le nom, assure-t-il sans preuve d'aucune sorte et contre toute vraisemblance, aurait été remplacé par celui de *Servatius*, saint Servais, là comme ailleurs sans doute à cause de la plus grande illustration de ce dernier personnage. C'est par cette supposition toute gratuite qu'il essaie de justifier le thème historique imaginé par lui, source de la correction introduite par les modernes dans le texte de Grégoire de Tours.

Telle est l'origine de la correction dont nous contestons la légitimité. Elle vient directement de l'impossibilité d'expliquer historiquement le synchronisme légendaire de saint Servais et d'Attila ; synchronisme injustifiable en effet dans un thème historique, mais parfaitement admissible, nous avons dit comment, dans un thème légendaire

éminemment propre par sa nature à de pareils rapprochements. La correction a pour principe, nous croyons l'avoir démontré, l'erreur qui a consisté à prendre et à traiter comme un document historique ce qui n'est autre chose qu'une légende. La correction étant ainsi proposée, il nous reste à montrer comment elle a été adoptée et introduite dans les textes, malgré certaines objections soulevées contre elle dès son apparition. Cette exposition complétera notre démonstration.

Godefroy Henschen, *Henschenius* († 1681), l'un des continuateurs de Bollandus, dans l'œuvre immense des *Acta sanctorum*, connaissait les idées exposées en 1658 par Valois dans la préface du tome II de son *Rerum Francicarum*, sur la question de saint Servais, lorsque lui-même publiait en 1680 dans la grande collection des *Acta* le tome III des Saints du mois de mai, où saint Servais figure à la date du 13 de ce mois, *tertio idus maii*. Dans ce volume se trouve sur saint Servais une dissertation de 23 pages [1], dans laquelle le savant jésuite se prononce formellement contre la conception de Valois. Après avoir rappelé la participation de saint Servais aux conciles du IV^e^ siècle, l'arrivée des Huns en Pannonie en 378 et la terreur que leur voisinage inspire à cette époque aux peuples de la Germanie et de la Gaule, il

1. *De Sancto Servatio episcopo Trajectensi ad mosam in Belgio* (auctore G. Henschenio). — *Acta Sanctorum maii*, t. III, in-fol., 1680, p. 209 à 231.

reprend la thèse des vieux Martyrologes acceptée par Molanus que, au temps où saint Servais près de mourir va recevoir à Rome l'oracle divin, les Huns ravageaient la Germanie. Il établit ainsi qu'à l'époque de la mort du saint évêque de Tongres ils avaient bien pu franchir en quelque point la frontière ; ce qui expliquerait que saint Servais eût rencontré comme on l'a dit leurs bandes dans ces régions. Pour ce qui est en tout cas de leur voisinage des Gaules et de la terreur que ce voisinage y avait répandue, conformément à ce que dit Grégoire de Tours, il invoque le rapprochement qui a été remarqué entre cette situation et celle que dépeint saint Ambroise dans la lettre à l'empereur Valentinien II alléguée à ce sujet par Bouchier, et dont nous avons parlé précédemment (§ II). De ces mouvements des Huns à cette date, il infère qu'ils ont pu vers 384 ruiner Tongres, comme Reims et d'autres villes, et conclut de là qu'on peut admettre par conséquent la destruction de Tongres à la suite de la mort de saint Servais (§ I). Quant aux deux évêques distincts imaginés par Valois, à l'un desquels appartenant au IV^e^ siècle se rapporteraient les ravages de 384, tandis que l'autre aurait été au V^e^ contemporain de l'invasion d'Attila, c'est, suivant Henschen, une conception absolument imaginaire. Il n'y a dit-il qu'un seul *Servatius*, saint Servais, évêque de Tongres, personnage du IV^e^ siècle, témoin des courses des barbares exécutées alors dans les

régions de la Belgique; et si Grégoire de Tours, dans les chapitres 6 et 7 de son livre II, joint à ces souvenirs ceux qui concernent Attila au Ve siècle, c'est que la mention de ceux-ci s'imposait en quelque sorte par l'impression plus récente et le retentissement plus grand des faits qu'ils rappelaient. Nous avons déjà relevé chez Bouchier cette dernière appréciation. Nous l'avons nous-même invoquée plus haut pour expliquer la constitution originaire de la légende. Elle est en effet essentiellement d'accord avec le mode habituel de formation des thèmes légendaires (§ IV). Comment cette particularité saisie par d'anciens critiques ne les a-t-elle pas éclairés sur le vrai caractère du morceau où ils la relevaient? Comment, jointe à d'autres considérations, ne leur a-t-elle pas suggéré l'idée que le morceau était lui-même une pure légende qu'il convenait de traiter comme telle et non comme un thème historique? Henschen aurait par là désarmé complètement Valois dans sa tentative de donner un caractère historique à sa conception.

Antoine Pagi († 1699), religieux franciscain, commentateur critique des Annales ecclésiastiques de Baronius [1], aborde à son tour, après Henschen,

1. *Critica historico-chronologica in Annales ecclesiasticos Baronii.* 1re édition, un vol. in-fol. Genève, 1689. Ensuite, 3 vol. in-fol. Genève, 1705. Ultérieurement, la *Critica* de Pagi a été jointe en bas de page, avec addition des notes de Mansi, à l'édition subséquente des *Annales* donnée à Lucques en 37 vol. in-fol., 1738-1759.

le problème posé à propos de la légende de saint Servais. Il n'est pas opposé en principe aux hardiesses de Valois. Il admet la substitution proposée par lui de deux personnages distincts au saint Servais unique de la légende, l'un qui aurait vécu au IV^e^ siècle, l'autre au V^e^ ; mais il entend leur conserver le même nom. Ce sont pour lui *Servatius I* et *Servatius II*. Il n'admet pas pour le second le nom d'*Aravatius* qui ne figure suivant lui dans les manuscrits que par suite d'une erreur de copiste, *librariorum errore*, et qu'il faut corriger ajoute-t-il partout où on le trouve. C'est dire que Pagi aurait condamné une correction contraire à cette proposition, celle notamment introduite par Ruinart dans son édition de Grégoire de Tours. Il se pourrait du reste qu'il n'eût pas connu cette publication. Pagi est mort en 1699, l'année même où paraissait l'édition de Ruinart. Il connaissait en tout cas et il discute la thèse posée par Valois que suit Ruinart.

Ruinart († 1719), savant bénédictin, paraît enfin et, dans sa célèbre édition de Grégoire de Tours[1], il attache définitivement son nom à la correction, quoiqu'il n'en soit en quelque sorte pas l'auteur. Les termes de cette correction étaient

1. *Gregorius Turonensis. Opera omnia, necnon Fredegarii Epitome et chronicon cum suis continuatoribus et aliis antiquis monumentis, ad codd. mss. et vett. editiones collata, emendata, aucta et illustrata, operâ et studio Theodorici Ruinart.* Parisiis, Muguet, 1699, 1 vol. in-fol.

arrêtés depuis que Valois en avait établi la thèse dans sa préface de 1658. Cette thèse avait été adoptée ensuite par des hommes auxquels on ne peut refuser une certaine autorité, par Le Cointe notamment, auteur des Annales ecclésiastiques des Francs[1], qui en introduit les données dans son ouvrage, où saint Servais est en quelque sorte dédoublé et son rôle partagé entre deux évêques dont le premier, *Servatius*, est laissé au IVe siècle, et le deuxième, *Aravatius*, rapporté au Ve. C'était ce qu'avait dit Valois; Le Cointe l'avait répété; Ruinart ne fait pas autrement, quoique pour d'autres motifs, comme nous le dirons. Il ne rappelle même pas les considérations sur lesquelles Valois avait fondé son système. L'occasion et la place ne lui auraient pourtant pas manqué pour le faire. Son édition de Grégoire de Tours est précédée d'une ample préface, et le texte y est accompagné de notes où ses observations à ce sujet eussent pu tout naturellement se produire.

Dans la préface même, Ruinart semble à plusieurs reprises amené par son sujet à s'expliquer sur la question. Il y traite en effet des motifs qui ont rendu nécessaire cette nouvelle édition. Il mentionne l'avis exprimé à cet égard par Valois dans sa préface de 1658, à propos notamment des corrections que réclament certains noms de lieux

1. *Annales ecclesiastici Francorum auctore Carolo Le Cointe Trecensi, etc.* (*ab anno Christi* 417 *ad ann.* 845). Parisiis, è typogr. regia, 1665-1683, 8 vol. in-fol.

et de personnes. Il parle des erreurs auxquelles on ne saurait soutenir que Grégoire de Tours eût toujours échappé; des documents apocryphes qu'il a quelquefois consultés et suivis; de la crédulité qu'on lui reproche, à tort dit-il, touchant les miracles; de certaines interpolations dont ses écrits ne sont pas exempts, etc. Sur ces points déterminés Ruinart n'expose guère dans sa préface que des généralités, et l'on n'y trouve notamment rien touchant la question spéciale de saint Servais.

Voilà ce qu'on peut dire de la préface de Ruinart. Il n'en est pas tout à fait de même de ses notes. On n'y trouve cependant pas encore la question posée au point de vue des appréciations qu'en fait Valois et que Ruinart se contente de relater sans les discuter; nous allons le montrer. Les notes de Ruinart concernant saint Servais sont au nombre de trois, et correspondent à trois passages du texte objet de sa publication, les seuls où le nouvel éditeur ait eu occasion de substituer le nom d'*Aravatius* à celui de *Servatius* donné par les éditeurs précédents, savoir : dans l'*Historia Francorum*, l. II, c. 5; dans le *De gloriâ confessorum*, c. 72, et dans l'*Epitome* de Frédégaire (*initio*).

Dans sa première note, laquelle concerne le passage de l'*Historia* qui contient la légende de saint Servais (l. II, c. 5), Ruinart dit que le nom de *Servatius* est donné au saint en question dans

ce morceau par presque toutes les éditions imprimées jusqu'à lui — il devrait dire dans toutes — et qu'on le trouve aussi dans un manuscrit de l'abbaye du Bec. D'accord avec ce manuscrit de l'*Historia*, dit-il encore, un manuscrit de Clermont du *De gloriâ confessorum* donne également au saint personnage le nom de *Servatius*. Les écrivains qui en ont parlé ont cru d'après cela, ajoute-t-il, qu'il s'agissait de l'évêque de Tongres saint Servais mentionné au IV^e^ siècle par Athanase et par Sulpice Sévère, signalé de plus comme ayant pris part aux conciles de Sardique, de Cologne, de Rimini; et, pour justifier cette identification, ils se sont efforcés de rattacher aux incursions des Vandales l'invasion attribuée par Grégoire de Tours aux Huns. Mais, dit alors Ruinart, comme les deux manuscrits cités ici sont, dans le nombre de ceux que j'ai vus, les seuls qui contiennent le nom de *Servatius*, les autres, notamment deux manuscrits du Vatican et de Vendôme, donnant la leçon *Aravatius* ou *Arvatius*, auxquels il faut en joindre un de Corbie avec le nom d'*Asavatius*, je me range volontiers à l'opinion des auteurs, *facile eorum sententiæ subscribo*, suivant lesquels un premier évêque nommé *Servatius* aurait pu vivre au IV^e^ siècle, et plus tard au V^e^ siècle un second, celui dont parle Grégoire de Tours, qui aurait porté le nom d'*Aravatius*, *Asavatius*, ou *Arvatius*, comme on le voit dans nombre de manuscrits de l'*Historia* et dans un manus-

crit du *De gloriâ confessorum* ainsi que dans de vieux manuscrits de l'*Epitome* de Frédégaire. Valois, dit Ruinart, a traité longuement la question, dans la préface de son tome II, en faveur de l'opinion qui admet les deux évêques distincts à un siècle de distance. Henschen au contraire prétend qu'il n'y en a eu qu'un seul.

Cependant au cours de mon travail, continue Ruinart qui semble abandonner la thèse adoptée d'abord et jusque-là défendue par lui de la correction, il m'arrive un certain nombre de manuscrits apportés de Corbie à notre bibliothèque de Saint-Germain, parmi lesquels s'en trouve un du VIII^e^ siècle environ, d'écriture en partie mérovingienne, et en partie romaine, où tout ce morceau de l'*Historia* de Grégoire de Tours, avec quelques développements en plus, est reproduit sous le titre de *Sancti Servatii vita*[1]; morceau dans lequel, aussi bien que dans un hymne ancien qui l'accompagne, le saint personnage est nommé partout *Servatius*. On ne saurait ne pas prendre en considération les données fournies par un tel document. Peut-être — ainsi s'exprime en finissant Ruinart dont les convictions à ce sujet semblent un peu flottantes — peut-être s'agirait-il d'un évêque ayant eu deux noms, *binominem episcopum*, ou d'un changement opéré à un certain moment, mais assurément effectué alors, *certè jam tunc*

1. Ce document est celui publié en 1881 sous ce titre par M. Kurth, dont nous avons parlé précédemment (§ I).

temporis, du nom d'*Aravatius* en celui de *Servatius*.

Telle est la première et la plus importante des trois notes de Ruinart. Elle est loin de marquer un parti bien arrêté résultant d'un examen définitif de la question. Il nous semble même que cette note inclinerait comme conclusion au maintien du nom de *Servatius* dans le texte de Grégoire de Tours, plutôt qu'à son remplacement par celui d'*Aravatius* [1].

Dans la deuxième note, laquelle accompagne le traité *De gloriâ confessorum*, Ruinart dit que tous les manuscrits qu'il a vus de ce traité portent le nom *Aravatius* sauf deux seulement, le manuscrit de Clermont qui contient la leçon *Servatius* et un manuscrit de Saint-Laurent de Liège donné à cette église par l'évêque Reginard à l'occasion de sa dédicace en 1034. Henschen, ajoute-t-il, soutient, dans son *Exegesis de episcopatu Trajectensi*, que le nom de *Servatius* doit être conservé, *retinendum*, dans ce traité, quoiqu'un manuscrit de Saint-

1. Dom Bouquet, dont l'édition (1739) n'est autre chose, il le dit formellement, que la reproduction de celle de Ruinart, donne également cette note dans son *Recueil des historiens*, t. II, p. 160, sans autres changements qu'une addition à la ligne première pour la mention qui lui est propre d'un manuscrit de Cluny donnant la leçon *Servatius*, et, à la fin de la note, une autre addition encore pour la mention des deux manuscrits du Vatican et de Vendôme, contenant le nom d'*Aravatius* : mention recommandée d'ailleurs par Ruinart lui-même dans les *addenda* joints à son édition.

Denys, écrit au VIII^e^ siècle, qu'il a entre les mains, porte *Aravatius*, ce que confirme une lettre de Papebroch. De plus un manuscrit de Fleury contient dans la table des chapitres cette mention : *De Aravatio Trajectensium episcopo*. Ruinart sans faire aucune autre observation au sujet de ces manuscrits renvoie en finissant à ce qu'il a dit dans sa première note jointe à l'*Historia*. Nous y renvoyons aussi. On vient de voir par quelle conclusion elle se termine.

La troisième note de Ruinart, celle qui se rapporte à l'*Epitome* de Frédégaire, concerne un passage où il est dit qu'après les Vandales, les Huns s'apprêtant à envahir les Gaules, l'évêque de Tongres *beatus Arvatius* se rend à Rome, au tombeau de l'apôtre. Ruinart ajoute à ce propos que le manuscrit de Clermont et un manuscrit d'Ambras cité par Lambecius, au tome II de sa *Cæsarea bibliotheca*, donnent ici le nom d'*Arvatius*, mais que les imprimés portent celui de *Servatius;* puis il renvoie encore à sa première note, celle de l'*Historia*, que nous venons de rappeler.

A ces explications, sans solution formulée d'une façon bien arrêtée, se borne ce que Ruinart nous dit de sa manière de considérer et de résoudre la question de saint Servais. Il n'avait à cet égard pris de la thèse de Valois que les conclusions, adoptées déjà par Le Cointe dans ses Annales ecclésiastiques des Francs, admettant un saint Servais, *Servatius*, évêque de Tongres au IV^e^ siècle, auquel

s'appliquerait tout ce que les historiens disent de lui à cette époque et dont serait absolument distinct un autre évêque de Tongres, *Aravatius*, au v^e^ siècle, que concernerait ce qui est dit du personnage dans les écrits de Grégoire de Tours et dans l'*Epitome* de Frédégaire.

Ce qui domine la question pour Ruinart, ce n'est nullement l'argumentation de Valois à laquelle, avons-nous dit, il ne donne ce semble que peu d'attention et dont il ne prend que les conclusions. Celles-ci avaient on se le rappelle pour objet de résoudre historiquement la difficulté du synchronisme légendaire de saint Servais et d'Attila. Ce qui pour Ruinart a le plus de poids, ce sont des considérations d'un ordre tout différent fondées sur la teneur des manuscrits et sur cette observation que l'évêque de Tongres dont il s'agit est nommé dans un grand nombre de ces manuscrits, dont quelques-uns très anciens, *Aravatius*, tandis que dans d'autres, parmi lesquels il en est de très anciens également, le personnage est nommé *Servatius;* ce qui fait dire finalement à Ruinart dans sa note la plus développée, comme nous l'avons vu — et par là il renverse son propre système — que ces variantes de dénomination d'où l'on peut conclure à l'existence de deux évêques différents permettraient cependant encore de n'en admettre qu'un seul qui eût eu deux noms et eût porté également ceux de *Servatius* et d'*Aravatius*, à moins qu'à un certain moment peut-être le nom d'*Aravatius*

n'eût été changé en celui de *Servatius ;* singularités qu'il se contente d'énoncer, sans proposer à leur sujet ni explication ni conclusion précise.

Ruinart on le voit adopte les conceptions de Valois, sans paraître du reste s'être rendu compte lui-même de leur valeur, et même sans mentionner les considérations invoquées en leur faveur par leur auteur. Il confirme après cela les conclusions de celui-ci par des considérations d'ordre différent, qui lui sont personnelles, mais qu'il reconnaît en même temps lui-même pouvoir être écartées en raison d'autres vues qu'il propose également et qu'il ne déclare nullement lui paraître inadmissibles. C'est sur cet appareil de critique indécise et assurément insuffisante que Ruinart n'hésite pas à introduire dans le texte de Grégoire de Tours une correction qui a contre elle toutes les éditions du vieil historien antérieures à la sienne, sans parler des autres objections qu'on peut encore, ainsi que nous l'avons montré, lui opposer.

Ni Ruinart, ni avant lui Valois, dans la thèse qu'il a discutée et dont Ruinart adopte simplement les conclusions, n'abordent la question comme elle doit l'être : Ruinart considérant surtout les manuscrits et leurs variantes ; Valois s'attaquant tout d'abord aux difficultés d'interprétation comme texte historique du texte légendaire dû à Grégoire de Tours et admettant à priori pour les résoudre le dédoublement du personnage de saint

Servais. La première question à se poser avant d'aller à ces difficultés par cette dernière voie, avant même de s'occuper des variantes des manuscrits, était de se demander de quel personnage Grégoire de Tours entendait parler dans le passage qu'on voulait expliquer. Or sur ce point il ne peut subsister aucun doute. Celui dont il s'agit est expressément et très clairement désigné par l'écrivain lui-même. C'est le saint évêque de Tongres dont le corps est resté, depuis le jour de sa mort, à Maëstricht, et y a été, dans le lieu même de sa première sépulture ainsi que dans une basilique élevée tout auprès en son honneur au VI^e^ siècle, l'objet d'un culte qui y subsiste encore. Le nom du saint personnage n'a pas cessé d'être invoqué depuis quatorze ou quinze siècles dans ce lieu : c'est saint Servais. Que maintenant se présentent des difficultés pour l'explication de certains rapprochements admis par la légende ou de certaines variations de formes dans les noms fournis par les manuscrits, ces questions secondaires doivent être résolues en respectant avant tout la notion fondamentale que la légende rapportée par Grégoire de Tours est, comme il le marque expressément, celle de saint Servais. Après cela les rapprochements qui choquent la vraisemblance trouvent leur explication dans le mode même de formation du thème légendaire; quant aux variations de forme dans les noms fournis par les manuscrits, elles peuvent s'expliquer par une appréciation

que nous avons proposée précédemment, et que d'autres avaient déjà énoncée avant nous. Ce n'est autre chose qu'incorrections du fait des copistes, *librariorum errore*, comme le dit Pagi.

La critique de Ruinart qui sert de fondement à la correction introduite par lui dans le texte de Grégoire de Tours touchant saint Servais est absolument insuffisante, nous l'avons montré. Cette critique a été pourtant acceptée depuis lors par tout le monde, ou à peu près, sans nouvel examen ; et la correction, quoique dans ces termes rien ne la justifie, a été adoptée ultérieurement par tous les éditeurs de Grégoire de Tours, par Dom Bouquet, dans le *Recueil des historiens de France*, t. II, en 1739 ; par Guadet et Taranne dans leur publication pour la Société de l'histoire de France en 1836-1838 ; par l'abbé Migne dans sa *Patrologie latine*, t. LXXI, en 1849 ; par Arndt et Krusch dans l'édition in-4° donnée pour la collection des *Monumenta Germaniæ historica* en 1884.

Quelques protestations se sont élevées cependant contre l'innovation ; mais les éditeurs y sont restés sourds ou inattentifs. De ces protestations nous nous bornerons à mentionner celles de Mansi († 1769), auteur des notes jointes à l'édition des *Annales ecclesiastici* de Baronius où est reproduite la *Critica* de Pagi (1738-1759). Au t. VIII de cette édition (1741), et à propos de l'acquiescement donné par Pagi à l'opinion qu'il avait pu y avoir deux évêques de Tongres du nom de *Ser-*

vatius, l'un au IV^e^ siècle, l'autre au V^e^, Mansi déclare que l'opinion contraire, celle qui d'ancienneté ne reconnaît qu'un seul *Servatius*, saint Servais, n'est pas abandonnée par les modernes, *recentiores eruditi*, et qu'elle a fait au contraire comme explosion en présence de la fable des deux *Servatius;* que, suivant ces savants, saint Servais est bien contemporain des conciles tenus au milieu du IV^e^ siècle, et que pour ce qui est du synchronisme entre ce personnage et Attila il y a lieu de faire observer que Grégoire de Tours dans le passage qu'on invoque ne parle pas d'Attila, mais d'une invasion antérieure des Huns — nous avons traité différemment la question —; que si le nom d'Attila s'est introduit finalement dans les textes, ce n'a pu être que par erreur, *nomen Attilæ in textum per errorem irrepsit;* que les écrits du vieil historien sont d'ailleurs, tout le monde le sait, et Ruinart lui-même en convient, évidemment corrompus. L'opinion qu'il n'y a eu qu'un seul *Servatius*, saint Servais, subsiste toujours, dit Mansi, et c'était après tout, assure-t-il, suivant certain critique, l'opinion de Ruinart lui-même, *nec ab eâ opinione alienum esse Ruinartum in suâ editione Turonensi asserit* (*Sollerius*). Nous avons effectivement montré en analysant l'œuvre de critique de Ruinart qu'une telle appréciation malgré sa singularité n'était pas insoutenable, et qu'il est permis de penser que Ruinart ne rejetait pas absolument cette idée, quoiqu'il ne l'énonce pas

aussi explicitement que le dit Mansi en citant Sollerius, et qu'il conclue finalement contre elle par la correction à laquelle il a attaché son nom.

VI.

CONCLUSIONS.

Après ces explications nos conclusions se formuleront sans peine, aussi bien que les considérations essentielles qui les motivent. Le travail de critique dont nous avons rendu compte, et qui aboutit à la correction introduite par Ruinart dans le texte de Grégoire de Tours concernant l'évêque de Tongres, a pour point de départ, pour fondement pourrions-nous dire, une erreur, celle qui consiste à prendre et à traiter ce texte comme un thème historique, au lieu de le prendre pour ce qu'il est réellement, une pure légende. Dans ce travail c'est à Valois qu'appartient la thèse finalement adoptée pour motiver la correction, et cette thèse procède avant tout de l'erreur que nous venons de signaler. Dès ses premiers pas dans cette voie Valois, comme tous ceux qui l'y ont précédé, est arrêté par l'impossibilité d'expliquer historiquement le synchronisme légendaire de saint Servais, personnage du IV^e^ siècle, et d'Attila qui est du V^e^. Jusqu'à lui on avait cherché à résoudre la difficulté en prenant à partie Attila pour l'écarter du thème légendaire par diverses considérations, et par des combinaisons plus ou moins ingénieuses des données de l'histoire. Valois le premier — et c'est en cela que consiste sa

thèse — s'avise d'écarter, non plus Attila, mais saint Servais lui-même : conception étrange dans laquelle on peut justement s'étonner que le critique ne s'aperçoive pas de suite qu'il fait fausse route, au mépris d'indices très significatifs qui se manifestent dès le début de son travail de discussion.

Nous avons dit comment Valois introduit et tâche de justifier une conception dont le premier résultat est de dépouiller absolument saint Servais de la légende qui est le fondement même du culte plusieurs fois séculaire qu'on lui rend à Maëstricht; bien plus, comment il ose attribuer après cela et cette légende et ce culte, étroitement unis, à un inconnu — il ne recule pas devant une pareille allégation, — à un inconnu dont le nom n'a jamais été prononcé dans les pratiques de ce culte si ancien, et que ne recommandent en des termes quelconques ni aucun souvenir ni aucun témoignage autre que celui qu'on lui attribue gratuitement ainsi; à un personnage enfin qui se présente avec tous les caractères d'un être imaginaire?

Telle est dans son origine et ses conséquences immédiates la conception de Valois, imaginant pour remplacer le personnage unique de saint Servais deux personnages distincts : *Servatius I* et *Servatius II*, ou bien — et c'est sa proposition finale — *Servatius* et *Aravatius*, le premier au IV^e^ siècle, le second au V^e^; conception absolument gratuite qui, après avoir été proposée ainsi par Valois, est adop-

tée par Ruinart sans nouvel examen — il le donne clairement à entendre par la manière dont il en parle, — mais en y soudant des considérations dépourvues de conclusions bien arrêtées sur des variantes relevées touchant la forme du nom de saint Servais dans les manuscrits.

Il n'y a rien à ajouter, on doit le reconnaître, à ces observations sur la thèse en elle-même à laquelle arrivent ainsi Valois et Ruinart, en négligeant le point de vue vrai de la question qui se présentait. Ce point de vue était, nous l'avons dit, non pas de mettre plus ou moins ingénieusement d'accord des faits contradictoires associés dans le thème légendaire, ou bien d'expliquer par des attributions arbitraires des variations de forme introduites dans les noms par les manuscrits; mais, étant donné — ce qui était incontestable — qu'on avait affaire à une légende, c'était de chercher simplement et avant tout à qui s'appliquait cette légende, et de se demander, nous le répétons, de qui voulait parler celui qui nous l'avait transmise. Cette question, on pouvait l'adresser à l'écrivain lui-même, à Grégoire de Tours. Il y a répondu d'avance. Celui qu'il a en vue, il le dit expressément dans son traité *De gloriâ confessorum*, c'est le saint évêque de Tongres qui, éloigné de sa ville épiscopale, est venu mourir à Maëstricht, où son culte s'est perpétué depuis lors, Grégoire de Tours le dit également, jusqu'à son temps, — *nunc*, tel est son langage — et, ajouterons-nous, depuis son temps jusqu'à nos jours.

C'est, alors comme aujourd'hui, *Servatius*, saint Servais. Grégoire de Tours le dit et la tradition continue du culte le confirme. Il n'y a pas d'arguments à faire valoir contre une telle déclaration confirmée par un tel fait.

Ces considérations s'élèvent contre la thèse de Valois tendant à écarter de la légende d'apparentes contradictions, aussi bien que contre la thèse de Ruinart appliquée à la discussion de variantes des manuscrits. Sur cette dernière cependant nous dirons encore un mot pour ne laisser en finissant aucun argument dans l'ombre; le cas échéant où reprenant cette thèse on tenterait de défendre encore la correction qui consiste à substituer le nom d'*Aravatius* à celui de *Servatius* dans le texte de Grégoire de Tours, en alléguant qu'*Aravatius* est donné par un grand nombre, par le plus grand nombre — en fût-il ainsi — des manuscrits, aucun d'ailleurs ne remontant on le sait au temps où Grégoire de Tours a écrit. Il y a lieu de faire observer à ce propos que, les deux formes *Servatius* et *Aravatius* existant ainsi à la fois dans nos diverses sources d'informations, dans les manuscrits notamment, si l'une est la forme authentique, l'autre ne peut nécessairement être qu'une variante; et que pour assigner à chacune le caractère qui lui appartient, il convient de se rappeler qu'une suite de manuscrits peut bien comporter, à côté de l'emploi de la forme authentique, celui de ses variantes; mais qu'il n'en est pas de même de la tradition continue d'un culte public comme celui

qui s'est conservé jusqu'à nous sous le nom de *Servatius*, saint Servais, à Maëstricht; où ce culte n'a pu être institué, antérieurement d'ailleurs à Grégoire de Tours qui le mentionne, que sous le nom du saint qu'on voulait y honorer; et où ce nom n'a pu changer ensuite depuis le jour où il y a été invoqué pour la première fois; que là se trouve par conséquent le vrai nom. De ces observations ressort une preuve de plus de l'authenticité du nom de *Servatius* dont celui d'*Aravatius* ne peut plus être dès lors qu'une variante. C'est donc *Servatius* qui doit figurer dans le texte de Grégoire de Tours. La légende relatée dans ce texte est en réalité celle de saint Servais, et c'est une erreur de supposer sous le nom d'*Aravatius* l'existence d'un autre personnage pour la lui attribuer.

Nous nous arrêtons. Nous avons démontré le caractère légendaire du document sur lequel roule la discussion; nous avons signalé ensuite l'inanité des critiques formulées à cette occasion sans tenir compte de ce caractère, celle par conséquent des conceptions proposées pour cet objet par Valois; principe de la correction mise en question. Nous avons montré aussi l'insuffisance des inductions de Ruinart, pour justifier la même correction par une appréciation mal assurée des formes données en variantes, dans les manuscrits, au nom du saint évêque. Nous avons dû ainsi nous prononcer contre Valois et contre Ruinart arrivant l'un et l'autre par des voies différentes à la

même conclusion, c'est-à-dire à dédoubler en quelque sorte le personnage du saint évêque et à lui en substituer deux distincts, vivant à un siècle de distance sous des noms différents, entre lesquels on prétendait partager les phases successives du rôle assigné d'ancienneté et par l'histoire et par la légende à saint Servais, comme s'il en eût existé plusieurs et non un seul.

Il n'y a qu'un saint Servais et son nom *Servatius* doit être, croyons-nous, malgré les variantes qu'en fournissent les manuscrits, rétabli partout[1] dans les textes notamment de sa légende donnés par Grégoire de Tours, au chapitre 5 du livre II de son *Historia Francorum*, et au chapitre 72 de son traité *De gloriâ confessorum*.

1. Quoique les deux formes *Servatius* et sa variante *Aravatius* figurent l'une et l'autre dans de très anciens manuscrits, l'adoption exclusive de la première est commandée par la considération des motifs qui l'ont fait écarter systématiquement dans l'édition de Ruinart et dans toutes celles qui l'ont suivie, en vertu d'une thèse dont elle implique, à moins de réserves formelles, l'acceptation. Cette thèse absolument inadmissible consiste, nous l'avons vu, à partager le double rôle de saint Servais entre deux personnages distincts, à l'un desquels *Servatius* serait assigné le rôle historique du saint évêque au IVe siècle, tandis qu'à l'autre *Aravatius* serait réservé son rôle légendaire au Ve. C'est le dédoublement ainsi motivé de la personne de saint Servais, auquel va la correction de Ruinart, qui commande, pour en effacer complètement la trace dans toute édition critique, le rejet absolu du nom d'*Aravatius* qui en est l'expression.

MÉMOIRE

SUR

PLUSIEURS ENCEINTES ANTIQUES

DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE.

Par M. Vauvillé, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 4 juillet 1888.

I.

ENCEINTE DE SAINT-THOMAS.

(planches 2 et 3.)

Située sur la commune de Saint-Thomas, à environ 20 kilomètres à l'est de Laon et à 32 de Reims, cette enceinte se trouve établie sur la pointe escarpée d'une montagne, dominant l'immense plaine de la vallée de l'Aisne, qui s'étend de Reims aux Ardennes.

La fortification de l'enceinte est formée par deux retranchements.

Le premier, au nord, est d'une longueur de 800 mètres, s'étendant dans la direction de l'est à l'ouest, AB, pl. 2; il isole 32 hectares 70 ares du plateau central.

Le second part du milieu du premier, en suivant la direction du nord-ouest au sud-est, CD ; il divise la première enceinte en deux parties bien distinctes.

La partie orientale, d'une contenance de 6 hectares 16 ares, talus non compris, est appelée *Camp de César ;* tandis que la partie occidentale, de 25 hectares 65 ares, est nommée *Vieux Laon.*

L'occupation du plateau de Saint - Thomas remonte à la plus haute antiquité ; les silex taillés que l'on y rencontre en grande quantité en sont une preuve évidente. On y trouve aussi beaucoup de débris de grossière poterie gauloise et des monnaies de la même époque.

Malgré la preuve évidente de l'occupation très ancienne du plateau de Saint-Thomas, il était curieux de déterminer à quelle époque remontent les retranchements de l'enceinte de Saint-Thomas.

Grâce à une subvention spéciale de M. le ministre de l'Instruction publique, des fouilles furent entreprises en 1887 et 1888 sur le plateau de Saint-Thomas.

Ces fouilles, faites de concert avec M. le colonel G. de la Noë, furent exécutées dans l'ordre suivant :

I. Dans le fossé du retranchement principal du nord.

II. Dans le fossé du retranchement intérieur.

III. Sur les revers intérieurs du grand retranchement.

IV. Pour découvrir les diverses entrées des enceintes.

V. Habitations et puits dans la grande enceinte.

VI. Sur le point culminant ou butte de la petite enceinte.

VII. Recherches des murailles de la fortification.

I. *Fouilles du fossé du retranchement du nord.*

Les fouilles commencées aux points 1, 2, 3, 4, 5, 6 du plan, pl. 2, permirent de constater que partout le fossé a été creusé en très grande partie dans la pierre dure.

L'ouverture du fossé a dû offrir beaucoup de difficultés, car on n'y voit aucune trace d'outil; le levier de bois a, selon toute probabilité, été seul employé. Cette difficulté a été principalement grande vers le point 2, où il existe un véritable banc de pierre dure de 60 à 70 centimètres d'épaisseur.

Voici la description de ce qui a été trouvé dans ces fouilles :

1. Nombreuses poteries[1] gauloises et silex taillés. Profondeur : 1^{m}30 à 1^{m}75.

2. Poteries gauloises, clous et silex taillés. Profondeur : 1^{m}40 à 2^{m}30.

3. Fragment de tuile gallo-romaine, 1^{m}40,

1. Il n'a été recueilli, dans toutes les fouilles, aucune poterie entière; le mot poterie est employé pour indiquer des fragments de vases.

poteries gauloises et silex. Profondeur : 1m80 à 3 mètres.

4. Poteries gauloises, scories de fer et silex taillés. Profondeur : 1m10 à 1m40.

5. Poteries gauloises. Profondeur : 1m à 1m30.

6. Débris d'amphores et grossière poterie gauloise. Profondeur : 1m60 à 2m.

Toutes ces fouilles ont fourni beaucoup de cailloux roulés paraissant avoir servi d'armes de jet.

Un parapet extérieur, avec berme derrière, existait sur le devant du fossé ; ce parapet est encore très bien conservé sur environ 400 mètres de longueur à l'ouest ; à l'est, il a été en partie détruit par la culture et l'extraction des pierres.

II. *Fouilles du fossé du retranchement intérieur* (nos 7, 8, 9, pl. 2).

Comme dans les premières fouilles, le fossé a été creusé en grande partie dans la pierre et par les mêmes moyens.

Ces fouilles ont donné les résultats suivants :

7. Poteries gauloises. Profondeur : 1m à 1m10.

8. Poterie rouge gallo-romaine à 0m70, débris d'amphore à 0m80, grossières poteries gauloises et silex taillés. Profondeur : 0m90 à 1m10.

9. Poteries gauloises et silex taillés. Profondeur : 0m90 à 1m30.

En face de ces dernières fouilles, sur le côté ouest, ou contrescarpe, il existait aussi un parapet, *ef*, ce qui indique bien que le retranchement

CD a été élevé pour défendre la grande enceinte contre une attaque venant de l'est.

Cette partie, nommée *Camp de César*, ne saurait représenter un camp romain, attendu que le fossé y est intérieur, contrairement aux principes de fortification ; c'est donc bien à tort que cette enceinte est nommée *Camp de César*.

Les profils des retranchements et les coupes des fossés des fouilles nos 1, 2, 6, 8, pl. 1, sont indiqués par les figures 2, 3 (pl. 2), et 4, 5 (pl. 3).

L'examen des profils fait voir que ceux des figures 2 et 5 sont identiques, le retranchement de celui de la figure 2 est sur la partie nord, tandis que celui de la figure 5 est dans l'intérieur de l'enceinte ; ceci permet de croire que tous les retranchements de Saint-Thomas sont de la même époque, comme l'a aussi prouvé la découverte de toutes les poteries gauloises recueillies dans le fond des divers fossés.

Dans aucune des fouilles précédentes, on n'a trouvé des pierres en nombre et en dimensions assez considérables pour avoir pu être employées à un mur d'escarpe.

Quant au cube de la terre descendue dans les fossés, il est très peu important, car les retranchements ayant été formés de terre et de pierres nombreuses provenant des fossés, ces dernières ont maintenu l'ouvrage ; c'est ce qui explique le bon état de conservation des retranchements de Saint-Thomas.

III. *Fouilles sur les revers intérieurs du grand retranchement.*

Une fouille faite au point 10, pl. 2, à l'angle formé par la jonction des deux retranchements, sur la pente et au pied de ceux-ci, a fait découvrir, sur la couche primitive des talus, beaucoup de poteries gauloises.

D'autres fouilles faites aux points 11, 12, firent aussi découvrir de grossières poteries gauloises sur la même couche.

IV. *Fouilles pour découvrir les diverses entrées des enceintes.*

L'entrée actuelle, qui est au point G, est toute moderne (70 années environ).

Une première fouille fit découvrir une entrée en H du côté de Saint-Thomas, à une profondeur variant de $0^{m}70$ à $1^{m}10$ suivant la pente.

Le chemin venant de Saint-Thomas à cette entrée est encore très visible sur les pentes.

Une brèche existant en I pouvait laisser supposer qu'elle avait servi d'entrée, mais une fouille exécutée en cet endroit a démontré que cette hypothèse était fausse.

Mais la véritable entrée de l'enceinte est au point *j;* cette voie a été indiquée à la profondeur de 40 centimètres par un pavage en pierres sur 3 mètres de largeur.

Une tranchée dirigée vers le milieu du fossé,

sur une longueur de 24 mètres, distance comprise entre les fouilles 3 et 4, permit de constater qu'à l'endroit de l'entrée principale le fossé a été primitivement creusé dans la pierre et que le passage, ou entrée de l'enceinte, a été établi ensuite à l'aide d'un massif de pierres rapportées, sur lesquelles a été posé le pavage de 3 mètres de largeur, fig. 6, pl. 3.

Contre la partie est de ce passage, dans le fond du fossé de $1^{m}05$ à $1^{m}45$, il existait une couche A, pl. 3, reposant sur la pierre naturelle, formée de cendres, charbons de bois, scories de fer, poteries gauloises et ossements divers; le tout venant recouvrir la base en pierre du passage ou entrée de l'enceinte.

On peut même supposer que cet endroit a été habité après la formation du passage, car tous les débris divers qui y ont été constatés sont identiques à ceux trouvés dans les habitations gauloises de l'enceinte.

Dans cette dernière fouille, il y avait aussi beaucoup de cailloux roulés comme ceux trouvés dans les six premières fouilles.

Une seule communication existait de la grande enceinte à la petite; elle se trouve au point *k*, pl. 1.

V. *Fouilles d'habitations et puits dans la grande enceinte.*

Dans la grande enceinte, huit habitations gau-

loises ont été explorées ; dans celle de l'est, il n'y en a pas eu de fouillée, mais un examen fait sur les terres cultivées de cette partie permet de croire, par les débris de poteries gauloises que l'on y rencontre, qu'il serait très facile d'y trouver des habitations de cette époque.

Voici les renseignements sur les habitations fouillées :

1. Située au point L, pl. 1, cette habitation, ayant déjà été fouillée en partie, n'a pu être déterminée que pour la profondeur qui était de 1 mètre ; on y a recueilli de nombreuses poteries gauloises.

2. Placée en *m*, à environ 80 mètres à l'est d'un puits *n*, découvert en 1849 ; elle a été fouillée sur les dimensions suivantes : longueur, $2^{m}90$; largeur, $1^{m}80$; profondeur, $1^{m}90$. Objets recueillis : beaucoup de poteries gauloises, 2 pointes de flèches, dont 1 creuse et l'autre à 2 pointes, 1 clef courbe et des clous, le tout en fer ; cendres, charbons, ossements brisés de sangliers, de bœufs, etc...

3. A 70 mètres au nord de la précédente en O : longueur, $2^{m}90$; largeur, $2^{m}70$; profondeur, $1^{m}70$. Au milieu de cendres et charbons de bois se trouvaient : nombreuses poteries gauloises, 2 fragments de fibules, 1 pointe de flèche et des clous en fer, des ossements brisés de sangliers, de bœufs, de chiens, etc.

4. A 22 mètres au sud de l'habitation n° 2 en *p* : longueur, 2 mètres ; largeur, $1^{m}20$; profondeur,

0m80. Poteries gauloises, 1 pointe d'épingle de fibule et des clous en fer ; des ossements brisés de divers animaux.

5. Située à 25 mètres de l'escarpement au sud de l'enceinte en *q* : longueur, 3 mètres ; largeur, 2m40 ; profondeur, 1 mètre. Nombreuses poteries gauloises, généralement très fines, 1 pointe de flèche à 2 pointes et 2 parties de fibules en fer, ossements brisés, quantité de cendres avec charbons, scories, clous de fer et débris de plaques minces en bronze.

6. Au point *r*, à 25 mètres à l'ouest de la précédente : longueur, 2m50 ; largeur, 1m20 ; profondeur, 0m70. Moins riche en poteries que les précédentes, elle contenait des scories, clous et parties de fibules en fer.

7. A 4 mètres au sud de celle n° 5 en *s* : longueur, 2 mètres ; largeur, 1m20 ; profondeur, 1 mètre. Nombreuses scories, 1 lingot en fer de 3 kilogrammes, 1 clou à base cylindrique, et des clous divers en fer ; ossements brisés et poteries gauloises.

8. Constatée à 100 mètres à l'est de celle du n° 5 en *t*. Longueur et largeur non déterminées, profondeur de 75 centimètres ; clous et poteries gauloises.

On peut remarquer que les habitations gauloises de Saint-Thomas se trouvant sur le bord de l'escarpement sont beaucoup moins profondes que celles du milieu de l'enceinte ; cette remarque, que

j'ai faite aussi pour l'oppidum de Pommiers, tient à ce que sur le bord de l'escarpement il existe toujours beaucoup moins d'épaisseur de terre qu'au milieu du plateau. Par ce fait, il était beaucoup plus difficile d'y creuser de profondes habitations, à moins d'en extraire la pierre naturelle.

9. Une dernière habitation gauloise a été aussi découverte sur la plate-forme qui est au bas du talus de 14 mètres de rampe, existant à l'ouest de l'enceinte au point *u*.

Cette habitation n'avait que 70 centimètres de profondeur ; il y avait beaucoup de cendres, de charbons, d'ossements brisés et de poteries gauloises.

Puits. — Un puits indiqué en *n* a été découvert et vidé en 1849, jusqu'à 25 mètres de profondeur ; on y a recueilli une meule gauloise.

Un autre puits a été découvert plus récemment, hors de l'enceinte, au point V ; il a été vidé jusqu'à 15 mètres de profondeur ; on en a extrait de grossières poteries gauloises.

Le point où était ce puits, beaucoup plus bas que le sol de l'enceinte, a-t-il été choisi là pour éviter les difficultés, en permettant de creuser une moindre épaisseur de pierre pour arriver à l'eau?

En mai 1888, nous avons découvert un troisième puits à 2 mètres de l'habitation n° 1.

Il est situé environ à 100 mètres de l'escarpement et à 50 mètres du retranchement intérieur en X. Il était rempli de terre et de pierres ; à $1^{m}20$

au-dessous du sol actuel, on a trouvé une monnaie gauloise en potin : type du personnage accroupi, de face, se tirant de chaque main les cheveux ; au revers, un sanglier à droite, dessous une étoile et dessus un serpent et une étoile.

Cette monnaie est généralement attribuée aux *Lingones* ou aux *Remi*.

Ce puits a été vidé en partie, on y a recueilli des poteries qui sont certainement toutes gauloises.

Aurait-on bouché le dernier puits, comme les deux autres, pour empêcher les populations de continuer de séjourner dans l'enceinte ?

La présence de la monnaie gauloise et des poteries de la même époque, trouvées dans le puits découvert en 1888, indique qu'il a été probablement rempli peu après la conquête romaine.

Ceci est aussi en rapport avec le résultat des fouilles, car il n'a été trouvé de l'époque gallo-romaine que :

Fouille n° 3. Fragment de tuile à 1m40 de profondeur sur 3 mètres de remblai.

Fouille n° 8. Poterie rouge à 70 centimètres de profondeur sur 1m10 de remblai.

Il est bon de remarquer que le puits découvert en 1888 n'est pas éloigné de la source très abondante indiquée en *y;* ceci permet de supposer qu'il devait y avoir une nombreuse population dans l'enceinte pour avoir pris la peine de creuser, avec autant de difficulté dans la pierre, un puits aussi près de la source.

VI. *Fouille sur la butte de la petite enceinte.*

Cette butte, qui a été quelquefois considérée comme artificielle, est au contraire naturelle.

Une fouille faite au sommet en z a mis à jour les couches naturelles : argile, marne, sable avec des coquillages fossiles.

Au nord de cette butte, un emprunt assez important de terre et de pierre a été fait, lors de la formation des retranchements, pour compléter les matériaux provenant des rejets des fossés insuffisants pour élever de semblables remparts.

VII. *Recherches des murailles de la fortification.*

La base du mur d'escarpe de l'enceinte n'a été constatée que dans la fouille n° 5 du retranchement du nord.

Beaucoup de sondages faits pour rechercher cette muraille sont restés sans résultat.

A la suite d'observations attentives, je remarquai qu'il était complètement impossible de trouver les vestiges de l'antique muraille, et voici l'explication de ce fait :

En examinant le côté est de la petite enceinte, je remarquai, en W, fig. 7, pl. 3[1], la trace évidente de l'enlèvement de la muraille, tout près de l'angle formé avec le retranchement du nord; cette trace est visible sur plus de 10 mètres sur l'inclinaison du talus.

1. Les cavités indiquées au plan sont placées approximativement.

En continuant sur le même côté, en allant du nord au sud, je constatai les poches ou cavités, 1, 2, 3, 4, 5, 6, fig. 7, pl. 3, indiquant que, non seulement la muraille a été enlevée, mais que l'on a extrait de la pierre partout où l'on en a trouvé dans le retranchement.

Revenant ensuite sur le retranchement du nord, je vis 9 autres cavités dans la partie est, depuis l'angle jusqu'à l'entrée récente, nos 7 à 15; du côté opposé, dans la contrescarpe, il y a aussi 8 cavités du même genre.

Examinant ensuite la partie centrale, comprise entre les deux entrées actuelles, du côté nord, je remarquai 11 cavités dans le retranchement, nos 16 à 26, et 7 ou 8 dans la contrescarpe.

Continuant mes observations sur la partie ouest, je vis 7 autres cavités dans le retranchement nos 27 à 33, fig. 7, et 3 ou 4 dans la contrescarpe.

Au total je trouvai donc 33 cavités, démontrant évidemment que non seulement la muraille des retranchements de Saint-Thomas a été enlevée, mais, de plus, que partout où on a trouvé des pierres convenables autres que celles de la muraille, on les a extraites du retranchement, en y laissant comme preuves incontestables les cavités produites par cet enlèvement.

La contre-preuve de ce que j'affirme se trouve aussi dans les autres cavités dont j'ai parlé et qui existent dans la contrescarpe.

En effet, on a enlevé des pierres dans les

endroits indiqués par 19 ou 20 cavités, mais seulement après l'enlèvement entier de la muraille du retranchement, dont les matériaux étaient complètement découverts et n'exigeaient par conséquent pas de main-d'œuvre d'extraction.

Au contraire, l'extraction dans la contrescarpe était pénible puisqu'il fallait y attaquer les bancs de pierre naturelle.

Pour tous ces motifs, on comprend facilement qu'on ne trouve plus, à Saint-Thomas, de trace des antiques murailles citées par César dans les *Commentaires*[1].

Ce fait n'a rien d'étonnant ; on sait que beaucoup de forteresses du moyen âge ont été détruites dans les mêmes conditions, elles ont servi de carrières aux habitants des environs.

Conclusions.

De tout ce qui précède, concernant les résultats des fouilles faites en 1887 et 1888 dans les fossés et dans l'enceinte de Saint-Thomas, de l'enquête faite chez divers amateurs ayant recueilli, provenant de la même enceinte, une certaine quantité de monnaies gauloises généralement attribuées aux régions du nord-est, on peut tirer les conclusions suivantes :

1° *Le plateau de Saint-Thomas a été occupé d'une manière permanente à l'époque gauloise.*

1. *Bello gallico,* l. II, ch. VI.

Les habitations gauloises fouillées, les puits, les monnaies gauloises recueillies dans l'enceinte ne permettent pas de douter de l'occupation permanente du plateau à cette époque.

Les résultats des fouilles, dans le fond des fossés de l'enceinte, ayant mis à jour partout des débris de poteries gauloises, reposant sur le fond de la première couche de remblai ; la constatation de débris divers de la même époque, à l'est de l'entrée principale, ayant été déposés après la formation du passage en pierres, dont la base en était recouverte (A, fig. 6, pl. 3) ; enfin les mêmes poteries gauloises découvertes sur la couche primitive sur les revers intérieurs des retranchements du nord (10, 11, 12, fig. 1, pl. 3) permettent de pouvoir affirmer que cette enceinte est un *oppidum*.

2° *L'oppidum de Saint-Thomas est le Bibrax cité par César.*

Si on consulte les *Commentaires* de César, on y voit que[1] (l. II, ch. VI) : « A 8,000 pas du camp

1. *De bello gallico,* liber II, VI. « Ab his castris oppidum Remorum, nomine Bibrax aberat millia passuum octo. Id ex itinere magno impetu Belgæ oppugnare cæperunt. Ægre eo die sustentatum est..... Quum finem oppugnandi nox fecisset, Iccius Remus, summa nobilitate et gratia inter suos, qui tum oppido præfuerat, unus ex his qui legati de pace ad Cæsarem venerant, nuntios ad eum mittit, nisi subsidium sibi submittatur, sese diutius sustinere non posse.

« VII. Eo de media nocte Cæsar, iisdem ducibus usus, qui nuntii ab Iccio venerant, Numidas et Cretas sagittarios et

« se trouvait une ville rémoise, nommée Bibrax. « Les Belges, chemin faisant, lui livrèrent un vio- « lent assaut, qu'elle eut peine à soutenir..... La « nuit ayant suspendu l'attaque, Iccius, qui com- « mandait alors la ville....., envoie dire à César « que, s'il ne reçoit du secours, il ne peut résis- « ter plus longtemps. Ch. VII. César fait partir, « au milieu de la nuit, les Numides, les archers « crétois et les frondeurs baléares, auxquels il « donne pour guides les exprès d'Iccius. Leur « arrivée rendit le courage et l'ardeur aux Rémois « avec l'espoir de se défendre, et les ennemis, « par la même raison, perdirent celui de prendre « la ville. »

La distance de 8,000 pas ou environ 12 kilomètres, indiquée par César, est bien celle qui existe entre l'*oppidum* de Saint-Thomas et le camp Mauchamps, commune de Berry-au-Bac, parfaitement reconnu comme étant celui qui a été occupé par César avant la bataille livrée par lui contre les Belges, sur les bords de la rivière d'Aisne.

D'autre part, il est certain que les confédérés qui assiégeaient Bibrax n'étaient pas du côté sud-est de l'enceinte, côté admirablement défendu par des pentes abruptes.

C'est ce fait qui a permis à Iccius de dépêcher à

funditores Baleares subsidio oppidanis mittit; quorum adventu et Remis, cum spe defensionis, studium propugnandi accessit et hostibus eadem de causa spes potiundi oppidi discessit. »

César des exprès qui revinrent avec les renforts envoyés par lui, en entrant dans l'enceinte par le sud-ouest sans avoir été inquiétés par les Belges.

Tout concorde donc bien pour prouver que l'oppidum de Saint-Thomas est bien le Bibrax cité par César.

II.

CAMP D'ÉPAGNY.

(PLANCHE 4.)

Situé sur la commune d'Épagny, canton de Vic-sur-Aisne, à environ 12 kilomètres au nord-ouest de Soissons, ce camp a été établi sur la pointe escarpée de la montagne qui se trouve au nord-ouest du moulin à eau de ladite commune.

Un retranchement de 83 mètres de longueur, A, B, C, fig. 1, a été formé à l'est pour isoler du plateau une contenance de 1 hectare 52 ares, d'après le cadastre, fossé et retranchement compris.

En 1887, des fouilles furent exécutées pour chercher à déterminer l'époque de formation de cette enceinte nommée *Camp de César*.

Le fossé A, B, C fut fouillé à trois places différentes :

La première au point A, où, au nord, le fossé était rempli de $1^{m}90$ d'épaisseur de pierres et de terre provenant du haut du retranchement, qui est maintenant cultivé, de même que le fossé en cet endroit.

La largeur du fossé est de $8^{m}20$, à $1^{m}50$ au-dessous du sol actuel; du côté de l'est, cette partie a été creusée dans la pierre, à cette profondeur, ce qui a permis d'en prendre exactement la coupe, fig. 2.

Le retranchement détruit en partie par la culture n'est pas figuré.

La deuxième fouille faite au point B, fig. 1, a permis de relever la coupe du fossé et du retranchement en cet endroit, fig. 3.

Il est probable qu'à l'est de cette fouille en A, la contrescarpe a été détruite dans le but de faire descendre la terre dans le fond du fossé pour y planter du bois; c'est ce qui fait paraître courbe la ligne A, B, C au lieu d'une ligne droite qui devait exister primitivement.

Ceci explique aussi pourquoi les profils du fossé des figures 2 et 3 ne sont pas de même largeur du côté de l'est, la partie A, fig. 3, étant descendue dans le fond du fossé.

Dans ces deux fouilles il n'a rien été trouvé.

La troisième fouille, faite au point C, fig. 1, a fait découvrir des fragments de poteries vernissées dans le fond du fossé.

D'autres fouilles faites en *d*, *d*, *d*, *d* n'ont rien fait découvrir.

Trois autres fouilles, faites en *e*, *e*, *e* sur la partie haute du revers intérieur du retranchement, firent découvrir un mur qui a été régulièrement construit au-dessous de la crête; ce mur

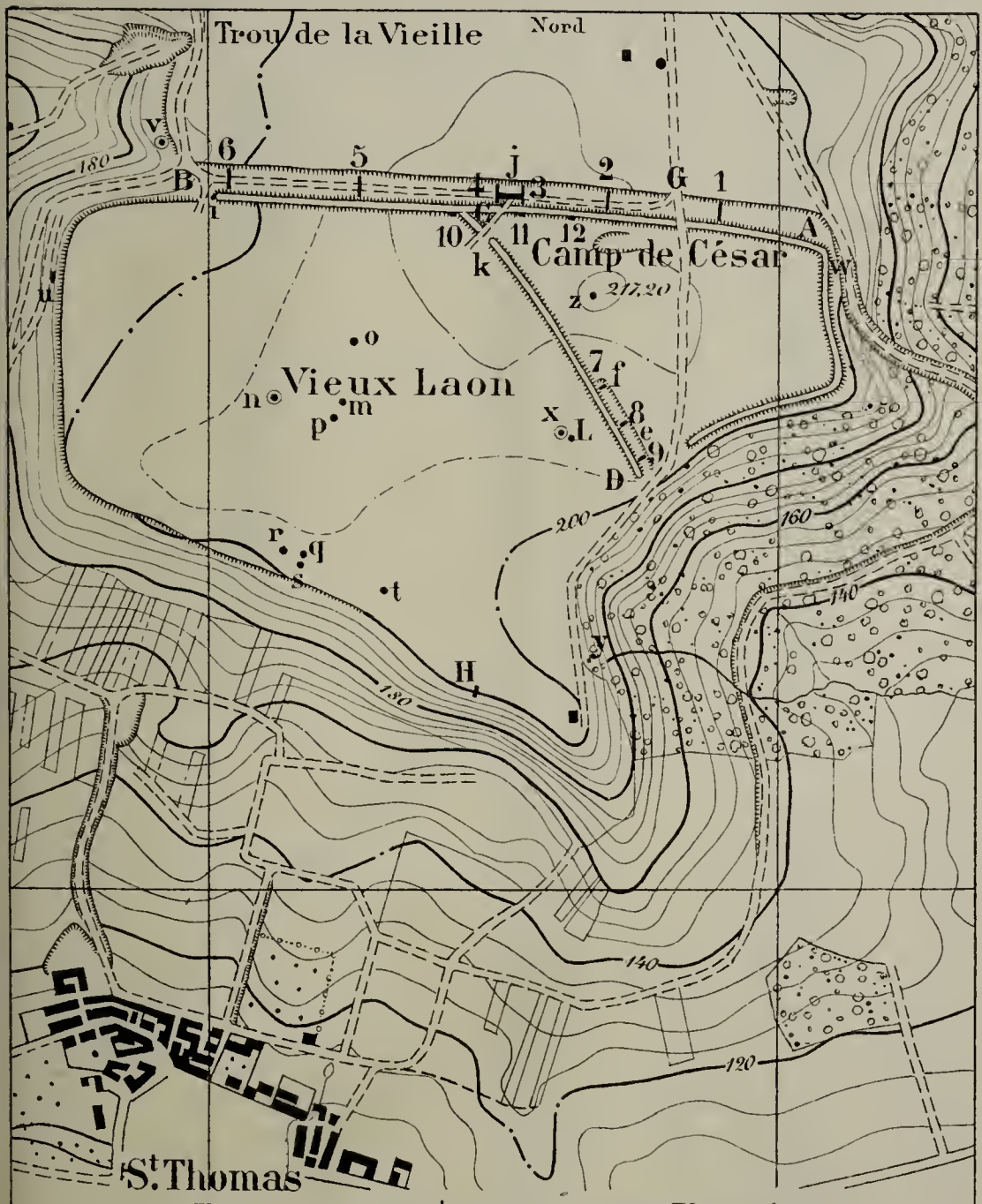

Fig.1. Camp de St Thomas (Aisne) Plan $\frac{1}{10.000}$

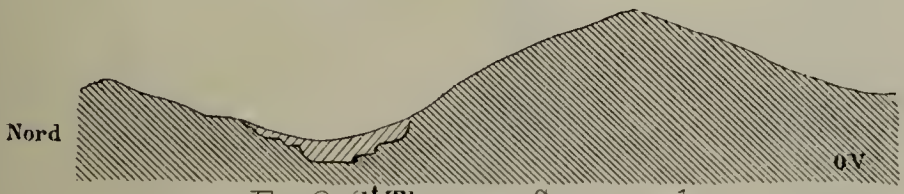

Fig.2 St Thomas. Coupe au $\frac{1}{600}$

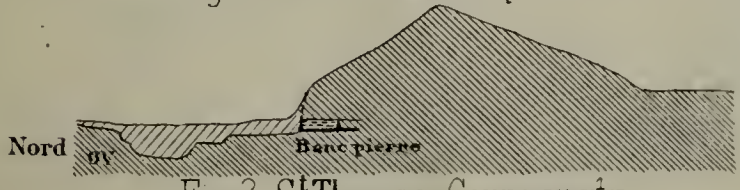

Fig.3 St Thomas. Coupe au $\frac{1}{600}$

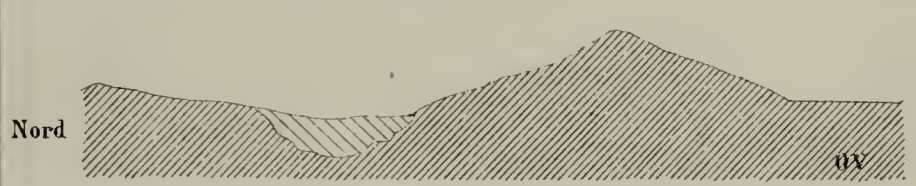

Fig. 4. St. Thomas. Coupe au $\frac{1}{600}$

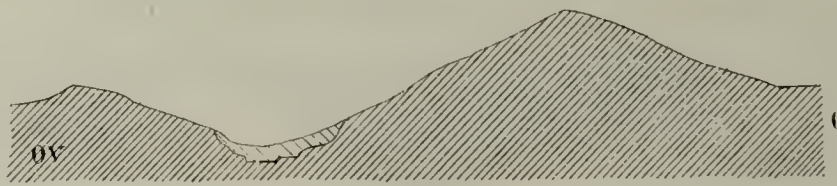

Fig. 5. St. Thomas. Coupe au $\frac{1}{600}$

Fig. 6. St. Thomas. Coupe au $\frac{1}{400}$

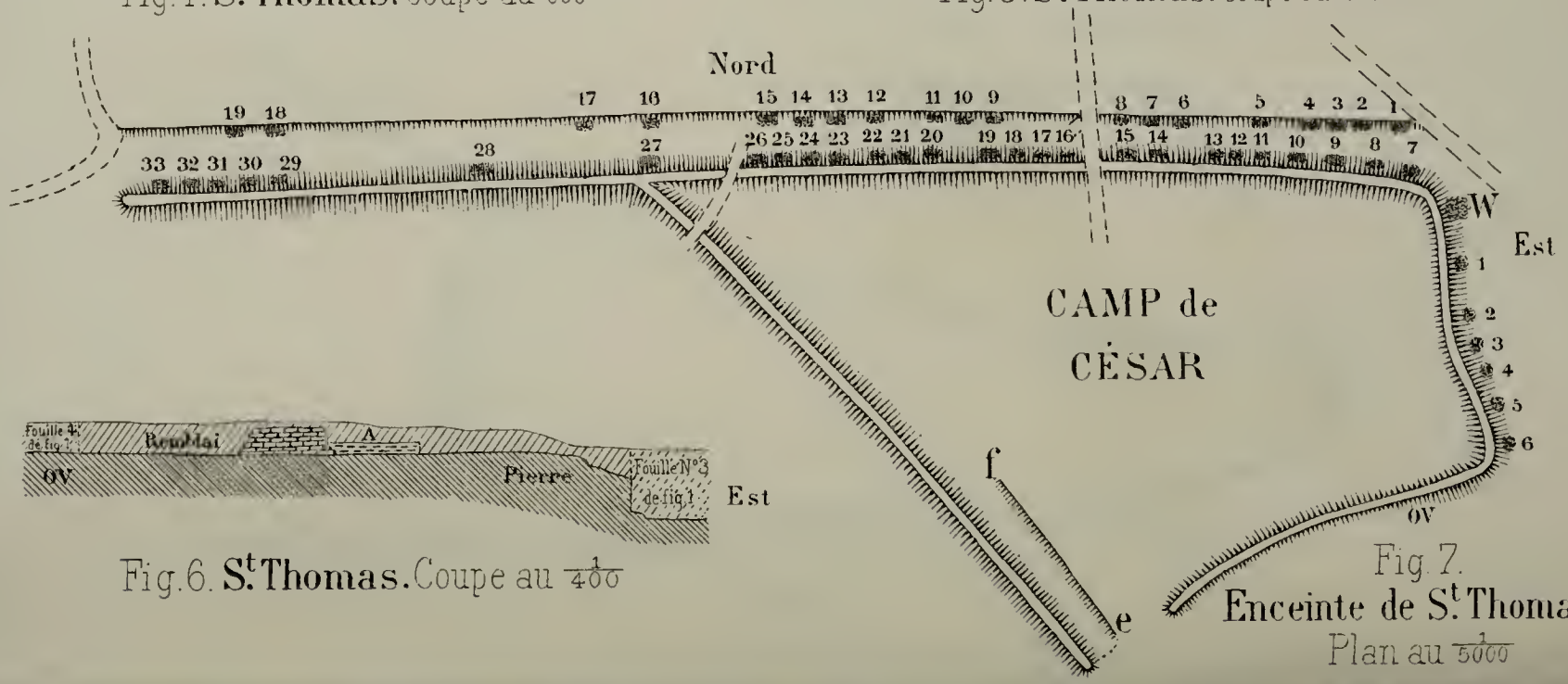

Fig. 7.
Enceinte de St. Thomas.
Plan au $\frac{1}{5000}$

Soc des Antiq de France T.L.

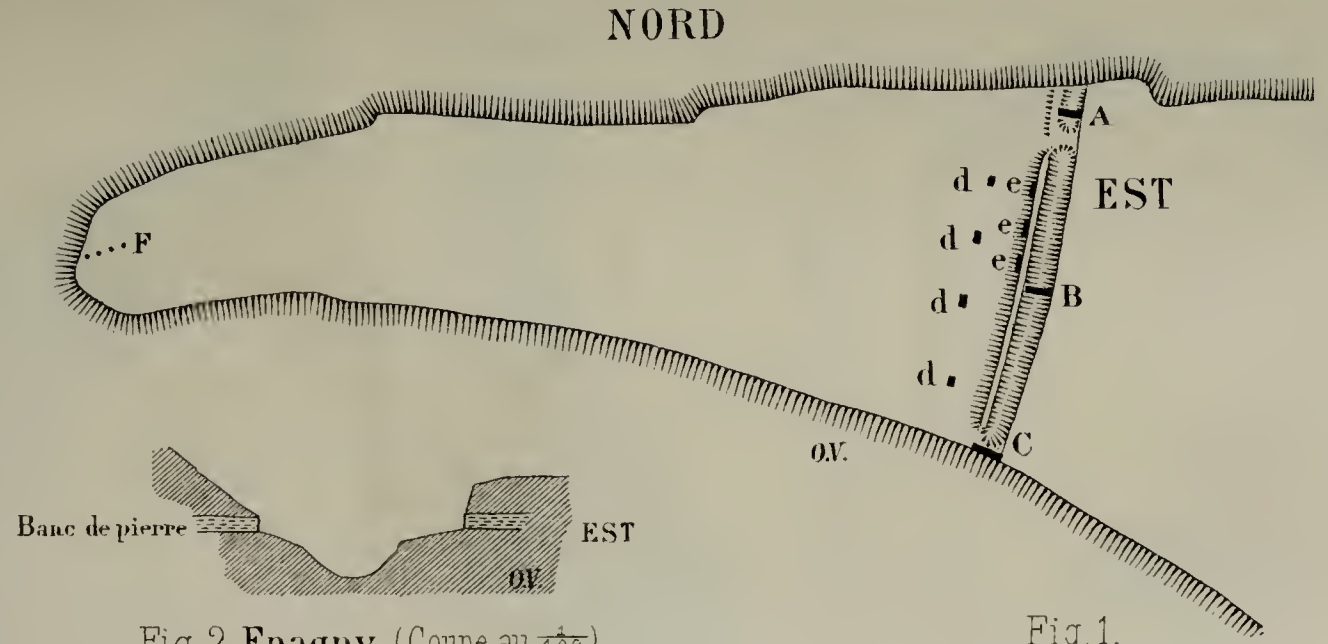

Fig. 1.
Epagny.
(Plan au $\frac{1}{2500}$)

Fig. 2. **Epagny.** (Coupe au $\frac{1}{400}$)

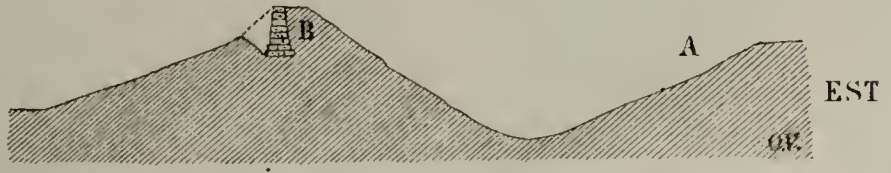

Fig 3 **Epagny.** (Coupe au $\frac{1}{400}$)

Pl. 4

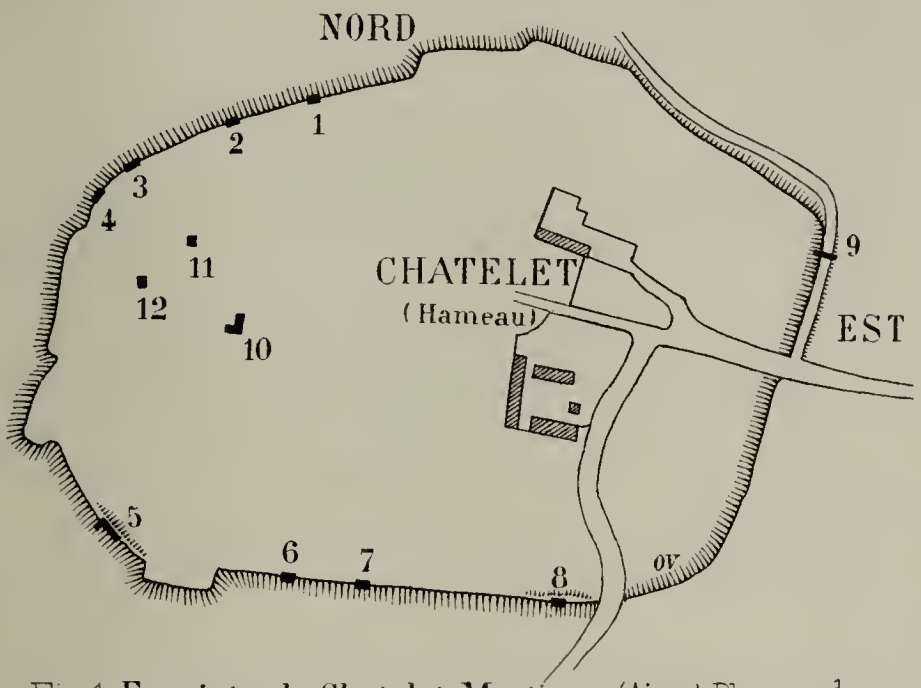

Fig. 1. **Enceinte de Chatelet-Montigny** (Aisne) Plan au $\frac{1}{5000}$

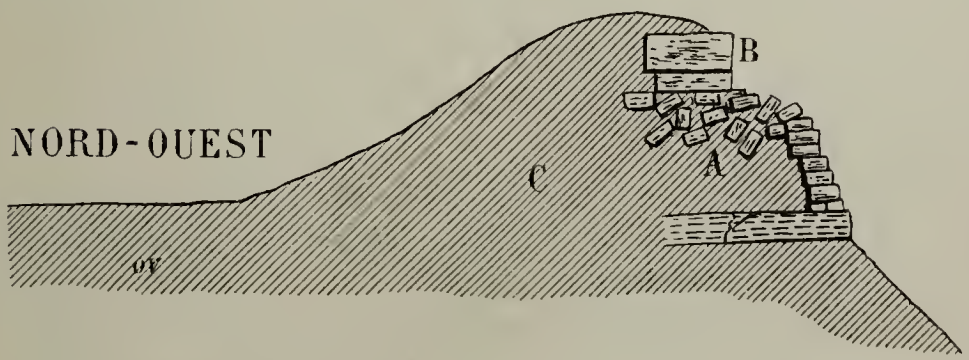

Fig. 2. **Chatelet-Montigny.** (Coupe au $\frac{1}{100}$)

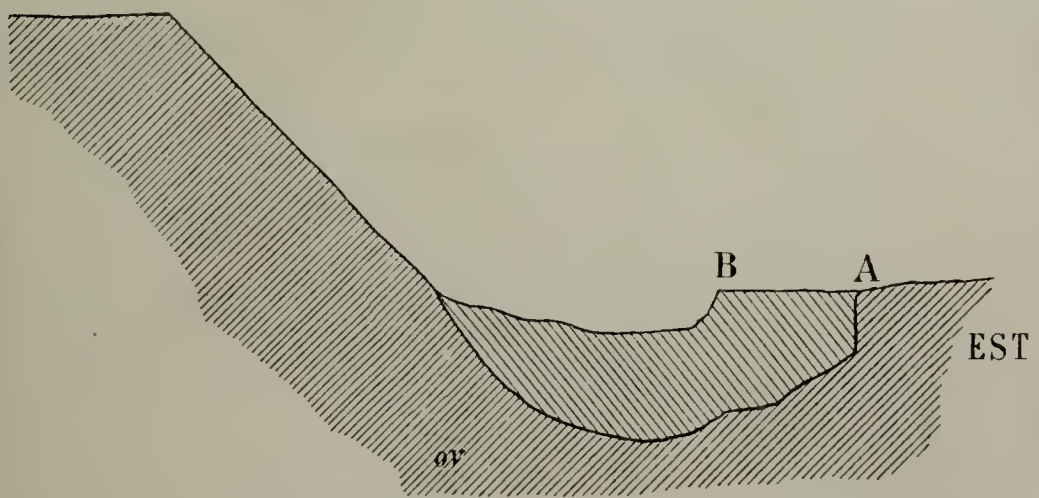

Fig. 3. **Chatelet-Montigny.** (Coupe au $\frac{1}{200}$)

a environ 1^{m}60 de hauteur, il est construit avec des pierres ayant à peu près 20 centimètres d'assises, B, fig. 3.

Le résultat des fouilles n'ayant fait découvrir dans le fond du fossé que des poteries vernissées, pouvant être du XVI^{e} siècle, il est difficile de dater l'époque de la fortification.

Le mur établi sur le haut du revers intérieur du retranchement peut servir de renseignement à ce sujet.

M. le colonel G. de la Noë, si compétent en matière de fortification, consulté à ce sujet, est d'avis que ce genre de fortification ne remonte pas au delà de l'usage des armes à feu.

Ne serait-ce pas là un camp établi au XVI^{e} siècle par les Espagnols ?

On sait que, sous Charles-Quint, les Espagnols se servaient de longues armes à feu très lourdes (*mousquets*); elles ne pouvaient être tirées qu'appuyées sur des fourchettes ou sur un support quelconque.

Dans la fortification d'Épagny, le mur n'avait-il pas pour double but de couvrir les défenseurs et en même temps de servir de point d'appui aux armes à feu alors en usage ?

Il est un fait certain, au sujet de cette enceinte, c'est qu'elle est de beaucoup plus récente que l'époque de la conquête romaine; ce camp a donc été improprement nommé *Camp de César*.

Appendice.

Dans cette enceinte, il existe, au point F du plan, 4 pierres levées et alignées; elles paraissent être là depuis l'époque préhistorique; elles sont alignées de l'est à l'ouest.

Voici leurs dimensions et leurs distances entre elles :

	hauteur[1]	longueur	épaisseur	
1re à l'est	1m20	1m20	0m35	à 2m10 du milieu au milieu.
2e —	1m20	0m50[2]	0m70	à 2m30 du milieu au milieu.
3e —	1m00	0m30	0m60	à 2m30 du milieu au milieu.
4e à l'ouest	0m80	0m80	0m50	

La quatrième pierre à l'ouest est à 6 mètres de l'escarpement naturel.

De 12 à 15 mètres à l'est de ces pierres, il existe d'autres pierres levées, mais qui ne sont pas alignées avec les quatre premières.

III.

ENCEINTE DE MONTIGNY-L'ENGRAIN.

(PLANCHE V.)

Cette enceinte se trouve sur la commune de Montigny-l'Engrain, au lieu dit *Châtelet*, près de

1. La hauteur est celle comprise au-dessus du sol.

2. Les pierres nos 2 et 3 ont la largeur tournée en sens inverse de l'alignement.

Vic-sur-Aisne, département de l'Aisne; elle est sur la pointe de la montagne escarpée entre Courtieux (Oise) et Ressons-le-Long (Aisne).

Un retranchement important a été fait du côté est pour isoler cette partie du plateau principal; tous les autres côtés, quoique escarpés naturellement, ont été garnis sur la hauteur de talus bien dressés, variant de 3 à 6 mètres de rampe. Au-dessus des talus des murs ont été construits.

La superficie de l'enceinte est, d'après le cadastre, de 8 hectares 88 ares, fig. 1.

Des fouilles y furent exécutées en septembre 1887, dans l'ordre suivant :

Côté du nord. Les fouilles 1 et 2, fig. 1, ont constaté que là il ne reste plus de trace de mur, tandis qu'au point 3 on a découvert la base d'un mur en pierres, posées sans mortier, de 10 à 15 centimètres d'assises.

Côté ouest. La fouille n° 4 a mis à jour la base d'un mur, tournant du nord à l'ouest, de même construction que celui de la fouille n° 3.

De ce dernier côté, une longue partie du mur a été enlevée il y a quelques années; dans les pierres de la partie basse on a recueilli un assez grand nombre de clous, très longs et très oxydés.

La fouille n° 5 a fait découvrir des murailles superposées se rapportant à deux époques différentes.

La plus ancienne, reposant sur un banc de pierre

dure de 30 centimètres d'épaisseur, a été établie en moellons posés à sec, variant de 10 à 20 centimètres d'épaisseur ; ce mur a subi comme un écrasement ou éboulement, A, fig. 2.

Au-dessus, il existe un débris de grossière muraille construite avec des matériaux variant de 15 à 28 centimètres d'épaisseur et de $0^{m}30$ à $1^{m}20$ de longueur.

Cette dernière muraille a été dégagée sur une longueur de 13 mètres, formant courbe allant de l'ouest au sud, B, fig. 2.

Derrière ces murailles, dans l'enceinte, il existe une levée de terre C, ayant une base de 6 mètres de largeur à la muraille primitive, mur compris.

En 1877 et 1878, le maire de Montigny fit extraire, au nord-ouest et contre cette dernière fouille (ainsi que le constatent deux certificats délivrés par lui et par l'ouvrier), des pierres provenant des anciens murs, qui ont été enlevés sur une longueur de 30 mètres.

Dans la partie basse de ces murs, on a trouvé beaucoup de très longs clous en fer très oxydés ; ils reposaient tous dans les matériaux de la muraille du fond.

Côté sud. Les fouilles n^{os} 6 et 7 du plan constatèrent que là existe aussi la base de la muraille, en pierres posées à sec, identique à celle des fouilles 3, 4 et 5 pour celle du fond.

La fouille indiquée n° 8 fit voir que là, comme

à la fouille n° 5, un mur de gros appareil a été aussi établi sur la muraille primitive en petites pierres.

La levée de terre y existe également sur une longueur de plus de 60 mètres, variant de 60 centimètres à 1^{m}60 de hauteur, avec base de 5 à 6 mètres.

Il est très probable que cette levée de terre existait jusqu'à la fouille n° 5 et se continuait sur la partie ouest, où les pierres ont été enlevées pour les chemins.

Côté est. La fouille n° 9, faite dans le fond du fossé et sur les talus du retranchement principal, constata que la muraille de ce côté a été entièrement détruite et qu'elle repose, en très grande partie, dans le fond du fossé.

Le fossé comblé de 2^{m}20 à 2^{m}55, fig. 3, a été vidé complètement; on y a recueilli, de 1 mètre à 1^{m}20 de profondeur, des poteries du moyen âge, plus bas un morceau d'amphore, et au fond des poteries gauloises.

La largeur du fossé, actuellement de 5^{m}50, pouvait avoir de 8^{m}50 à 10^{m}50 à l'origine, car la partie est en A, fig. 3, ayant été fortement baissée pour rétrécir le fossé en B de manière à augmenter la partie cultivable, ceci a fait baisser beaucoup la contrescarpe en diminuant de beaucoup la largeur du fossé.

Les fouilles 10, 11 et 12, faites dans l'intérieur

de l'enceinte, sur des parties de terre très noire, firent découvrir beaucoup de fragments de poteries du moyen âge et de l'époque gauloise.

Les résultats des fouilles faites dans l'enceinte de Châtelet-Montigny permettent d'affirmer qu'elle a été fortifiée et occupée à deux époques bien distinctes :

1° *Enceinte gauloise.*

On a relevé la trace de murailles construites en pierres de petites dimensions, posées à sec, avec poutrelles qui ont été détruites par le temps, en y laissant, comme preuve de leur emploi dans la fortification, les longs clous d'assemblages qui y ont été retrouvés très oxydés.

Les poteries gauloises recueillies dans le fond du fossé du retranchement principal et dans l'enceinte, les monnaies de la même époque, qui ont été trouvées dans l'enceinte, ne permettent pas de douter de l'enceinte gauloise.

La superficie de 8 hectares 88 ares ne peut probablement pas se rapporter à un *oppidum* qui, généralement, en contenait une beaucoup plus grande. Serait-ce là un de ces *castellum* dont César parle dans les *Commentaires*[1] ?

2° *Enceinte de la deuxième époque.*

La muraille, en gros matériaux, grossièrement

1. *Bello gallico,* l. II, ch. XXIX, et l. III, ch. I.

taillés, établie sur la muraille gauloise ne permettait pas à elle seule de pouvoir fixer l'époque de son origine.

En consultant l'*Histoire de l'église de Reims*, par Flodoard, on voit que[1] : « An 938. Le roi Louis « s'empara d'une place (*castrum*), nommée Mon- « tigny (du pays Soissonnais), occupée par un cer- « tain Serle, qui exerçait le brigandage. Il fit grâce « de la vie à Serle, à la prière de l'archevêque « Artaud ; mais il détruisit la place (*oppidum*).

« An 945..... Bernard, comte de Senlis, Thi- « baut de Tours et Héribert vinrent pendant les « fêtes de Pâques assiéger le château (*castellum*) « de Montigny, qui était au roi ; ils le prirent, le « brûlèrent et le détruisirent. »

Comme on vient de le voir, la deuxième fortification de Châtelet-Montigny, dont on retrouve des parties de murailles en pierres grossièrement taillées, est de l'époque historique, puisqu'elle remonte à l'an 938 ; ceci n'est pas douteux, car il

1. « DCCCCXXXVIII. Rex Ludowicus quoddam castrum « nomini Montiniacum (in pago Suessionensi) quod quidam « Serlus latrocinia exercens tenebat vi cepit ; ipsum vero « Serlum per deprecationem domni Artoldi archiepiscopi « vita donavit, et oppidum evertit.

« DCCCCXLV..... At Bernardus, Silvanectensis comes, « et Tebaldus Turonensis cum Heriberto castellum regis « Montiniacum Paschæ diebus aggressi capiunt, incendunt, « diruunt. » (Extrait de : *Patrologiæ cursus completus* de J.-P. Migne, 1853.)

n'y a qu'un Montigny dans le Soissonnais. Il y a dans la version de Flodoard une erreur : il dit qu'après la prise de la place, occupée par Serle en 938, elle fut détruite.

Il est certain qu'elle ne fut pas détruite complètement, puisqu'en 945 la même place fut assiégée de nouveau et prise, pour être ensuite brûlée et détruite.

On peut remarquer que Flodoard, en parlant de l'enceinte de Montigny, se sert des mots *castrum*, *oppidum et castellum*.

NOTICE

DE

QUELQUES BIJOUX D'OR

AU NOM DE CONSTANTIN.

Par M. Mowat, membre résidant.

Lu dans la séance du 31 juillet 1889.

La photographie d'une fibule d'or qui m'a été obligeamment communiquée par M. Ferrero, membre de l'Académie royale de Turin, me fournit l'occasion de réunir quelques observations sur des bijoux marqués au nom de Constantin. La fibule en question, du modèle dit en arc, affecte exactement la forme d'un demi-cercle dont une extrémité fait un coude avec la gaine de l'ardillon, et dont l'autre s'appuie sur une traverse à charnière portant trois boules, une au milieu, deux aux

bouts. Elle est conservée au Musée de Turin; tout ce que l'on en sait, c'est qu'elle avait été apportée

à l'Hôtel de la Monnaie de cette ville simplement comme métal à jeter au creuset.

Ce qui lui donne une importance exceptionnelle, c'est une inscription gravée de chaque côté de l'arc; d'une part,

CONSTANTINE · CAES · VIVAS ·

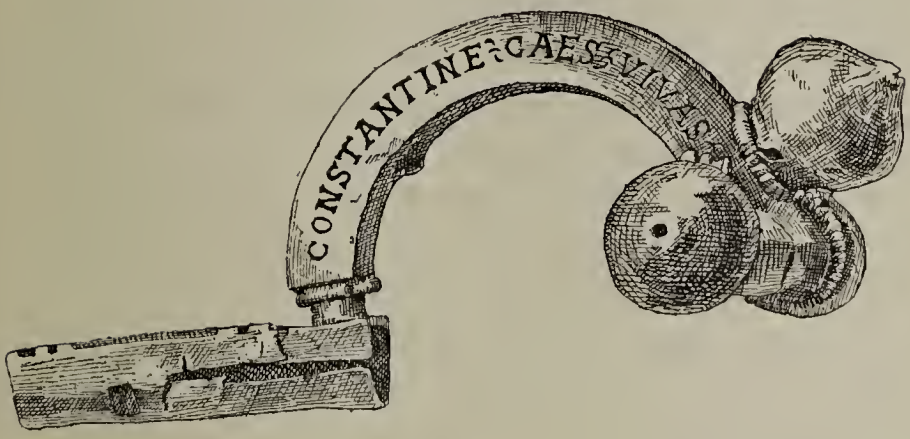

avec un signe séparatif en zigzag après chaque mot; d'autre part,

· HERCVLI · CAES · VINCAS

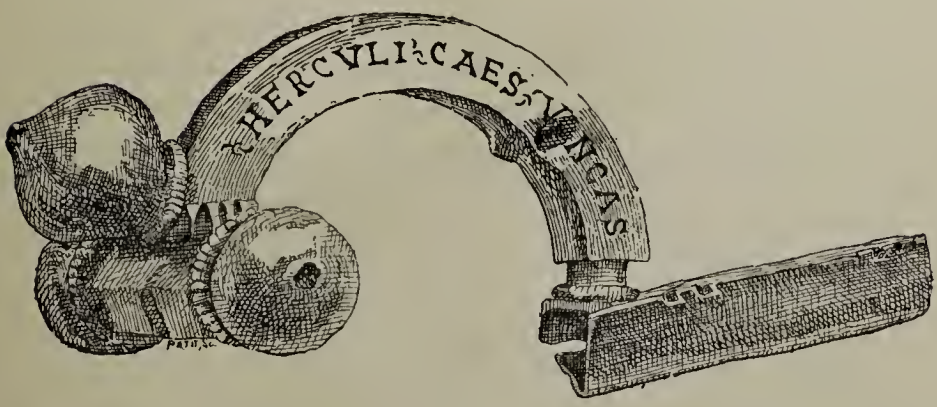

avec un signe séparatif de même forme précédant chaque mot.

Cette double sentence exclamative, conçue suivant la formule habituelle des devises apposées

sur des bijoux offerts comme cadeaux[1], nous apprend que la fibule a été adressée en présent à un prince alternativement désigné par le nom de Constantin César ou celui de César Herculien, suivant que le vœu qui l'accompagne revêt la forme d'un souhait de longue vie ou de succès militaire. Cette explication, si simple et si naturelle, ne paraît pas cependant s'être nettement imposée au savant éditeur qui a signalé ce bijou pour la première fois[2]. La question est de savoir à qui s'appliquent les dénominations qu'on y lit. Tout d'abord il faut écarter l'hypothèse de l'association d'un César surnommé Herculius, soit avec Constantin I, soit avec Constantin II. En effet, d'une part, le seul collègue que Constantin I ait eu dans la dignité de César est Maximin Daza, lequel était

1. R. Mowat, *Note sur des bijoux antiques ornés de devises, à propos d'une fibule de l'époque ostrogothe* (extr. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* t. XLIX, 1889).

2. *Corporis inscriptionum latinarum Supplementa italica consilio et auctoritate Academiae regiae Lynceorum edita,* fasciculus I, additamenta ad volumen V Galliae Cisalpinae, edidit Hector Pais, Romae, 1888, in-4°, p. 215, n. 1086 : « Constantino Caesari quem jungas Herculium Caesarem frustra quaero ; Maximinus enim *Iovius* fuit, non *Herculius*. Fortasse Herculius Caesar ipse Constantinus est, filius Constantis Herculii junioris, scilicet Constantinum hoc nomine usum esse aliis argumentis demonstrare nequeo. » [Th. M.] Cette note de M. Mommsen n'a pas dissipé l'incertitude de l'éditeur, puisque, à la page 278 de l'index, la question est résumée en ces termes : Constantinus et Herculius incerti : Constantinus Caesar, Herculius Caesar.

un *Iovius*, et non un *Herculius ;* c'est ce qu'atteste la légende d'une de ses monnaies, IOVIVS MAXIMINVS NOB CAES (Cohen, VII², 1882, p. 155, nos 134, 135) ; d'autre part, les seuls collègues qu'ait eus, à son tour, le jeune Constantin II dans la même dignité sont Crispus, son frère, et Licinius fils, son cousin ; or, ce dernier était également un *Iovius*, ainsi que son père, l'empereur Licinius, comme on l'apprend par la légende monétaire DD NN IOVII LICINII INVICT AVG ET CAES (Cohen, VII², p. 210, nos 1, 2, 3). Resterait alors Crispus, sur lequel on ne possède aucun renseignement de ce genre et auquel on pourrait, par hypothèse, attribuer le surnom de Herculius ; mais, dans cette supposition, on se heurterait à une invraisemblance inéluctable, je veux dire le fait d'un cadeau offert simultanément à deux personnes, alors que l'objet, par sa nature même, ne saurait être qu'à l'usage exclusif d'une seule. Force est donc de revenir à la seule interprétation raisonnable, à savoir, que le destinataire de la fibule s'appelait indifféremment Constantinus Caesar ou Herculius Caesar. Or, on sait que Constance I (Chlore), choisi pour César par l'empereur Maximien Hercule, son beau-père, avait reçu de lui le surnom de *Herculius*, en même temps que Maximien Galère, choisi pour César par l'empereur Dioclétien, portait, comme son beau-père, le surnom de *Iovius*, témoin la légende monétaire CONSTANTIVS NOB C, VIRTVS HERCVLI CAESARIS (Cohen,

VII², p. 88, n° 306), à mettre en regard de MAXIMIANVS NOB C, VIRTVS IOVI CAESARIS (Cohen, VII², p. 124, n° 215).

Lorsque Dioclétien et Maximien Hercule abdiquèrent simultanément, l'un à Nicomédie, l'autre à Milan, le 1er mai 305, ils élevèrent au rang d'Augustes leurs gendres Maximien Galère, et Constance I, en même temps qu'ils créaient Césars, à la place de ceux-ci, Maximin Daza, neveu de Galère, et Flavius Sévère; nous avons vu que Maximin reçut alors le surnom de *Iovius* qui resta ainsi affecté à Dioclétien et à tous ses successeurs, composant la branche orientale de la Tétrarchie, jusqu'aux deux Licinius inclusivement.

En vertu de la parité qui régissait les qualifications et les titres officiels dans ce système de gouvernement symétriquement organisé, le surnom d'*Herculius*, qui était l'apanage de l'Auguste et du César d'Occident dans les personnes de Maximien Hercule et de Constance, aurait dû être transmis à Sévère devenu leur successeur. Cependant on n'en connaît aucun témoignage ; il se pourrait en effet que Sévère n'eût jamais reçu ce surnom, car, bien que sa situation vis-à-vis Constance fût, au point de vue politique, la même que celle de Maximin vis-à-vis Galère, il n'en était plus de même au point de vue des relations de famille, puisqu'il n'était ni apparenté, ni allié à Constance, et que même sa nomination de César avait été imposée à celui-ci au détriment de Constantin, son propre

fils, tenu dans la condition privée, par l'obligation dans laquelle Constance s'était trouvé de rompre son union avec Hélène pour épouser Théodora, belle-fille de Maximien Hercule. Or, les noms et surnoms étant une propriété de famille, on comprend que Constance se soit refusé à transmettre le surnom d'*Herculius*, qu'il détenait, à Sévère, le rival qui avait été préféré à son fils. Mais il arriva que Constantin, retenu en otage par Galère, parvint à s'échapper et à se rendre en Bretagne auprès de son père qui était sur le point de mourir et qui le proclama César. A sa mort, cette nomination fut reconnue par Galère et par Maximien Hercule lui-même, lequel donna sa fille Fausta en mariage à Constantin. Celui-ci réunissait dès lors toutes les conditions pour recevoir le surnom d'Herculius qu'il tenait à la fois de son père et de son beau-père, tous deux empereurs, et ceci explique le titre de FIL · AVGG ·, « fils de deux empereurs, » que lui donnent les médailles (Cohen, VII², p. 250, 251, 313, nos 179, 186, 714, 715), de même qu'à Maximin, lequel devait sa nomination de César à son oncle Galère et au vieil empereur Dioclétien. Ce titre de *filius Augustorum duorum* est l'indice d'une parité complète entre Constantin et Maximin ; et du moment que celui-ci devenait *Iovius Caesar*, Constantin devenait de son côté *Herculius Caesar*, qualification à laquelle il avait droit depuis la mort de son père, le 25 juillet 306, jusqu'au jour de son avènement à l'empire, le 31 mars 307, après le meurtre de Sévère.

C'est dans cet intervalle que la fibule d'or du Musée de Turin a dû être gravée. Elle se trouve donc, en quelque sorte, datée de fait et pourra désormais servir de *criterium* pour déterminer l'âge des fibules, même anépigraphes, du même type.

L'acclamation *vivas* est d'une occurrence tellement fréquente et banale qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter ; quant au souhait *vincas*, s'il vise un événement militaire déterminé, ce ne saurait être la lutte de Constantin contre Maxence en l'an 312, car il n'avait plus le titre de César depuis cinq années ; le seul fait de guerre qu'on lui connaisse avant son avènement à l'empire est la campagne contre les Alamans et les Francs, au retour de laquelle il célébra sa victoire par des jeux magnifiques dans le cirque de Trèves, où il fit exposer aux bêtes deux rois barbares prisonniers, Ascaric et Regaise. Peut-être la locution *vincas* n'a-t-elle ici qu'une portée générale et vague.

On a un autre exemple de la double formule acclamative, mais en transcription grecque, dans l'inscription bilingue d'une tablette de marbre trouvée à Antium, et probablement gravée en l'honneur d'un gladiateur ou d'un cocher de cirque nommé Limenius (*C. I. L.*, X, 8303 ; *Bull. de la comm. munic. de Rome*, 1877, p. 179).

LIMENI NIKA
palme *Li*MENI ΖηϹης
ΛIMENI Ζησης

La fibule du Musée de Turin est un précieux monument, puisqu'elle porte la preuve de son appartenance à un grand personnage historique et qu'elle nous fournit un intéressant renseignement sur un surnom que nous ne lui connaissons par aucun autre document.

Il est difficile de ne pas chercher un rapprochement entre ce bijou et une autre fibule d'or conservée au Musée de Vienne, Autriche, et découverte, dit-on, en Hongrie[1]. Elle porte semblablement une inscription de chaque côté de l'arc; d'une part, COSTANTI, de l'autre VIVAS. Ce texte ne

1. *C. I. L.*, III, 6016, 5. D'après des renseignements accompagnés d'un bon dessin que je dois à M. le Dr Robert von Schneider, l'obligeant conservateur du Cabinet impérial des Antiques à Vienne, c'est par une pure conjecture que la découverte de cet objet est attribuée aux fouilles pratiquées en Hongrie. Il a été acquis en 1863 d'un marchand nommé

renferme pas des éléments suffisants pour identifier en pleine certitude le destinataire ou le propriétaire du bijou avec Constance, père de Constantin, car on lui connaît une foule d'homonymes, notamment dans les recueils épigraphiques ; il est donc simplement possible que cette fibule lui ait

appartenu ; l'absence de titre impérial indiquerait peut-être que c'était à une époque où il n'était encore que dans la condition privée, c'est-à-dire avant l'an 292. Sans attacher à cette conjecture plus de crédit qu'elle n'en comporte, on remarquera cependant qu'elle est favorisée par le fait que la découverte paraît avoir eu lieu en Hongrie, l'ancienne Pannonie, c'est-à-dire dans une région voisine de celle dont Constance I était originaire et où il avait passé de longues années ; on sait qu'il naquit en Mésie Supérieure[1], en 150, et qu'il fut légat de Dalmatie en 282-283 ; Constantin, son fils, était

Löwenstein ; la ciselure paraît avoir été remplie de niellure ; poids, 26 gr. 3 ; longueur, 0m048 ; hauteur de l'arc, 0m022 ; largeur prise à la traverse, 0m037.

1. Trebellius Pollio, *Claud.*, 13.

né à Naïsse[1], en Dardanie, aujourd'hui Nish (Serbie). L'orthographe COSTANTI ne saurait faire obstacle, car on trouve COSTAS pour CONSTANS dans une inscription datée de l'an 236[2].

C'est également ici le lieu de parler du remarquable groupe des bagues d'or portant l'inscription FIDEM CONSTANTINO, le premier mot gravé sur le chaton, le deuxième sur le pourtour de l'anneau. Dans le principe, quand ces bijoux furent signalés par des archéologues qui ne les connaissaient que par des exemplaires isolés, il leur parut naturel de les considérer comme des bagues de fiancées. Mais, par leurs dimensions, ce sont des bagues d'homme ; d'ailleurs la multiplicité de ces bijoux, tous pareils entre eux, a dû faire renoncer à cette explication. En effet, actuellement on n'en connaît pas moins de onze exemplaires, et, en admettant que, dans ce nombre, il ait pu s'en glisser quelques-uns d'une authenticité incertaine, il en resterait encore assez pour faire penser que des bijoux ainsi fabriqués en nombre sur un même modèle ont eu pour destination d'être distribués simultanément à des personnages de même rang dans une circonstance déterminée. Je conjecture qu'ils ont été donnés par Constantin aux centurions et aux options de ses légions le jour de la prestation du serment militaire, devant les

1. Vopiscus, *Carin.*, 17.
2. Brambach, *Corp. inscr. rhen.*, 1336.

enseignes ornées de ses images, soit à l'occasion de son avènement à la pourpre, soit lors de la grande réorganisation de l'armée. On connaît un aureus à son effigie (Cohen, VII², p. 247, n° 156), dont le revers représente la Fidélité sous les traits d'une femme assise, tenant deux enseignes militaires, avec la légende FIDES MILITVM. La solennité de la prestation du serment est d'ailleurs fréquemment commémorée par les monnaies impériales, sur lesquelles on lit des légendes telles que *Fides exercituum*, *Fides leg(ionum)*, *Fidei militum*, *Fidei equitum*[1], *Fidei coh(ortium)*[2], *Fidei praetorianorum*, avec emploi du nominatif ou du datif; on rencontre quelquefois sur des monnaies de Carausius (Cohen, VII², p. 10, nos 78 et 79) l'accusatif FIDEM MILITVM, conformément à la tournure grammaticale qui caractérise l'inscription des bagues FIDEM CONSTANTINO[3]. Ces monnaies en quantité prodigieuse, ainsi que toutes celles à types militaires variés, ont vraisemblablement été frappées pour être distribuées aux troupes à titre de *donativum*, supplément de solde, dans des

1. Il s'agit des ailes de cavalerie auxiliaire.

2. Ce sont les cohortes auxiliaires, formant corps de troupe individuels, qu'il ne faut pas confondre avec les cohortes légionnaires collectivement désignées *legiones*.

3. Pour d'autres exemples de ces accusatifs elliptiques, comparez les légendes monétaires de Caracalla, FELICITATEM ITALICAM, FELICITATEM PVBLICAM; de Julia Domna, CEREREM, IVNONEM; de Salonine, VENEREM GENETRICEM.

solennités militaires, telles que la prestation du serment ou les revues passées par l'empereur en personne ; très probablement ces bagues d'or, de modèle uniforme, ont été distribuées aux officiers subalternes, centurions et options, avec leur part de *donativum*.

Pour terminer, il me reste à présenter les informations que j'ai recueillies sur ces bagues.

1° Bague trouvée à Sirmish, l'antique Sirmium, et donnée par Joh. Malizovich au Musée de Budapest.

(Ioh. Ferd. Miller de Brasso, *Cimeliotheca musei nationalis Hungarici*, Bude, 1815, p. 139; — L.-J.-F. Janssen, *Oudheidkundige reisberigten vit Duitschland, Hungarije*, etc., dans les *Bijdragen voor Vaterlandsche Geschiedenis en Oudheidkunde*, nieuwe reeks, derde deel, Arnheim, 1864, p. 160; — *Corp. inscr. lat.*, t. III, 6019.)

2° Bague trouvée aux environs de Nimègue et entrée dans la collection Guyot à la Haye. (Janssen, *op. cit.*, p. 160.)

3° Bague achetée en 1835 par feu le Dr L.-J.-F. Janssen, ancien conservateur du Musée de Leyde ; il l'a portée jusqu'à sa mort et elle se trouve vraisemblablement encore dans les mains de ses héritiers, un frère et un beau-frère. Elle avait été découverte par le paysan J. Lillig en labourant une terre à Louisendorf, village prussien entre Goch et Kalkar, sur les frontières des Pays-Bas. Poids, 10 gr. 45. — Renseignement de M. Lee-

mann, directeur du Musée royal néerlandais d'antiquités, à Leyde, 28 novembre 1884. —

(Janssen, *op. cit.*, p. 164. Le même, dans *Neue Mittheilungen des Thüringisch-Sächsischen Verein*, t. II, 1835, 2, p. 353, et dans *Gedenkteekenen der Germanen en Romeinen aan den linker Oever van den Neder Ryn.* Utrecht, 1836, p. 225, et pl. XVI, fig. 6, 7, 8. Brambach, *Corp. inscr. rhen.*, 192.)

4° Bague trouvée dans l'été de 1879 par un paysan de Saibersbach, près Stromberg, arrondissement de Atzweiler, aux environs de Mayence, et acquise par l'impératrice Frédéric quand elle n'était encore que *Kronprinzessin*.

(*Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunde*, t. I, mai 1882, p. 35, n. 109. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. LXXIII, 1882, p. 84.)

5° Bague trouvée en 1882 au Hochwald, près Zerf, arrondissement de Trèves, et acquise par le Musée de Trèves au prix de 45 marks. Poids, 8 gr. 8.

(*Korrespondenzblatt*, t. I, 1882, p. 35, n. 109. Hettner, *Führer durch das Provinzialmuseum zu Trier*, 2e éd. 1883, p. 15, n. 6475.)

6° Bague découverte en décembre 1876 à Augsbourg ; elle se trouvait en la possession du professeur Dr Kuhn, le précédent conservateur du Musée national.

(*Korrespondenzblatt*, t. III, 1883, col. 32, n. 39.)

7° Bague trouvée à Soulosse (Vosges) en 1873 et venue aux mains de M. Hoffmann, antiquaire à Paris.

(*Bulletin des Antiquaires de France*, 1875, p. 69. *Korrespondenzblatt*, t. III, 1883, col. 32, n. 39.)

8° Bague trouvée à Amiens (Somme) en 1884 et acquise par MM. Rollin et Feuardent, antiquaires à Paris. Poids, 10 gr. 95.

(*Bull. des Antiq. de Fr.*, 1884, p. 267. *Revue archéologique*, 3e série, t. VII, 1886, p. 88, fac-similé.)

9° Bague trouvée en Normandie et achetée à Saint-Omer vers 1880 par M. Augustus Franks, l'un des conservateurs du British Museum.

(*Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. LXXIII, 1882, p. 85.)

Ces neuf exemplaires paraissent d'après leur description être pareils entre eux. Les deux suivants offrent de notables différences dans leur forme et dans la rédaction de l'inscription.

10° Bague découverte vers 1820, à deux milles de Castor près Norwich (Angleterre), au moulin de Poringland Heath, Stonestreet. Il avait été recueilli par l'alderman Bolingbroke, de Norwich.

Légende : CONSTANI FIDES.

(H. Gurney, *Archaeologia*, XXIII, 1331, p. 366 et 547. *Archaeologia britannica*, XXI, p. 47. *Corp. inscr. lat.*, t. VII, 1301.)

11° Bague ramenée par la charrue à Birching-

ton près Margate (Angleterre). La surface extérieure est façonnée à onze pans, sur lesquels sont gravées les lettres FIDES CONSTANI. Appartient à M. Powell, de Birchington.

(*The literary Gazette*, 1er septembre 1860, p. 166, reproduisant un article du *Dover Chronicle*.)

Ce précieux monument épigraphique n'est encore enregistré ni dans le *Corpus* des inscriptions de la Bretagne, ni dans les Suppléments que M. Hübner et M. Haverfield lui ont successivement ajoutés dans les tomes III et VI de l'*Ephemeris Epigraphica*.

MÉMOIRE

SUR

L'ORIGINE DES DIOCÈSES ÉPISCOPAUX

DANS L'ANCIENNE GAULE.

Par M. l'abbé Duchesne, membre résidant.

Lu dans la séance du 25 juin 1890.

La question sur laquelle j'appelle l'attention de nos confrères est une des plus rebattues qui existent. Si je n'avais l'espoir, non seulement de présenter une solution nouvelle, mais surtout de produire quelques arguments nouveaux, je m'abstiendrais de prendre la parole sur un tel sujet.

Est-il possible de déterminer la date à laquelle ont été organisés les diocèses épiscopaux de l'ancienne Gaule, et quelle est cette date ?

On sait que deux systèmes ont été présentés jusqu'à ce jour : l'un, qui se réclame de légendes longtemps soutenues par leur appropriation liturgique, reporte au 1er siècle la fondation de la plupart de nos églises ; l'autre, qui se fonde principalement sur un passage de Grégoire de Tours, abaisse de deux cents ans environ ces origines ecclésiastiques. Bien que ce second système ait

toujours semblé aux gens rassis plus solide que le précédent, on pouvait trouver un peu étroite sa base de documents. Des textes peu précis de Sulpice Sévère, de la passion de saint Saturnin de Toulouse, une date assez arbitrairement établie par Grégoire de Tours, c'était à peu près tout ce qui représentait l'ancienne tradition de l'église des Gaules sur ses propres origines. Les légendes offraient un ensemble plus imposant. Leur nombre, leur concordance apparente — apparente seulement — ne laissaient pas de faire impression sur les personnes qui, pour une raison ou pour une autre, n'étaient pas en situation de se rendre compte de leur véritable valeur traditionnelle.

Aujourd'hui, il est manifeste que cette valeur traditionnelle est entièrement nulle, que toutes les compositions dont il s'agit sont postérieures, et quelques-unes de beaucoup, à l'avènement de Charlemagne, qu'elles s'inspirent, non de souvenirs antérieurs, mais de prétentions présentes et d'intérêts de clocher. Elles n'ont même pas ce degré inférieur d'autorité qui s'attache aux traditions populaires à quelques siècles des événements. Ce ne sont que des conjectures artificielles, des fictions de lettrés. En tenir compte, dans quelque mesure que ce soit, c'est aller contre les règles les plus essentielles de la méthode scientifique. Il n'y a même pas à discuter avec les personnes qui s'autorisent, dans la question présente, de semblables documents.

Mais ces pièces fausses étant écartées du dossier traditionnel, est-il possible de les y remplacer par des témoignages sincères qui n'auraient pas été produits jusqu'ici ou qui ne l'auraient été que d'une manière incomplète ? Je le crois.

Bien des églises de France avaient conservé d'anciennes listes de leurs évêques. Plus modestes que les légendes de fondation, ces documents sont aussi beaucoup plus sûrs, beaucoup mieux fondés en tradition. Le plus souvent on n'y trouve autre chose que les noms et la suite des évêques, dans l'ordre de succession. C'est peu de chose sans doute, mais c'est quelque chose, surtout dans la question chronologique dont je m'occupe ici. On peut mesurer ces séries, voir à quelle date (approximative, bien entendu) elles reportent leurs origines respectives, comparer enfin les résultats partiels obtenus pour chacune d'elles et en tirer des conclusions plus générales sur le temps de la fondation des églises dans l'ensemble de notre pays.

Jusqu'à présent, ces listes d'évêques avaient été peu étudiées. L'extrême dispersion de leurs textes les rendait presque inabordables. M. L. Delisle, en dépouillant les manuscrits qui les contiennent et en classant par provinces et par diocèses les textes publiés ou inédits qu'il y a rencontrés, a singulièrement facilité les recherches dans cette intéressante catégorie de documents.

Il faut espérer qu'ils seront publiés, les uns

après les autres, avec le soin qu'ils méritent. Je me suis efforcé de le faire pour ceux de l'ancienne province ecclésiastique de Tours[1]. Quant à ceux des autres provinces, j'ai pu, en m'aidant des indications de mon savant confrère, les étudier assez pour être en mesure de faire valoir leur témoignage dans la question présente. C'est ce témoignage que je vais produire d'abord.

I.

Catalogues épiscopaux.

Avant tout, je vais énumérer les listes épiscopales dont il s'agit, en me bornant à celles qui offrent des garanties sérieuses, et en groupant ensemble tant celles qui nous sont parvenues à l'état isolé que celles qui se déduisent de compositions plus étendues, comme le *Libellus de episcopis Turonicis* de Grégoire de Tours, l'*Historia Remensis ecclesiae* de Flodoard, les *Gesta episcoporum* de la province de Trèves, etc. L'ordre que je suis est celui de la *Notitia Galliarum*.

Lyon, Langres;
Rouen;
Tours, Le Mans, Angers, Nantes;

1. *Les anciens catalogues épiscopaux de la province de Tours*. Paris, Thorin, 1890.

Sens, Chartres, Auxerre, Troyes, Orléans, Paris[1];
Trèves, Metz, Toul, Verdun;
Reims, Châlons, Senlis, Beauvais[2];
Vienne, Grenoble, Viviers;
Bourges.

Cette liste est courte. Elle ne comprend pas toutes les églises dont la fondation peut être rapportée à une date approximative assez bien déterminée, mais seulement celles qui ont conservé de bons catalogues épiscopaux.

Ici, il devient nécessaire, puisque je me borne aux bons catalogues épiscopaux, de dire un mot des autres et surtout d'indiquer à quels signes je distingue les bons d'avec les mauvais.

Les mauvais sont en assez grand nombre; ils se rencontrent, comme les bons, dans des manuscrits d'âge assez différent, depuis le IX^e^ siècle jusqu'au XIII^e^ et au-dessous. Mais ici l'âge des manuscrits importe assez peu.

En réunissant les données fournies par les récits de Grégoire de Tours et quelques autres documents historiques du V^e^ au VIII^e^ siècle, en les complétant par les dates fort nombreuses qui résultent

1. J'omets le catalogue de Nevers, qui est de bonne note, mais qui ne peut remonter aux origines, ce diocèse n'ayant été démembré de celui d'Auxerre que vers le commencement du VI^e^ siècle.

2. La liste de Beauvais n'existe plus; mais les auteurs du *Gallia christiana* l'ont eue sous les yeux.

des signatures apposées aux conciles des temps romains et mérovingiens, il est aisé de dresser, pour la plupart des diocèses, des séries épiscopales, incomplètes, il est vrai, discontinues, mais absolument sûres. Cela fait, on compare, pour chaque diocèse, le catalogue avec cette série de dates. Si le catalogue omet des évêques certains, s'il intervertit l'ordre établi d'ailleurs, si ses fautes sont de telle nature qu'elles ne puissent être imputées à des accidents de transcription, alors il est clair qu'il ne mérite aucune confiance pour les parties où la vérification est impossible. C'est une compilation artificielle, rédigée à une époque où la tradition s'était perdue, par des personnes qui ne disposaient pas des documents ou de l'intelligence nécessaire pour la reconstituer. De tels catalogues finissent toujours par arriver à l'exactitude, en se rapprochant du temps où le rédacteur écrivait; mais on s'exposerait à de graves mécomptes si l'on se fiait à eux pour la période des origines.

Il y en a de très anciens. Celui d'Arles, par exemple, s'est conservé dans un sacramentaire du IX^e^ siècle. Mais on constate : 1° qu'il ne mentionne qu'un évêque avant celui qui était en fonctions en 314, Marinus, alors que nous en connaissons au moins deux, Trophime et Marcien; 2° qu'il marque entre Patrocle et saint Honorat un Helladius, entre Æonius et saint Césaire un Jean, qui n'ont sûrement pas occupé le siège d'Arles;

3° qu'on y trouve la série suivante : Ambroise, Martin, Ingenuus, Augustin, Jérôme, dans laquelle un seul nom, celui d'Ingenuus, est celui d'un évêque d'Arles, les quatre autres, très vraisemblablement ceux de quatre grands saints de l'Église latine; 4° qu'il y manque le nom de Saturninus, évêque des plus certains. Ce catalogue, malgré son antiquité, doit donc être considéré comme inexact et écarté de la liste de ceux dont on peut faire état dans la question qui nous occupe.

Il en est de même, pour citer un second exemple, du catalogue de Besançon. Certaines de ses rédactions omettent l'évêque Sylvestre, dont on a, outre la pierre tombale, deux signatures aux conciles de 573 et 585; d'autres rédactions du même catalogue le placent bien avant l'évêque Celidonius, du milieu du Ve siècle; il omet aussi l'évêque Urbicus, présent au concile de 549; il place les évêques Claude (517) et Tetradius (552, 567) après les évêques Nizier, Protadius, Donatus, Ternatius, qui sont tous les quatre du VIIe siècle. Encore une pièce à exclure.

J'en ai éliminé quelques-unes qui, vérifiées pour la partie afférente au VIe siècle et aux siècles suivants, soulèvent d'assez fortes objections pour la partie antérieure. Ainsi le catalogue de Noyon (*civ. Veromanduorum*), qui débute par les noms des trois grands confesseurs Hilaire, Martin, Germain; ainsi encore celui de Poitiers, dont le premier nom, Nectaire, n'est sûrement pas celui

d'un évêque de ce siège, et où figure, après saint Hilaire, un *Pascentius* trop évidemment suggéré par un prologue de Fortunat[1].

Ayant ainsi restreint l'examen aux seuls catalogues qui paraissent avoir quelque valeur traditionnelle, il reste à s'en servir comme documents chronologiques. Pour cela il faut d'abord déterminer à quel point de chaque série correspond la date la plus ancienne que l'on connaisse par les conciles et autres documents. Cela fait, on remonte plus ou moins haut, suivant la longueur de la liste au-dessus du point d'attache. Voici un exemple.

Au concile d'Arles de 314, seize églises de Gaule étaient représentées par leurs évêques ou autrement. Sur ces seize églises, cinq seulement ont de bons catalogues, ce sont celles de Lyon, Vienne, Reims, Trèves, Rouen. Or, l'évêque de Lyon, *Vocius*, est le neuvième de sa série ; les évêques de Vienne, Reims, Trèves (*Verus*, *Imbetausius*, *Agrœcius*) occupent tous les trois le quatrième rang dans leurs séries respectives ; l'évêque de Rouen, *Avitianus*, est le deuxième de la sienne. Si l'on tient compte de ce fait que le premier nom de la liste lyonnaise, celui de saint Pothin, est le nom d'un évêque qui mourut en 177, on conclura aisément que les églises de Vienne, Reims, Trèves ne peuvent avoir eu d'évêques avant le milieu du

1. Voir mes deux mémoires sur la liste épiscopale de Poitiers dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, t. III et IV.

XIII^e siècle environ, et que l'église de Rouen est notablement moins ancienne.

Saint Athanase inséra dans son *Apologie contre les Ariens* une copie du décret rendu en sa faveur par le concile de Sardique, en 343 ; il y joignit les noms des évêques qui, sans avoir assisté à cette assemblée, adhérèrent à la réhabilitation du métropolitain d'Alexandrie. Ces noms ne sont suivis d'aucune indication de siège, mais simplement groupés par provinces ou plutôt par contrées. Dans ce catalogue figurent trente-quatre évêques de Gaule, dont il n'est pas aisé de retrouver les sièges. L'un d'eux pourtant, *Declopetus*, porte un nom caractérisé ; c'est évidemment le même qui ouvre la série des évêques d'Orléans dans le catalogue de cette église. Ainsi, l'église d'Orléans avait encore à sa tête, en 344, son premier évêque. Dans ces conditions, on ne sera pas tenté de faire remonter son origine au delà du règne de Constantin[1].

Un évêque appelé *Defensor* est signalé par Sulpice Sévère au nombre des prélats réunis à Tours, en 372, pour donner un successeur à Lidoire, second évêque de cette église. Or, ce *Defensor* est marqué en tête de la liste épiscopale d'Angers et même désigné avec quelque insistance comme

1. Je ne me sers point ici du prétendu concile de Cologne de 346, qui est un faux du temps de Charles le Chauve. Le faussaire a eu sous les yeux des listes épiscopales de la province de Sens; il connaissait aussi celle de Rouen.

le premier évêque de ce siège : *Primus Defensor episcopus*. Cette circonstance conseille de ne pas chercher bien au delà du milieu du IV^e^ siècle la fondation du siège d'Angers.

II.

Informations locales sur l'origine des églises.

Après avoir expliqué le procédé par ces quelques exemples, je vais passer en revue les diocèses de l'ancienne Gaule, tant ceux qui ont des catalogues en bon état que ceux qui n'en ont pas, en indiquant pour chacun d'eux l'état des informations sur la chronologie des origines. Les noms des églises qui ont conservé de bonnes listes épiscopales sont marqués d'un astérisque.

*Lyon.

Le premier évêque de la liste, saint Pothin, mourut plus que nonagénaire en 177[1]. On peut donc reporter jusqu'au milieu du II^e^ siècle, au moins, les origines de l'église de Lyon.

Autun.

Le plus ancien évêque que l'on connaisse est *Reticius*, qui siégea aux conciles de Rome en 313 et d'Arles en 314.

1. Eusèbe, *H. E.*, V, 1, 29.

**Langres.*

Le troisième évêque, saint Didier, est présenté par la tradition du pays comme une victime de l'invasion vandale, c'est-à-dire très probablement de la grande invasion de 407[1]. Six noms figurent sur la liste entre le sien et celui d'*Aprunculus*, qui quitta, vers l'année 480, le siège de Langres pour celui de Clermont[2]. — Le siège de Langres aura été fondé vers le milieu du IVe siècle.

Chalon.
Mâcon.

Ces deux localités sont mentionnées dans la *Notice des Gaules* non comme cités, mais comme *castra*. Le premier évêque de Chalon dont on ait connaissance apparaît vers l'année 470[3]; pour Mâcon, il faut descendre jusqu'au VIe siècle. Il est fort possible que ces deux sièges n'aient été érigés qu'après la publication de la *Notice des Gaules*, c'est-à-dire dans le courant du Ve siècle.

*Rouen[4].

Le deuxième évêque de Rouen siégeait au con-

1. Sa vie, écrite au commencement du VIIe siècle, dans les *Acta SS.*, 23 mai, t. V, p. 245.

2. Greg. Tur., *H. Fr.*, II, 23, 36; III, 2; cf. Mommsen, *M. Germ. script. antiquissimi*, t. VIII, p. XLIX.

3. Sidoine Apoll., IV, 25.

4. La liste épiscopale de Rouen a été publiée récemment par M. l'abbé Sauvage, dans les *Analecta Bollandiana*, t. VIII, p. 406 et suiv.

cile d'Arles en 314. Le premier, *Mellonus*, ne peut être de beaucoup antérieur à l'an 300.

Bayeux.
Avranches.
Évreux.
Séez.
Lisieux.
Coutances.

Les listes épiscopales de ces six diocèses sont tout à fait incomplètes et fautives. Dans toute cette région, les plus anciens évêques auxquels il soit possible d'assigner une date sont du VI^e^ siècle[1].

*TOURS.

Saint Martin, ordonné en 372, n'avait eu que deux prédécesseurs ; Lidoire avait siégé avant lui pendant trente-trois ans; Grégoire de Tours le fait commencer son épiscopat en 337 ou 338. Avant cette date, il place d'abord une vacance de trente-sept ans, ce qui le conduit à l'an 300 environ, puis il attribue, avec quelque hésitation, cinquante ans d'épiscopat au premier évêque, saint Gatien. Grâce à ces chiffres, il rejoint la date 250 qu'il considère, probablement à tort, comme résultant d'une tradition[2].

1. La liste de Coutances, plus longue que les autres, ne nomme que deux évêques avant Leonatus (Leontianus), qui assista, en 511, au concile d'Orléans.

2. Sur ceci, voy. mon mémoire *Catalogues épiscopaux de la province de Tours,* p. 22 et suiv.

**Le Mans.*

Le quatrième ou cinquième évêque, *Victurius*, assista au concile d'Angers en 453. Le premier, Julien, ne peut donc être reporté bien au delà du milieu du IV^e^ siècle[1].

Rennes.

Le siège de Rennes n'a pas d'attestation antérieure au milieu du V^e^ siècle[2].

**Angers.*

Le premier évêque, *Defensor*, siégeait encore en 372[3].

**Nantes.*

Le septième évêque de Nantes, *Desiderius*, était contemporain du concile d'Angers de 453[4]. La liste en arrière est à peine assez longue pour atteindre le commencement du règne de Constantin[5].

Civitas Coriosopitum (Quimper).

Pas de titulaire connu avant l'immigration bretonne de la fin du V^e^ siècle.

1. *Ibid.*, p. 50.
2. *Ibid.*, p. 86.
3. Ci-dessus, p. 345.
4. *Coll. concil. Galliae,* t. I, p. 573; *Catalogues de la province de Tours,* p. 69.
5. Sur l'objection qui résulterait de la passion des saints Rogatien et Donatien, voy. *Catalogues,* p. 71.

Vannes.

Le premier évêque connu, *Paternus*, fut ordonné peu après l'année 461 [1].

Civitas Ossismorum (S^t^-Pol de Léon).

Lithardus, le premier évêque certain, assistait, en 511, au concile d'Orléans [2].

*Sens.

Il résulte d'une lettre de Sidoine Apollinaire (VII, 5) que, vers l'année 475, l'église de Sens en était à son treizième évêque, *Agrœcius*. Les origines atteignent donc aisément le commencement du IV^e^ siècle : on pourrait même remonter un peu au delà.

**Chartres.*

Le troisième évêque, *Valentinus*, est un contemporain de saint Martin [3]. Le diocèse remonte donc au temps de Constantin environ, comme celui de Tours.

1. Concile de Vannes (v. 465).

2. Les trois derniers sièges, Quimper, Vannes, *civ. Ossismorum,* étaient très probablement occupés en 453. Sur ce point, voy. *Catalogues,* p. 86, note 1. La *Notice des Gaules* mentionne ici une *civitas Diablintum,* qui fut de bonne heure unie à celle du Mans. On n'en connaît aucun évêque. *Ibid.,* p. 85.

3. Sulpice Sévère, *Dial.,* III, 2.

**Auxerre.*

Saint *Amator*, le cinquième évêque, mourut en 418. Il est donc peu probable que la série épiscopale remonte au delà du IV^e^ siècle. Le premier évêque, *Peregrinus*, est, il est vrai, honoré comme martyr. Mais certaines circonstance de sa légende donnent lieu de croire qu'il fut victime d'un tumulte populaire dans une localité rurale. Un tel fait a fort bien pu se produire sous les empereurs chrétiens.

**Troyes.*

A Troyes, on trouve sept évêques avant saint Loup, dont l'épiscopat commença en 426[1].

**Orléans.*

Il a été dit ci-dessus que le premier évêque d'Orléans, *Declopetus*, apposa sa signature à un document de l'année 343.

**Paris.*

Entre saint Denis, premier évêque, et *Heraclius*, qui siégea en 511 au concile d'Orléans, la série épiscopale de Paris n'offre aucun point daté. Heraclius est le quinzième évêque. On voudrait pouvoir recommander d'un document plus sûr que la passion de saint Denis l'idée que cet évêque est mort victime des persécutions impériales et non

1. *Acta SS. iul.*, t. VII, p. 63.

de quelque émeute populaire. Cela permettrait de reporter sûrement au IIIe siècle la fondation de l'église de Paris. On arrive à la même antiquité en identifiant, comme on l'a fait souvent, *Mallo*, second évêque de Paris, avec *Mello* ou *Mellonus*, premier évêque de Rouen, *Adventus*, cinquième évêque de Paris, avec *Adventus*, premier évêque de Chartres. Ces identifications sont vraisemblables, mais non pas certaines.

Meaux.

Aucun évêque sûrement attesté avant le VIe siècle[1].

*Trèves.

Le quatrième évêque, *Agrœcius*, assista, en 314, au concile d'Arles. L'église de Trèves doit remonter au milieu du IIIe siècle environ.

**Metz.*

La série épiscopale de Metz n'offre pas de point d'attache certain avant l'année 535 ; l'évêque *Hesperius* assiste alors au concile de Clermont. C'est le vingt-troisième de la liste.

**Toul.*

Le cinquième évêque, *Auspicius*, figure, vers l'année 472, dans la correspondance de Sidoine

1. Ici je néglige le diocèse de Nevers, pour la raison indiquée ci-dessus, p. 341, note 1.

Apollinaire (IV, 17; VII, 10). Le premier, *Mansuetus*, ne peut donc être que du IV^e^ siècle.

**Verdun.*

C'est aussi au déclin du cinquième évêque que la série verdunoise rencontre une date ; *Polychronius*, évêque de Verdun, est mentionné dans la vie de saint Loup de Troyes comme son disciple immédiat[1].

**Reims.*

Église du III^e^ siècle : le quatrième évêque figura au concile d'Arles en 314.

**Soissons.*

Une tradition recueillie par Flodoard[2] présente les deux premiers évêques de Reims comme ayant été aussi évêques de Soissons. S'il en est ainsi, l'organisation autonome de cette dernière église remonterait aux environs de l'an 300.

**Châlons.*

Le neuvième évêque, *Amandinus*, assistait, en 461, au concile de Tours. Cette donnée permettrait de remonter à peu près à la même antiquité qu'à Soissons.

Civ. Veromanduorum (Noyon).

J'ai dit plus haut que la liste épiscopale de

1. *Acta SS. iulii,* t. VII, p. 70.
2. *Hist. Rem.,* I, 3.

Noyon soulève quelques doutes pour le commencement. L'évêque *Sophronius*, qui assista, en 511, au concile d'Orléans, y figure au neuvième rang, si l'on néglige les noms des trois confesseurs Hilaire, Martin, Germain, par lesquels la liste commence, au douzième, si on les compte. En tout état de cause, cette liste ne permet pas de dépasser, en remontant, le commencement du IVe siècle.

Arras.
Cambrai.
Tournai.

On ne connaît, pour ces églises, ravagées de bonne heure par les Francs, aucun évêque antérieur au VIe siècle.

**Senlis.*

A Senlis, comme à Noyon, l'évêque qui figure au concile de 511 est le neuvième de sa série.

**Beauvais.*

Le catalogue de Beauvais, que les auteurs du *Gallia christiana* ont eu entre les mains, était peut-être incomplet. En tout cas, le premier évêque de cette série qui soit daté est *Marinus*, qui se rencontre de 632 à 660 ; c'est le treizième de la liste.

Amiens.

Le premier évêque daté est *Edibius* (511).

Térouanne.
Boulogne.

Aucun renseignement bien net avant le VII^e^ siècle. L'évêque de Rouen, saint Victrice, avait évangélisé, vers la fin du IV^e^ siècle[1], le pays des Morini (Térouanne). Il est difficile de dire si cette mission fut la première et quel rapport elle peut avoir avec l'organisation des diocèses de cette région[2].

MAYENCE.

Le plus ancien évêque datable est *Sidonius*, connu par Fortunat (II, 11, 12; IX, 9); il vivait dans la seconde moitié du VI^e^ siècle. Avant lui les catalogues les plus anciens (X^e^ siècle) nomment deux autres évêques; ce nombre alla plus tard en augmentant.

Strasbourg.

Ansoald, qui figura, en 614, au concile de Paris, est le plus ancien évêque daté. Avant lui, le catalogue rédigé au IX^e^ siècle, mais probablement incomplet, marque sept autres noms.

1. Paulin, *Ep.*, 19; Migne, *P. L.*, t. LXI, p. 238.
2. Je néglige, dans cette province, le diocèse de Laon, qui fut démembré de celui de Reims par saint Remi, dit-on. En tout cas, on n'en connaît aucun évêque antérieur au VI^e^ siècle.

Spire.

Premier évêque daté, Hildéric (614); catalogue sans valeur, où ce nom même ne figure pas.

Worms.

Pas de catalogue; le plus ancien évêque connu est encore celui de l'année 614, *Berthulfus*.

Cologne.

Les catalogues, tous incomplets, s'accordent à indiquer *Maternus* comme le premier évêque. Il fut invité aux conciles de Rome et d'Arles, en 313 et 314. Un Maternus se rencontre au troisième rang, sur la liste de Trèves : il est probable que c'est le même personnage.

Tongres.

Maternus figure aussi en tête du catalogue de Tongres, lequel est fort suspect, non de lacunes, mais d'interpolations. Il y a tout lieu de croire que l'église de Trèves, au IIIe siècle, étendait son action, non seulement sur la *civitas Trevirorum*, mais sur la Germanie inférieure où se trouvaient les cités de Cologne et de Tongres. Au commencement du IVe siècle, l'évêque Maternus, après s'être donné un successeur pour la cité de Trèves, se sera consacré lui-même aux régions septentrionales. Après lui seulement aura eu lieu la fondation d'une église spéciale pour la cité de Tongres.

L'évêque saint Servais était déjà en fonctions en 344[1].

BESANÇON.

Le plus ancien titulaire de ce siège qui soit connu autrement que par le catalogue[2] est *Chelidonius*, contemporain de saint Hilaire d'Arles (v. 445).

Civ. Equestrium (Belley).

Le premier évêque certain, *Vincentius*, assistait, en 552, au concile de Paris.

Civ. Helvetiorum (Windisch[3], Avenches, Lausanne).

Pas d'évêque connu avant *Bubulcus*, qui siégea, en 517, au concile d'Epaone.

Bâle.

Le plus ancien évêque certain est mentionné dans la vie de saint Gall (c. 26), à propos d'un événement de l'année 614.

TARANTAISE.

L'évêché apparaît pour la première fois dans

1. Document cité plus haut.

2. Voy. plus haut ce qu'il faut penser de l'autorité de ce catalogue.

3. Sur les vicissitudes de ce siège épiscopal, voy. ce que j'ai exposé dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France,* 1888, p. 193.

la lettre du pape saint Léon, portant délimitation entre les juridictions métropolitaines de Vienne et d'Arles[1]. Cette lettre est de l'année 450.

Octodurum (Sion).

Théodore, évêque d'Octodurum, le premier que l'on connaisse, assista, en 381, au concile d'Aquilée.

*Vienne.

L'évêque *Verus*, quatrième de la série, figura au concile d'Arles en 314. Le siège a donc été fondé dans le courant du IIIe siècle.

Genève.

Le premier évêque connu est Isaac, dont parle saint Eucher de Lyon dans le prologue de la passion des martyrs d'Agaune. D'après ce qu'il en dit, Isaac a dû vivre aux environs de l'an 400.

**Grenoble.*

Domninus, premier évêque de Grenoble, assista, en 381, au concile d'Aquilée.

**Civ. Albensium* (Viviers).

Venantius, douzième évêque de Viviers, d'après le catalogue, assista aux conciles d'Épaone en 517 et de Clermont en 535[2]. Autant qu'on en peut

1. Jaffé, 450.
2. L'épitaphe d'un évêque de Viviers, datée de l'année 487,

juger par cette indication, le siège remonterait au IVe siècle.

Die.

Un évêque de Die, *Nicasius*, assista au concile de Nicée, en 325.

Valence.

Le plus ancien évêque de Valence dont on ait le nom est Émilien, qui assista au concile tenu en 374 dans sa ville épiscopale et qui, antérieurement à cette date, prit part à l'ordination du premier évêque d'Embrun, saint Marcellin[1].

Civ. Tricastinorum (Saint-Paul-Trois-Châteaux).

L'histoire ancienne de ce siège est très obscure. On ne trouve pas de date certaine et précise avant le concile d'Epaone, en 517, où figure l'évêque *Florentius*.

Vaison.

Siège existant en 314 : l'évêque *Daphnus* assista au concile d'Arles.

a été publiée par M. Leblant (*Inscr. chrét. de la Gaule*, 481 *a*) et dans le *Corpus inscr. lat.*, t. XII, n° 2702. Le marbre est brisé et le nom de l'évêque a disparu. Une allusion à son nom, dans le premier vers, IGNIBVS PARITER ET NOMINe, pourrait indiquer *Lucianus*, le dixième évêque.

1. Vie de saint Marcellin, *Acta SS. april.*, t. II, p. 751 (20 avril).

Orange.

Même observation : l'église d'Orange fut représentée au concile d'Arles.

Cavaillon.

Asclepius, évêque de Cavaillon, assista aux conciles de Riez (439) et d'Orange (441). Avant lui on place un saint Genialis, premier évêque ; c'est peut-être l'évêque de ce nom qui assista au concile de Nîmes en 394.

Avignon.

Nectarius est le plus ancien évêque d'Avignon dont on ait connaissance ; il assistait au concile de Riez (439).

Arles.

L'église d'Arles était déjà organisée au milieu du IIIe siècle. Un évêque, *Marcianus*, est mentionné dans la correspondance[1] de saint Cyprien comme ayant suivi le parti de Novatien (V, 254). Ce n'était pas le premier évêque d'Arles : dès le commencement du Ve siècle, la tradition reconnaissait ce titre à saint Trophime.

Marseille.

Le premier connu des évêques de Marseille, *Oresius*, assista au concile d'Arles en 314.

1. Cypr., *Ep.*, 68.

Carpentras.

Carpentras n'est pas mentionnée dans la *Notice des Gaules;* il est sûr que cette localité avait eu rang de cité sous le haut empire. Son église n'apparaît pas avant le concile de Riez (439), auquel l'évêque *Constantianus* se fit représenter; mais il est possible que la fondation du siège remontât au temps où la cité fonctionnait, c'est-à-dire au delà du V^e^ siècle : cela est même fort probable.

Toulon.

Toulon n'eut jamais rang de cité. Son évêque *Augustalis*, le premier que l'on connaisse, assista aux conciles de Riez (439), d'Orange (441) et de Vaison (442). Dans ces deux derniers conciles, le siège de ce prélat est désigné par l'expression *loco Telonensi*, tandis que les autres évêques emploient la formule *civitate*.

Nice.

L'église de Nice fut représentée au concile d'Arles, en 314. Nice, n'étant qu'une dépendance de Marseille, n'est pas mentionnée dans la *Notice des Gaules*. Au concile, les représentants de l'évêque se disent, non *ex civitate*, mais *ex portu Nicaensi*.

*Bourges.

La plus ancienne date que l'on puisse marquer sur la liste épiscopale de Bourges est celle du con-

cile d'Angers (453), où figure le douzième évêque, Léon. Grégoire de Tours assigne à la fondation de l'église de Bourges une date postérieure à la mission des sept évêques. Cette donnée, quoique un peu vague, s'accorde cependant avec les indications de la liste pour écarter toute idée d'une antiquité plus haute que le déclin du III^e^ siècle[1].

Civ. Arvernorum (Clermont).

La suite des premiers évêques de Clermont nous est connue par Grégoire de Tours. Le quatrième, saint Illidius (Allyre), mourut en 384 ou 385[2]. Il est difficile de croire que le premier, saint Austremoine, remonte beaucoup au delà de l'an 300, s'il y remonte. Grégoire le nomme parmi les sept évêques envoyés en 250 ; mais ici, comme pour saint Gatien de Tours, sa chronologie se heurte aux indications de la série épiscopale.

Rodez.

Il n'est pas question de l'église de Rodez avant le V^e^ siècle. Dans une lettre écrite vers l'année 475 (VII, 6), Sidoine la range parmi celles que les Goths laissaient privées d'évêques. On ne saurait dire si

1. Grégoire n'est pas bien net en ce qui concerne Bourges. Dans l'*Histoire des Francs* (I, 31), il attribue la fondation de cette église à « des disciples » des sept évêques ; dans le *De gloria confessorum,* c. 79, il nomme saint Ursin, le fait ordonner et envoyer en Gaule, *a discipulis apostolorum,* expression qui, dans l'espèce, ne peut désigner que le pape.

2. *Vitae PP.*, II, 1 ; cf. *H. Fr.,* I, 46.

saint Amans, le plus ancien évêque de Rodez qui soit connu, est antérieur ou postérieur à ce temps-là. S'il est antérieur, ce n'est sûrement pas de beaucoup, car sa vie le représente comme ayant précédé de peu d'années l'évêque Quintien, lequel est du commencement du VI^e^ siècle[1].

Albi.

Le plus ancien évêque dont on ait connaissance est *Diogenianus*, mentionné dans un texte du commencement du V^e^ siècle, que Grégoire de Tours cite dans son *Histoire des Francs* (II, 13).

Cahors.

Même situation. L'évêque de Cahors nommé dans le texte en question est *Alithius*.

Limoges.

Saint Martial, fondateur de l'église de Limoges, est un des sept évêques de Grégoire. On a vu que ce fait ne comporte pas une date bien sûre. Il n'est plus question ensuite de l'église de Limoges jusqu'au temps de Sidoine Apollinaire (VII, 6).

Civ. Gabalum (Mende).

Cette église fut représentée au concile d'Arles, en 314. Le martyre de l'évêque saint Privat autoriserait peut-être à remonter plus haut, s'il était mieux daté ; mais on ne sait s'il doit être placé au

1. *M. Germ. scr. antiquissimi,* t. IV, part. 2, p. 62.

III^e^ siècle ou au V^e^ ; encore cette dernière date est-elle beaucoup plus probable que l'autre.

Civ. Vellavorum (Le Puy).

Il s'est conservé au Puy une liste épiscopale, mais en très mauvais état. Le plus ancien évêque pour lequel on ait une date, *Aurelius*, siégeait en 591[1] ; c'est le treizième ; mais, encore une fois, la liste n'est pas sûre.

BORDEAUX.

L'évêque *Orientalis* assista au concile d'Arles, en 314. C'est le premier, ou tout au plus le second évêque de Bordeaux. Ceci résulte, non d'une liste épiscopale, mais d'un passage de Fortunat où il est dit que l'évêque Léonce II était le treizième de sa série. Or, avant Léonce II, on connaît déjà trois évêques du VI^e^ siècle, deux ou trois[2] du V^e^, deux du IV^e^, dont Orientalis. Il est difficile de croire qu'il n'y en ait pas eu quatre autres à répartir entre le IV^e^ et le V^e^ siècle. De cette façon, la série épiscopale de Bordeaux ne peut guère avoir commencé avant l'année 300.

Agen.

Phœbadius, évêque d'Agen dès l'année 357, est le plus ancien que l'on connaisse pour ce siège.

1. Grégoire, *Hist. Fr.*, X, 25.
2. Suivant que l'on compte ou non saint Seurin.

Angoulême.

Un évêque *Dynamius*, du premier tiers environ du Ve siècle, est mentionné dans le texte cité par Grégoire de Tours (*Hist. Fr.*, II, 13). La tradition conserve le nom d'un saint Ausone, massacré par les Vandales peu avant Dynamius.

Saintes.

Le plus ancien évêque de date certaine est *Pierre*, qui siégea en 511 au concile d'Orléans. Mais on connaît le nom du premier évêque, saint Eutrope. S'il fallait ajouter foi à ce que dit Grégoire de Tours, il est vrai, avec un *fertur*[1], Eutrope aurait été ordonné et envoyé en Gaule par saint Clément de Rome. Saintes est la seule église pour laquelle Grégoire revendique une antiquité aussi démesurée. Il est vrai qu'il enlève lui-même toute autorité à son dire en ajoutant que nul ne connaissait l'histoire de saint Eutrope avant la translation de ses reliques, laquelle arriva vers 590.

Poitiers.

Saint Hilaire était évêque de Poitiers en 355. La liste épiscopale de cette église lui donne huit prédécesseurs : mais j'ai dit plus haut qu'elle est, pour cette partie, sujette à caution. Il convient d'ajouter que la tradition ne présente nullement saint Hilaire comme le premier évêque de Poitiers.

1. *Glor. mart.*, ss.

Périgueux.

Un évêque de ce siège, *Paternus*, fut déposé, vers l'année 361, pour cause d'hérésie[1]. La tradition locale, constatée dès le IXe siècle, réclame un autre fondateur, saint Front, dont la date est indéterminée.

EAUZE.

L'évêque d'Eauze, *Mamertinus*, assista au concile d'Arles, en 314.

Dax.

Aucun évêque certain avant *Gratianus*, qui siégea au concile d'Agde, en 506.

Lectoure.

Même situation. En 506, l'évêque s'appelait *Vigilius*.

Civ. Convenarum (Saint-Bertrand de Comminges).

Cette église est au nombre de celles dont Sidoine (*Ep.* VII, 6) déplore l'abandon. Le premier évêque connu, *Suavis*, est aussi de 506.

Civ. Consoranorum (Saint-Lizier).

Le premier évêque, *Valerius*, est mentionné par Grégoire de Tours[2], sans indication de date.

1. Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 45.
2. *Gl. conf.*, 83.

Après lui vient *Glycerius* (saint Lizier), l'évêque du concile d'Agde (506)[1].

Civ. Benarnensium (Lescar).

Aucun évêque certain avant *Galactorius*, qui siégea au concile d'Agde (506).

Civ. Aturensium (Aire).

Même cas. L'évêque de 506 s'appelait *Marcellus*.

Bazas.

Un récit de Grégoire de Tours[2], relatif à l'invasion vandale du commencement du v^e^ siècle, fait mention de l'évêque de Bazas sans que son nom soit indiqué.

Tarbes.

On ne connaît aucun évêque avant celui de 506, *Aper*.

Oloron.

Même cas; l'évêque de 506 s'appelait *Gratus*.

Auch.

Il est bien difficile de déterminer exactement

1. Ici je néglige la *civitas Boiatium* (pays de Buch), incorporée dans le courant du v^e^ siècle à celle de Bordeaux. C'est le même cas que celui de la *civitas Diablintum;* cf. ci-dessus, p. 350.

2. *Gl. mart.*, 12.

l'époque du premier évêque connu, saint *Orientius ;* mais il y a tout lieu de croire qu'il n'est pas antérieur au commencement du v^e^ siècle[1].

NARBONNE.

Le premier évêque, saint Paul, est un des sept de Grégoire de Tours. Encore que la date que Grégoire assigne à tout le groupe soit très vraisemblable pour ce qui regarde la capitale de l'ancienne *Gallia Narbonensis*, il faut reconnaître qu'elle n'est confirmée par aucun autre document.

Toulouse.

La passion de saint Saturnin assigne la date de 250[2] au début de la mission de cet évêque, le fondateur de l'église de Toulouse. Il est peu probable que l'on ait conservé un souvenir aussi exact de l'année où il commença ses travaux apostoliques. On est porté à croire qu'elle doit plutôt se rapporter au martyre de Saturnin et que la fondation de l'église de Toulouse est antérieure de quelques années à l'an 250.

1. *Corpus inscr. eccl. lat.,* t. XVI, p. 193 et suiv.

2. C'est aussi la date acceptée par Grégoire de Tours (*Hist. Fr.,* I, 30). Dans son *De Gloria martyrum,* c. 47, il s'exprime d'une façon plus vague : *ab apostolorum discipulis ordinatus.* Ici encore (cf. ci-dessus, p. 362, note 1), par *discipuli apostolorum,* il faut entendre les papes. Quand on voudrait admettre que Grégoire se contredit, il est clair qu'il faudrait, entre ses deux façons de parler, sacrifier la plus vague à la plus précise. Je ne crois pas, quant à moi, qu'il y ait contradiction.

Béziers.

Paulinus, évêque de Béziers, est mentionné en 419 dans la *Chronique d'Idace*. La légende de saint Paul de Narbonne attribue à saint Paul lui-même la fondation de l'église de Béziers, qui aurait été gouvernée après lui par saint Aphrodise.

Nîmes.

Il se tint un concile à Nîmes en 394. On ne sait qui était alors évêque de cette cité. Le premier évêque certain est celui qui siégeait au concile d'Agde en 506, *Sedatus*.

Lodève.

Maternus, évêque de Lodève, assista, en 506, au concile d'Agde. Impossible de remonter plus haut.

Uzès.

Cette localité est mentionnée comme simple *castrum* dans la *Notice des Gaules*. L'évêque apparaît dès l'année 442, au concile de Vaison (Constantius).

Agde.

Agde, non plus que les évêchés suivants, ne figure dans la notice. Il y avait un évêque d'Agde en 506, *Sophronius*.

Elne (Perpignan).
Maguelonne (Montpellier).
Carcassonne.

Ces trois évêchés n'apparaissent que dans la seconde moitié du VI^e^ siècle ; le premier est mentionné en 571 dans la chronique de Jean de Biclar ; des deux autres on ne connaît aucun titulaire avant ceux qui siégèrent au concile de Tolède, en 589.

Aix.

On ne connaît aucun évêque d'Aix antérieur au V^e^ siècle ; le plus ancien dont on ait le nom est Lazare, qui fut évincé de son siège en 412 par une réaction politique.

Apt.

L'église d'Apt était représentée au concile d'Arles en 314.

Riez.

L'évêque Maxime, qui siégeait au concile tenu en 439 dans sa ville épiscopale, est le plus ancien que l'on connaisse.

Fréjus.

Le concile de Valence (374) fournit un document de l'existence du siège de Fréjus au IV^e^ siècle. On n'a rien de plus ancien.

Gap.

On ne connaît aucun évêque de Gap qui soit

antérieur au concile d'Épaone (517), où siégea *Constantius*.

Sisteron.

On ne connaît aucun évêque de ce siège avant *Jean*, dont il est question dans la vie de saint Marius[1] comme d'un contemporain du roi Gondebaud († 516).

Antibes.

Le plus ancien évêque connu, *Armentarius*, apparaît au concile de Vaison, en 442.

Embrun.

Saint Marcellin, premier évêque d'Embrun, fut, nous dit son biographe[2], ordonné par saint Eusèbe de Verceil, c'est-à-dire, suivant toute vraisemblance, peu après l'année 361, en tout cas, peu avant l'année 355.

Digne.

Le même auteur nous renseigne sur les origines de l'église de Digne, qui doit sa fondation à deux disciples de saint Marcellin, saint Domnin et saint Vincent, et par suite ne remonte qu'au troisième quart environ du IVe siècle.

Civ. Rigomagensium.

J'ai identifié[3] cette cité avec la *civitas Etura-*

1. Migne, *P. L.*, t. LXXX, p. 27.
2. *Acta SS. april.*, t. II, p. 751.
3. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (1882), t. XLIII, p. 37.

mine (Thorame, Basses-Alpes), dont l'évêque, *Severianus*, assista au concile de Vaison, en 442. C'est le seul évêque que l'on connaisse pour ce siège, qui fut sans doute supprimé peu après.

Civ. Salinensium (Castellane).

Même situation. Un évêque, le seul connu, *Claudius*, assiste au concile de Riez en 439 et se fait représenter, en 441 et 442, à ceux d'Orange et de Vaison. Le siège disparaît ensuite.

Senez.

Le premier évêque dont on ait le nom, *Marcellus*, assiste au concile d'Agde en 506. Mais il résulte, je crois, des conciles de Riez, Orange et Vaison que chacune des cités de la province des Alpes-Maritimes avait un évêque en 439[1].

1. En réunissant les signatures des conciles d'Orange et de Vaison, on voit que six diocèses sur huit y ont été représentés. D'autre part, deux évêques de la même province avaient été, au concile de Riez, l'objet d'un blâme des plus énergiques. Il est à présumer que ces deux prélats sont précisément ceux qui s'abstinrent de figurer, les années suivantes, aux conciles de la province d'Arles. Si les six autres étaient tous connus, on pourrait indiquer avec précision les sièges des deux abstenants ; malheureusement, pour l'un des évêques alpins du concile de Vaison, le nom de la cité a disparu de la liste des signatures, de sorte qu'il y a incertitude entre les trois sièges de Senez, Digne et Glandève. Deux de ces évêques, ceux de Senez et de Digne, ou ceux de Digne et de Glandève, ou ceux de Senez et de Glandève, sont probablement les auteurs de l'ordination irrégulière d'Ar-

Glandève.

Même situation, sauf que le premier évêque connu est celui qui, en 541, se fit représenter au quatrième concile d'Orléans.

Cimiez.

Aucun renseignement avant le temps du concile de Riez (439), auquel assista saint *Valérien*, évêque de Cimiez.

Vence.

Le plus ancien évêque certain et daté est saint Veran, qui apparaît pour la première fois en 451, dans une lettre adressée au pape saint Léon le Grand[1].

III.

Conséquences des faits constatés ci-dessus.

Résumons maintenant les résultats acquis dans ce long dépouillement des textes et des traditions diocésaines.

La *Notice des Gaules* mentionne 112 cités, sur lesquelles quatre disparurent avant d'avoir fait assez parler d'elles pour que nous soyons à même de savoir si elles ont eu ou non des évêchés; ce

mentarius d'Embrun, cassée par le concile de Riez et les abstenants des conciles d'Orange et de Vaison.

1. Migne, *P. L.*, t. LIV, p. 887.

sont les *civitates Diablintum*, *Bononiensium*, *Atrabatum*, *Boiatium*. Quatorze localités, autres que les chefs-lieux des cités marqués dans la *Notice*, sont devenus sièges épiscopaux avant la fin du VI^e^ siècle. Sur ce nombre, quatre, Nevers, Laon, Maurienne, *Arisitum*, ne remontent pas au delà du VI^e^ siècle. Les dix autres évêchés, ceux de Mâcon, Châlon-sur-Saône, Carpentras, Toulon, Nice, Uzès, Agde, Maguelonne, Elne, Carcassonne, sont attestés à des dates diverses sans que l'on puisse dire quand ils ont été fondés. En joignant ces dix évêchés aux 108 qui correspondent aux cités de la *Notice*, on atteint le chiffre de 118. C'est sur ces 118 évêchés qu'il convient de porter nos investigations.

Je les diviserai en deux groupes : 1° les évêchés dont la date de fondation ne peut être déterminée ; 2° les évêchés dont la fondation peut être rapportée à une date approximative.

Les premiers sont au nombre de 85, dont 17 seulement ont des attestations du IV^e^ siècle. Je nommerai ceux-ci, en les rangeant dans l'ordre des dates connues :

Arles, III^e^ siècle, première moitié ;
Autun, 313 ;
Apt, 314 ;
Eauze, 314 ;
Marseille, 314 ;
Mende, 314 ;
Nice, 314 ;

Orange, 314;
Vaison, 314;
Die, 325;
Poitiers, 355;
Agen, 359;
Périgueux, 361;
Fréjus, 374;
Valence, 374;
Sion, 381;
Cavaillon, 394.

On peut assigner des dates approximatives à la fondation d'environ 33 églises. Sur ce nombre, une seule, celle de Lyon, existait au IIe siècle. Pour les quatre cités de Toulouse, Vienne, Trèves, Reims, on remonte jusqu'au milieu du IIIe siècle, sans pouvoir dépasser de beaucoup cette limite. Un peu plus tard, aux abords de l'an 300, se présentent les églises de Rouen, Bordeaux, Cologne, Bourges, Paris, Sens. Sur les 22 autres[1], bien peu ont des chances de remonter au commencement du IVe siècle. Toutes paraissent être du temps de Constantin, au plus tôt. Quelques-unes, celles d'Embrun, Digne, Grenoble, sont de la seconde moitié du siècle.

Et ici il faut bien remarquer que ce sont les

1. Tours, Auxerre, Orléans, Soissons, Tongres, Clermont, Troyes, Châlons, Langres, Nantes, Le Mans, Chartres, Toul, Verdun, Noyon, Senlis, Beauvais, Viviers, Grenoble, Embrun, Digne.

cités les plus importantes qui apparaissent les premières : Reims et Trèves, les métropoles des deux Belgiques ; Cologne, chef-lieu de la Germanie inférieure ; Rouen, métropole de la deuxième Lyonnaise ; Bourges et Bordeaux, les métropoles aquitaniques ; Toulouse et Vienne, deux des principales villes de l'ancienne Gaule narbonnaise ; Paris, Sens, Tours, localités considérables au IVe siècle. Si, pour des cités de cette importance, l'organisation ecclésiastique autonome a été retardée jusqu'au milieu, au déclin, à la fin du IIIe siècle, il y a tout lieu de croire qu'elle s'est fait attendre plus longtemps encore pour les cités ordinaires. Et c'est, en effet, ce dont nous avons la preuve directe pour une vingtaine de cas.

Dans le nombre des églises sur lesquelles nous avons des documents antérieurs au Ve siècle, sans cependant pouvoir assigner une date à leur fondation ; il faut distinguer les neuf qui furent représentées au concile d'Arles. Plusieurs, Apt, Nice, Orange, Vaison, sont des localités provençales, voisines d'Arles et de Marseille. Arles avait une église dès la première moitié du IIIe siècle, et tout porte à croire que Marseille a été de fort bonne heure un centre chrétien. Aussi n'est-il pas étonnant que, dès le commencement du IVe siècle, on voie des églises filiales se grouper autour de ces métropoles. C'est sans doute au même voisinage que se rattache l'apparition relativement ancienne de l'église de *Gabalum*. Des

deux autres sièges, Eauze est le chef-lieu de la Novempopulanie, Autun l'une des villes les plus importantes de la Gaule. L'impression qui résulte de l'étude des signatures d'Arles concorde donc parfaitement avec les données précédentes ; et nous avons le droit de conclure des renseignements étudiés jusqu'à présent : 1° que l'organisation épiscopale s'est produite d'abord dans les centres les plus importants ; 2° que, dans les pays situés à quelque distance de la Méditerranée et de la basse vallée du Rhône, il ne s'est fondé aucune église (Lyon exceptée) avant le milieu du IIIe siècle environ ; 3° que, dans ces mêmes régions, la plupart des cités n'ont pas eu d'évêque spécial avant le IVe siècle plus ou moins avancé.

Ce développement ecclésiastique n'est guère conforme aux idées reçues. L'étonnement que peut causer un résultat auquel on est conduit par diverses voies, il est vrai, mais surtout par l'étude des listes, peut exciter quelques soupçons sur la valeur de ces documents. Il y a longtemps qu'on les a déclarées incomplètes. A en croire certaines personnes, les meilleures listes présenteraient de nombreuses lacunes. Beaucoup d'évêques, pour la période la plus ancienne, auraient été omis. Avant d'aller plus loin, je crois devoir répondre à cette objection, qui n'est, encore une fois, qu'un soupçon, mais un soupçon qu'il est bon de dissiper.

D'abord il faut noter la concordance des témoignages. Les listes n'ont pas toutes la même lon-

gueur; mais aucune d'elles n'est assez longue pour rejoindre le Ier siècle et les prétendues origines apostoliques. Une seule, celle de Lyon, permet d'atteindre le IIe siècle, conformément à ce que nous savons d'ailleurs sur l'histoire de cette église. Il serait vraiment fort étrange que, sur vingt-cinq catalogues épiscopaux bien conservés, bien en règle avec la chronologie depuis le Ve siècle, aucun n'eût échappé, pour la période antérieure, à des lacunes considérables.

D'autre part, nous avons, pour deux églises, celles de Tours et de Bordeaux, des témoignages du VIe siècle, d'où il résulte qu'en ce temps-là les listes épiscopales n'étaient pas plus longues qu'à présent, sans qu'il soit le moins du monde question de lacunes, d'accidents, de papiers perdus pendant les persécutions. Grégoire de Tours établit la succession de ses prédécesseurs d'après l'idée que saint Martin a été le troisième évêque. Fortunat sait que Léonce II est le treizième évêque de Bordeaux. Il n'aurait pas dit cela, s'il n'avait eu sous les yeux une liste des évêques de ce siège, et une liste tout aussi succincte que celles qui, pour d'autres sièges, se sont conservées jusqu'à nous.

Ces observations sont déjà propres à rassurer sur la valeur des listes; elles sont du reste confirmées par ce fait que divers documents prouvent, à n'en pas douter, que certaines églises n'ont été fondées qu'au IVe siècle, et au IVe siècle avancé;

j'entends surtout parler de celles d'Orléans, Angers[1], Grenoble, Embrun et Digne.

Nous pourrions donc nous abandonner sans crainte au témoignage de nos listes et accepter les conséquences qui en dérivent. Mais je veux montrer que la principale de ces conséquences, c'est-à-dire la fondation tardive de la plupart de nos églises, trouve un appui remarquable dans l'analogie, dans le développement ecclésiastique bien constaté d'un pays voisin du nôtre.

IV.

Analogie offerte par la haute Italie.

La haute Italie était de tous les pays voisins de la Gaule le mieux placé pour entretenir avec elle des rapports constants et efficaces. C'est par là que l'on communiquait avec Rome et avec l'Orient. Milan était la première grande étape, non seulement sur la route de Rome, mais encore sur celle de Sirmium, Constantinople, Antioche. Dans mon

1. Pour Orléans et Angers, cette observation repose en partie sur les listes, qui commencent par des personnages que l'on sait avoir été vivants en 344 et 372. Il n'y a pourtant pas ici de cercle vicieux, car ces listes peuvent être considérées comme relevant de deux traditions : l'une a conservé la suite des évêques, l'autre le nom du fondateur. Cette dernière est, en bien des cas, indépendante de l'autre. On a souvent conservé le nom du fondateur tout en laissant perdre la liste. Dans le raisonnement que je fais ici, je ne m'appuie sur la liste qu'en tant qu'elle représente la tradition relative au fondateur.

livre sur les *Origines du culte chrétien*[1], j'ai mis en relief l'influence que cette métropole de l'empire d'Occident exerça, au IVe siècle, sur l'organisation et les usages de nos églises. Au point de vue du groupement des populations en circonscriptions de cités, l'ancienne Gaule cisalpine offrait autant de ressemblance avec la Gaule transalpine qu'elle présentait de différences avec l'Italie péninsulaire. Par contre, entre celle-ci et les provinces africaines, il y avait, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, une similitude presque absolue. Au IVe, au Ve siècle, les circonscriptions de cités, et, par suite, les évêchés, étaient fort nombreux dans l'Italie méridionale, comme ils l'étaient en Afrique. Peu après l'année 250, le pape Cornelius et l'évêque de Carthage, saint Cyprien, groupaient autour d'eux, l'un soixante, l'autre quatre-vingt-dix évêques. Un siècle ou deux après, les sièges épiscopaux se comptaient par centaines de l'un et de l'autre côté de la mer.

Il n'en était pas de même dans l'Italie du Nord. Entre les Alpes, l'Apennin et la frontière pannonienne, on ne compta jamais plus d'une cinquantaine d'évêchés. Les principaux sont pourvus de listes épiscopales qui nous permettent d'en apprécier l'antiquité. Au concile d'Arles, en 314, figurèrent le septième évêque de Milan et le cinquième évêque d'Aquilée; au concile de Sardique, en 343,

1. P. 32, 84 et suiv.

le douzième évêque de Ravenne, le sixième de Vérone et le cinquième de Brescia.

Dans toute la haute Italie, « les sièges de Ravenne « (Classis), Milan, Aquilée, Brescia, Vérone sont « les seuls que l'on puisse faire remonter, par des « arguments sérieux, au delà du IVe siècle. Les « deux premiers paraissent avoir été fondés vers « le commencement du IIIe siècle, ou même un « peu plus tôt[1]. » C'est à peu près la situation de Lyon et d'Arles.

Au IVe siècle, ces vieilles églises ne se pressèrent pas d'essaimer. Le célèbre saint Eusèbe de Verceil († 370), qui commença son épiscopat vers le milieu du IVe siècle, est le premier évêque de ce siège[2]. L'église de Pavie est à peu près du même temps : le troisième de ses évêques assista au concile d'Aquilée en 381[3]. Celle de Côme est postérieure, puisque son premier évêque, Félix, fut ordonné par saint Ambroise (374-397)[4]. L'évêché de Novare ne remonte qu'au successeur de saint Ambroise, Simplicien (397-400), qui ordonna le premier évêque, Gaudence[5].

1. *Origines du culte chrétien,* p. 29, note 2.

2. *Corpus inscr. lat.,* t. V, nº 6722.

3. A Pavie, comme ailleurs, on réclame des origines autrement antiques. Dans ces derniers temps, on a fait les plus grands efforts (De Rossi, *Bull.,* 1876, p. 77 et suiv.) pour les étayer d'un argument épigraphique. Mais ces efforts n'ont pas abouti.

4. Ambr., *Ep.,* 4.

5. Vie de saint Gaudence, *Acta SS.,* 22 janv.

De ces situations connues, on peut conclure à celles sur lesquelles les renseignements font défaut, et cela avec d'autant plus de raison qu'il s'agit ici de villes importantes et relativement éloignées du centre ecclésiastique de Milan. Si l'on a attendu jusqu'au milieu du IV^e^ siècle et même plus tard à organiser les diocèses de Pavie, Verceil, Côme, il a dû en être de même en beaucoup d'autres endroits. Les fondations d'évêchés, dans l'Italie du nord, sont donc, pour la plupart, du IV^e^ siècle plus ou moins avancé.

On voit combien cette situation ressemble à celle que révèle, pour les Gaules, l'étude de nos catalogues.

V.

Le témoignage de Théodore de Mopsueste.

Mais ce n'est pas l'analogie seule qui vient confirmer cette manière de voir. Il est possible de produire en sa faveur un témoignage direct et considérable. Théodore, évêque de Mopsueste, en Cilicie, nous a laissé un commentaire sur les épîtres de saint Paul. Dans ce livre, écrit quelques années après son élévation à l'épiscopat (392-93), il est amené par le texte des Pastorales à raisonner sur les termes de prêtre et d'évêque, qui, dans le Nouveau Testament, se trouvent souvent employés pour désigner les mêmes personnes et

les mêmes fonctions, mais qui, de son temps, se disaient de deux ordres hiérarchiques nettement distincts. Il explique ce changement de la façon suivante. Au temps des apôtres, les chrétiens, encore peu nombreux, étaient dirigés, dans les villes où il y en avait, par des chefs ecclésiastiques dont les pouvoirs correspondaient à ceux qui sont maintenant confiés aux prêtres ; on désignait indifféremment ces chefs par les noms de prêtres ou d'évêques. Au-dessus d'eux, dans chaque province, il y avait un supérieur, que l'on appelait apôtre. Les premières générations passées, les successeurs des apôtres primitifs ne jugèrent pas convenable de conserver un titre aussi élevé ; ils se qualifièrent simplement d'évêques et réservèrent le nom de prêtres aux chefs des églises locales. Ainsi, il n'y eut d'abord qu'un évêque par province. Son rôle était surtout caractérisé par le pouvoir de célébrer l'ordination. A la longue, on en vint à établir d'abord deux ou tout au plus trois évêques par province, « comme cela se pra-« tiquait il n'y a pas bien longtemps dans la plus « grande partie de l'Occident, comme on pourrait « encore l'y voir pratiqué dans quelques pro-« vinces ; » enfin, on mit des évêques dans toutes les cités et même dans des localités de campagne où le besoin ne s'en faisait nullement sentir[1].

1. Ἐγένοντο δὲ καὶ πλείους διὰ μὲν τὴν χρείαν τὸ πρῶτον · ὕστερον δὲ ὑπὸ φιλοτιμίας τῶν ποιούντων, ἐν ἀρχῇ μὲν δύο κατ' ἐπαρχίαν γινομένων ἢ τριῶν τὸ πλεῖστον (τοῦτο δὲ ἐπὶ τῆς δύσεως οὐ πρὸ πολλοῦ μὲν

Pour apprécier la valeur de ce témoignage, il faut tenir compte d'abord de la science étendue, de l'intelligence élevée de Théodore, des conditions particulièrement favorables où il s'était trouvé pour être bien renseigné sur les choses de son temps. Élevé à Antioche, il avait exercé longtemps le ministère presbytéral dans cette grande ville, dont les rapports avec l'Occident étaient continuels. Il fit lui-même la connaissance personnelle de quelques Latins de distinction; même quand il fut éloigné d'Antioche et un peu confiné dans son petit évêché cilicien, il lui vint parfois des visiteurs occidentaux[1]. Du reste, la situation dont il témoigne n'était pas de celles qui ne se découvrent que par de longues et minutieuses investigations, ou qui exigent une enquête faite sur les lieux. Les nombreux conciles du IV^e^ siècle, les ambassades épiscopales d'Occident en Orient et d'Orient en Occident, dont il est si souvent

ἐν πλείσταις ἦν, ἐν ἐνίαις δὲ καὶ ἄχρι τῆς δεῦρο πεφυλαγμένον εὕροι τις ἄν) · τοῦ δὲ χρόνου προβαίνοντος οὐ κατὰ πόλιν γινομένων μόνον ἀλλὰ καὶ κατὰ τόπον, ἐν ᾧ μηδὲ χρεία ἦν εἰς ταύτην τινὰ τὴν λειτουργίαν προβάλλεσθαι καταναγκάζουσα. *Theodori in epp. s. Pauli comm.*, édit. Swete. Londres, 1882, t. II, p. 124; Cramer, *Catenae gr. PP.*, t. VII, p. 27.

1. Ces visiteurs ne furent pas toujours des orthodoxes, et l'on sait que la théologie de l'évêque de Mopsueste a soulevé beaucoup d'objections, de son vivant et après sa mort. Mais ici il ne s'agit pas de théologie; il s'agit de faits contemporains, de situations bien en vue, de choses d'organisation, qui n'avaient, ni directement, ni indirectement, aucune attenance avec les dogmes de la grâce et de l'incarnation.

question au temps de Constance, de Valens, de Théodose, permettaient, en dehors de la notoriété publique, de s'édifier d'une partie de l'empire à l'autre, sur des faits aussi apparents que la multiplicité ou la rareté des sièges épiscopaux. Il y a donc lieu de considérer Théodore comme exactement informé.

D'autre part, il est sûr que les pays dont il parle, ceux où les évêques étaient ou avaient été jusqu'alors très peu nombreux, ne sont ni l'Afrique, ni l'Italie péninsulaire. Là, les sièges épiscopaux abondaient. Les conciles de Rimini (359) et de Capoue (391) avaient offert de solennelles occasions de le constater. C'est donc ailleurs, dans l'ancienne Gaule cisalpine, dans les provinces pannoniennes et dans les pays plus lointains, Gaule, Espagne, Bretagne, qu'il faut chercher la situation à laquelle se rapportent les informations de l'évêque de Mopsueste. On voit que ces informations concordent parfaitement avec ce que nous savons d'ailleurs.

VI.

L'ÉGLISE DE LYON AU TEMPS DES ORIGINES.

Ainsi, le témoignage de nos listes épiscopales se trouve confirmé tant par l'analogie que par des renseignements directs. La progression suivie en Gaule dans la fondation des évêchés est exacte-

ment celle que nous constatons dans la haute Italie, celle qu'atteste un auteur grave, contemporain, bien informé. Au IV^e^ siècle encore, notamment au temps de Constantin, beaucoup d'églises étaient, sinon à fonder, du moins à pourvoir d'une organisation épiscopale distincte. Antérieurement, peu d'évêques et seulement dans les principales villes. Plus tôt encore, un évêque par province ou région.

Sur ce dernier point, le témoignage de Théodore n'a sans doute pas la même valeur que quand il parle des choses de son temps. Cependant, quand on l'écarterait du débat, il resterait celui des listes épiscopales dont pas une n'atteint le commencement du III^e^ siècle. Il en résulte que, dans l'ancienne Gaule celtique, avec ses grandes subdivisions en Belgique, Lyonnaise, Aquitaine et Germanie, une seule église existait au II^e^ siècle, celle de Lyon.

S'il ne s'agissait que d'affirmer une simple prééminence de l'église de Lyon sur les chrétientés de la Celtique, on ne risquerait d'étonner personne. La situation politique hors cadre et hors ligne de la colonie lyonnaise, le fait qu'elle était, au point de vue du culte officiel de Rome et d'Auguste, non seulement le centre d'une province, mais le centre des trois provinces celtiques, des *tres Galliae*, l'éclat jeté par ses martyrs au temps de Marc-Aurèle, tout concourrait à expliquer une primauté d'honneur et même de juridiction. Mais il ne s'agit pas seulement de cela. Ce que nos docu-

ments nous apprennent, c'est que l'église de Lyon était, en dehors de la Narbonnaise, non la première, mais la seule. Tous les chrétiens épars depuis le Rhin jusqu'aux Pyrénées ne formaient qu'une seule communauté ; ils reconnaissaient un chef unique, l'évêque de Lyon.

Cette situation a quelque chose de si extraordinaire qu'il est utile de constater qu'elle n'est démentie par aucun texte autorisé et que l'analogie la vérifie tout aussi bien qu'elle vérifie la situation du IVe siècle.

1° La célèbre lettre de l'année 177, adressée aux chrétiens d'Asie et de Phrygie, est écrite, il est vrai, au nom des fidèles de Vienne et de Lyon, ce qui donnerait lieu de croire que les deux églises de Vienne et de Lyon étaient alors distinctes[1]. D'autre part, il est question dans cette lettre d'un diacre de Vienne, ce qui donne une impression analogue. Mais je ferai observer d'abord que l'intitulé de la lettre prouve plutôt pour que contre l'unité des deux églises : οἱ ἐν Βιέννῃ καὶ Λουγδούνῳ τῆς Γαλλίας παροικοῦντες δοῦλοι Χριστοῦ κ. τ. ἑ. C'est tout à fait l'analogue des suscriptions employées, au Ier et au IIe siècle, par les églises de Rome, de Corinthe, de Smyrne, etc. Ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Ῥώμην τῇ

1. C'est ainsi qu'Eusèbe paraît l'avoir entendu quand il parle, à propos de cette lettre, *des églises* les plus *en vue* du pays : αἱ τῇδε διαφανέσταται ἐκκλησίαι (*H. E.*, V, 1).

ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ Κόρινθον[1]...; Πολύκαρπος... τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ Φιλίπποις[2]... Ἡ ἐκκλησία τοῦ Θεοῦ ἡ παροικοῦσα Σμύρναν τῇ ἐκκλησίᾳ τοῦ Θεοῦ τῇ παροικούσῃ ἐν Φιλομηλίῳ[3]... Cette formule semble plutôt désigner un groupe ecclésiastique que deux groupes ayant chacun son organisation distincte; en tout cas, elle n'offre rien de contraire à l'indistinction des deux églises. Il en est de même de la circonstance qu'un diacre de Vienne figura au nombre des martyrs de Lyon. On peut même remarquer que ce diacre est introduit par la formule « *le* diacre de Vienne, τὸν διάκονον ἀπὸ Βιέννης, » qui s'expliquerait difficilement s'il s'agissait de l'un des diacres d'un évêque de Vienne, mais qui devient très naturelle si l'on y voit la désignation d'une fonction locale, d'une direction déléguée, exercée à Vienne au nom de l'autorité ecclésiastique de Lyon. Cette situation d'un diacre chargé du gouvernement spirituel d'une chrétienté éloignée de la mère-église, pour extraordinaire qu'elle nous paraisse, n'a rien que de conforme aux usages antiques. Le concile d'Elvire (v. 300) la vise clairement dans son 77ᵉ canon : *Si quis diaconus regens plebem sine episcopo vel presbytero aliquos baptizaverit*, etc. Au VIᵉ siècle, on voyait encore, en Gaule, des paroisses rurales ainsi gou-

1. *I. Clem.*, 1.
2. *Polyc.*, 1.
3. *Martyr. Polyc.*, 1.

vernées. Grégoire de Tours parle d'un diacre qui dirigeait l'église du *vicus Iciodorensis* (Issoire)[1].

2° Saint Irénée, dans son traité contre les hérésies[2], insiste sur l'uniformité de la foi et de la tradition dans les pays les plus divers. A ce propos, il atteste les églises qui sont en Germanie, chez les Ibères, les Celtes, les Libyens. Il est clair qu'il vise ici, non l'état plus ou moins avancé de l'organisation ecclésiastique, mais la diffusion du christianisme ou plutôt la diversité des pays où il a déjà fait des conquêtes. Par les Celtes, il entend sans doute Lyon et les dépendances de cette église dans la Gaule celtique; par Germanie, la province de Germanie[3]. Or, la Germanie supérieure commençait à peu de distance de Lyon : à quelques lieues au nord de Chalon-sur-Saône, on était déjà dans la Germanie administrative : Langres et Besançon en faisaient partie.

3° Eusèbe, énumérant, dans son *Histoire ecclésiastique*[4], les lettres épiscopales qui furent écrites vers l'année 195, à propos de la question de la

1. Cautinus... in diaconato suo ecclesiam vici illius rexit. (*Gl. conf.*, 29.)

2. I, x, 2.

3. S'il en était autrement, il y aurait ici une forte exagération, car il ne subsiste, pour la période antérieure au IVe siècle, à tout le moins, aucune trace d'évangélisation des Germains indépendants, à plus forte raison aucune trace d'organisation ecclésiastique, dans le pays situé à l'est du Rhin.

4. V, 23.

Pâque, mentionne une lettre τῶν κατὰ Γαλλίαν παροικιῶν ἃς Εἰρηναῖος ἐπεσκόπει. Bien que le mot παροικία ait souvent le sens de diocèse épiscopal et qu'Eusèbe l'emploie ainsi dans le même chapitre, il est nécessaire de lui donner ici une autre signification[1]. En effet, Eusèbe présente Irénée comme étant l'évêque de toutes les παροικίαι dont il parle. Le verbe ἐπισκοπεῖν ne saurait s'entendre d'une simple présidence comme serait celle d'un métropolitain à la tête de son concile. Cette dernière situation est visée dans le même passage d'Eusèbe ; en parlant de l'évêque Théophile, qui présida le concile de Palestine, de l'évêque Palma, qui présida celui du Pont, il se sert de l'expression προυτέτακτο. En prenant παροικίαι dans le sens de groupes détachés, dispersés, d'une même grande église, ce texte d'Eusèbe correspond parfaitement à la situation de l'église des Gaules vers la fin du IIe siècle : plusieurs groupes de chrétiens, épars sur divers points du territoire, un seul centre ecclésiastique, un seul évêque, celui de Lyon.

4° Peu après la persécution de Dèce, et vers l'année 254, une lettre de saint Cyprien parle des évêques des Gaules, qui étaient alors un certain nombre. L'évêque de Lyon, Faustin, avait écrit au pape Étienne, en son nom et au nom de ses collègues (*tam ab eo quam a ceteris coepiscopis nos-*

1. Les documents ecclésiastiques du IVe siècle l'emploient couramment pour désigner un groupe rural, une paroisse soumise à l'église épiscopale.

tris in eadem provincia constitutis), pour protester contre l'attitude de l'évêque d'Arles dans la question du schisme de Novatien. Ni les noms de ces *ceteri coepiscopi*, ni leur nombre ne sont indiqués. Les listes, nous l'avons vu, permettent de croire qu'il y avait déjà alors des évêques à Trèves, Reims, Vienne ; l'église de Toulouse était également organisée; on ne peut douter qu'il n'en ait été de même de celle de Marseille, peut-être de celle de Narbonne. Cela suffirait déjà pour expliquer l'expression de saint Cyprien. Il est d'ailleurs probable que d'autres églises avaient déjà été fondées dans la région du bas Rhône et sur le littoral de la Méditerranée. Comme il s'agit ici d'une affaire qui intéressait cette contrée, il est naturel de croire que les évêques qui s'associaient à la démarche de Faustin étaient des évêques voisins d'Arles et de Marseille.

5° D'autres églises que celles de Lyon ont eu d'abord un cercle de rayonnement très étendu et ne se sont en quelque sorte subdivisées qu'après une indivision d'assez longue durée. Je ne veux pas entrer ici dans l'histoire de l'évangélisation de l'empire romain : cela m'entraînerait au delà des limites de ce mémoire. Il me serait facile de trouver en Syrie, en Égypte et ailleurs des termes de comparaison assez intéressants. Je les néglige pour me borner à un seul exemple, celui que me fournit la propagation de l'organisation ecclésiastique dans le nord-est de l'Asie-Mineure. Sur la côte du

Pont-Euxin, le christianisme eut de bonne heure des fidèles en très grand nombre. Les souvenirs antiques des églises de Sinope et d'Amastris, la lettre de Pline sur les chrétiens de sa province, l'histoire d'Alexandre d'Abonotique, le prouvent abondamment. Le progrès de la foi, ou tout au moins de l'organisation, n'avait pas été aussi rapide à l'intérieur du pays. C'est à saint Grégoire le Thaumaturge que, vers le milieu du IIIe siècle, les gens de Comane demandèrent leur premier évêque ; lui-même avait été le premier évêque de son église de Néocésarée ; il avait été désigné pour ces fonctions par l'évêque d'Amasie, Phédime, le premier de ce siège que l'on connaisse. Amasie, Néocésarée, Comane, sont assurément les villes les plus célèbres et les plus importantes de cette région montagneuse qui forma, au IVe siècle, avec l'adjonction d'une partie du littoral, les provinces de Pont-Polémoniaque et d'Hélénopont. Au commencement du IIIe siècle, ce pays faisait partie de la province de Cappadoce. Cependant, un document contemporain, et du pays même, donne lieu de croire que les chrétientés du Pont ne formaient qu'une église avec celle d'Ancyre, c'est-à-dire de la capitale d'une autre province, celle de Galatie. Dans le petit écrit sur le montanisme, adressé par un évêque phrygien à Abercius Marcellus[1], l'auteur raconte qu'étant allé de sa personne à Ancyre

1. Eusèbe, *H. E.*, V, 16.

de Galatie, il y a trouvé l'église du Pont troublée par le bruit des nouvelles prophéties. L'expression dont il se sert, καταλαβὼν (et non μαθών) τὴν κατὰ Πόντον ἐκκλησίαν, ne peut s'entendre d'une connaissance acquise par renseignements. Ce n'est pas des nouvelles de l'église du Pont qu'il a eues à Ancyre, c'est l'église elle-même, l'église du Pont, qu'il y a rencontrée. Cette façon de parler, rapprochée de ce que l'histoire de saint Grégoire le Thaumaturge nous apprend sur le développement de l'organisation chrétienne dans son pays natal, semble bien supposer que l'église du Pont avait encore, au temps d'Abercius Marcellus, c'est-à-dire sous Septime Sévère, aux environs de l'an 200, son chef-lieu à Ancyre[1].

On voit l'analogie avec la situation de l'Église des Gaules. De celle-ci également on aurait pu dire, au temps de saint Pothin et de saint Irénée, qu'on l'avait rencontrée à Lyon, sa métropole, son centre d'unité et de direction.

Mais je reviens à la Gaule.

Les conciles du IVe siècle, même ceux sur lesquels nous avons des renseignements explicites, ne peuvent guère aider à suivre les progrès de l'institution des diocèses. Au concile d'Arles, en

1. Ceci, bien entendu, n'exclut pas l'application d'un tout autre système dans une région voisine, celle d'Asie et de Phrygie, où les sièges épiscopaux furent de bonne heure très nombreux. C'est la même différence que celle qui se constate, sous ce rapport, entre l'Italie du nord et l'Italie du sud.

314, seize diocèses seulement sont représentés. Six appartiennent à la province où se tient le concile, ce sont ceux de Marseille, Nice, Arles, Vienne, Orange, Vaison. Des douze autres provinces, alors existantes[1], deux, la Lyonnaise première et l'Aquitaine, sont représentées chacune par deux évêques, six par un seul. Enfin quatre provinces, la Germanie première (Mayence), la Séquanaise, les Alpes Grées et Pennines, les Alpes-Maritimes, ne sont pas représentées du tout. Cela peut tenir à ce qu'elles ne contenaient pas encore d'églises autonomes. On a même vu plus haut qu'il en est sûrement ainsi de celle des Alpes-Maritimes, dont la métropole, Embrun, ne reçut son premier évêque que vers le milieu du IV^e^ siècle, au plus tôt. Quoi qu'il en soit, il semble que les invitations au concile aient été faites, sauf quelques exceptions[2], sur le pied d'un évêque par province. Certaines églises, dont l'existence en 314 est ou attestée ou fort probable, comme celles de Toulouse, Narbonne, Paris, Bourges, Clermont, ne furent pas représentées. Il y a donc lieu de considérer le nombre des évêques présents comme sensiblement inférieur à celui des évêchés existants.

1. Les provinces de Lyonnaise I et II, d'Aquitaine et de Narbonnaise n'avaient pas encore été dédoublées.

2. La présence de l'évêque d'Autun s'explique par le fait que, l'année précédente, ce prélat avait été l'un des trois évêques envoyés de Gaule à Rome pour traiter l'affaire des donatistes.

Les signatures épiscopales que saint Athanase réunit dans les Gaules en 344 se montent au chiffre de 34. Ici encore, nous sommes fort au-dessous du nombre des sièges déjà fondés. Bien que l'on n'en puisse juger que par les noms des titulaires, quelques lacunes se laissent aisément reconnaître. Ainsi, l'évêque de Cologne, Euphratas, connu par d'autres documents, manque à la liste athanasienne, il en est de même des évêques de Vienne, de Tours, de Clermont, dont la série présente, vers le milieu du IVe siècle, des noms différents de ceux que saint Athanase a enregistrés; les séries de Chartres, de Nantes, de Langres, qui remontent probablement jusqu'à l'année 344, donnent lieu à des observations analogues.

Je ne vois ailleurs aucun document[1] dont on

1. Je n'ignore pas l'usage que l'on a voulu faire à ce propos des conciles de Sardique (343) et de Rimini (359), et même du concile d'Arles (314). Celui-ci porte dans certains manuscrits la dénomination de « concile des 600 évêques; » mais ce n'est là qu'une rubrique de copiste ou de collecteur; les manuscrits qui la contiennent dérivent d'un même exemplaire, du VIe siècle; ils ne valent à eux tous que ce que vaut cet exemplaire, c'est-à-dire rien du tout, le chiffre en question étant démenti par tout ce que nous savons sur le concile d'Arles, soit par les pièces conciliaires elles-mêmes, soit par les documents contemporains. A Sardique, il y avait à peu près 90 évêques de l'empire d'Occident, dans ses limites d'alors, qui comprenaient l'Illyricum. Ce pays fournit au moins le tiers des prélats; l'Italie en envoya une dizaine, l'Espagne six; le reste se répartit entre la Pannonie, qui dut

puisse s'autoriser pour évaluer le nombre des sièges fondés à un moment quelconque du IVe siècle. Il faut donc reconnaître que l'histoire de ce développement ne peut être reconstituée.

VII.

Le souvenir des origines dans l'histoire et dans la légende.

Ainsi, la tradition de nos églises, en tant qu'elle est représentée par les listes épiscopales et non par des combinaisons légendaires, a pour elle l'analogie du développement ecclésiastique dans les pays voisins, et le témoignage d'un écrivain du IVe siècle, écrivain bien informé. Elle ne heurte aucun fait connu d'ailleurs et concorde même avec les renseignements assez rares qui nous sont res-

être assez largement représentée, la Gaule, la Bretagne et l'Afrique. On voit que ce concile est peu propre à démontrer que les sièges épiscopaux fussent nombreux dans notre pays. Au concile de Rimini, les documents les plus autorisés (Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 41; saint Athanase, *De Synodis*, 8, 33; saint Jérôme, *Adv. Lucif.*, 18) attestent la présence de plus de 400 évêques, pour la même étendue de pays que représentaient les 90 du concile de Sardique. Cette fois, les émissaires impériaux avaient battu l'Occident d'un bout à l'autre et forcé tout le monde à se rendre au concile. L'Afrique et la basse Italie fournirent sans doute une quantité considérable d'évêques. D'ailleurs, rien ne prouve, comme on l'a supposé sans l'ombre d'un témoignage, que les évêques de Gaule aient eu la majorité dans ces conciles.

tés sur la situation de nos églises jusqu'au temps des fils de Constantin.

Je puis aller plus loin. Nos origines religieuses ne sont pas sans avoir laissé trace dans la littérature historique ou légendaire de l'ancienne Gaule chrétienne. Ce sont là des vestiges épars et peu apparents; pourtant, ce que l'on rencontre en ce genre concorde si bien avec mes conclusions que je ne puis m'empêcher de signaler l'accord.

Dès la fin du IVe siècle, Sulpice Sévère sait que le christianisme s'est introduit tardivement en Gaule : *serius trans Alpes Dei religione suscepta*[1]. Un peu plus tard, le même sentiment se révèle dans la passion de saint Saturnin; la prédication apostolique y est représentée comme tardive; au temps de l'empereur Dèce, il n'y avait encore, et cela dans quelques cités seulement, que de petits groupes chrétiens très peu nombreux, comme noyés dans le paganisme dominant[2]. En 567, les sept évêques du concile de Tours, qui écrivirent à sainte Radegonde une lettre[3], souvent citée dans la question qui nous occupe, assignent aux origines chrétiennes de la région de l'ouest une date peu antérieure à l'épiscopat de saint Martin. Au

1. *Chron.*, II, 32.

2. Postquam sensum et gradatim in omnem terram Evangeliorum sonus exivit, tardoque progressu in regionibus nostris Apostolorum praedicatio coruscavit; cum rarae in aliquibus civitatibus ecclesiae paucorum christianorum devotione consurgerent, etc.

3. *Hist. Fr.*, IX, 39.

temps du célèbre confesseur, l'enseignement des mystères chrétiens n'avait encore, suivant eux, qu'un petit nombre d'adeptes.

Ces textes sont assez clairs, assez concordants, assez divers d'origine, pour témoigner que, dans la Gaule des derniers temps romains et même des temps mérovingiens, on avait l'impression d'origines assez tardives. Les légendes les plus anciennes donnent tout à fait la même note, avec un peu plus de précision dans le détail. Grégoire de Tours en a recueilli une d'après laquelle sept évêques auraient été envoyés de Rome en Gaule, au temps de l'empereur Dèce et du pape Xyste II[1]. C'est ainsi qu'auraient été fondées les églises de Tours, Arles, Narbonne, Toulouse, Paris, Clermont, Limoges. On ne sait d'où lui vient cette tradition[2]. Elle est d'ailleurs inexacte sur certains points, on ne peut en douter. Il est sûr, en effet, que l'église d'Arles existait avant la date indiquée, très probablement aussi celle de Toulouse ; d'autre part, les églises de Tours et de Clermont semblent, d'après ce qui résulte des séries épiscopales dres-

1. Au temps de Grégoire, on ne distinguait pas entre les persécutions de Dèce et de Valérien. Cette confusion, qui rattache à la persécution de Dèce le martyre des saints Xyste et Laurent, se rencontre déjà dans saint Jérôme.

2. Fortunat, II, 8, dit, comme Grégoire de Tours, que saint Saturnin était venu de Rome à Toulouse. Ce détail de provenance n'est pas marqué dans la passion du saint. Fortunat connaissait peut-être, comme Grégoire, ou par Grégoire, la tradition de la mission romaine des sept évêques.

sées par Grégoire lui-même, notablement postérieures au milieu du IIIe siècle.

Telle qu'elle a été recueillie par Grégoire, cette légende témoigne à sa manière d'une certaine modération dans les revendications relatives aux origines. Le même esprit se révèle dans la légende de saint Germain d'Auxerre, peut-être antérieure à Grégoire de Tours. Ici encore, on ne réclame pour le premier évêque que la mission du siège apostolique au temps du grand pape martyr Xyste II. J'ai dit plus haut que la date de la persécution de Dèce et plus précisément celle de l'année 250 avait été déduite par Grégoire de la passion de saint Saturnin. Mais le fait que pour lui Xyste II est un contemporain de Dèce donne lieu de rapprocher sa date des sept évêques de celle de saint Pérégrin d'Auxerre. Réunies, ces deux légendes, qui ne dépendent nullement l'une de l'autre, donnent lieu de soupçonner un courant d'opinion ou de tradition qui aurait rattaché au temps de Dèce et de Valérien un développement soudain de l'organisation ecclésiastique dans les Gaules.

Ce n'est nullement invraisemblable, surtout si l'on corrige légèrement la date assignée par les légendaires et si l'on reporte à la période intermédiaire entre les persécutions de Valérien et de Dioclétien ce que l'on rattache à la première des deux[1].

1. La légende grégorienne fut plus tard retouchée de

En ce qui regarde une région plus voisine du centre lyonnais, il y a lieu de tenir compte d'une légende ou plutôt d'un groupe de légendes qui n'ont pas été étudiées jusqu'ici à ce point de vue. Je veux parler des légendes de Valence, Besançon, Langres-Dijon et Autun-Saulieu ; et d'abord je vais montrer que tous ces récits sont sortis de la plume d'un seul et même hagiographe.

Commençons par les deux premières[1].

Leur parenté est de toute évidence. Elles débutent par le même récit. Saint Irénée, évêque de Lyon, envoie à Besançon le prêtre Ferréol et le diacre Ferjeux, pour fonder l'église, *ad fundandam ecclesiam ;* en même temps, il dirige sur Valence, pour la même fin, le prêtre Félix et les deux diacres Achillée et Fortunat. Ces missionnaires s'installent modestement aux environs de leurs villes respec-

diverses façons par les hagiographes, dans l'intérêt des prétentions locales. Dans les *Gestes* des évêques d'Auxerre, les sept envoyés sont les premiers évêques d'Auxerre, Sens, Paris, Bourges, Limoges, Toulouse et Châlons. Dans la légende de saint Ursin de Bourges (Faillon, *Monum. inédits*, t. II, p. 423), cet évêque est substitué à saint Martial de Limoges. La vie de saint Julien du Mans, par Létalde (Migne, *P. L.*, t. CXXXVII, p. 785), ajoute cet évêque et saint Pothin de Lyon aux sept saints grégoriens. Un remaniement plus compliqué figure dans la *Vie de sainte Madeleine,* du pseudo-Raban (Faillon, *l. c.*, p. 540), rédigée au XIVe siècle.

1. Saints Ferréol et Ferjeux, *Acta SS. iun.*, t. III, p. 7 (16 juin) ; saints Félix, Fortunat et Achillée, *Acta SS. apr.*, t. III, p. 98 (23 avril).

tives[1], et se livrent aux travaux de l'apostolat. Au bout d'un certain temps, ils ont des visions dont ils s'informent mutuellement par lettres (en style du Ve-VIe siècle) ; ce sont des avertissements divins qui leur annoncent que l'heure du martyre est arrivée. A Valence, on voit cinq agneaux paissant dans une prairie émaillée de lis ; une voix céleste les appelle : « Venez, disciples d'Irénée, venez recevoir le prix de vos peines, » etc.; à Besançon, cinq couronnes d'or, brillantes de pierres précieuses, apparaissent dans les airs et le même appel se fait entendre : « Venez, disciples d'Irénée, » etc. Suit, dans chacun des deux textes, le récit de la passion[2], qui a lieu sous l'empereur Aurélien.

Entre les passions de saint Bénigne[3] et des saints de Saulieu[4], Andoche, Thyrse et Félix, la parenté littéraire n'est pas moins évidente. Le P. van Hoof l'a signalée récemment[5] en rapprochant des phrases, des expressions tout à fait identiques. On peut même dire que ces deux histoires

1. Ceux de Besançon *in crypta parvula latere solebant ;* ceux de Valence *extra civitatem Valentiam contra Orientem sibi tuguriunculum de lignis contextum in locum oratorii dedicaverunt.*

2. Pour les saints de Valence, le texte des Bollandistes n'est, à partir d'ici, qu'un remaniement de la rédaction primitive.

3. *Acta SS. nov.*, t. I, p. 155 (1er novembre).

4. *Acta SS. sept.*, t. VI, p. 675 (24 septembre).

5. *Acta SS. nov.*, t. I, p. 138.

ont dû être disposées d'abord exactement comme les deux précédentes : un début commun, des finales spéciales. Le début est ordinairement rattaché à la passion des saints Andoche et Thyrse. La nuit d'après son martyre, saint Irénée apparaît à saint Polycarpe encore vivant[1]. Il lui apprend que les massacres de la persécution de Sévère ont désorganisé le personnel ecclésiastique de la Gaule et il le presse d'y envoyer un renfort de missionnaires. Saint Polycarpe s'empresse de désigner deux prêtres, Bénigne et Andoche, avec un diacre, Thyrse. Les trois apôtres débarquent bientôt à Marseille et arrivent à Autun, où ils sont reçus chez le sénateur Fauste. Après avoir baptisé son fils Symphorien, ils se séparent. Andoche et Thyrse demeurent sur le territoire d'Autun, Bénigne s'en va à Langres. Alors on entre dans l'histoire spéciale des deux apostolats et des deux passions.

Ces légendes de Saulieu et de Dijon ne sont pas seulement parentes entre elles ; elles sont du même auteur que deux autres compositions hagiographiques du même pays, je veux parler des recensions locales de la passion de saint Symphorien d'Autun et de celle des Trois Jumeaux honorés à Langres.

La passion primitive de saint Symphorien est

1. L'anachronisme est de taille ; saint Polycarpe, qui subit le martyre en 155, est représenté comme ayant survécu à saint Irénée, lequel vécut jusqu'aux environs de l'an 200.

une pièce du Ve siècle, notablement antérieure à tout le cycle que nous considérons. Dans son meilleur texte, celui que Ruinart a inséré parmi ses *Acta sincera*, elle n'offre pas la moindre allusion aux saints Bénigne, Andoche, etc. Mais, dans certains manuscrits, on la trouve pourvue de compléments, manifestement rapportés, qui ont pour effet de la raccorder aux légendes postérieures. Saint Bénigne y intervient pour célébrer le baptême du jeune Symphorien.

La légende actuelle[1] des Trois Jumeaux de Langres est le produit d'une adaptation analogue, mais bien autrement hardie. Dans le récit primitif, attesté par la tradition liturgique de l'Église grecque et même par une version latine de la rédaction grecque originale[2], tous les événements se passent en Cappadoce. Nous avons évidemment affaire à un groupe de martyrs cappadociens dont le culte, par une voie ou par une autre, s'introduisit à Langres au IVe ou au Ve siècle. Le légendaire a imaginé de déplacer le théâtre de l'histoire et de le transporter à Langres même. Dans son adaptation, qui n'est pas toujours très adroitement exécutée, il a conservé l'ensemble de la rédaction cappadocienne ; mais il a donné un rôle à saint Bénigne. C'est le même qu'il joue à Autun, à

1. C'est celle qui fut envoyée à l'évêque de Paris, Céraune, vers le commencement du VIIIe siècle, par un clerc de Langres appelé Warnachaire (*Acta SS. ian.* (17 janv.), t. II, p. 76).

2. *Ibid.*, p. 74.

l'égard de saint Symphorien, celui de baptiseur. A ce propos reparaît le récit de la mission envoyée par saint Polycarpe dans les circonstances que j'ai rapportées plus haut.

Il n'est donc pas possible de méconnaître la parenté des quatre légendes (ou remaniement de légendes) des saints de Saulieu, Dijon, Autun et Langres, pas plus que des deux légendes de Besançon et de Valence.

Maintenant, que les deux groupes soient apparentés entre eux de la manière la plus étroite, c'est ce qui résulte de la comparaison des textes. Je ne citerai qu'un exemple, emprunté à certaines réflexions des persécuteurs.

Passion de saint Bénigne[1] :	Passion des saints Ferréol et Ferjeux :
Si eum dimiserimus, magnum malum patriae nostrae accrescet, et *deorum nostrorum despectio sublevatur*... Noveritis quod diis nostris non placet ista conversio, *nec miscetur lex illa christianorum legibus deorum nostrorum.*	O invictissimi dei, ut quid virtutes vestrae ad nihilum rediguntur, ut iam nullus locus sit in quo *despectio vestra* per huius christianitatis titulum *non sublevetur?... Nec lex illa christianorum aliquando commisceri potest legibus deorum nostrorum.*

Le lecteur pourra s'administrer lui-même, en se reportant aux tomes et aux pages indiqués en note, le supplément de démonstration qui lui paraîtrait nécessaire. Il est du reste à noter que,

1. *Acta SS. nov.*, t. I, p. 156 ; *iun.*, t. III, p. 8; comparez encore les chapitres VI et VII de la passion de saint Bénigne avec les chapitres VI et VII de celle des saints Ferréol et Ferjeux.

dans les deux groupes de légendes, c'est toujours par Aurélien que l'on date. L'ancienne passion de saint Symphorien aura fourni ce détail.

Ainsi nous sommes en présence d'un ensemble de légendes sorties de la même plume, et ces légendes ont une même prétention, celle de raconter les origines d'églises importantes, situées à diverses distances autour de Lyon. C'est ce dessein commun qui leur attire en ce moment mon attention. Avant d'aller plus loin, il faut se renseigner sur la date d'un cycle aussi intéressant.

Parmi les manuscrits qui nous ont conservé ces textes, il y en a de très anciens, du IX^e^ siècle au moins ; les six légendes, sans exception, figurent au martyrologe d'Adon. Mais on peut remonter plus haut. Le *Missale gothicum*, sacramentaire mérovingien copié au commencement du VIII^e^ siècle et vraisemblablement pour une église du diocèse d'Autun, présente deux traits qui sont des allusions aux deux groupes légendaires. Dans la messe des saints Ferréol et Ferjeux, la *collectio ad pacem* mentionne la vision des couronnes : *illi coronas insignes gemmis et lapidibus pretiosis martyrii virtute meruerunt*[1] ; dans la messe de saint Symphorien, la préface (*Immolatio*) parle de ses rapports avec les saints Andoche et Bénigne : *Qui beatos patres Andochium Benignumque secutus...*

1. Passion des saints Ferréol et Ferjeux : « Vidi... quinque coronas miro splendore fulgentes, auro gemmisque insignibus adornatas. »

Ainsi, dès la fin du VII^e siècle, cet ensemble de légendes avait un passé si respectable qu'on en tirait des développements littéraires pour les compositions liturgiques.

Remontons un siècle au delà[1]. Le martyrologe hiéronymien, dans sa recension gallicane arrêtée à Auxerre vers l'année 590, marque les six fêtes de Besançon, Valence, Autun, Saulieu, Dijon et Langres. Il ne fait, il est vrai, aucun emprunt formel aux textes des légendes; mais il est clair qu'il dépend de celle de Langres, je veux dire du remaniement langrois de la passion cappadocienne. En effet, il place à Langres le supplice des Trois Jumeaux et de leurs compagnons : *XVI kal. febr. Lingonis, passio sanctorum martyrum geminorum Speusippi, Helasippi, Melasippi, Leonellae, Iunellae, Neonis.*

Nous voici donc reportés au VI^e siècle. D'ailleurs, Grégoire de Tours[2] connaissait évidemment la légende de saint Bénigne; il témoigne aussi[3] avoir eu sous les yeux une passion des saints de Besançon. Dans ce qu'il dit de saint Symphorien, je ne puis découvrir de trace spéciale de la recension retouchée. Des autres martyrs, il ne parle nulle part.

1. L'envoi de Warnachaire (ci-dessus, p. 403, note 1) se place dans cet intervalle; il ne concerne directement que la légende de Langres.

2. *Gl. mart.*, 50.

3. *Ibid.*, 70.

C'est lui cependant qui va nous renseigner sur l'origine de toute cette littérature.

Il y avait[1] à Dijon un tombeau que les paysans vénéraient comme celui d'un saint. Grégoire, évêque de Langres, en résidence à Dijon, ne partageait pas leur enthousiasme. Il résista longtemps à l'impression que l'on cherchait à produire sur lui en lui racontant divers miracles opérés devant ce sarcophage. Enfin, le saint prit en main sa propre cause, apparut à l'évêque et le décida à lui rendre les honneurs auxquels il avait droit. Grégoire fit réparer la crypte funéraire qui était en mauvais état. Cependant on ignorait encore qui avait été ce bienheureux, lorsque, quelques années s'étant écoulées, des gens qui étaient allés en Italie rapportèrent à l'évêque l'histoire de sa passion[2].

Il est peu probable que l'Italie ait conservé des notions spéciales sur un saint qui était absolument inconnu dans son propre pays. Mais on a pu faire croire au saint évêque que la *passion* de saint Bénigne avait été trouvée dans quelque bibliothèque d'outre-monts[3]. Quoi qu'il en soit, il est

1. *Gl. mart.*, 50.

2. Post paucos autem annos ab euntibus in Italiam passionis eius historiam adlatam beatus confessor accepit.

3. L'évêque de Troyes fut victime d'une supercherie semblable, à propos de saint Patrocle. Grégoire de Tours (*Gl. mart.*, 63) raconte cette histoire avec une candeur admirable. Il y a, du reste, bien des raisons de croire que la passion de

sûr que ce petit écrit lui fut présenté. Comme son épiscopat se place entre 506 et 540 et que, d'autre part, la passion de saint Bénigne, telle que nous la possédons, ne saurait différer beaucoup de celle qu'on lui fit accepter, nous devons faire remonter jusqu'à la première moitié du VI^e^ siècle, non seulement cette passion, mais tout le cycle légendaire auquel elle tient si étroitement.

L'auteur de cette collection de faux était sûrement bien intrépide dans le mensonge. On conçoit qu'il ait osé « retrouver, » c'est-à-dire fabriquer de toutes pièces les histoires des saints de Saulieu, Dijon, Besançon, Valence : il ne se heurtait ici à aucune tradition et surtout à aucun texte. Mais transporter dans la cité gallo-romaine de Langres toute une histoire arrivée en Cappadoce, et, cela, alors que cette histoire n'était nullement à l'état de tradition orale plus ou moins vague, alors que depuis longtemps elle avait été fixée par l'écriture, traduite en latin et répandue dans le pays, c'était là une entreprise tout à fait audacieuse. Pour l'aborder il fallait être doué d'une rare confiance dans son propre talent de persuasion et dans la crédulité de ses semblables.

Cette confiance ne fut pas trahie; le légendaire du temps des rois burgondes créa une tradition qui dure encore et que mes observations n'enta-

saint Patrocle est de la même main que celles qui nous occupent ici.

meront guère. Mais ceci importe peu. Si j'exprime mes doutes, ou, pour parler net, mon incrédulité absolue à l'égard de ses récits[1], je n'ai nullement besoin, pour l'usage que j'en veux faire ici, qu'on les apprécie comme je le fais. Véridiques ou mensongers, ils me fournissent un argument.

Dans la seconde hypothèse, — qui est pour moi la seule admissible, — notre auteur avait, en ce qui regarde les fondateurs des églises d'Autun, Langres, Besançon, Valence, la plus grande liberté d'invention. Nulle tradition ne l'empêchait de grouper ses personnages comme il l'entendait, de leur donner telle ou telle qualité, de les mettre, soit entre eux, soit avec d'autres, dans les rapports qui cadraient le mieux avec ses idées. Une telle tradition eût-elle existé d'une façon plus ou moins confuse[2] qu'il était homme à la corriger s'il le jugeait opportun. Dès lors, sa façon de concevoir les origines ecclésiastiques de sa région devient très remarquable. Sans s'en douter, il nous a transmis une expression des idées qu'il avait ou que l'on avait autour de lui sur la fondation des églises dans un rayon assez étendu autour de la métropole lyonnaise.

1. Je dis *ses récits;* mes objections ne vont pas plus loin; elles n'atteignent en aucune façon les traditions de culte que le faussaire a trouvées en vigueur et qu'il a exploitées. Je ne « déniche » pas les saints, je ne « déniche » que les histoires fabriquées sur leur compte.

2. Ce n'est pas le cas pour saint Bénigne, car il est sûr qu'ici tout procède de la légende.

Selon lui, Autun, Langres, Besançon, Valence sont des églises filiales de celles de Lyon. Sauf pour Valence, dont je reparlerai de suite, il n'y a là rien que de très naturel. Mais ce qui est singulier, c'est qu'au lieu d'attribuer le caractère épiscopal aux fondateurs de ces quatre églises, il les présente comme de simples prêtres. Ceci est tout à fait en dehors du style ordinaire des légendes. Dans celles-ci les fondateurs d'églises sont le plus souvent des évêques, ce qui, du reste, est tout à fait naturel. Comment notre auteur a-t-il pu rompre ainsi avec l'usage, s'écarter à ce point de la règle? Avait-il en tête le souvenir d'un temps où les églises en question n'avaient à leur tête que des prêtres rattachés au diocèse épiscopal de Lyon? On a vu ci-dessus que cette organisation, si différente de celle du V^e^ siècle, a en réalité fonctionné au II^e^ siècle et probablement au III^e^. La coïncidence est assez remarquable pour que je me garde de la négliger.

Un trait tout aussi frappant, c'est l'absence de toute mention de l'église de Vienne. Vienne est située entre Lyon et Valence; au V^e^ siècle, l'église de Valence relevait, non de la métropole de Lyon, mais de celle de Vienne. Les relations ecclésiastiques du temps, d'accord avec la situation géographique, devaient porter à rattacher à Vienne, et non pas à Lyon, l'évangélisation du pays de Valence. Sur ce point, notre légendaire nous offre une anomalie tout à fait inattendue. Et, cette

fois encore, sa dérogation aux usages est d'accord avec la réalité historique du IIe-IIIe siècle, alors qu'il n'y avait pas encore d'église de Vienne distincte de celle de Lyon.

Ces deux coïncidences se fortifient l'une l'autre. Sans y ajouter plus d'importance qu'il ne convient, j'hésiterais à les considérer comme fortuites.

Si maintenant on voulait prendre les légendes au pied de la lettre, l'argument qui s'en déduirait serait beaucoup plus spécieux. Il faudrait nécessairement admettre qu'il n'y avait point d'église de Vienne au temps de saint Irénée, car comment croire que cette église eût laissé à l'évêque de Lyon le soin d'envoyer des missionnaires à Valence ? Il faudrait admettre, en second lieu, que les églises de Besançon et de Valence, au temps de saint Irénée, étaient dirigées par des prêtres et l'on en devrait dire autant de celles de Langres et d'Autun.

Je donnerais beaucoup pour avoir au service de ma thèse ou de mon hypothèse, comme on voudra l'appeler, une preuve de fait aussi considérable que serait celle-là. Mais, encore une fois, il m'est impossible de prendre pour de bon argent ces légendes bourguignonnes. Je ne fais pas fond sur elles, mais seulement sur l'état d'esprit et d'information dont leur auteur témoigne involontairement.

Mais j'admets que l'on trouve toute cette exégèse beaucoup trop subtile et que l'on range au

nombre des cas fortuits la double coïncidence entre nos légendes et l'organisation ecclésiastique de la Gaule vers la fin du IIe siècle. Il est au moins certain que, si ces légendes ne confirment pas les idées que j'ai exposées à propos de cette organisation, elles ne les contredisent pas non plus. Il était de mon devoir, en tout cas, d'interroger, dans ce débat, un document qui, tout légendaire qu'il puisse être, n'en est pas moins d'une assez haute antiquité, puisqu'il est notablement antérieur à Grégoire de Tours.

Les autres anciennes légendes, jusqu'à la fin du VIIIe siècle environ, ne donnent ici que des renseignements peu importants. On peut dire, d'une manière générale, qu'elles ne contredisent en aucune façon l'idée d'une évangélisation tardive. Dans la province de Reims, à Soissons, Saint-Quentin, Amiens[1], Beauvais, Tournai, il y a comme un cycle de légendes martyrologiques, rédigées au plus tard au VIIIe siècle ; elles paraissent avoir pour prototype celle de saint Quentin, laquelle est vraisemblablement antérieure à Grégoire de Tours. Les seules dates que l'on en puisse déduire résultent du nom de l'empereur persécuteur, Maximien ou Julien. Vers la fin du VIIIe siècle, on commença à grouper ces martyrs, non pas autour de la métropole de Reims et de ses fondateurs,

1. Je n'ai ici en vue que la passion des saints Fuscien et Victoric ; les légendes des saints Firmin sont postérieures au VIIIe siècle et remplies d'incohérences.

mais autour de Saint-Denis, dont le sanctuaire jetait alors beaucoup d'éclat[1].

Quant à l'idée de réclamer des origines tout à fait anciennes, de se rattacher aux apôtres ou à leurs disciples immédiats, elle ne se fait jour, avant la fin du VIII^e siècle, que dans un très petit nombre de textes. Grégoire de Tours prononce le nom de saint Clément à propos du premier évêque de Saintes; mais il ne le fait pas sans hésitation, et la façon dont il en parle montre bien qu'il n'a derrière lui aucune tradition écrite ou orale, mais une simple conjecture. Cette conjecture, néanmoins, prouve que, dès ce temps-là, les têtes étaient déjà travaillées par la manie des origines antiques. Bien avant Grégoire, vers le milieu du V^e siècle, les évêques des environs d'Arles, écrivant au pape saint Léon[2] pour obtenir le rétablissement de leur métropole, se fondent sur cet argument que la ville d'Arles fut la première de toutes les cités des Gaules à posséder un évêque, et que cet évêque, saint Trophime, lui aurait été envoyé par saint Pierre en personne. Déjà, sans doute,

1. Cette idée apparaît d'abord dans la passion des saints Fuscien et Victoric d'Amiens; on la retrouve dans une lettre des évêques réunis en concile à Paris, en 825 (Baronius, *ad hunc annum*). La passion des saints Fuscien et Victoric est antérieure à cette date, car il nous en reste un manuscrit de la fin du VIII^e siècle, le *Parisinus* 12598.

2. *Leonis M. Ep.*, 65.

au temps du pape Zosime (417-418), saint Trophime avait été invoqué en faveur des prétentions de l'église d'Arles; mais on ne disait pas alors qu'il eût été un disciple immédiat de saint Pierre. Les évêques signataires de la lettre à saint Léon paraissent bien avoir été les premiers patrons de cette idée. Ils ne réussirent pas à la faire accepter du pape, qui, dans sa réponse, ne lui fait pas même l'honneur d'une allusion et fonde la décision qu'il donne sur des considérations tout à fait étrangères à saint Trophime, à sa mission et à son antiquité.

En dehors des deux cas de saint Eutrope et de saint Trophime, je ne trouve, avant le VIII^e^ siècle, aucune revendication d'origines apostoliques ou quasi-apostoliques. Au VIII^e^ siècle, la fondation de l'église de Paris est placée sous les auspices de saint Clément; à Metz, à Beauvais[1], dans les premiers temps de Charlemagne, on remonte jusqu'à saint Pierre lui-même. Depuis le siècle précédent, à tout le moins, les princes francs étaient censés

1. Pour Paris, voy. J. Havet, *les Origines de Saint-Denis,* p. 33, dans la *Bibl. de l'École des chartes,* t. LI (1890); pour Metz, il suffit de citer Paul Diacre et le catalogue métrique qui lui a fourni le cadre de ses *Gesta epp. Metensium;* pour Beauvais, la deuxième rédaction de la passion de saint Lucien, conservée dans le ms. *Parisinus* 12598; cf. *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie,* 3^e^ série, t. VI, p. 490. Ici, bien que le saint ait été envoyé par l'apôtre Pierre, il est néanmoins persécuté par le césar Julien (l'Apostat).

descendre de Priam et des héros troyens. Le progrès de la littérature, dans les écoles carolingiennes, répandit le goût des origines antiques et mit à la portée de tout le monde les procédés par lesquels on se les procure[1]. Les églises, les grands monastères, furent bientôt pourvus d'ancêtres par des généalogistes plus ou moins exercés, dont les œuvres, converties en traditions par un usage plusieurs fois séculaire, trouvent encore créance à l'heure qu'il est aux yeux de certaines personnes.

Nous n'avons pas à suivre ce développement tardif. *Ab initio non fuit sic.* La vraie tradition, celle qui se manifeste dans les documents susceptibles de témoigner de ce que l'on pensait en Gaule au IVe siècle, au Ve, au VIe et même au delà, ne connaît pas ces fantaisies intéressées. Elle confirme en somme, avec plus ou moins de netteté, les conclusions que j'ai produites ici. Avant la fin du IIIe siècle, — sauf toujours la région du bas Rhône et de la Méditerranée, — peu d'évêchés en Gaule et cela seulement dans les villes les plus

1. Les officines de généalogie fonctionnent encore à l'heure qu'il est. Tout citoyen français peut, en y mettant le prix, se procurer une lignée d'ancêtres jusqu'aux croisades, pour ne rien dire de plus. Beaucoup de prétentions de famille sont fondées sur des documents de cette provenance. Inutile de dire que les intéressés n'admettent pas le moindre doute sur la valeur de leurs parchemins.

importantes. A l'origine, au premier siècle chrétien pour notre pays (150-250), une seule église, celle de Lyon, réunissant dans un même cercle d'action et de direction tous les groupes chrétiens épars dans les diverses provinces de la Celtique.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Pages

Baye (baron J. de), M. R. Note sur quelques antiquités découvertes en Suède 143

Brune (abbé), A. C. N. Notice sur trois cloches anciennes du département du Jura 135

Douais (abbé), A. C. N. Saint Germer, évêque de Toulouse au VIe siècle 1

Duchesne (abbé), M. R. Mémoire sur l'origine des diocèses épiscopaux dans l'ancienne Gaule . . . 337

Lecoy de la Marche, M. R. Le bagage d'un étudiant en 1347 162

Mowat (Robert), M. R. Notice de quelques bijoux d'or au nom de Constantin. 321

Prost (Auguste), M. R. Saint Servais : examen d'une correction introduite dans les dernières éditions de Grégoire de Tours. 183

Vauvillé (Oct.), A. C. N. Mémoire sur plusieurs enceintes antiques du département de l'Aisne . . 294

AVIS AU RELIEUR

pour le placement des planches des Mémoires.

Planche A, Cloche des Piards, devant la page . . . 136
— B, Cloche de Gigny 138
— C, Cloche de Saint-Christophe 140
— 1, Bride de Vendel 145
— 2 et 3, Enceinte de Saint-Thomas 295
— 4, Enceinte d'Épagny 311
— 5, Enceinte du Châtelet-Montigny 314

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00623 9889